

Etats Financiers et Gouvernement d'entreprise 2004



The step beyond

Le rapport annuel 2004 complet d'EADS est composé de :



Panorama 2004 (1)



Etats Financiers et Gouvernement d'entreprise – 2004 (2)



Activités, Structures et Capital – 2004 (3)
(disponible sur demande)



La version en ligne du rapport annuel 2004 complet d'EADS est disponible à la rubrique Relations investisseurs à l'adresse www.eads.com



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Avertissement

L'AMF attire l'attention du public sur le fait que :

La société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. (« EADS » ou la « Société ») est une société de droit néerlandais dont les titres sont cotés en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation applicable en matière d'information du public et de protection des investisseurs, ainsi que les engagements pris par la Société vis-à-vis des autorités boursières et du marché sont décrits dans le présent Document de Référence.

Ce document contient des informations faisant partie intégrante du Document de Référence EADS déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005. Lorsqu'il est utilisé en tant que Document de Référence, il doit être lu en complément du document intitulé Activités, Structures et Capital – 2004 (Document de Référence Partie 2).

Partie 1 (Etats Financiers et Gouvernement d'Entreprise)



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005, conformément aux articles 211-1 à 211-42 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Avertissement

L'AMF attire l'attention du public sur le fait que :

La société European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V. (« **EADS** » ou la « **Société** ») est une société de droit néerlandais dont les titres sont cotés en France, en Allemagne et en Espagne. Compte tenu de cette spécificité, la réglementation applicable en matière d'information du public et de protection des investisseurs, ainsi que les engagements pris par la Société vis-à-vis des autorités boursières et du marché sont décrits dans le présent Document de Référence.

Ce document contient des informations faisant partie intégrante du Document de Référence EADS déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005. Lorsqu'il est utilisé en tant que Document de Référence, il doit être lu en complément du document intitulé Activités, Structures et Capital – 2004 (Document de Référence Partie 2).

Etats Financiers et Gouvernement d'Entreprise – 2004
Document de Référence (Partie 1)
 Exercice 2004

2	Politique Financière d'EADS		
4	Actif Net – Situation Financière – Résultats	Chapitre 1	
5	Examen et Analyse par la Direction de la Situation Financière et des Résultats des Activités	1.1	
5	Informations Diverses	1.1.1	
5	Vue d'Ensemble	1.1.2	
6	Principales caractéristiques, Principes et Estimations Comptables	1.1.3	
10	Mesure des Performances de la Direction	1.1.4	
16	Résultats des Activités d'EADS	1.1.5	
22	Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés	1.1.6	
24	Liquidités et Ressources en Capital	1.1.7	
29	Gestion des Risques de Marché	1.1.8	
35	Etats Financiers	1.2	
35	Etats Financiers Consolidés (IFRS)	1.2.1	
92	Etats Financiers (Principes Comptables Néerlandais)	1.2.2	
105	Honoraires des Auditeurs	1.3	
106	Facteurs de Risque	1.4	
106	Risques de Marché	1.4.1	
107	Risques liés à l'Activité d'EADS	1.4.2	
110	Risques Juridiques	1.4.3	
111	Risques Industriels et Liés à l'Environnement	1.4.4	
112	Assurance	1.4.5	
113	Gouvernement d'Entreprise	Chapitre 2	
113	Direction et Contrôle	2.1	
113	Conseil d'Administration, <i>Chairmen</i> et <i>Chief Executive Officers</i>	2.1.1	
120	Comité d'Audit	2.1.2	
121	Comité des Rémunérations et des Nominations	2.1.3	
121	Comité Exécutif	2.1.4	
123	Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques	2.1.5	
130	Intérêts des Administrateurs et des Dirigeants		2.2
130	Rémunération et Avantages en Nature Accordés aux Administrateurs et Principaux Dirigeants		2.2.1
131	Options Accordées aux Deux <i>Chief Executive Officers</i>		2.2.2
131	Conventions Réglementées		2.2.3
131	Prêts et Garanties Accordés aux Administrateurs		2.2.4
132	Participation et Intéressement		2.3
132	Plans de Participation et d'Intéressement Existant en Faveur des Salariés		2.3.1
132	Offres d'Actions aux Salariés		2.3.2
134	Options Consenties aux Salariés		2.3.3
137	Perspectives d'Avenir		Chapitre 3
137	Perspectives Financières pour 2005		3.1
139	Calendrier Prévisionnel de Communication Financière pour 2005		3.2
140	Table de Concordance du Document de Référence		

Message du Chief Financial Officer



Chers actionnaires, clients et salariés,

Comme vous allez le découvrir dans les pages qui suivent, le dépassement de nos objectifs est devenu un signe distinctif de la culture financière d'EADS : en 2004, nous pouvons une fois de plus nous féliciter de la bonne performance d'EADS et de la manière dont le Groupe a su saisir les opportunités qui s'offraient à lui et faire face aux défis rencontrés.

Premièrement – et c'est le principal – les solides résultats réalisés en 2004 résultent d'une hausse du chiffre d'affaires, d'une meilleure répartition des types d'appareils Airbus livrés, d'une compétitivité accrue grâce à une rationalisation progressive des opérations et de la diminution des risques externes et propres aux programmes. Certains éléments de résultats exceptionnels et positifs, sans impact cash associé, sont venus s'ajouter à des résultats robustes par ailleurs. L'augmentation sensible de la position de trésorerie en fin d'exercice atteste de la qualité de ces résultats.

Pour la cinquième année consécutive, les prises de commandes ont dépassé le chiffre d'affaires, renforçant un carnet de commandes qui reste inégalé et ce, malgré la forte dévaluation du dollar américain. EADS a apporté la preuve de sa clairvoyance en identifiant suffisamment en amont la menace que les taux de change faisaient peser sur sa compétitivité et en concevant des programmes ciblés d'économies de coûts comme le programme Airbus Route 06.

Ces initiatives, associées aux avantages résultant d'un volume de ventes accru, nous permettent de poursuivre de nouvelles opérations et d'attirer des flux d'affaires supplémentaires tout en protégeant notre rentabilité à long terme dans un contexte de taux de change largement dégradé. Malgré cela, nous ne nous permettons aucune complaisance. Nous entendons maintenir le cap de l'amélioration de notre performance et de la réduction de notre dépendance vis-à-vis de la devise américaine.

En effet, l'une des motivations de notre Stratégie Industrielle Internationale vise une meilleure adéquation entre les devises dans lesquelles sont libellés d'une part les recettes et d'autre part les coûts. Le principal objectif de la Stratégie Industrielle Internationale est d'explorer le potentiel d'expansion des activités, partenariats, achats et ventes d'EADS dans des pays clés. Dans ce cadre, la communauté financière d'EADS fournit des outils financiers et son expertise pour accompagner notre mondialisation et piloter notre ligne d'attaque commerciale. Nous inculquons également la priorité de la création de valeur pour l'actionnaire aux groupes de travail interdisciplinaires chargés de la mise en œuvre de cette initiative.

Le rôle de la communauté financière dans le développement de nouvelles activités d'EADS est illustré par le succès du consortium Air Tanker que le ministère britannique de la Défense a choisi comme fournisseur préféré pour son programme d'avions ravitailleur FSTA. Notre équipe financière peut tirer profit de son rôle phare dans la négociation de ce dossier et de sa capacité à proposer des solutions structurées.

L'élargissement de notre emprise internationale rend le renforcement et l'intégration des procédés d'EADS plus urgents et plus pertinents que jamais. En 2004, notre effort pour nous doter de procédures de pointe en matière de Gestion du Risque et de Contrôle Interne s'est accéléré. Nos objectifs dépassent nettement la conformité avec la législation applicable et le respect des meilleures pratiques. Il s'agit pour nous de nous positionner en tête de nos pairs avec des systèmes bien conçus, qui améliorent réellement la transparence de la Société et ses capacités d'alerte précoce. Avec notre nouveau « pôle de compétence financière » intégré à l'échelle du Groupe, cette démarche nous permettra de progresser en matière de qualité, de fiabilité et de disponibilité des informations financières. Nous visons une efficacité de niveau international de nos services financiers ; il nous appartient de réexaminer en permanence nos procédés clés.

Ces dernières années, malgré un contexte de dégradation du secteur de l'aviation et de morosité macro-économique, EADS s'est imposée comme un modèle de solidité et de fiabilité dans sa communication et ses actions. Alors que notre Direction aborde une phase de transition, la continuité revêtira la forme d'un engagement renouvelé en faveur de la transparence et du service sans faille de la création de valeur pour l'actionnaire.

Ceci implique de définir des objectifs ambitieux, de faire une présentation sincère de la performance et de communiquer des prévisions prudentes. C'est ainsi que nous améliorerons encore la confiance de nos actionnaires et autres parties prenantes dans notre capacité à produire une croissance fiable.

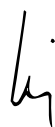
Ces objectifs impliquent aussi de contrôler strictement l'usage de nos ressources de trésorerie. Alors que la montée en puissance des livraisons d'Airbus et la production de l'A380

nécessitent de la trésorerie, nous devons maîtriser nos besoins de fonds de roulement en raccourcissant nos cycles de production. Nous prévoyons de réduire nos investissements dès 2005 et adopterons une approche économe dans notre évaluation d'éventuels investissements à venir. Nous croyons que les bénéfices résultent de l'optimisation des ressources financières et non des parts de marché.

Les questions de périmètre et de consolidation sectorielle bénéficient bien sûr de notre plus grande attention. En tant que dépositaires de la confiance de nos actionnaires, nous continuerons à rechercher des opérations reposant sur des stratégies réalistes, produisant une croissance des bénéfices par des synergies concrètes, sans restriction liée à des risques transactionnels et, bien sûr, « au juste prix ». Les cessions font partie intégrante de notre panoplie d'outils de gestion. En outre, les décisions dont l'impact est substantiel sont soumises à des règles rigoureuses de gouvernement d'entreprise.

Nous estimons que la récente phase de repli du marché de l'aviation civile est désormais révolue et, avec la meilleure gamme de produits que nous ayons eue en portefeuille à ce jour, nous n'avons jamais été aussi fondés à nous montrer optimistes. Nous ferons d'EADS un symbole de Valeur et de Croissance !

Bien cordialement,



Hans Peter Ring
Chief Financial Officer d'EADS

Chapitre 1

Actif Net –

Situation Financière – Résultats

4		Chapitre 1	27	Disponibilités Consolidées	1.1.7.2
5	Examen et Analyse par la Direction de la Situation Financière et des Résultats des Activités	1.1	27	Dettes Financières Consolidées	1.1.7.3
			28	Financement des Ventes	1.1.7.4
5	Informations Diverses	1.1.1	29	Gestion des Risques de Marché	1.1.8
5	Vue d'Ensemble	1.1.2	29	Risque Lié au Financement des Ventes	1.1.8.1
6	Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables	1.1.3	32	Risques de Change	1.1.8.2
6	Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation	1.1.3.1	33	Risque de Taux d'Intérêt	1.1.8.3
6	Réévaluations à la Juste Valeur	1.1.3.2	33	Risque de Défaut de Contrepartie	1.1.8.4
7	Pertes de valeur des Actifs	1.1.3.3	34	Risques Liés au Portefeuille de Participations	1.1.8.5
7	Frais de Recherche et Développement	1.1.3.4	35	Etats Financiers	1.2
7	Comptabilisation dans les États Financiers des Opérations de Couverture	1.1.3.5	35	Etats Financiers Consolidés (IFRS)	1.2.1
8	Comptabilisation des Opérations en Devises Étrangères dans les États Financiers	1.1.3.6	92	Etats Financiers (Principes comptables néerlandais)	1.2.2
9	Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les États Financiers	1.1.3.7	92	Etats financiers consolidés (Principes comptables néerlandais)	1.2.2.1
10	Mesure des Performances de la Direction	1.1.4	97	Comptes Sociaux d'EADS N.V. (Principes comptables néerlandais)	1.2.2.2
10	Carnet de Commandes	1.1.4.1	105	Honoraires des Auditeurs	1.3
12	Utilisation de l'EBIT*	1.1.4.2	106	Facteurs de Risque	1.4
12	Niveau de l'EBIT* par Division	1.1.4.3	106	Risques de Marché	1.4.1
16	Résultats des Activités d'EADS	1.1.5	107	Risques Liés à l'Activité d'EADS	1.4.2
22	Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés	1.1.6	110	Risques Juridiques	1.4.3
24	Liquidités et Ressources en Capital	1.1.7	111	Risques Industriels et Liés à l'Environnement	1.4.4
24	Variation de la Position de Trésorerie Nette	1.1.7.1	112	Assurance	1.4.5

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités

1.1.1. Informations Diverses

En plus de l'information historique, le présent document contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'usage de mots à caractère prospectif comme « anticiper », « s'attendre », « estimer », « avoir l'intention de », « prévoir », « prédire », « croire », ainsi qu'à l'usage de verbes au futur ou au conditionnel, ou toute variante des mots précités, ou encore à des analyses stratégiques. Ces déclarations visent les perspectives d'avenir et les évolutions et stratégies commerciales futures d'EADS et sont fondées sur des analyses ou des prévisions de résultats futurs, ainsi que sur des estimations de montants qui ne peuvent pas encore être déterminés. Ces déclarations prospectives reflètent l'opinion d'EADS uniquement à la date à laquelle elles sont formulées et EADS décline toute obligation de les mettre à jour, sauf dans les cas où la loi l'exigerait. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations d'EADS soient significativement différents des prévisions formulées ou suggérées dans le présent document. Ces facteurs comprennent les évolutions de la conjoncture économique et commerciale générale et des taux de change, ainsi que les facteurs exposés dans la Partie « 1.4 Facteurs de Risque »

L'analyse ci-dessous est fondée sur les états financiers consolidés audités d'EADS pour les exercices 2004, 2003 et 2002 établis selon les normes comptables internationales (« IFRS ») émises par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») (ci-après conjointement dénommés les « Etats Financiers »). A compter du 1^{er} janvier 2004, EADS a adopté de manière anticipée l'IFRS 3 « Regroupements d'Entreprises » et a appliqué la Norme comptable internationale (« IAS ») 36 révisée « Dépréciation des actifs » et l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles », le résultat étant que les écarts d'acquisition ne sont plus amortis automatiquement. En 2003, EADS a modifié sa politique comptable en matière de traitement des frais de développement afin d'être en pleine conformité avec les dispositions de l'IAS 38. Voir « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Frais de Recherche et Développement » et « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS - Note 2 : Principales Règles et méthodes comptables » et « Note 11 : Immobilisations incorporelles ».

Informations Relatives aux Taux de Change

Les informations financières présentées ci-après dans ce document sont exprimées en euros, en dollars US ou en livres sterling. Le tableau suivant énonce, pour les exercices indiqués, certaines informations concernant le taux de change entre

l'euro, le dollar US et la livre sterling, établies à partir du taux de change officiel communiqué par la Banque Centrale Européenne :

Exercice clos le	Moyenne		En fin de période	
	Euro-US\$	Euro-£	Euro-US\$	Euro-£
31 décembre 2002	0,9451	0,6505	1,0487	0,6424
31 décembre 2003	1,1304	0,6919	1,2630	0,7048
31 décembre 2004	1,2438	0,6787	1,3621	0,7051

Notations

EADS est actuellement notée A3 par Moody's avec des perspectives stables, A avec des perspectives stables par Standard and Poor's et A avec des perspectives stables par Fitch IBCA.

1.1.2 Vue d'Ensemble

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 31,8 milliards d'euros pour 2004, EADS est le leader européen de l'industrie aéronautique, de l'espace et de la défense et occupe le second rang en matière aéronautique et de défense au niveau mondial. En termes de parts de marché, EADS est l'un des deux plus grands fabricants d'avions commerciaux (dépassant Boeing en termes de livraisons et de prises de commandes en 2003 et en 2004), d'hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux et de missiles. C'est également l'un des principaux fournisseurs d'avions militaires, de satellites et d'électronique de défense. En 2004, EADS a réalisé environ 76 % de son chiffre d'affaires total dans le domaine civil et 24 % dans le secteur de la défense. Au 31 décembre 2004, le personnel en activité d'EADS était de 110 662 employés.

Les activités d'EADS sont organisées en cinq divisions :

- **Airbus** : développement, production, commercialisation et vente d'avions commerciaux à réaction de plus de cent places et développement et production d'avions destinés à un usage militaire ;
- **Avions de Transport Militaire** : développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission ;
- **Aéronautique** : développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires, d'avions à turbopropulseur et d'avions commerciaux légers régionaux ; services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires ;
- **Systèmes de Défense et de Sécurité** : développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles, d'avions militaires de combat et d'avions d'entraînement, fourniture de solutions électroniques de

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

défense et de systèmes de télécommunications liés à la défense ; services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres activités liées ; et

- **Espace** : développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux, et prestation de services spatiaux.

En général, ces activités de fabrication sont caractérisées par des cycles de conception de longue durée. Plusieurs de ces activités sont également marquées par leur forte dépendance par rapport aux budgets des Etats.

En 2003, dans le cadre de la restructuration de l'ancienne Division Systèmes Civils et de Défense, l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la division Aéronautique a été transférée à la nouvelle Division Systèmes de Défense et de Sécurité (« **Division DS** »). Les informations sectorielles pour 2002 relatives à ces deux divisions ont été ajustées en conséquence.

1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables

1.1.3.1 Etendue et Modifications du Périmètre de Consolidation

Les cessions et acquisitions de participations dans diverses sociétés peuvent expliquer en partie les différences constatées entre les résultats des activités d'EADS d'un exercice à l'autre.

Airbus : Airbus est consolidée à 100 % par EADS compte tenu du contrôle effectif qu'exerce EADS, aux termes d'un accord conclu avec BAE SYSTEMS, sur les actifs, les passifs et les opérations d'Airbus depuis le 1^{er} janvier 2001.

MBDA : EADS et BAE SYSTEMS détiennent chacun une participation de 37,5 % dans MBDA, tandis que Finmeccanica détient le solde, soit 25 %. En vertu des pactes d'actionnaires relatifs au groupe MBDA, EADS et BAE SYSTEMS exercent ensemble certains droits de contrôle sur MBDA par l'intermédiaire de MBDA Holdings, dont le droit pour MBDA Holdings de nommer le *Chief Executive Officer*, le *Chief Operating Officer – Operations* et le *Chief Financial Officer* de MBDA.

EADS consolide MBDA selon la méthode de l'intégration proportionnelle à hauteur de 50 % au sein de sa Division DS, afin de refléter le pouvoir d'EADS de contrôler conjointement la conduite des opérations de MBDA, la participation de Finmeccanica étant traitée comme un intérêt minoritaire de 12,5 %.

Acquisitions et cessions : Le 4 octobre 2004, EADS a acquis de RIG Holdings L.P. 100 % du capital social de RIG Holdings, Inc., société holding de Racal Instruments U.S. et de Racal Instruments Group Ltd. (ensemble « **Racal**

Instruments ») pour un montant en numéraire de 130 millions de dollars US. A compter de la date d'acquisition et comme inscrit dans le bilan consolidé du 31 décembre 2004, EADS consolide Racal Instruments à 100 %. Le résultat net de Racal Instruments relatif à la période du 4 octobre au 31 décembre 2004 est inclus dans le compte de résultat consolidé d'EADS pour 2004.

Le 30 janvier 2003, EADS a acquis la participation de 25 % que BAE SYSTEMS détenait dans Astrium N.V. ; le contrôle de cette dernière a été transféré à EADS à cette même date. Astrium a été consolidée à 100 % par EADS à partir de l'exercice 2003.

Le 18 septembre 2003, EADS a acquis la participation de 41 % que détenait encore Nortel Networks dans EADS Telecom France S.A.S. dans le cadre d'un échange prévoyant également la cession par EADS de ses participations dans Nortel Networks Germany GmbH & Co. KG et Nortel Networks France S.A.S. Depuis cette acquisition, EADS détient la totalité du capital d'EADS Telecom France S.A.S.

Le 21 octobre 2003, EADS a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale DADC, une participation supplémentaire de 17,7 % au capital social de Dornier GmbH pour la somme de 62 millions d'euros, portant ainsi sa participation totale dans Dornier GmbH à 94 %.

Le 6 mars 2002, EADS a cédé à Snecma la participation qu'elle détenait dans la société commune Aircelle, ce qui lui a permis de dégager une plus-value de cession de 63 millions d'euros.

Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 4 : Acquisitions et cessions ».

1.1.3.2 Réévaluations à la Juste Valeur

La fusion des activités d'ASM, de Dasa et de CASA qui a conduit à la formation d'EADS en 2000 a été traitée en appliquant la méthode de l'acquisition d'entreprise, ASM étant considérée comme l'acquéreur. En conséquence, la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif – essentiellement les immobilisations et les stocks – a été revalorisée d'un montant total de 1,8 milliard d'euros, net d'impôts sur les bénéfices, pour tenir compte des valeurs de marché respectives de Dasa et de CASA au moment de la fusion (les « réévaluations à la juste valeur »). Ces compléments de valeur sont en général amortis sur des périodes de quatre à quinze années s'agissant des immobilisations et de 24 mois environ s'agissant des stocks. Par ailleurs, lors de la création d'Airbus S.A.S. en 2001, EADS a réévalué la valeur comptable des immobilisations et des stocks d'Airbus pour un montant global de 0,3 milliard d'euros, nets d'impôts sur les bénéfices,

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

afin de refléter leur juste valeur. Ces réévaluations à la juste valeur ont donné lieu à une dotation aux amortissements inscrite dans le compte de résultat consolidé au poste « Coût des produits vendus ». Aux fins de reporting pour la communication financière, EADS considère ces charges spécifiques comme des éléments non-récurrents de l'EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels. Voir « - 1.1.4 Mesure des Performances de la Direction - Utilisation de l'EBIT* ».

1.1.3.3 Pertes de Valeur des Actifs

Lorsqu'un événement est de nature à affecter de manière significative et défavorable les marchés, ou que les prévisions et hypothèses économiques doivent être réajustées de manière significative, EADS effectue un test de perte de valeur des actifs, groupes d'actifs, filiales, co-entreprises ou participations susceptibles d'être affectés. Suite à l'adoption anticipée, à compter du 1^{er} janvier 2004, de la version révisée de l'IAS 36, EADS effectue un test de perte de valeur des écarts d'acquisition à la fin de chaque exercice, qu'il y ait ou non des signes indiquant un événement déclenchant. Le Groupe utilise, en général, la méthode des cash-flows actualisés pour déterminer la valeur des actifs à tester. La méthode des cash-flows actualisés est sensible au taux d'actualisation retenu et à l'estimation que fait la Direction des cash-flows futurs. De légères modifications de ces paramètres peuvent, par conséquent, affecter de façon significative l'évaluation des actifs qui en résulte et donc le montant potentiel de la perte de valeur.

Le taux d'actualisation retenu par la Direction est dérivé du coût moyen pondéré du capital du Groupe, ajusté pour refléter le degré de risque des activités concernées. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS - Note 2 : Principales règles et méthodes comptables - Dépréciation des Actifs ».

L'éventuelle perte de valeur sur écarts d'acquisition affecte le résultat d'exploitation, car elle est comptabilisée au poste « Autres charges » du compte de résultat consolidé d'EADS. Bien qu'aucun écart d'acquisition n'ait été impacté en 2004 ou en 2003, les tests de perte de valeur effectués en 2002 sur les actifs nets des activités de la division Espace ont eu pour résultat la comptabilisation d'une charge de 350 millions d'euros pour dépréciation des écarts d'acquisition en relation avec les activités spatiales commerciales.

Voir « - 1.1.5 Résultats des Activités d'EADS - Dotations aux Amortissements des Ecarts d'Acquisition et Pertes de Valeur Associées Consolidées » et « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS - Note 11 : Immobilisations incorporelles » et « Note 29 - Placements Immobiliers ».

1.1.3.4 Frais de Recherche et Développement

Depuis 2003, dans le cadre de l'application de la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », le groupe EADS (le « Groupe ») détermine si certains frais de développement de nouveaux produits doivent être capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Les critères de constatation à l'actif du bilan consolidé ont été appliqués de manière prudente. En conséquence, tous les coûts de recherche et développement ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38 sont enregistrés en charges au compte de résultat consolidé au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Les programmes actuels et passés de recherche et de développement ont été examinés pour déterminer dans quelle mesure les dépenses engagées lors de la phase de développement de ces programmes pourraient satisfaire aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38. Suite à l'adoption de la norme IAS 38 en 2003, EADS a capitalisé 4 millions d'euros de frais de développement de nouveaux produits engagés en 2003 en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne. Pour l'exercice 2004, 165 millions d'euros de frais de développement de nouveaux produits ont été capitalisés conformément à la norme IAS 38, dont 152 millions d'euros se rapportent au seul programme Airbus A380.

EADS considère qu'en raison de la complexité de ses produits (notamment les avions civils comme l'A380), les processus mis en oeuvre au cours des diverses phases de recherche et développement sont tellement interdépendants que ces phases ne peuvent être nettement distinguées et qu'une valeur économique ne peut leur être assignée qu'à un stade très avancé de chaque programme. En outre, en ce qui concerne les anciens programmes, l'affectation rétroactive des coûts engagés aux programmes, telle qu'exigée par la norme IAS 38, n'a pas été possible, car il n'existait pas de système pour générer les informations nécessaires. En conséquences, les états financiers de 2002 et des exercices antérieurs n'ont pas été modifiés par l'application de la norme IAS 38.

1.1.3.5 Comptabilisation dans les États Financiers des Opérations de Couverture

Les deux tiers environ du chiffre d'affaires d'EADS sont libellés en dollars US, alors que la plupart de ses coûts sont engagés en euros. Le Groupe souhaitant ne générer des

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

bénéfices que de son exploitation et non pas d'une quelconque spéculation sur les fluctuations de change, EADS met en œuvre des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des fluctuations des taux de change sur ses résultats. Voir « - 1.1.8 Gestion des Risques de Marché - Risques de Change » et « 1.4.1 Risques de Marché - Exposition au Risque de Change ».

Par le passé, le portefeuille de couvertures du risque de change d'EADS comprenait des « microcouvertures » et des « macrocouvertures », qui ne sont pas comptabilisées de la même manière comme expliqué ci-après. Du fait que le traitement de la couverture des flux de trésorerie prévu par la norme IAS 39 (« Instruments financiers : traitement comptable et évaluation ») a été appliqué à la majeure partie du portefeuille de couverture d'EADS depuis 2001, les importantes variations du résultat financier d'EADS constatées au cours des exercices passés se trouvent maintenant sensiblement réduites et les variations de résultat net reflètent désormais plus fidèlement les variations du résultat d'exploitation que lors des exercices précédents.

Micro-couvertures. Lorsque les instruments de couverture présentent une relation de couverture avec les commandes des clients auxquels ils se rapportent spécifiquement, ils sont soumis aux règles comptables de couverture de la norme IAS 39 et sont désignés par le terme de « microcouvertures ». Le chiffre d'affaires résultant de ces commandes est enregistré en euros au taux de change de l'instrument de couverture associé et l'impact de ces couvertures est constaté alors en marge brute et en résultat d'exploitation au moment de la comptabilisation en chiffre d'affaires des commandes livrées. A la fin de chaque période comptable, la valeur du portefeuille de couvertures non encore arrivées à échéance est réévaluée au bilan à la juste valeur, sur la base du taux de change à terme alors en vigueur. Voir « - 1.1.6 Tableau de Variations des Capitaux Propres Consolidés ». Pour des produits tels que les avions, EADS couvre généralement les premiers flux prévus hautement probables au titre d'un mois déterminé, sur la base des règlements finaux dus à la livraison. Voir « - 1.1.8 Gestion des Risques de Marché - Risques de Change ».

Les microcouvertures associées à des transactions annulées ou reportées autrement que pour un laps de temps relativement court sont réputées annulées d'un point de vue comptable. La somme (i) des variations de la juste valeur de ces couvertures depuis le 1^{er} janvier de l'exercice en cours et (ii) de la reprise de la quote-part du montant inscrit en « autres écarts de réévaluation de juste valeur cumulés » (« AOCI »)

correspondant à ces mêmes couvertures antérieurement au 1^{er} janvier, est alors comptabilisée en résultat financier et en impôts différés au compte de résultat consolidé.

Macro-couvertures. Les instruments de couverture qui ne sont pas directement adossés à une commande spécifique sont désignés par le terme de « macrocouvertures » ; ils ne répondent pas aux critères de traitement comptable des opérations de couverture définies par la norme IAS 39. À la différence des microcouvertures, les macrocouvertures n'ont pas d'impact sur la marge brute ni sur le résultat d'exploitation, bien que leur objet initial ait été de couvrir des flux de trésorerie liés à des livraisons. À leur échéance, ils font l'objet d'une comptabilisation au sein du « Résultat financier ». A la fin de chaque exercice, chaque contrat de macrocouverture qui n'est pas encore arrivé à échéance est réévalué à sa juste valeur sur la base du taux de change à terme du jour. Les variations des montants des macrocouvertures réévalués à leur juste valeur (avant impôts différés y afférents) d'un exercice à l'autre sont comptabilisées sous la rubrique « Autres éléments du résultat financier » du compte de résultat consolidé.

Le 1^{er} janvier 2001, la plupart des macrocouvertures qui n'étaient pas encore arrivées à échéance ont été adossées à des commandes spécifiques et ont donc répondu aux critères de traitement comptable des opérations de microcouverture de la norme IAS 39. Il a été appliqué à ces couvertures spécifiques un taux de conversion implicite correspondant au taux de change à terme euro-dollar US au 31 décembre 2000. Au 1^{er} janvier 2003, le portefeuille de couvertures ne contenait plus de macrocouvertures portant sur des ventes, qui ne soient pas adossées à des commandes spécifiques.

Les transactions réalisées en devises autres que l'euro et qui ne sont pas couvertes à l'aide d'instruments financiers sont converties en euros au taux de change à la date de la transaction sous-jacente.

1.1.3.6 Comptabilisation des Opérations en Devises Étrangères dans les États Financiers

Suite à la signature d'un Contrat de Fixation Anticipée des Prix ("Advance Pricing Agreement") avec les autorités fiscales en avril 2004, le GIE Airbus (entité à monnaie fonctionnelle dollar US) a été fusionné au sein d'Airbus S.A.S. (entité à monnaie fonctionnelle euro) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, à partir de cette date, les opérations de l'ex-GIE Airbus sont traitées comme des « opérations en devises étrangères » et comptabilisées selon les principes comptables appliqués de manière permanente par EADS.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus, à l'exception de celles qui étaient couvertes par l'intermédiaire d'instruments financiers, étaient comptabilisées au taux de change en vigueur au moment des livraisons d'avions, tandis que les opérations en cours étaient réévaluées au bilan à la fin de chaque exercice sur la base du dernier taux de change connu de cet exercice. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les opérations libellées en dollars US, y compris les soldes en cours des opérations de l'ex-GIE Airbus, sont comptabilisées sur la base des taux de change du jour des encaissements ou décaissements de devises. Voir "Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 5 : Informations sectorielles".

En particulier, les avances versées par les clients (et le chiffre d'affaires correspondant comptabilisé lorsque la livraison est effectuée) sont désormais converties au taux de change en vigueur à la date à laquelle ces sommes ont été reçues. Les coûts libellés en dollars US sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle ils ont été engagés. Dans la mesure où il existe un délai entre l'encaissement des avances reçues des clients libellées en dollars US et les décaissements libellés en dollars US relatifs à la construction de l'avion correspondant, ce délai produit un impact lié aux variations des taux de change sur l'EBIT*. En outre, l'importance d'un tel délai et l'impact correspondant sur l'EBIT* seront sensibles aux variations du nombre de livraisons. Voir "– 1.1.4 Mesure des Performances de la Direction – Niveau de l'EBIT* par Division" pour un complément d'explication sur les effets de tels écarts en 2004 sur l'EBIT* d'Airbus.

1.1.3.7 Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les États Financiers

Afin de développer les ventes de ses produits, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des ventes aux clients au cas par cas, soit directement, soit par le biais de garanties données à des tiers. Certains contrats de vente peuvent inclure une garantie de valeur d'actif (Asset Value Guarantee ou « **AVG** ») en vertu de laquelle Airbus ou ATR garantissent une partie de la valeur de marché d'un avion pour une période de temps limitée, à partir d'une date spécifique après sa livraison (dans la plupart des cas, 10 ans après la livraison). Voir « – 1.1.7 Liquidités et Ressources en Capital – Financement des Ventes » et « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 25 : Engagements hors bilan ».

Le traitement comptable des opérations de financement des ventes varie selon la nature de l'opération de financement et du risque qui en résulte pour EADS.

Au Bilan. Lorsque, à la suite d'une opération de financement, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé sont acquis au client, l'opération est assimilée soit à un prêt, soit à une location-financement. Dans ces cas, le chiffre d'affaires résultant de la vente de l'appareil est comptabilisé à la livraison de celui-ci, tandis que les intérêts financiers liés à l'actif financier sont comptabilisés sur la durée en produits financiers. Le solde en principal du financement est comptabilisé au bilan en « Autres actifs financiers à long terme », après déduction des éventuelles provisions pour dépréciation. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 13 : Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme ».

Si, en revanche, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé restent à la charge d'Airbus ou d'ATR, l'opération est assimilée à une location simple. EADS a pour politique d'éviter autant que possible les locations simples au titre des appareils neufs à livrer aux clients. Par conséquent, toutes nouvelles locations simples surviennent quasi-exclusivement en cas de nouvelle commercialisation d'appareils rachetés ou repris. Plutôt que de comptabiliser 100 % des produits de la « vente » de l'avion au moment de sa livraison, le chiffre d'affaires intègre les loyers reçus dans le cadre de ces opérations de location simple sur la durée du contrat de location. Les appareils faisant l'objet de tels contrats sont inscrits au bilan à leur coût de production, au poste « Immobilisations corporelles », et les dotations aux amortissements et aux dépréciations potentielles sont enregistrées en Coût des ventes, tandis que le montant de trésorerie reçu au comptant lors de la livraison est enregistré en « Produits constatés d'avance ». Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 12 : Immobilisations corporelles ».

Si la valeur actuelle d'une AVG dépasse 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'appareil sous-jacent est constatée sous forme d'une location simple dans les états financiers. Dans ce cas, lors de la livraison de l'avion, le règlement au comptant reçu du client est constaté au bilan consolidé en « Produits constatés d'avance » et repris au compte de résultat de façon linéaire jusqu'à hauteur du montant de l'AVG et jusqu'à la dernière date d'exercice possible de celle-ci. Le coût de production de l'avion est inscrit en immobilisations corporelles et la différence entre le coût de production et le montant de l'AVG est amorti jusqu'à la dernière date d'exercice possible de l'AVG. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en Coût de ventes au compte de résultat

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

consolidé. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 12 : Immobilisations corporelles » et « Note 22 : Produits constatés d'avance ».

Hors-bilan – Engagements Éventuels. Certains engagements liés à des opérations de financement des ventes, tels que les « lease in/lease out » ou certaines garanties de valeur d'actif (ou « AVG ») dont la valeur actuelle est inférieure au seuil de 10 %, ne sont pas comptabilisés au bilan.

Les opérations intégrant de telles AVG sont comptabilisées en ventes, le risque associé étant considéré comme un engagement éventuel hors-bilan. Afin de réduire le risque relatif à de telles AVG et de minimiser la probabilité de sa concrétisation, Airbus et ATR accordent avec prudence des garanties de valeurs d'actif et assortissent ces AVG de conditions d'exercice restrictives, notamment en termes de fenêtres d'exercice réduites. En général, la Direction ne s'attend pas à ce que les AVG soient exercées.

Dans le cas d'opérations de type « lease in/lease out », qu'Airbus et ATR utilisaient dans le passé afin de permettre aux clients dont la solvabilité était plutôt jugée à risque de profiter des avantages fiscaux liés aux opérations de location dans certains pays, les risques et bénéfices tirés de la propriété de l'avion financé reviennent généralement à un tiers, en général qualifié de bailleur principal. Ce dernier loue l'avion à Airbus ou à ATR qui, à son tour, le sous-loue à un client final. Dans la mesure du possible, les conditions contractuelles de la sous-location sont alignées sur celles de la location principale, tant pour les échéances de loyers que pour les autres conditions financières. De tels engagements d'Airbus et d'ATR sont décrits parmi les passifs éventuels hors-bilan. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 25 : Engagements hors bilan ».

Provisions et Dotations. Dans le cadre de sa politique de provisionnement des risques liés au financement des ventes, EADS enregistre des provisions destinées à couvrir entièrement son exposition nette estimée en termes de financement et de valeurs d'actifs. Les provisions relatives au financement des ventes, qu'il s'agisse ou non d'éléments hors-bilan, sont comptabilisées en tant que dépréciation des actifs auxquelles elles se rattachent ou comme provisions. Les provisions enregistrées au passif concernent principalement des engagements hors-bilan. Voir « Notes Annexes aux Etats

Financiers Consolidés IFRS – Note 19 (d) : Autres provisions ». Les provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que dépréciation des actifs correspondants dès lors qu'elles peuvent être rattachées directement à ces actifs. Voir « Notes annexes aux comptes de résultat consolidés – Note 12 : Immobilisations corporelles » et « Note 13 : Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme ». Bien que, de l'avis de la Direction, les estimations en matière d'évaluation des garanties prises soient prudentes, toute modification de telles estimations générant un effet sur le niveau des provisions pourrait avoir un impact significatif sur le résultat net des exercices futurs.

1.1.4 Mesure des Performances de la Direction

1.1.4.1 Carnet de Commandes

Le carnet de commandes en fin d'exercice représente le chiffre d'affaires à venir, au titre des contrats fermes signés à cette date. EADS se sert du carnet de commandes comme d'une mesure de performance commerciale et la croissance du carnet de commande d'EADS est un objectif continu de la Direction. Seules les commandes fermes sont incluses dans la détermination du carnet de commandes. Dans le cas d'un avion commercial, on entend par « commande ferme » une commande pour laquelle EADS reçoit un acompte non remboursable au titre d'un contrat ne contenant pas de clauses de résiliation sans pénalité. Les commandes relatives aux activités de défense sont incluses dans le carnet de commandes à la signature du contrat d'approvisionnement correspondant. Les engagements pris aux termes de contrats-cadres par des clients gouvernementaux ne sont pas compris dans le carnet de commandes tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une notification officielle à EADS.

Pour les contrats civils, le montant du carnet de commandes qui apparaît dans le tableau ci-dessous est déterminé sur la base de prix catalogue, indexés jusqu'à la date de livraison prévue et, dans la mesure où cela s'applique, convertis en euros au taux de couverture correspondant pour la partie des flux attendus faisant l'objet d'une couverture à terme et au cours comptant de fin d'exercice pour le reste des flux. Le montant du carnet de commandes relatif au secteur de la défense est égal à la valeur des contrats au titre des programmes correspondants.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Carnet de commandes consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002

	Exercice clos le 31 décembre 2004		Exercice clos le 31 décembre 2003		Exercice clos le 31 décembre 2002	
	Montant en milliards d'euros	Pourcentage ⁵	Montant en milliards d'euros	Pourcentage ⁵	Montant en milliards d'euros	Pourcentage ⁵
Carnet de commandes :¹						
Airbus ²	136,0	70	141,8	73	140,9	84
Avions de Transport Militaire	19,9	10	20,0	11	0,6	0
Aéronautique ³	10,2	5	9,8	5	10,1	6
Systèmes de Défense et de Sécurité ³	17,3	9	14,3	7	13,5	8
Espace ⁴	11,3	6	7,9	4	3,9	2
Sous-total des carnets de commandes des Divisions	194,7	100	193,8	100	169,1	100
Siège/Éliminations	(10,4)		(14,5)		(0,8)	
Total	184,3		179,3		168,3	

1 Sans options.

2 Sur la base des prix catalogue.

3 En 2003, l'unité opérationnelle Aviation Militaire a été transférée de la Division Aéronautique à la Division DS, avec un impact correspondant sur le carnet de commandes de chacune de ces Divisions de 3,2 milliards d'euros. Les chiffres de 2002 ont été retraités pour être comparables à ceux de 2003 et 2004.

4 Astrium consolidée à 100 % depuis 2003 et consolidée proportionnellement à 75 % en 2002.

5 Avant Siège/Éliminations.

L'augmentation de 5 milliards d'euros du carnet de commandes à fin 2004 est principalement due au montant plus élevé des commandes par rapport au chiffre d'affaires enregistré au cours de l'exercice, compensée en partie par l'effet du cours comptant plus faible du dollar US utilisé pour la conversion de la portion du carnet de commandes ne faisant pas l'objet d'une couverture de change.

Les montants comptabilisés au poste « Siège/Éliminations » en 2003 et 2004 reflètent principalement l'élimination de la participation¹ par Airbus au programme A400M. Le carnet de commandes de la Division Aviation de Transport Militaire (« ATM ») comprend 100 % de la valeur de la commande de l'A400M pour refléter la responsabilité en tant que maître d'œuvre de la Division pour ce programme. La double prise en compte (correspondant à la participation par Airbus) a donc été éliminée du carnet de commandes consolidé d'EADS. En 2004, la quote-part de la participation par Airbus a été modifiée pour refléter le fait que la commande de moteurs A400M a été passée directement par la Division ATM et non par Airbus. Il en a résulté une diminution de la participation par Airbus au programme A400M, qui est passée d'environ 69 % à fin 2003 à environ 49 % à fin 2004. De ce fait, la valeur du carnet de commandes d'Airbus s'est trouvée réduite d'environ 4,0 milliards d'euros, et la ligne « Siège/Éliminations » de même.

La prise de commandes nette d'Airbus en 2004 a été de 366 appareils (25,8 milliards d'euros), chiffre qui inclut 10 nouvelles commandes pour l'A380, ce qui porte le carnet de commandes fermes pour cet appareil à un total de 139 unités. Cet accroissement du carnet de commandes a été compensé par des ajustements nets d'effets de change sur le carnet de commandes d'environ 7 milliards d'euros, reflétant l'évaluation en fin d'exercice de la portion du carnet de commandes d'Airbus ne faisant pas l'objet de couvertures de change, et par le niveau élevé des livraisons (320 livraisons en 2004). A fin 2004, le carnet de commandes d'Airbus comprenait 1 500 avions (contre 1 454 avions à fin 2003).

La prise de commande de la Division Avions de Transport Militaire, d'un montant de 1,2 milliards d'euros, incluant la commande de l'Australie de 5 MRTT, a été compensée par l'augmentation en 2004 du volume du chiffre d'affaires A400M.

Le carnet de commandes de la Division Aéronautique est demeuré relativement stable, car la prise de commandes, d'un montant de 4,3 milliards d'euros, comprenant principalement les commandes nettes d'Eurocopter (332 hélicoptères) a été compensée par le chiffre d'affaires de 2004.

1 Le terme "participation" désigne ici et dans la suite de cette section une participation au travail dans le cadre de programmes donnés, par opposition à une participation au capital.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Le carnet de commandes de la Division DS a augmenté par rapport à 2003, en raison d'une importante prise de commandes d'un montant cumulé de 8,5 milliards d'euros, montant qui dépasse de beaucoup le chiffre d'affaires pour 2004. Cette augmentation est essentiellement la conséquence de la prise de commandes de la Tranche 2 d'Eurofighter, du système de surveillance des frontières roumain et du contrat de communication sécurisée Acropol.

Le carnet de commandes de la division Espace a continué à augmenter en 2004, principalement en raison d'un niveau élevé de prises de commandes (5,7 milliards d'euros), comprenant des commandes de lanceurs Ariane 5, le programme ATV et la production de missiles balistiques M51.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des commandes entre le secteur civil et le secteur de la défense à la clôture de chacun des deux derniers exercices.

	Exercice clos le 31 décembre 2004		Exercice clos le 31 décembre 2003	
	Montant en milliards d'euros ²	Pourcentage	Montant en milliards d'euros ²	Pourcentage
Carnet de commandes :¹				
Secteur civil	135	73	133	74
Secteur de la défense	49	27	46	26
Total	184	100	179	100

1 Sans options.

2 Après Siège/Éliminations.

Reflétant les efforts de la Direction pour faire progresser le chiffre d'affaires des activités de défense à environ 30 % du chiffre d'affaires total sur le long terme, le carnet de commandes des activités de défense continue d'augmenter (49 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2004) ; les nouveaux contrats de défense représentent une prise de commandes globale de 11,4 milliards d'euros pour ce secteur. L'effet de ces nouvelles commandes a été partiellement compensé par un chiffre d'affaires accru du secteur de la défense (de 7,0 milliards d'euros en 2003 à 7,7 milliards d'euros en 2004), qui reflète la montée en puissance de plusieurs programmes, comme l'A400M, Paradigm et les missiles, ainsi que le NH90 et les hélicoptères Tigre.

1.1.4.2 Utilisation de l'EBIT*

EADS utilise le bénéfice avant intérêts et impôts, avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels (« EBIT* ») comme un indicateur clé de sa

performance économique. Conformément à la norme IFRS 3, appliquée par EADS à compter du 1^{er} janvier 2004, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis automatiquement, mais font régulièrement l'objet de tests de dépréciation. En 2004, aucune perte de valeur des écarts d'acquisition n'a été constatée. Le terme « **éléments exceptionnels** » se réfère aux produits ou dépenses tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur des actifs liés à la fusion EADS, à la formation d'Airbus S.A.S. et à la création de MBDA, ainsi qu'aux dotations aux provisions pour dépréciation des écarts d'acquisition s'y rapportant.

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre le résultat d'exploitation d'EADS (tel que reflété au compte de résultat consolidé IFRS de celle-ci) et son EBIT*.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Résultat d'exploitation	2 143	561	160
Résultat des participations	84	186	87
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et pertes de valeur associées ¹	0	567	936
Dotations aux amortissements exceptionnelles (immobilisations)	212	214	227
Dépréciations exceptionnelles (stocks)	5	15	16
EBIT*	2 444	1 543	1 426

1 Conformément à la norme IFRS 3, depuis le début de l'exercice 2004, EADS n'amortit plus les écarts d'acquisition automatiquement.

1.1.4.3 Niveau de l'EBIT* par Division

Le tableau ci-dessous indique la répartition par Division de l'EBIT* consolidé d'EADS pour les trois derniers exercices. Pour faciliter la comparaison entre les performances de 2004 et 2003 et celles de 2002, suite au transfert en 2003 de l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la Division Aéronautique à la Division DS, les chiffres de l'EBIT* de 2002 pour ces deux Divisions ont été ajustés en conséquence, pour présenter l'EBIT* comme si le transfert était en fait intervenu le 1^{er} janvier 2002.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Airbus	1 922	1 353	1 361
Avions de Transport Militaire	26	30	(80)
Aéronautique	206	217	180
Systèmes de Défense et Sécurité	228	171	122
Espace ¹	10	(400)	(268)
Sous-total	2 392	1 371	1 315
Siège/Éliminations ²	52	172	111
EADS	2 444	1 543	1 426

1 Astrium consolidée à 100 % depuis 2003 ; consolidée proportionnellement à 75 % en 2002.

2 Le poste Siège/Éliminations comprend essentiellement les résultats du siège, à savoir principalement le résultat de la participation dans Dassault Aviation.

Comparaison 2004-2003. L'EBIT* consolidé d'EADS a augmenté, passant à 2,4 milliards d'euros pour 2004 contre 1,5 milliard d'euros pour 2003. Cette augmentation reflète principalement (i) le redressement de la Division Espace, dont le résultat négatif de 400 millions d'euros en 2003 a fait place à un résultat positif de 10 millions d'euros en 2004, et (ii) les meilleures performances d'Airbus, découlant principalement d'un plus grand nombre de livraisons d'appareils.

L'EBIT* d'Airbus est passé de 1,4 milliard d'euros pour 2003 à 1,9 milliard d'euros pour 2004, reflétant à la fois une augmentation du nombre d'avions livrés (320 en 2004 contre 302 en 2003) et un mix produits plus favorable. L'EBIT* a également été affecté par les résultats initiaux du programme d'économie de coûts « Route 06 » mis en œuvre en 2002 (50 millions d'euros).

L'EBIT* d'Airbus comprend également un effet comptable de change positif de 232 millions d'euros, résultant de la différence entre le taux moyen de change du dollar US historique utilisé pour convertir les avances clients reçues et le taux moyen de conversion du dollar US des coûts relatifs aux appareils livrés en 2004. Voir « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Comptabilisation des Opérations en Devises Étrangères dans les Etats Financiers ». Cet effet positif a été compensé en partie par l'impact négatif des contrats de couverture arrivés à échéance en 2004, par rapport à 2003. Cet impact se chiffre à 100 millions d'euros environ.

L'EBIT* de la Division ATM a baissé, passant de 30 millions d'euros en 2003 à 26 millions d'euros en 2004, ce qui reflète les effets de l'augmentation des coûts de départs à la retraite anticipée et des coûts commerciaux associés au programme AirTanker au Royaume Uni.

L'EBIT* de la Division Aéronautique est passé de 217 millions d'euros en 2003 à 206 millions d'euros en 2004. La baisse reflète une dégradation de l'EBIT* dans les activités d'entretien, de réparation et de révision, ainsi que la poursuite du ralentissement du marché des avions régionaux. Ces facteurs négatifs ont été compensés en partie par une augmentation des performances d'Eurocopter.

L'EBIT* de la Division DS a été de 228 millions d'euros en 2004, comparé à 171 millions d'euros en 2003. Si l'on exclut l'effet d'une reprise de provision de 106 millions d'euros relative à un litige désormais résolu avec Thales, l'EBIT* de la Division DS a baissé, principalement du fait des coûts de la restructuration en cours (88 millions d'euros en 2004 contre 50 millions d'euros en 2003).

Les résultats de plusieurs années d'efforts de restructuration intensive sont reflétés par l'EBIT* positif de la Division Espace, d'un montant de 10 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 410 millions d'euros par rapport à 2003.

La baisse de l'EBIT* du Siège, qui est passé de 172 millions d'euros en 2003 à 52 millions d'euros en 2004, reflète la diminution des résultats mis en équivalence liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. Cette baisse s'explique principalement par un rattrapage négatif à hauteur de (33) millions d'euros du résultat de Dassault Aviation pour 2003 selon les normes IFRS (comparé à un rattrapage positif à hauteur de 77 millions d'euros en 2003).

Comparaison 2003-2002. L'EBIT* consolidé d'EADS a augmenté, passant de 1,4 milliard d'euros pour 2002 à 1,5 milliard d'euros pour 2003. Cette augmentation reflète principalement la montée en puissance des programmes de défense auxquels participent la Division DS, la Division Aéronautique et dans une moindre mesure la Division ATM. Les pertes importantes encourues par la Division Espace ont partiellement compensé les résultats positifs auxquels il est fait référence ci-dessus.

L'EBIT* d'Airbus est demeuré relativement stable à 1,4 milliard d'euros pour 2003, reflétant ainsi la relative stabilité du nombre de livraisons (305 en 2003, dont 302 ont été comptabilisées en chiffre d'affaires, contre 303 en 2002). Les effets positifs de l'amélioration des marges résultant d'un mix produits plus favorable ont pratiquement compensé l'impact négatif de l'augmentation des coûts de recherche et

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

développement pour le programme A380. Le taux d'EBIT* avant imputation des coûts de recherche et développement atteint 16,7 % et reflète les avantages en matière de coûts de la flexibilité de l'organisation de la production d'Airbus. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus - Production - Adaptabilité aux Variations de la Demande » pour une analyse plus approfondie de la flexibilité de l'outil de production Airbus.

Des marges plus élevées sur les avions militaires dérivés (comme le programme de l'avion ravitailleur multirôle) et la baisse des frais de recherche et développement ont contribué à l'accroissement de l'EBIT* de la Division ATM qui s'est élevé à 30 millions d'euros pour l'exercice 2003. Ce résultat est en augmentation de 110 millions d'euros par rapport à l'EBIT* 2002 qui était négatif de 80 millions d'euros, en partie à cause de l'effet de la mise au rebut d'actifs relatifs au programme Do 728 pour un montant de 54 millions d'euros.

La réduction des coûts liée aux mesures de restructuration entreprises au sein de la Division DS ainsi que l'accroissement des livraisons de missiles et d'avions de combat ont conduit à une augmentation de 40 % de l'EBIT* de la division, qui est passé de 122 millions d'euros en 2002 à 171 millions d'euros en 2003.

Les bons résultats d'Eurocopter, dus principalement à l'accélération des programmes NH90 et Tigre, ont permis à la Division Aéronautique de dégager un EBIT* de 217 millions d'euros en 2003, soit une augmentation de 21 % par rapport à l'EBIT* de 2002, qui s'élevait à 180 millions d'euros.

Le siège a également contribué, à hauteur de 172 millions d'euros, à l'EBIT* consolidé d'EADS pour l'exercice 2003, contre 111 millions d'euros pour l'exercice 2002. Cette augmentation provient principalement de l'augmentation de 114 millions d'euros des résultats liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. Cette augmentation comprend un rattrapage à hauteur de 77 millions d'euros du résultat de Dassault Aviation de l'exercice précédent, en accord avec les normes IFRS. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS - Note 13 : Participations, mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme ».

L'augmentation de l'EBIT* des divisions décrites précédemment a été partiellement compensée au niveau consolidé par l'EBIT négatif de 400 millions d'euros enregistré par la

Division Espace et imputable (i) aux dépenses et dotations aux provisions de 288 millions d'euros relatives aux programmes de restructuration, (ii) aux dépréciations d'actifs d'Astrium à hauteur de 25 millions d'euros (contre 56 millions d'euros en 2002) et (iii) à des provisions additionnelles liées à des dépassements de coûts de programmes.

Impact des Opérations de Couverture sur l'EBIT*. Près des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé d'EADS en 2004 étaient libellés dans des devises autres que l'euro. Compte tenu du caractère à long terme des cycles économiques auxquels est soumis EADS (comme l'atteste son carnet de commandes pluriannuel), la Société effectue des opérations de couverture pour atténuer l'impact des fluctuations des taux de change sur son EBIT*. Voir « - 1.1.8 Gestion des Risques de Marché - Risque de Change » et « 1.4.1 Risques de Marché - Exposition au Risque de Change ».

Au cours de l'exercice 2004, les couvertures ont porté sur environ 9,9 milliards de dollars US du chiffre d'affaires d'EADS libellé en dollars US. En 2004, le taux de change moyen auquel a été comptabilisé le chiffre d'affaires libellé en dollars US adossé à des opérations de couverture était de 1 euro pour 0,987 dollar US, contre 1 euro pour 0,971 dollars US en 2003. Cette différence a entraîné une baisse de l'EBIT* de 160 millions d'euros en 2004 par rapport à 2003, dont les deux tiers environ chez Airbus.

L'impact de la variation annuelle des taux de change des instruments financiers destinés à couvrir le risque de change net entre 2002 (taux de change euro-dollar US de 0,967) et 2003 (taux de change euro-dollar US de 0,969) a été négligeable (impact négatif de 26 millions d'euros) sur l'EBIT* consolidé d'EADS en 2003.

Dans le cadre de la politique active d'EADS en matière de couverture, il est prévu que la couverture augmentera dans les années à venir, en raison de la croissance annoncée de la demande d'avions et de l'impact correspondant sur le nombre de livraisons futures. Les taux de change des nouvelles couvertures refléteront la parité du dollar US par rapport à l'euro au moment où ces opérations de couverture seront mises en place.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Le tableau ci-dessous indique le montant notionnel des couvertures de change en place au 31 décembre 2004 ainsi que les taux de change moyens relatifs du dollar US applicables aux EBIT* des années concernées.

(en milliards de dollars US)	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Total des opérations de couverture	10,9	8,7	7,2	6,7	5,0	1,3	0,4	40,2
<i>dont Euro-dollar US</i>	9,3	7,2	6,0	5,5	3,9	0,9	0,3	33,1
<i>dont Livre sterling-dollar US</i>	1,6	1,5	1,2	1,2	1,1	0,4	0,1	7,1
Taux à terme								
Euro-dollar US	1,01	1,00	1,02	1,03	1,09	1,04	1,13	
Livre sterling-dollar US	1,50	1,51	1,49	1,52	1,59	1,61	1,60	

Restructurations. Depuis sa création en 2000, EADS a mis en œuvre et continue à mettre en œuvre un certain nombre de plans de restructuration afin de renforcer davantage sa compétitivité au sein des différents marchés concurrentiels sur lesquels le Groupe intervient. Un montant total de 129 millions d'euros a été comptabilisé au titre des charges de restructuration au compte de résultat consolidé IFRS de 2004, en baisse par rapport au chiffre de 362 millions d'euros pour 2003. Pour 2004, ce montant comprend de nouvelles provisions, ainsi que des dépenses de l'exercice essentiellement relatives à : (i) l'activité de défense et de communications de la Division DS (88 millions d'euros) ; (ii) des restructurations chez Sogerma (13 millions d'euros) ; et (iii) la tranche finale d'un plan de départ à la retraite anticipée au sein de la Division ATM (28 millions d'euros).

Les coûts de restructuration à venir ont été constatés en fin d'année en « Provisions », ou en « Autres dettes d'exploitation ».

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

1.1.5 Résultats des Activités d'EADS

Le tableau ci-dessous constitue une présentation des comptes de résultat consolidés IFRS d'EADS pour les exercices indiqués.

Comptes de résultat consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2003 et 2002

en millions d'euros, à l'exception du résultat par action (EPS)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Chiffre d'affaires	31 761	30 133	29 901
Coût des produits vendus	(25 510)	(24 594)	(24 465)
Marge brute	6 251	5 539	5 436
Frais commerciaux et administratifs	(2 119)	(2 162)	(2 251)
Frais de recherche et développement	(2 126)	(2 189)	(2 096)
Autres produits	314	196	248
Autres charges ¹	(177)	(256)	(241)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées ^{1,2}	0	(567)	(936)
Résultat d'exploitation	2 143	561	160
Résultat des participations	84	186	87
Produits/(charges) d'intérêts nets	(275)	(203)	(81)
Autres éléments du résultat financier	(55)	148	21
Impôts sur les bénéfices	(664)	(474)	(453)
Résultat provenant des activités ordinaires	1 233	218	(266)
Interêts minoritaires	(203)	(66)	(33)
Bénéfice (Perte) net	1 030	152	(299)
Résultat par action (en euros) de base	1,29	0,19	(0,37)
Résultat par action (en euros) dilué	1,28	0,19	(0,37)

¹ Pour les besoins du présent document, cette présentation des comptes de résultat consolidés diffère de celle des comptes de résultat consolidés IFRS, dans lesquels le poste « Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées » est inclus dans le poste « Autres charges ».

² Conformément à l'IFRS 3, à partir du début de 2004, EADS n'amortit plus les écarts d'acquisition automatiquement.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Ci-après figure la comparaison d'un exercice à l'autre du résultat des activités d'EADS sur la base des comptes de résultat consolidés IFRS d'EADS.

Chiffre d'Affaires Consolidé

Le chiffre d'affaires total consolidé d'EADS pour l'exercice 2004 a atteint 31,8 milliards d'euros, contre 30,1 milliards d'euros pour 2003. Si l'on exclut les effets des fluctuations de taux de change sur la partie du chiffre d'affaires d'EADS ne faisant pas l'objet de couvertures de change, l'augmentation avoisine 7 %.

Le chiffre d'affaires de chacune des cinq divisions a augmenté par rapport à 2003.

Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires consolidé d'EADS par division au cours des trois derniers exercices. Pour faciliter la comparaison entre le chiffre d'affaires de 2004 et de 2003 et celui de 2002, en raison du transfert en 2003 de l'unité opérationnelle Aviation Militaire de la Division Aéronautique à la Division DS, le chiffre d'affaires 2002 des deux divisions a été ajusté en conséquence, et est présenté comme si le transfert était intervenu au 1^{er} janvier 2002.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Airbus	20 224	19 048	19 512
Avions de Transport Militaire	1 304	934	524
Aéronautique	3 876	3 803	3 834
Systèmes de Défense et de Sécurité	5 385	5 165	4 770
Espace ¹	2 592	2 424	2 216
Sous-total	33 381	31 374	30 856
Siège/éliminations ²	(1 620)	(1 241)	(955)
EADS	31 761	30 133	29 901

1 Astrium consolidée à 100 % depuis 2003, consolidée proportionnellement à 75 % en 2002.

2 Le poste Siège/Éliminations comprend notamment les ajustements et éliminations liées aux opérations intersociétés.

Airbus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons d'Airbus par catégorie d'appareil au cours des trois derniers exercices.

(nombre d'avions)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Avions moyen-courrier	233	233	236
Avions à fuselage large	12	8	9
Avions long-courrier	75	64	58
<i>dont versions allongées</i>	23	23	8
Total	320	305¹	303

1 Pour 2003, seuls 302 des 305 avions livrés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires au compte de résultat consolidé IFRS.

Comparaison 2004-2003. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus est en hausse de 6,2 %, puisqu'il est passé de 19 milliards d'euros en 2003 à 20,2 milliards d'euros en 2004. Cette hausse reflète principalement (i) l'augmentation des livraisons d'avions reconnues en chiffre d'affaires (320 en 2004 contre 302 en 2003) (ii) l'impact positif d'un mix plus favorable d'avions livrés en 2004 par rapport à 2003, et (iii) la montée en puissance du programme A400M. Comme en 2003, la plupart des livraisons en 2004 concernaient des avions moyen-courrier A319/A320/A321. Airbus a livré le même nombre d'avions de ce type en 2004 qu'en 2003 (233 appareils). Les livraisons d'avions long courrier sont passées de 64 unités en 2003 à 75 en 2004, dont 23 étaient des versions « allongées » A340-500/600 vendues à un prix plus élevé.

Ces facteurs positifs ont été atténués par un impact négatif de 0,3 milliard d'euros résultant de (i) la détérioration du taux de change du dollar US utilisé pour convertir les règlements à livraison des appareils d'Airbus (non seulement pour la partie non couverte de ces revenus – cours moyen euro dollar US de 1,24 en 2004 contre 1,13 en 2003 –, mais encore pour la partie couverte – dégradation du taux moyen de couverture) ; partiellement atténué par (ii) l'application d'un taux de change historique plus favorable pour la partie du chiffre d'affaires correspondant aux avances reçues au cours des exercices précédents. Une explication détaillée de l'impact des fluctuations de change sur le résultat des activités d'EADS figure aux Sections « – 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables – Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture », « – 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables – Comptabilisation des Opérations en Devises Etrangères dans les Etats Financiers », « – 1.1.8 Gestion des Risques de Marché – Risques de Change » et « – 1.4.1 Risques de Marché – Exposition au Risque de Change ».

Comparaison 2003-2002. Le chiffre d'affaires consolidé d'Airbus est en baisse de 2,4 %, puisqu'il est passé de 19,5 milliards d'euros en 2002 à 19 milliards d'euros en 2003.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Cette baisse reflète principalement l'impact négatif de la faiblesse du dollar US. L'évolution du taux de change euro-dollar (cours moyen euro-dollar US de 1,13 en 2003 contre 0,95 en 2002) a eu un impact négatif de 1,5 milliard d'euros sur la partie non couverte du chiffre d'affaires consolidé 2003 d'Airbus.

L'impact positif d'une combinaison plus favorable d'avions livrés en 2003, par rapport à 2002, est venu compenser l'effet négatif de la faiblesse du dollar US. Comme en 2002, la plupart des livraisons de 2003 ont porté sur des appareils moyen-courriers A319/A320/A321. Airbus a livré 233 unités de ce type d'appareils en 2003 contre 236 en 2002. Toutefois, les livraisons d'avions long-courrier ont augmenté, passant de 58 en 2002 à 64 en 2003, dont 23 portent sur des versions « très long-courrier » de l'A340-500/600, vendues à un prix plus élevé (alors que 8 versions allongées de l'A340 avaient été livrées en 2002).

Avions de Transport Militaire

Le tableau suivant présente la répartition des livraisons de la Division ATM par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

(nombre d'avions)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
C-212	4	2	0
CN-235	4	7	8
C-295	6	5	2
Total	14	14	10

Pour 2004, le chiffre d'affaires consolidé de la Division ATM a augmenté de 40 %, passant de 0,9 milliard d'euros en 2003 à 1,3 milliard d'euros en 2004. Cette augmentation du chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros est essentiellement due au fait que la division a franchi de nouvelles étapes techniques clé dans le programme A400M.

Pour 2003, le chiffre d'affaires consolidé de la Division ATM a augmenté de 78 %, passant de 0,5 milliard d'euros en 2002 à 0,9 milliard d'euros en 2003. Cette augmentation du chiffre d'affaires de 0,4 milliard d'euros est essentiellement due au fait que le programme A400M a franchi les premières étapes techniques clé de reconnaissance des revenus (0,3 milliard d'euros) et à la croissance du marché des avions de mission.

Aéronautique

Le tableau ci-dessous présente la répartition des livraisons de la Division Aéronautique par type d'appareil au cours des trois derniers exercices.

(nombre d'avions)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Eurocopter	279	297	367
Léger	157	170	230
Moyen	102	108	110
Lourd	18	19	27
Tigre	2	0	0
ATR (appareils neufs)	13 ¹	9	19
EADS Socata	48	49	105

¹ Pour 2004, seuls 9 des 13 appareils neufs livrés ont été comptabilisés en chiffre d'affaires, tel qu'il apparaît au compte de résultat consolidé IFRS.

En 2004, la Division Aéronautique a généré un chiffre d'affaires consolidé de 3,9 milliards d'euros, chiffre relativement stable par rapport aux 3,8 milliards d'euros de 2003. L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les services de support à la clientèle d'Eurocopter ainsi que le franchissement d'étapes d'avancement technique sur les hélicoptères NH90 et Tigre ont plus que compensé l'effet de la baisse des livraisons d'hélicoptères en 2004. L'augmentation du chiffre d'affaires d'Eurocopter a été compensée par une réduction des revenus chez ATR et par l'impact des réductions de commandes du type maintenance, réparations et ré-implantations chez Sogerma.

Le chiffre d'affaires consolidé pour 2003 de la Division Aéronautique, qui s'élève à 3,8 milliards d'euros, est resté stable par rapport à 2002. L'augmentation du chiffre d'affaires réalisé par les services de support à la clientèle d'Eurocopter ainsi que le franchissement d'étapes techniques pour les hélicoptères NH90 et Tigre ont plus que compensé l'effet de la baisse des livraisons d'hélicoptères en 2003. L'augmentation du chiffre d'affaires d'Eurocopter a été compensée par l'impact des baisses de livraisons chez ATR et Socata.

Systèmes de Défense et de Sécurité

Le tableau suivant présente le nombre de livraisons d'Eurofighter par EADS au cours des trois derniers exercices.

(nombre d'avions)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002 ¹
Eurofighter	9	7	0

¹ Les premières livraisons d'Eurofighter étaient prévues en 2003.

La Division DS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 5,4 milliards d'euros en 2004, contre 5,2 milliards d'euros en 2003. Cette augmentation est essentiellement imputable à la poursuite de l'accélération des programmes de missiles PAAMS/Aster, MICA et ASRAAM.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

La Division DS a généré un chiffre d'affaires consolidé de 5,2 milliards d'euros en 2003, soit une hausse de 8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2002 qui s'élevait à 4,8 milliards d'euros. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'accélération des programmes de missiles MICA, ASRAAM et Storm Shadow et des premières livraisons d'Eurofighter à l'Espagne et à l'Allemagne.

Espace

Le tableau suivant présente les livraisons de satellites et de lanceurs civils par la Division Espace, au cours des trois derniers exercices.

	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Satellites civils de télécommunications	3	1	2
Lanceurs commerciaux	3	4	12

En 2004, la Division Espace a généré un chiffre d'affaires consolidé de 2,6 milliards d'euros, contre 2,4 milliards d'euros en 2003. L'augmentation est due principalement à un accroissement des prestations de services complémentaires réalisées à l'aide des satellites Skynet 4 et au franchissement de nouvelles étapes techniques pour le programme de production de missiles balistiques M51.

La consolidation désormais à 100 % d'Astrium suite à l'acquisition, en 2003, par EADS, des 25 % du capital d'Astrium qu'elle ne détenait pas auparavant s'est traduite par une augmentation de 9 % du chiffre d'affaires consolidé de la Division Espace, qui est passé de 2,2 milliards d'euros en 2002 à 2,4 milliards d'euros en 2003. Hors variation de périmètre, le chiffre d'affaires de la Division aurait accusé un recul à 2 milliards en 2003, reflétant la fin du programme Ariane 4 et la poursuite du ralentissement du marché des satellites civils de communication.

Coût des Produits Vendus Consolidé

Le coût des produits vendus consolidé est passé de 24,6 milliards d'euros en 2003 à 25,5 milliards d'euros en 2004. La marge brute est passée de 18,4 % en 2003 à 19,7 % en 2004, ce qui reflète l'effet d'une augmentation du nombre de livraisons chez Airbus et les retombées des importantes activités de restructuration mises en œuvre dans la Division Espace au cours des exercices précédents.

Le coût des produits vendus consolidé est demeuré relativement stable à 24,6 milliards d'euros pour 2003 contre 24,5 milliards d'euros pour 2002. Ceci traduit principalement la stabilité des livraisons d'Airbus (302 en 2003 contre 303 en

2002). Les augmentations significatives du coût des ventes dans (i) la Division Espace, reflétant la consolidation à 100 % d'Astrium (0,3 milliard d'euros) et dans (ii) la Division DS, reflétant l'accélération de la production d'Eurofighter et des systèmes de missiles (0,3 milliard), ont été compensées par une baisse de 0,5 milliard d'euros du coût des ventes chez Airbus, principalement à cause des effets de la dépréciation du dollar US.

Frais Commerciaux et Administratifs Consolidés

Les frais commerciaux et administratifs consolidés ont légèrement diminué en 2004, passant de 2,2 milliards d'euros en 2003 à 2,1 milliards d'euros en 2004, ce qui s'explique par les résultats des programmes de sensibilisation aux coûts dans les unités commerciales, ainsi que par la poursuite des effets de la restructuration des activités générales et administratives d'EADS.

Les frais commerciaux et administratifs consolidés ont légèrement diminué entre 2002 et 2003, passant de 2,3 milliards d'euros à 2,2 milliards d'euros, ce qui s'explique par les réductions de coûts réalisées au siège, ainsi que la poursuite des effets de la restructuration des activités générales et administratives d'EADS.

Frais de Recherche et Développement Consolidés

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS ont baissé de 3 %, passant de 2,2 milliards d'euros en 2003 à 2,1 milliards d'euros en 2004. L'application de la norme IAS 38 chez EADS en 2004 a entraîné la capitalisation de 165 millions d'euros de R&D, dont 152 millions se rapportaient à Airbus pour l'A380. Voir « 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables – Frais de Recherche et Développement » pour une explication de l'impact du changement comptable lié à la capitalisation de certains frais de développement conformément à la norme IAS 38. A la capitalisation des coûts de R&D liés à l'A380 correspond la baisse des coûts de R&D liés à l'A380 dans le compte de résultat consolidé IFRS ; ces derniers sont passés du pic de 1 082 millions d'euros atteint en 2003 à 983 millions d'euros en 2004. Les coûts de R&D d'Airbus comptabilisés au compte de résultat consolidé IFRS ont globalement baissé de 85 millions d'euros par rapport à leur niveau de 2003. Les autres coûts de R&D consolidés non liés à Airbus ont totalisé 392 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 20 millions d'euros par rapport à 2003, générée essentiellement par le centre de recherche d'EADS.

De 2001 à 2004 inclusivement, les coûts de R&D cumulés pour le programme A380 ont totalisé 3,3 milliards d'euros. Suite à un examen du programme A380, Airbus a estimé

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

en décembre 2004 que les coûts cumulés de R&D à l'achèvement de ce programme pourraient dépasser d'environ 1,5 milliards d'euros le budget initial. A lui seul, ce dépassement des coûts ne devrait pas modifier de façon significative le seuil de rentabilité ou le taux de rendement effectif prévu du programme A380. Du fait du dépassement prévisible, les coûts de R&D liés à l'A380 dans le compte de résultat consolidé IFRS ne devraient pas baisser avant 2006. Environ 0,1 à 0,2 milliard d'euros de dépense de R&D annuelle devrait être capitalisée conformément à la norme IAS 38 au cours des prochains exercices.

Les frais de recherche et développement consolidés d'EADS ont augmenté de 4 % entre 2002 et 2003, passant de 2,1 milliards d'euros à 2,2 milliards. Cette augmentation est principalement due à la poursuite des programmes chez Airbus (1,8 milliard d'euros pour 2003). Les coûts d'Airbus liés au programme A380 ont atteint 1,1 milliard d'euros pour 2003, soit une augmentation de 0,3 milliard d'euros par rapport au niveau de 2002. Les frais de recherche et développement liés aux phases finales d'homologation de vol du programme A340 500/600, ainsi que les améliorations spécifiques des programmes existants ont également pesé sur les frais globaux de recherche et développement d'Airbus de l'exercice. Les autres frais de recherche et développement consolidés hors Airbus ont atteint, au total, 370 millions d'euros, soit une diminution d'environ 40 millions d'euros par rapport à 2002.

Autres Produits et Autres Charges Consolidés

Les autres produits et autres charges consolidés représentent les profits et pertes résultant des cessions de participations, les revenus tirés de biens locatifs et les mouvements de certaines provisions.

Le solde net des autres produits et charges pour 2004 se chiffre à un montant positif de 137 millions d'euros, contre un montant négatif de 60 millions d'euros pour 2003. Un produit de 106 millions d'euros, provenant de la reprise dans la Division DS d'une provision liée au litige désormais résolu Thales Euromissiles, a été inclus dans les autres produits consolidés pour 2004.

Le solde net des autres produits et charges pour 2003 se chiffre à un montant négatif de 60 millions d'euros, contre un montant positif de 7 millions d'euros pour 2002. Un produit de 63 millions d'euros provenant de la cession à Snecma de 50 % de la participation d'EADS dans Aircelle a été inclus dans les autres produits consolidés pour 2002.

Dotations aux Amortissements des Écarts d'Acquisition et Pertes de Valeur Associées Consolidées

Du fait de l'adoption anticipée par EADS de la norme IFRS 3/IAS 36 révisée, « Regroupements d'Entreprises », les écarts d'acquisition ne sont plus amortis régulièrement à compter du 1^{er} janvier 2004, mais font l'objet de tests annuels de perte de valeur. Aucune perte de valeur n'a été constatée pour 2004.

Pour 2003, ce poste a diminué, passant de 0,9 milliard d'euros en 2002 à 0,6 milliard en 2003. Cette diminution de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2002 s'explique par la dépréciation des écarts d'évaluation comptabilisée en 2002 sur les actifs détenus au sein de la division Espace (350 millions d'euros). En revanche, aucun écart d'acquisition n'a fait l'objet d'une dépréciation en 2003.

Résultat Consolidé des Participations

Le résultat consolidé des participations se compose essentiellement du résultat des sociétés consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que des résultats provenant des participations qui ne sont pas consolidées.

EADS a comptabilisé pour 2004 un résultat consolidé des participations de 84 millions d'euros contre 186 millions d'euros pour 2003. Cette baisse de 102 millions d'euros reflète avant tout un rattrapage négatif de 33 millions d'euros en 2004 sur les résultats de 2003 liés à la participation d'EADS dans Dassault Aviation, par rapport à un rattrapage positif en 2003 de 77 millions d'euros de résultat de 2002 relatif à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 9 : Résultat Financier ».

EADS a comptabilisé pour 2003 un résultat consolidé des participations de 186 millions d'euros contre 87 millions d'euros pour 2002. Cette augmentation de 99 millions d'euros est principalement due à un rattrapage de 77 millions d'euros de résultat des exercices précédents relatif à la participation d'EADS dans Dassault Aviation. En 2003, EADS a retraité les résultats de Dassault Aviation pour 2002 et 2003, selon les normes IFRS; lors des exercices précédents, EADS ne s'appuyait que sur des estimations de performances financières de Dassault Aviation établies selon les règles comptables généralement admises en France. Après prise en compte de ces retraitements, le résultat provenant de la participation de 46 % dans Dassault Aviation s'est élevé à 225 millions d'euros, contre 111 millions d'euros pour 2002. Voir « Partie 2/1.1.7 Participation – Dassault Aviation ». Cette augmentation est partiellement compensée par la dépréciation de plusieurs participations non consolidées.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Produits/Charges Financiers Nets Consolidés

Les produits/charges financiers net consolidés reflètent le solde net des produits et des charges d'intérêts résultant des actifs ou des engagements financiers.

EADS a affiché en 2004 une charge nette d'intérêts consolidée de 275 millions d'euros, contre une charge nette d'intérêts consolidée de 203 millions d'euros en 2003. Outre des charges d'intérêts plus élevées en 2004 sur les avances remboursables reçues des gouvernements européens, les charges d'intérêts sur le financement du programme Skynet/Paradigm en 2004 ont contribué à l'augmentation de la charge nette d'intérêts consolidée. Voir « - 1.1.7 Liquidités et Ressources en Capital - Dettes financières consolidées ».

EADS a affiché en 2003 une charge nette d'intérêts consolidée de 203 millions d'euros, contre une charge nette d'intérêts consolidée de 81 millions d'euros en 2002. Cette variation résulte principalement (i) d'une charge d'intérêts plus élevée en 2003 sur les avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens et (ii) du différentiel croissant entre les produits constatés sur les placements de trésorerie à court terme et la charge d'intérêt payée sur les dettes financières. Voir « - 1.1.7 Liquidités et Ressources en Capital - Dettes financières consolidées ».

Autres Éléments du Résultat Financier Consolidé

Le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » a baissé, passant d'un solde positif de 148 millions d'euros en 2003 à un solde négatif de 55 millions d'euros en 2004. Cette variation résulte essentiellement de (i) l'effet réduit en 2004 des variations de valeur des engagements financiers libellés en dollars US sur les bilans libellés en euros ou en livres britanniques des sociétés du Groupe, lesquelles avaient généré des résultats positifs au poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » au cours d'exercices antérieurs ; (ii) un effet négatif de l'estimation à la valeur de marché des « **contrats de dérivés incorporés** » ; et (iii) des intérêts de retard courus sur des redressements fiscaux en 2004. Les contrats de dérivés incorporés sont des instruments de couvertures de devises qui, comptablement, sont considérés comme incorporés à des commandes de matériel libellées en dollars US, lorsque le dollar US n'est pas reconnu de façon concluante comme la devise dans laquelle le prix du matériel en question est habituellement libellé dans le commerce international.

Le poste « Autres éléments du résultat financier consolidé » avait augmenté en 2003, passant de 21 millions d'euros en 2002 à 148 millions d'euros. Cette variation résultait essentiellement d'une réévaluation positive de contrats dérivés incorporés.

En 2001, le report des livraisons d'appareils commerciaux en raison des événements du 11 septembre 2001 s'est traduit par un décalage entre les positions couvertes et les flux de trésorerie prévus. Un plan de reports de couvertures a été effectué en 2002 et en 2003 pour réconcilier les échéances des couvertures devenues inadaptées avec les nouvelles dates de livraison. Le plan de report a été achevé le 31 décembre 2003. Si ce plan de report n'avait pas été mis en œuvre, les couvertures devenues inadaptées auraient été considérées comme annulées d'un point de vue comptable. Comme ces couvertures avaient une valeur de marché négative à la clôture de l'exercice 2001, une annulation aurait eu un effet négatif sur les « Autres éléments du résultat financier consolidé ». Voir « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture ».

Impôts sur les Bénéfices Consolidés

Le taux d'imposition réel a été de 35 % en 2004. Voir « Notes Annexes aux comptes de résultat consolidés IFRS - Note 10 : Impôts sur les bénéfices ».

Intérêts Minoritaires Consolidés

Les intérêts minoritaires consolidés se sont élevés à 203 millions d'euros en 2004 contre 66 millions en 2003, reflétant principalement les droits de BAE SYSTEMS (184 millions d'euros) et de Finmeccanica (21 millions d'euros) sur les résultats respectifs d'Airbus et de MBDA.

Les intérêts minoritaires consolidés se sont élevés à 66 millions d'euros en 2003 contre 33 millions en 2002, reflétant principalement les droits de BAE SYSTEMS et de Finmeccanica sur les résultats respectifs d'Airbus et de MBDA.

Résultat Net Consolidé

Compte tenu des éléments analysés ci-dessus, EADS a enregistré un bénéfice net consolidé de 1 030 millions d'euros pour 2004, contre un bénéfice net consolidé de 152 millions d'euros en 2003 et une perte nette consolidée de 299 millions d'euros en 2002.

Le bénéfice net consolidé de 2004 reflète les effets de l'adoption anticipée par EADS de la norme IFRS 3 et de la version révisée de la norme IAS 36. Le tableau ci-dessous

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

présente les résultats nets pour 2003 et 2002, retraités comme si la norme IFRS 3 et la norme IAS 36 révisée avaient été appliquées pour chacun de ces exercices.

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Bénéfice (perte) net(te) consolidé(e) publié(e)	1 030	152	(299)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition ¹	–	567	586
Intérêts minoritaires sur l'amortissement des écarts d'acquisition	–	(75)	(75)
Résultat net consolidé retraité	1 030	644	212

¹ N'inclut pas les charges de perte de valeur des écarts d'acquisition, déjà inscrites au compte de résultat consolidé.

Résultat par Action (« EPS »)

Le résultat de base par action a progressé de 1,10 euro par action, passant de 0,19 euro par action en 2003 à 1,29 euro par action en 2004. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2004 s'élevait à 799 550 294. Le dénominateur utilisé pour calculer le bénéfice par action était de 801 035 035, reflétant le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. En 2002, EADS a constaté un résultat de base par action de (0,37) euro. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 18 : Capitaux Propres Consolidés » et « Note 31 : Résultat par action ».

Etant donné que le résultat par action pour 2004 reflète l'impact de l'adoption de la norme IFRS 3 et de la version révisée de la norme IAS 36, il n'est pas directement comparable au résultat par action pour 2003. Si la norme IFRS 3 et la version révisée de la norme IAS 36 avaient été appliquées en 2002 et en 2003, le résultat par action retraité aurait été le suivant :

	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003	Exercice clos le 31 décembre 2002
Résultat net retraité (en millions d'euros)	1 030	644	212
Nombre moyen d'actions (en millions)	801,035	800,957	804,117
Résultat net de base par action retraité (en euros)	1,29	0,80	0,26

1.1.6 Tableau de Variation des Capitaux Propres Consolidés

Le tableau suivant présente une synthèse de la variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice allant du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004.

(en millions d'euros)	
Solde au 31 décembre 2003	16 149
Augmentation de capital	43
Résultat net	1 030
Distribution aux actionnaires	(320)
Rachat d'actions par la Société	(81)
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés	152
<i>dont variation des réserves de conversion</i>	<i>(359)</i>
Solde au 31 décembre 2004	16 973

L'augmentation du montant des capitaux propres consolidés en 2004 résulte principalement de l'augmentation des résultats nets de l'exercice et de la variation du poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » (« AOCI »), partiellement compensée par la distribution aux actionnaires. On trouvera ci-dessous une présentation du poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » et de son impact sur les capitaux propres consolidés. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 18 : Capitaux propres consolidés » pour une présentation des autres postes ayant un impact sur les capitaux propres consolidés.

En 2004, le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » a augmenté de 152 millions d'euros. La variation constatée de ce poste est imputable : (i) à la variation positive (0,5 milliards d'euros) de la valorisation en fin d'exercice (après impôts différés et intérêts minoritaires) de la quote-part du portefeuille de couvertures d'EADS qui satisfait aux critères d'application de la norme IAS 39 ; compensée par (ii) la variation négative des réserves de conversion de (0,4) milliard d'euros générées essentiellement par l'impact comptable de la fusion par absorption du GIE Airbus par Airbus S.A.S.

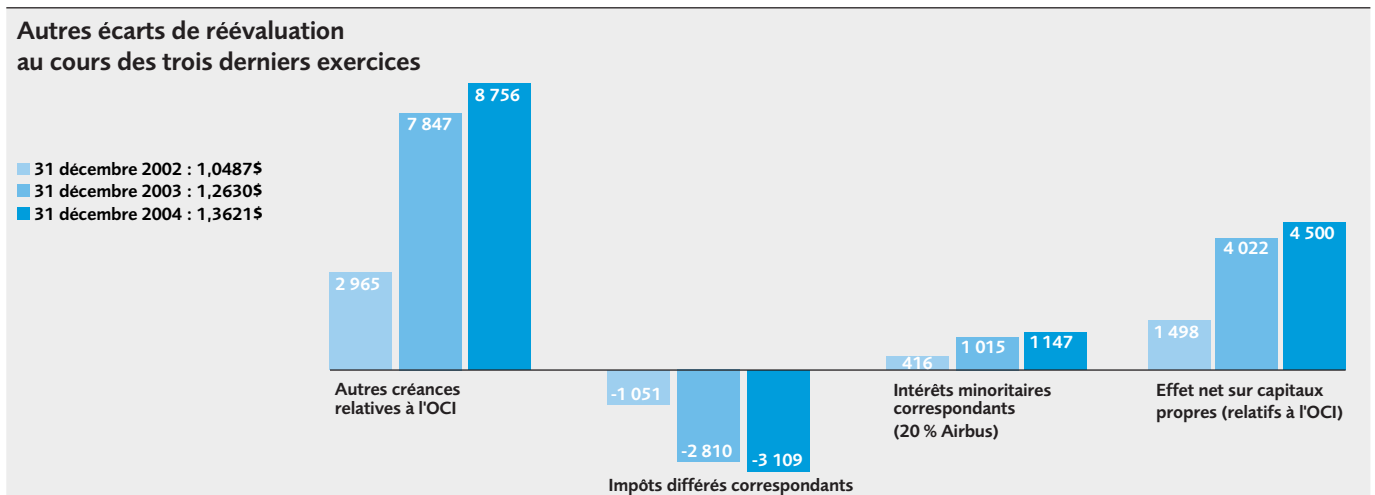
1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Impact sur le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » de la norme IAS 39

Au 31 décembre 2004, le montant notionnel du portefeuille de couvertures non arrivées à échéance remplissant les critères de traitement comptable des « microcouvertures » au titre de la norme IAS 39 s'élevait à 40 milliards de dollars US environ, afin de couvrir les fluctuations du dollar US et de la livre sterling. La valorisation en fin d'exercice à la valeur de marché du portefeuille de microcouvertures d'EADS a entraîné une variation positive de sa valorisation globale de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2003, sur la base d'un taux de change de clôture de 1,36 dollar US pour 1 euro.

La valeur de marché avant impôts positive des instruments financiers qualifiés de microcouvertures est inscrite au poste « Autres créances et autre actifs d'exploitation », tandis que la valeur de marché avant impôts négative est comptabilisée au sein des provisions pour risques sur instruments financiers. Les variations d'un exercice à l'autre des valeurs de marché des microcouvertures sont comptabilisées en tant qu'ajustements du poste « Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ». Ces ajustements sont enregistrés nets des variations correspondantes (i) des impôts différés actifs (pour les microcouvertures dont la valeur de marché est négative) et des impôts différés passifs (pour les microcouvertures dont la valeur de marché est positive) et (ii) de la quote-part affectée aux intérêts minoritaires (lorsque le contrat de couverture est souscrit par une entité qui n'est pas entièrement détenue par EADS, à l'instar d'Airbus).

Le graphique ci-dessous présente les variations liées aux valeurs de marché des microcouvertures au sein du poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » (OCI) au cours des trois derniers exercices (en millions d'euros).



1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Grâce à la variation positive en 2004 de la valorisation à la juste valeur de marché du portefeuille de microcouvertures, les autres actifs liés aux écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés sont passés de 7,8 milliards d'euros en 2003 à 8,8 milliards en 2004. Cette variation a eu pour effet un accroissement de l'impôt différé passif lié de 0,3 milliards d'euros, le solde au bilan étant de 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

Un ajustement de 0,1 milliard d'euros a été comptabilisé parmi les intérêts minoritaires afin de refléter principalement la quote-part de 20 % de BAE SYSTEMS dans la variation positive de la valorisation à la valeur de marché après impôts du portefeuille d'instruments de couverture d'Airbus. Du fait de cet ajustement, les intérêts minoritaires relatifs aux écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés s'élèvent à 1,1 milliard d'euros au 31 décembre 2004, contre 1,0 milliard d'euros au 31 décembre 2003.

Impact des réserves de conversion sur le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés »

La variation négative des réserves de conversion de 359 millions d'euros au sein du le poste « autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés » est liée principalement aux conséquences de la fusion par absorption du GIE Airbus (entité libellée en dollars US) par Airbus S.A.S. (entité libellées en euros). Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient comptabilisées au taux de change en vigueur de l'exercice, à l'exception de celles qui étaient adossées à des instruments financiers de couverture. A compter du 1er janvier 2004, les opérations de l'ex-GIE Airbus sont comptabilisées sur la base des taux de change historiques. De ce fait, aucun nouveau mouvement au sein des réserves de conversion n'est généré par les opérations de l'ex-GIE Airbus. La portion de ces réserves de conversion au 31 décembre 2003 comptabilisée au regard des éléments non-monétaires du bilan liés à des transactions réalisées à compter du 1er janvier 2004 (c'est-à-dire surtout des livraisons d'avions) est progressivement reprise au compte de résultat consolidé au fur et à mesure de ces livraisons.

1.1.7 Liquidités et Ressources en Capital

Le Groupe a pour politique de conserver à tout moment un montant suffisant de liquidités pour faire face à ses obligations présentes et futures. Il atteint cet objectif par le biais de :

- la mise en place de mesures visant à générer de la trésorerie disponible ;
- le développement et le maintien des recours aux marchés financiers ; et
- la limitation de l'exposition liée au financement des ventes.

EADS bénéficie d'une solide position de trésorerie, avec 9,2 milliards d'euros de trésorerie brute consolidée au 31 décembre 2004 (y compris des valeurs mobilières de placement pour 0,5 milliard d'euros). Cette position de trésorerie est en outre renforcée par une facilité de crédit de substitution de 2,0 milliards d'euros consentie par un consortium de banques. En 2004, la Banque Européenne d'Investissement a accordé à EADS un prêt à long terme de 0,3 milliard d'euros pour rembourser un prêt d'actionnaire consenti à Airbus. En outre, la part d'EADS dans le financement de la montée en puissance du programme Paradigm totalisait 0,3 milliard d'euros. Le passif financier (à court et à long terme) totalisait globalement 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

EADS calcule sa position de trésorerie nette consolidée comme la différence entre (i) les disponibilités et les valeurs mobilières de placement et (ii) le passif financier (tel que comptabilisé au bilan consolidé). Au 31 décembre 2004 la position de trésorerie nette était de 4,1 milliards d'euros. Les facteurs affectant la position de trésorerie d'EADS et par conséquent son risque de liquidité sont décrits ci-après.

1.1.7.1 Variation de la Position de Trésorerie Nette

En général, EADS finance ses activités de production et ses programmes de développement de produits, et en particulier de nouveaux appareils commerciaux, par la combinaison de plusieurs sources : flux de trésorerie générés par ses activités d'exploitation, acomptes et avances versés par les clients, partage des risques avec des sous-traitants et avances remboursables consenties par les gouvernements européens. En outre, EADS bénéficie, pour ses activités militaires, de contrats de recherche et développement financés par les Etats. En fonction de ses besoins, EADS est susceptible de lever des fonds sur les marchés de capitaux.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

Le tableau ci-dessous présente la variation de la position de trésorerie nette consolidée d'EADS au cours des périodes indiquées.

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2004	Exercice clos le 31 décembre 2003
Trésorerie nette en début d'exercice	3 105	2 370
Flux de trésorerie brute liés à l'exploitation ¹	2 858	2 690
Variation des autres éléments d'exploitation (actifs et passifs)	2 155	2 019
<i>dont variation des avances remboursables européennes</i>	2	716
Trésorerie affectée aux activités d'investissement	(3 399)	(3 659)
<i>Quote-part affectée aux investissements en capital</i>	(3 017)	(2 672)
<i>Quote-part affectée aux opérations de financement-clients</i>	(188)	(1 093)
<i>Autres</i>	(194)	106
Flux de trésorerie disponible²	1 614	1 050
<i>Dont flux de trésorerie disponible avant financement des clients</i>	1 802	2 143
Rachat d'actions propres par la Société	(81)	(31)
Distribution aux actionnaires	(320)	(240)
Remboursement/Dividendes aux minoritaires	(64)	(38)
Augmentation de capital	43	21
Autres variations de la situation financière	(239)	(27)
<i>dont passif financier sans recours pour EADS</i>	(369)	0
Trésorerie nette consolidée au 31 décembre	4 058	3 105

1 Représente les flux financiers provenant de l'exploitation, à l'exclusion des variations du besoin en fonds de roulement.

2 Ne tient compte ni (i) des investissements ou des cessions de valeurs mobilières de placement (cessions de 10 millions d'euros en 2004 ; cessions de 336 millions d'euros en 2003), qui sont considérés comme de la trésorerie et non des placements, et ce uniquement aux fins de cette présentation de la trésorerie nette, ni (ii) des variations de la trésorerie dues à des variations de périmètre (9 millions d'euros en 2004 ; (152) millions d'euros en 2003), ni enfin (iii) des augmentations du financement-clients lorsqu'il est sans recours pour EADS ((369) millions d'euros pour 2004 ; 0 million d'euros pour 2003).

La position de trésorerie nette consolidée s'élevait au 31 décembre 2004 à 4,058 milliards d'euros, soit une hausse de 31 % par rapport au 31 décembre 2003. Cette augmentation reflète (i) une rentabilité accrue sur un nombre de livraisons en augmentation chez Airbus, (ii) une optimisation du besoin en

fonds de roulement grâce à l'encaissement d'avances sur contrats au fur et à mesure de la croissance du carnet de commandes, (iii) les effets d'une focalisation en cours dans l'ensemble de la Société sur la gestion de trésorerie, et (iv) la stabilisation du financement-clients. Ces facteurs positifs ont été compensés en partie par (i) la poursuite des dépenses d'investissement chez Airbus (liées notamment à l'A380) et dans la Division Espace, et (ii) la distribution de dividendes plus importante aux actionnaires effectuée en 2004.

Flux de Trésorerie Bruts Liés à l'Exploitation

En 2004, les flux de trésorerie bruts liés à l'exploitation se sont accrus de 168 millions d'euros pour atteindre 2,9 milliards d'euros, reflétant principalement les bénéfices plus élevés générés au cours de l'exercice (augmentation de 523 millions d'euros par rapport à 2003, avant intérêts minoritaires et retraités, pour 2003, de l'amortissement des écarts d'acquisition), partiellement compensés par les décaissements induits par les activités de restructuration au sein de la Division Espace ((150) millions d'euros).

En 2003, l'arrivée à échéance des « anciennes » macrocouvertures restantes qui avaient été requalifiées en microcouvertures en janvier 2001 a eu un impact négatif de 0,2 milliard d'euros sur le flux de trésorerie brute résultant de l'exploitation. Au 31 décembre 2004, aucun impact significatif supplémentaire sur le flux de trésorerie brute n'est désormais attendu au titre de ces instruments financiers. Voir « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture ».

Variations du Poste « Autres Éléments d'Exploitation (Actifs et Passifs) » (Besoin en Fonds de Roulement)

Le besoin en fonds de roulement se compose des créances clients, de la valeur nette des stocks (stocks bruts compensés par une partie des avances clients), d'autres actifs et charges constatés d'avance, diminués des dettes fournisseurs, des autres dettes, et des produits constatés d'avance.

La variation du besoin en fonds de roulement s'est soldée par un impact positif sur la position de trésorerie nette en 2004 (2,2 milliards d'euros) et en 2003 (2,0 milliards d'euros). Parmi les principaux éléments qui ont contribué à cette variation positive du besoin en fonds de roulement figurent (i) un niveau accru d'avances reçues avant livraison de la part des clients (environ 1,7 milliards d'euros en 2004, contre 1,3 milliards d'euros en 2003) ; (ii) la variation des stocks bruts (environ 0,4 milliard d'euros en 2004 et (0,6) milliard d'euros en 2003), reflétant principalement la diminution des produits finis en 2004 ; (iii) « d'autres éléments » représentant

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

0,1 milliard d'euros en 2004 et 0,6 milliard d'euros en 2003 (incluant une augmentation exceptionnelle du passif fiscal) ; et (iv) la variation des avances remboursables reçues des gouvernements européens (0,0 milliard d'euros en 2004 et 0,7 milliard d'euros en 2003).

Avances remboursables reçues de gouvernements européens. Au 31 décembre 2004, le montant total des avances remboursables reçues de la part des gouvernements européens, comptabilisées au bilan au poste « Autres dettes d'exploitation », s'élevait à 5,1 milliards d'euros, intérêts courus compris.

En 2004, les nouvelles avances remboursables reçues des gouvernements européens se sont élevées à 0,3 milliard d'euros et les remboursements à 0,3 milliard d'euros. Le montant de 0,25 milliard d'euros d'intérêts courus relatifs à ces avances au titre de 2004 a été comptabilisé au bilan, au poste « Autres dettes d'exploitation ».

Le tableau suivant présente la répartition de la totalité des avances remboursables des gouvernements européens par produit/projet.

(en milliard d'euros)	2004
Avions long courrier et à fuselage large	2,0
A380	2,5
Eurocopter	0,2
Autres programmes	0,4
EADS	5,1

Trésorerie Affectée aux Activités d'Investissement
La Direction classe la trésorerie affectée à ses activités d'investissement en trois catégories : (i) les dépenses d'investissement industriels, (ii) les opérations de financement-clients et (iii) les investissements nets dans les filiales.

Dépenses d'investissements industriels. Les dépenses d'investissements industriels (investissements en immobilisations corporelles et incorporelles) se sont élevées à 3,0 milliards d'euros en 2004 contre 2,7 milliards d'euros en 2003. Le montant total des dépenses de ce type liées au programme A380 a atteint 1,3 milliard d'euros en 2004 contre 1,2 milliard d'euros en 2003. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Offre de Produits et Services ». A ce jour, le montant cumulé des dépenses d'investissement liées à l'A380 est de 3,7 milliards d'euros, chiffre qui comprend la capitalisation de certains prototypes pour un montant d'environ 0,4 milliard d'euros.

Le reste de ces dépenses concerne les autres programmes d'Airbus, à hauteur de 0,8 milliard d'euros (matériels de production et systèmes informatiques communs) ainsi que des programmes supplémentaires d'autres Divisions, pour un montant de 0,9 milliard d'euros, y compris les acquisitions d'immobilisations chez Paradigm Secure Communication Ltd. Hors dépenses relatives à Airbus et à Paradigm, les autres Divisions d'EADS engagent environ 0,5 milliard d'euros par an en dépenses d'investissement destinées à la poursuite de leurs activités. Les investissements réalisés pour la location d'avions sont inclus dans les activités de financement-clients, et non dans les dépenses d'investissement industriels, même si les actifs concernés peuvent être ensuite comptabilisés parmi les immobilisations corporelles.

Pour la période 2005 à 2006, il est prévu que l'augmentation des investissements d'EADS interviendra, pour l'essentiel, dans le cadre des activités d'Airbus, notamment pour le développement des programmes A380, A350 et A400M. L'A380 continuera de nécessiter des dépenses d'investissement importantes, bien qu'à un niveau moindre qu'en 2004. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Offre de Produits et Services ».

Financement-Clients. Les flux de trésorerie nette consolidée correspondant à de nouveaux financements-clients se sont élevés à (188) millions d'euros en 2004, ce qui reflète principalement les nouveaux financements fournis aux clients, diminués des cessions et des remboursements obtenus durant l'exercice. EADS a pour objectif de structurer les financements de manière à faciliter la cession ou la réduction future de son risque. Voir « 1.1.7.4 – Financement des Ventes ».

Autres flux. Pour 2004, le chiffre négatif de 0,2 milliard d'euros reflète essentiellement les investissements nets dans les filiales, dont l'acquisition de Racal Instruments.

Flux de Trésorerie Disponible

Par suite des éléments évoqués ci-dessus, les flux de trésorerie disponible accusent un solde positif de 1,6 milliard d'euros en 2004, contre 1,0 milliard d'euros pour 2003. Le solde positif des flux de trésorerie disponible avant financement-clients s'élève à 1,8 milliard d'euros en 2004 contre 2,1 milliards d'euros en 2003.

Autres Variations de la Situation Financière

Les autres variations qui ont affecté la situation financière en 2003 représentent essentiellement des variations des taux de change sur la trésorerie et sur la dette. En 2004, la diminution de trésorerie de (239) millions d'euros reflète principalement l'impact des financements-clients sans recours.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

1.1.7.2 Disponibilités Consolidées

Les disponibilités du Groupe, ainsi que son portefeuille de valeurs mobilières de placement sont investis principalement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts au jour le jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire, d'une maturité pour les disponibilités habituellement inférieure à un an. Le Groupe estime par conséquent le niveau d'exposition aux risques de ses placements en cas de fluctuations des taux et des écarts d'intérêt comme minime. Voir « - 1.1.8 Gestion des Risques de Marché - Risques de Taux d'Intérêt ».

En 2003, le système transfrontalier entièrement automatisé de centralisation de la trésorerie (qui couvre la France, l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) est devenu opérationnel. La mise en place de ce système va être étendue dans tout le Groupe afin que les entités situées dans d'autres pays puissent en bénéficier. Ce système de centralisation de trésorerie permet à la Direction de connaître instantanément et de manière fiable la situation de trésorerie de chaque filiale du Groupe et lui permet d'allouer la trésorerie de façon optimale au sein du Groupe en fonction de l'évolution des besoins à court terme.

Au 31 décembre 2004, le solde des disponibilités s'élevait à 9,2 milliards d'euros (dont 0,5 milliard d'euros en valeurs mobilières de placement) contre 7,8 milliards d'euros (dont 0,5 milliard d'euros en valeurs mobilières de placement) constatés au 31 décembre 2003. Dans un souci de cohérence avec le tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2003 et conformément à la norme IAS 7 « Tableaux des flux de trésorerie », EADS a changé la présentation dans son bilan consolidé pour ses disponibilités. Les valeurs mobilières à court terme immédiatement convertibles en numéraire pour des montants connus, sujettes à un risque insignifiant de fluctuation de valeur, étaient préalablement inscrites au bilan consolidé sous la rubrique « Valeurs mobilières de placement » ; elles ont été reclassées et sont dorénavant inscrites au poste « Disponibilités ».

Le montant total des disponibilités (y compris les valeurs mobilières de placement) comprend la consolidation à 100 % de la trésorerie d'Airbus pour un montant de 2,5 milliards d'euros, bien que la participation d'EADS dans Airbus ne s'élève qu'à 80 %. De la même façon, 50 % de la trésorerie de MBDA, soit un total de 0,6 milliard d'euros, est intégrée dans les disponibilités, alors qu'EADS ne détient que 37,5 % de MBDA, ce qui représente 75 % du montant consolidé.

1.1.7.3 Dettes Financières Consolidées

Le tableau suivant présente la composition des dettes financières consolidées d'EADS, tant à court qu'à long terme, au 31 décembre 2004 :

(en millions d'euros)	31 décembre 2004			Total
	Inférieur ou égal à 1 an	Supérieur à un an et inférieur à 5 ans	Supérieur à 5 ans	
Contrats de location-financement ¹	52	172	46	270
Obligations	23	137	1 511	1 671
Dettes auprès d'institutions financières ²	145	260	1 369	1 774
Dettes auprès des sociétés liées	110	-	-	110
Emprunts	45	239	672	956
Autres	345	-	-	345
Total	720	808	3 598	5 126²

1 Ce chiffre intègre l'effet de 1 089 millions d'euros résultant de la compensation de certains dépôts bancaires avec les dettes financières afférentes.

2 Inclut 988 millions d'euros, correspondant à des dettes sans recours.

Le solde des dettes financières s'élevait à 5,1 milliards d'euros au 31 décembre 2004 contre 4,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Avant 2003, les montants de certains dépôts bancaires étaient comptabilisés au poste « actifs financiers » du bilan consolidé.

L'augmentation nette de 0,4 milliards d'euros des dettes financières consolidées par rapport à 2003 est essentiellement imputable à l'emprunt EIB de 0,3 milliard d'euros et à un financement supplémentaire de 0,3 milliard d'euros relatif au programme Paradigm.

Le montant total des dettes financières comprend la consolidation à 100 % de la dette financière d'Airbus pour un montant de 2,3 milliards d'euros. Cependant, EADS n'est responsable qu'à hauteur de 80 % de la part de cette dette financière engagée après le 1^{er} janvier 2001, en cohérence avec sa participation dans Airbus. Voir « 1.1.7.4 - Financement des ventes ».

La Direction estime que, dans l'ensemble, la structure des échéances des dettes financières consolidées est prudente et correspond à la structure d'actifs et de flux de trésorerie attendus consolidés d'EADS.

Programme EMTN. En février 2003, EADS a lancé un programme d'émission d'euro-obligations à moyen terme (« EMTN ») de 3 milliards d'euros et a ensuite procédé à une première émission d'euro-obligations d'un montant de 1 milliard d'euros d'une durée de sept ans au taux annuel de

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

4,625 %, qui a fait plus tard l'objet d'un swap en taux variable égal au LIBOR (taux interbancaire londonien du marché des eurodevises) à trois mois plus 1,02 %, plafonné à 4 %.

En septembre 2003, EADS a lancé une deuxième émission, pour un montant de 0,5 milliard d'euros au taux fixe de 5,5 %, d'une durée de quinze ans, dans le cadre du programme EMTN. L'objectif de ces deux émissions du programme EMTN est de refinancer la dette existante et d'allonger la maturité de la dette de la Société. La Direction pense que la mise en place de ces montages de financement permettra à EADS de renforcer sa présence et sa notoriété globales sur certains marchés financiers tout en augmentant sa flexibilité face aux fluctuations de ses besoins de financement.

EADS a mis en place une politique stricte en regard des dispositions contractuelles relatives au remboursement anticipé des dettes financières. Le Groupe refuse systématiquement les clauses de remboursement anticipé fondées sur la révision à la baisse de sa note de crédit ou sur un quelconque événement non significatif qu'EADS ne contrôle pas.

1.1.7.4 Financement des Ventes

EADS privilégie les ventes au comptant et encourage ses clients à obtenir un financement indépendant afin d'éviter de conserver un risque de défaut de contrepartie ou de valeur sur les produits livrés.

Toutefois, afin de soutenir les ventes de ses produits, notamment pour Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement de ventes vis-à-vis de certains clients, au cas par cas, soit directement, soit par le biais de garanties données à des tiers. Des équipes spécialisées et expérimentées au siège et chez Airbus et ATR se chargent respectivement, de structurer ces transactions financières et de contrôler de près l'exposition globale d'EADS aux encours de financement de ses clients et au risque de baisse de valeur des actifs, ainsi que de son évolution en termes de qualité, de volume et de ressources de trésorerie mobilisées. EADS s'efforce de structurer l'ensemble des financements qu'elle apporte à ses clients en fonction des conditions courantes du marché, afin de faciliter par la suite la cession ou la réduction de tels risques.

Lors de la détermination du montant et des conditions d'une opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne concernée, ainsi que les facteurs de risque liés aux conditions envisagées d'exploitation de l'appareil et sa valeur future estimée. Les taux de rendement du marché et les conditions bancaires en vigueur servent également de base pour établir les conditions de financement proposées aux clients.

Plus de 36 % des 5,1 milliards d'euros de dettes financières totales consolidées au 31 décembre 2004 se rattachent au financement des actifs liés au financement des ventes d'EADS, dont les échéances sont lointaines et les modalités de remboursement précisément échelonnées. La baisse de ce ratio par rapport à son chiffre de 2003 (qui atteignait 41 % du passif financier total) est principalement imputable à l'augmentation globale des dettes financières résultant de l'emprunt EIB de 0,3 milliard d'euros et d'un financement supplémentaire de 0,3 milliard d'euros pour le programme Paradigm. Voir « - Dettes financières consolidées ». Le tableau suivant présente la répartition des éléments de passif financier relatif au financement des ventes :

(en millions d'euros)	Montant de l'encours 2004	Montant de l'encours 2003
Contrats de location-financement ¹	270	351
Dettes auprès d'institutions financières	844	757
Emprunts	780	866
Total des dettes financières au titre du financement des ventes¹	1 894	1 974

¹ Ces chiffres reflètent l'effet résultant de la compensation de certains dépôts bancaires obtenus avec les dettes financières afférentes (1 089 millions d'euros en 2004, 1 131 millions d'euros en 2003).

Le montant total des dettes financières lié au financement des ventes aux 31 décembre 2004 et 2003 reflète la compensation entre certaines dettes financières liées au financement des ventes de 1,1 milliard d'euros (pour 2004) et 1,1 milliard d'euros (pour 2003) et certains dépôts bancaires couvrant ces éléments de passif. Sur le montant total restant de 1,9 milliard d'euros de dettes financières encourues au titre du financement des ventes au 31 décembre 2004, 1,0 milliard d'euros se présente sous la forme de dettes avec recours limité, au titre desquelles les obligations de remboursement incombant à EADS se limitent aux montants reçus de sa contrepartie. Par ailleurs, une part importante des actifs financiers représentant des engagements fermes de clients sont assortis d'échéances proches de celles des éléments de dettes financières qui leur sont associés. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS - Note 20 : Dettes financières ». Voir également « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers ».

Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sûreté prise sur l'avion financé. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de mécanismes de sûretés adaptés, en fonction du risque et du contexte juridique de chaque transaction.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

1.1.8 Gestion des Risques de Marché

1.1.8.1 Risque Lié au Financement des Ventes

EADS classe les risques découlant de ses activités de financement des ventes en deux catégories : (i) le risque de défaut de contrepartie, qui porte sur la solvabilité du client, c'est-à-dire sa capacité à honorer ses obligations au titre d'un contrat de financement et (ii) le risque de valeur d'un appareil, lorsque le risque porte sur la diminution de la valeur future de l'appareil financé. Voir aussi « 1.4.1 Risques de Marché – Exposition au Risque lié au Financement des Ventes ».

Risque de Financement – Clients. Certaines sociétés des groupes EADS et BAE SYSTEMS continuent d'assumer des obligations solidaires et indivises liées au risque de financement des ventes encouru par Airbus avant la création d'Airbus S.A.S. Les engagements d'EADS sur les passifs supportés par Airbus après le 1er janvier 2001 sont limités par son statut d'actionnaire d'Airbus S.A.S., dont EADS détient 80 %. Par ailleurs, EADS ne consolide proportionnellement que 50 % d'ATR et partage le risque avec son partenaire Alenia.

Au 31 décembre 2004, le risque de défaut de contrepartie d'Airbus se répartit sur environ 219 avions, exploités de manière continue par quelques 39 compagnies aériennes. La répartition par type d'appareil est équilibrée entre l'A300/310, la famille A320 et l'A330/340. En outre, certains types d'actifs liés aux avions, comme les pièces détachées, peuvent également servir de garanties. 57 % du Risque Brut de Financement d'Airbus est réparti sur cinq compagnies aériennes dans quatre pays, hors engagements de crédits relais.

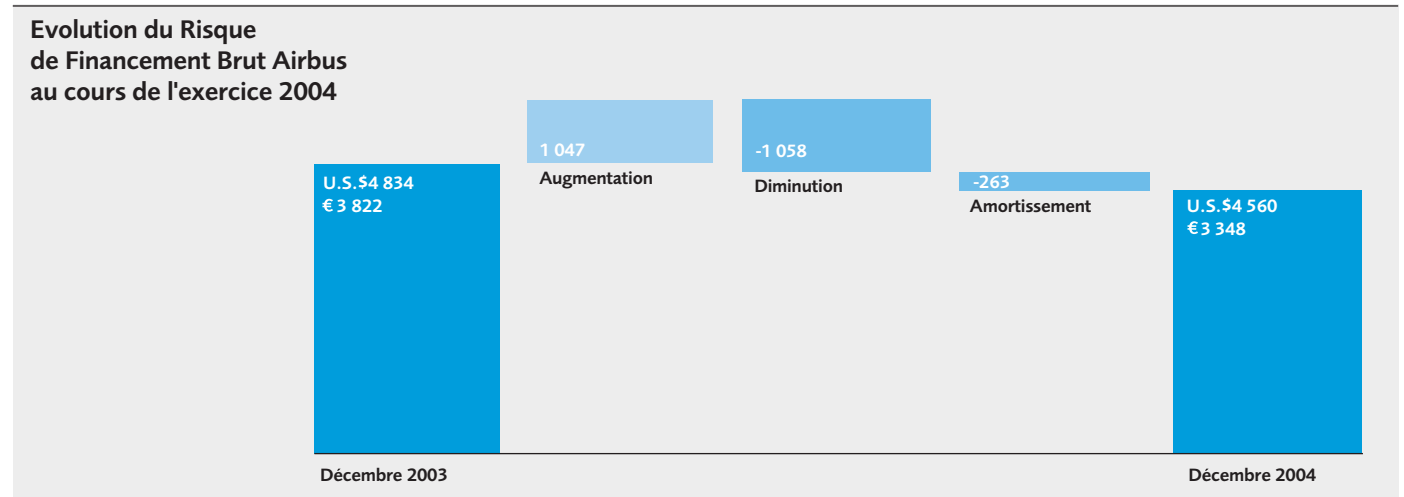
Au 31 décembre 2004, le risque de financement des ventes d'ATR se répartit sur 208 avions.

Risque Brut de Financement-Clients : Le Risque Brut de Financement-Clients se calcule comme la somme (i) de la valeur nette comptable de l'avion faisant l'objet d'un contrat

de location simple, (ii) du solde du principal à recevoir au titre de contrats de location-financement ou de prêt, et (iii) la valeur actuelle nette du montant maximum des engagements au titre des garanties financières accordées.

Le Risque de Financement Brut au titre des contrats de leasing opérationnel, de location financement et de prêts diffère de la valeur des actifs correspondants au bilan d'EADS et des engagements hors bilan associés pour les raisons suivantes : (i) les actifs sont comptabilisés suivant les normes IFRS, mais peuvent être relatifs à des opérations au titre desquelles il n'y a que peu de recours sur Airbus ou ATR, (ii) les actifs sont amortis ou font l'objet de provisions pour dépréciation au bilan consolidé, (iii) le risque brut hors bilan correspond à la valeur actualisée des engagements futurs, tandis que les Etats Financiers présentent le montant total de ces engagements à leur valeur nominale et (iv) les engagements relatifs aux AVG comptabilisés en tant que contrats de location simple dans les Etats Financiers sont qualifiés de Risques portant sur la Valeur des Actifs, et non de Risques de Financement.

Airbus a réduit son Risque de Financement Brut de 25 % par rapport au pic de 6 milliards de dollars US atteint en 1998 ; ce risque se chiffre désormais à 4,6 milliards de dollars US (3,3 milliards d'euros) au 31 décembre 2004, tandis que la flotte d'appareils Airbus en service est passée de 1 838 à 3 598 avions sur la même période. La Direction estime que le niveau actuel du Risque de Financement Brut manifeste la capacité d'Airbus à aider ses clients, dans un marché du financement des avions tendu. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du Risque de Financement Brut d'Airbus au cours de l'exercice 2004 (en millions).



1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

ATR a réduit son risque brut d'environ 50 % par rapport au pic de 1,8 milliard de dollars US atteint en 1997 ; il se chiffrait à 0,5 milliard de dollars US (0,3 milliard d'euros) au 31 décembre 2004 (données exprimées à 100 %), en dépit d'un marché des appareils à turbopropulseurs soumis à une forte concurrence.

En réponse à la demande persistante de financements de la part de ses clients, EADS prévoit d'entreprendre des dépenses supplémentaires pour le financement des ventes d'avions commerciaux, essentiellement grâce à des contrats de location-financement et à des prêts. Elle a cependant l'intention de faire en sorte que ce montant demeure aussi bas que possible et prévoit une augmentation très réduite du risque brut de financement des ventes en 2005.

Risque net. Le risque net correspond à la différence entre le risque brut et la valeur estimée des garanties reçues. Ces garanties sont évaluées à l'aide d'un modèle dynamique qui se fonde sur la valeur actuelle nette des prévisions de loyers futurs des appareils sur le marché de la location et sur le coût potentiel en cas de défaut de paiement. Les résultats issus de ce modèle d'évaluation sont généralement inférieurs aux valeurs résiduelles telles qu'estimées par des experts indépendants, afin de tenir compte de ce que la Direction considère comme une appréciation conservatrice par elle des conditions de marché, ainsi que des coûts de reprise et de transformation. Voir « - 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables - Comptabilisation des Opérations de Financement des Ventes dans les Etats Financiers ».

Le tableau suivant présente le passage du risque de financement brut au risque de financement net (hors AVG) entre le 31 décembre 2004 et le 31 décembre 2003. Il inclut 100 % du risque de financement-clients d'Airbus et 50 % du risque d'ATR, correspondant à la participation d'EADS dans ATR.

(en millions d'euros)	Note ¹	Airbus 31/12/2004	Airbus 31/12/2003	ATR 50% 31/12/2004	ATR 50% 31/12/2003	TOTAL EADS 31/12/2004	TOTAL EADS 31/12/2003
Contrats de location simple	12	1 835	1 638	146	218	1 981	1 856
Contrats de location-financement et de prêt	13	2 044	2 098	22	25	2 066	2 123
Autres			104	119	34	119	138
Financement clients – au bilan		3 879	3 840	287	277	4 166	4 117
Financement clients – hors bilan	25	732	1 113	46	126	778	1 239
Opérations sans recours au bilan		(1 135)	(742)			(1 135)	(742)
Ajustements hors bilan		(128)	(389)			(128)	(389)
Risque Brut de financement-clients	25	3 348	3 822	333	403	3 681	4 225
Valeur des garanties reçues	25	(1 916)	(2 229)	(300)	(365)	(2 216)	(2 594)
Risque net		1 432	1 593	33	38	1 465	1 631
Amortissements cumulés et provisions							
sur les contrats de location simples	12	(532)	(590)			(532)	(590)
sur les contrats de location-financement et de prêt	13	(466)	(431)			(466)	(431)
sur les stocks	14	(1)	(27)			(1)	(27)
sur les financements-clients au bilan	19			(33)	(38)	(33)	(38)
sur les engagements hors bilan	19	(433)	(545)			(433)	(545)
Amortissements cumulés et provisions		(1 432)	(1 593)	(33)	(38)	(1 465)	(1 631)
Risque résiduel		–	–	–	–	–	–

¹ Les numéros indiqués font référence aux numéros des Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

La valeur brute des contrats de location simple indiquée dans le tableau ci-dessus (1 981 millions d'euros en 2004 et 1 856 millions d'euros en 2003) est comptabilisée au poste « Immobilisations corporelles » à la valeur nette comptable des contrats de location simple avant pertes de valeur. Les provisions pour pertes de valeur des actifs correspondants (532 millions d'euros en 2004 et 590 millions d'euros en 2003) sont imputées sur cette valeur nette comptable. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 12 : Immobilisations corporelles ».

Le tableau ci-dessus indique aussi la valeur brute des contrats de location-financement et de prêt (2 066 millions d'euros en 2004 et 2 123 millions d'euros en 2003). Les contrats de location-financement consolidés (1 120 millions d'euros en 2004 et 1 047 millions d'euros en 2003) sont comptabilisés au poste « Actifs financiers à long terme » et sont constatés à leur valeur nette comptable avant pertes de valeur. Les prêts (946 millions d'euros en 2004 et 1 078 millions d'euros en 2003) sont également comptabilisés au poste « Actifs financiers à long terme », constatés à leur montant brut non encore réglé. Les provisions pour pertes de valeur des actifs correspondants (466 millions d'euros en 2004 et 431 millions d'euros en 2003) sont imputées sur la valeur nette comptable. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 13 : Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme ».

Le montant du risque de financement-clients hors-bilan s'élève pour Airbus et ATR (à hauteur de 50 %) à 778 millions d'euros en 2004 et à 1 239 millions d'euros en 2003. Ces montants reflètent principalement la valeur nominale actuelle des futurs paiements aux termes des opérations de « lease in/lease out ». La diminution du risque d'un exercice à l'autre est essentiellement imputable à l'impact sur le montant en euros de ces paiements de la dépréciation du dollar US. La valeur actuelle nette correspondante des paiements futurs (actualisée et nette des facteurs de réduction du risque) est incluse dans le Risque de Financement Brut total pour un montant de 650 millions d'euros en 2004 et de 850 millions d'euros en 2003. Une provision de 433 millions d'euros figure au bilan d'EADS au 31 décembre 2004 pour couvrir le montant intégral du risque net correspondant. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés Audités – Note 25 : Engagements hors bilan ».

Risque de Valeur des Actifs. Une part importante du risque de valeur des actifs d'EADS provient des AVG en cours, principalement chez Airbus. La Direction considère que les risques financiers associés à ces garanties sont contrôlés. Cette position est fondée sur trois facteurs : (i) la garantie ne couvre

qu'une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque appareil ; (ii) le risque lié aux AVG est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les périodes d'exercice des AVG en cours s'étalent jusqu'en 2018, ce qui permet de réduire les risques pouvant se matérialiser au cours d'un seul exercice. Comme les AVG peuvent être exercées, en moyenne, à partir de la 10^{ème} année suivant la livraison de l'avion, les AVG accordées en 2005 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2015, et par conséquent aucune augmentation du risque à court terme n'est anticipée.

Risque Brut. Le Risque Brut de Valeur des Actifs se calcule comme la somme des montants maximum des tranches garanties (et non la somme des valeurs d'actifs maximales garanties) au titre des AVG en vigueur. Au 31 décembre 2004, le montant nominal (non actualisé) du Risque Brut lié aux Actifs d'Airbus s'élevait à 3,0 milliards de dollars US (2,2 milliards d'euros). La part qui correspond aux AVG dont la valeur nette actualisée est inférieure à 10 % du prix de vente de l'avion sur lequel porte l'AVG figure dans les éléments hors-bilan. Au 31 décembre 2004, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépassent pas le critère de 10 % est égale à 810 millions d'euros, à l'exclusion d'une part de 413 millions d'euros sur laquelle le risque est considéré comme inexistant. Dans de nombreux cas, le risque se limite à une portion spécifique de la valeur résiduelle de l'appareil. La part résiduelle du Risque Brut de Valeur des Actifs d'Airbus est enregistrée au bilan consolidé.

Risque Net. La valeur actuelle du risque net lié aux garanties de valeur des actifs, là où un concordat est considéré comme probable, est intégralement provisionnée et comprise dans le montant total des provisions pour risques sur valeurs d'actif, avec un montant de 473 millions d'euros. Cette provision couvre une inadéquation éventuelle prévue entre la valeur estimée de l'appareil à la date à laquelle la garantie est susceptible d'être exercée et la valeur garantie dans le cadre de la transaction, en prenant en compte les contre-garanties. Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés Audités – Note 19(d) : Autres provisions ».

Engagements de Crédits Relais. Bien que des engagements destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également consentis, ils ne sont pas intégrés au calcul du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne peut se produire qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable que ces promesses de financement octroyées ne seront pas

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

toutes réellement mises en œuvre (tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent néanmoins une assistance de financement préalablement à la livraison de leur appareil) (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conservent la propriété de l'actif et ne supportent aucun risque inhabituel sur cet actif (à l'exception du risque de produits en cours correspondant) et (iii) des tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer les risques encourus par Airbus et ATR au titre de ces engagements de crédits, les contrats prévoient généralement des conditions financières auxquelles les parties garanties doivent se conformer.

Voir « Notes Annexes aux Etats Financiers Consolidés IFRS – Note 25 : Engagements hors bilan » pour une explication plus détaillée de la politique et des procédures comptables d'EADS en matière de financement des ventes et de procédures comptables.

1.1.8.2. Risques de Change

Risque de Taux de Change. La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est libellée en dollars US (environ 22 milliards de dollars US en 2004), sachant que la moitié environ de ce risque de change bénéficie d'une « couverture naturelle » grâce à des dépenses elles-mêmes libellées en dollars US. Le reste des coûts est principalement engagé en euros et, dans une moindre mesure, en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir contre le risque net de change actuel et futur entre la date d'une prise de commande d'un client et le moment de sa livraison, ses résultats seront affectés par les fluctuations du taux de change entre le dollar US et ces devises sur le marché. La politique du Groupe étant de réaliser ses résultats principalement au travers de ses activités d'exploitation, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact de la volatilité du dollar US sur son EBIT*. Voir « 1.1.4 – Mesure des Performances de la Direction – Niveau de l'EBIT* par Division – Impact des Opérations de Couverture sur l'EBIT* ». Voir également « 1.4.1 Risques de Marché – Exposition au Risque de Change ».

Dans la mesure où EADS utilise des instruments financiers pour ne couvrir que son risque de change net, la part de son chiffre d'affaires libellée en dollars US qui n'est pas couverte par des instruments financiers (environ 30 % du chiffre d'affaires net consolidé) est sujette aux fluctuations des taux de change. Un certain pourcentage de cette part non couverte du chiffre d'affaires (pourcentage relatif aux paiements effectués par les clients avant la livraison) est converti en euros au cours comptant en vigueur au moment où le paiement est reçu par EADS. Le reste du chiffre d'affaires non couvert libellé en

dollars US (correspondant aux paiements effectués à la livraison) est sujet au cours du comptant au moment de la livraison. Voir « – 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables – Comptabilisation des Opérations Libellées en Devises Etrangères dans les Etats Financiers ».

Risque sur les ventes d'avions – Pour les produits tels que les avions, la politique d'EADS est de couvrir les ventes en dollars US prévues au titre de contrats fermes et des transactions prévues pour les exercices suivants, jusqu'en 2011 inclus. Les éléments couverts sont définis comme les premières rentrées de trésorerie futures prévues et hautement probables au titre d'un mois considéré, sur la base des règlements finaux à la livraison des appareils. Le montant des premiers flux couverts est déterminé par un comité de trésorerie et couvre en général jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars US. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commandes fermes ou s'il est très probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels (comme par exemple une lettre d'intention). Le ratio de couverture peut être ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les taux de change et les taux d'intérêt, selon le cas.

Risque sur les Activités Liées à des Projets – En ce qui concerne les activités liées à des projets, EADS couvre en général 100 % des montants, sur la base de flux spécifiques liés à des contrats fermes et individualisés. La couverture est établie sur la base des projets individualisés.

Risque sur les Opérations de Trésorerie – Dans le cadre de ses opérations de trésorerie, la trésorerie centrale d'EADS utilise des swaps de devises (montant notionnel de 0,3 milliard d'euros en 2004) pour ajuster les fluctuations à court terme des soldes de trésorerie en devises autres que l'euro au niveau des unités commerciales. La variation annuelle de la valeur de marché de ces swaps est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au poste « Autres éléments du résultat financier ». Ces variations pourraient avoir un impact significatif sur le résultat net d'EADS.

Portefeuille de Couvertures. EADS gère un portefeuille de couvertures à long terme s'échelonnant sur quelques années, qui couvre le risque net lié à ses ventes en dollars US, en particulier dans le cadre des activités d'Airbus (et dans une moindre mesure de la Division Aéronautique). La définition du risque net correspond au risque de change total (chiffre d'affaires libellé en dollars US), déduction faite de la partie « naturellement couverte » par les coûts eux-mêmes libellés en dollars US. Le portefeuille de couvertures constitue la très grande majorité des opérations de couverture du Groupe.

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

EADS utilise principalement comme instruments de couverture des contrats à terme de devises et des contrats d'options sur devises.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés sur devises d'EADS qui figurent ci-après ne représentent pas nécessairement les montants échangés entre les parties et ne constituent donc pas nécessairement une mesure fiable du risque encouru par le Groupe relatif à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés sur devises sont les suivants, selon leur maturité prévisible :

(en millions d'euros)	Durée restant à couvrir avant maturité			Total
	Inférieur ou égal à un an	Supérieur à un an et inférieur à 5 ans	Supérieur à 5 ans	
Exercice clos le 31 décembre 2004				
Contrats de ventes à terme nets	7 780	19 829	1 277	28 886
Contrats de swap de dollars US	180	452	0	632
Contrats de swap de devises	189	102	0	291

1.1.8.3 Risque de Taux d'Intérêt

EADS gère ses actifs et ses passifs dans le but de limiter son risque de taux d'intérêt. La Société s'efforce d'établir une adéquation entre le profil de risque de ses actifs et la structure de passif correspondante. Le risque net de taux d'intérêt est géré grâce à plusieurs types d'instruments afin de minimiser les risques et les impacts financiers. EADS est donc susceptible d'utiliser des contrats dérivés de taux d'intérêt à des fins de couverture.

Les instruments de couverture spécifiquement liés à des instruments financiers sous forme de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux, ainsi que les mêmes dates d'échéance, que les opérations couvertes correspondantes.

En ce qui concerne la gestion de son solde de trésorerie, EADS utilise principalement pour ses placements des instruments à court terme et/ou des instruments à taux flottant afin de minimiser plus encore tout risque de taux d'intérêt dans son portefeuille de disponibilités et de titres.

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément des montants échangés par les parties, et ne constituent donc pas nécessairement une mesure du risque du Groupe lié à son utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels de ces instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont les suivants, selon leur maturité prévisible :

(en millions d'euros)	Durée restant à couvrir avant maturité			Total
	Inférieur ou égal à un an	Supérieur à un an et inférieur à 5 ans	Supérieur à 5 ans	
Exercice clos le 31 décembre 2004				
Swaps et caps de taux d'intérêt	0	802	2 964	3 766

Depuis la création d'EADS, sa position nette de trésorerie a été positive. Etant donné que les analyses de sensibilité des taux d'intérêts sont surtout pertinentes en cas d'emprunts importants, EADS considère qu'elles ne contribuent que très peu à la compréhension de son risque de taux d'intérêt. Ces analyses n'ont donc pas été incluses dans les présentes, et le tableau de produits dérivés de taux d'intérêts ci-dessus n'a pas été corrélé avec le tableau précédent relatif aux dettes financières. En fonction des circonstances, EADS envisagera d'inclure de telles analyses dans les documents de référence futurs.

1.1.8.4 Risque de Défaut de Contrepartie

EADS est exposée à un risque de défaut de ses contreparties, dans le cadre des contrats d'instruments financiers souscrits. Cependant, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de contrepartie et à en limiter la portée.

Les opérations de trésorerie ainsi que les opérations portant sur des produits dérivés ne sont réalisées qu'avec des établissements financiers jouissant d'un très bon crédit. EADS a mis en place un système visant à limiter le risque de contrepartie pour gérer de manière active et limiter son risque de crédit. Ce système attribue un niveau d'exposition maximale à chaque contrepartie, sur la base, au minimum, de leurs notations telles qu'établies par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Etant donné que le risque de défaut de contrepartie se pose également dans le contexte d'opérations de financement des ventes, la politique d'EADS est de ne fournir un financement qu'à des clients, et par le biais de structures dotées d'une surface financière suffisante. Voir « 1.1.7 – Liquidités et Ressources en Capital – Financement des Ventes ».

1.1 Examen et analyse par la Direction de la situation financière et des résultats des activités (suite)

1.1.8.5. Risques Liés au Portefeuille de Participations

EADS détient plusieurs participations à des fins industrielles. Aucune de ces participations n'est détenue à des fins spéculatives ou de négoce. Ces participations sont comptabilisées soit selon la méthode de mise en équivalence (sociétés liées) si EADS a la possibilité d'y exercer une influence notable, soit à leur juste valeur. Si la juste valeur ne peut être aisément déterminée, la valeur de la participation est mesurée à son coût d'acquisition.

Toute variation de la valeur des participations mises en équivalence dépend principalement de leur performance. La principale participation mise en équivalence d'EADS est la participation dans Dassault Aviation. La valeur d'actif net de cette participation était de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2004. EADS considère comme réduit le risque de variations inattendues de la valeur de la participation dans Dassault Aviation, ainsi que de toutes ses autres participations mises en équivalence.

Pour les participations autres que les sociétés liées, qui ne constituent qu'une fraction de l'actif total d'EADS, celle-ci considère que le risque de variation négative de la juste valeur ou de dépréciation de ces participations n'est pas significatif.

Les actions propres détenues par EADS ne sont pas considérées comme des participations. En outre, les actions propres ne sont pas considérées comme exposées à un risque, puisque toute variation de la valeur de ces actions n'est constatée directement que lorsqu'elles sont vendues sur le marché et n'affecte jamais le résultat net. Les actions propres sont détenues principalement afin de couvrir le risque de dilution résultant des plans d'actionnariat des salariés et de l'exercice de stock-options par les employés titulaires de tels instruments.

1.2 Etats Financiers

1.2.1 Etats financiers consolidés (IFRS)

Comptes de résultats consolidés établis selon les normes IFRS pour les exercices 2004, 2003, 2002

en millions d'€	Note	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	5, 6	31 761	30 133	29 901
Coût des produits vendus	7	(25 510)	(24 594)	(24 465)
Marge brute		6 251	5 539	5 436
Frais commerciaux	7	(798)	(776)	(829)
Frais administratifs	7	(1 321)	(1 386)	(1 422)
Frais de recherche et développement		(2 126)	(2 189)	(2 096)
Autres produits	8	314	196	248
Autres charges	7	(177)	(823)	(1 177)
<i>dont dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations associées</i>	11	0	(567)	(936)
Résultat d'exploitation	5	2 143	561	160
Résultats des participations		84	186	87
<i>dont résultats des sociétés mises en équivalence</i>		88	224	108
Produits (Charges) d'intérêts		(275)	(203)	(81)
Autres éléments du résultat financier		(55)	148	21
Résultat financier	9	(246)	131	27
Impôts sur les bénéfices	10	(664)	(474)	(453)
Résultat (bénéfice ou perte) courant		1 233	218	(266)
Intérêts minoritaires		(203)	(66)	(33)
Bénéfice (perte) net		1 030	152	(299)
Résultat par action		€	€	€
De base	31	1,29	0,19	(0,37)
Dilué	31	1,28	0,19	(0,37)
Distribution par action (2004 : proposition)	18	0.50	0.40	0.30

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

1.2 Etats financiers (suite)

Bilans consolidés établis selon les normes IFRS aux 31 décembre 2004 et 2003

en millions d'€	Note	2004	2003
Actif			
Immobilisations incorporelles	11	10 008	9 694
Immobilisations corporelles	12	12 905	11 448
Participations mises en équivalence	13	1 738	1 640
Autres participations financières et actifs financiers à long terme	13	2 352	2 489
Actif immobilisé		27 003	25 271
Stocks, nets d'avances reçues	14	3 075	3 279
Créances clients	15	4 406	4 001
Autres créances et autres actifs d'exploitation	16	11 105	10 280
Valeurs mobilières de placement	17	466	468
Disponibilités		8 718	7 404
Actif circulant		27 770	25 432
Impôts différés	10	2 543	2 724
Charges constatées d'avance		951	951
Total actif		58 267	54 378
Passif			
Capital social		810	813
Réserves consolidées		10 254	9 589
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés		6 086	5 934
Actions propres		(177)	(187)
Capitaux propres	18	16 973	16 149
Intérêts minoritaires		2 370	2 179
Provisions	19	8 573	8 726
Dettes financières	20	5 126	4 767
Dettes fournisseurs	21	5 860	5 117
Autres dettes d'exploitation	21	13 240	11 318
Dettes		24 226	21 202
Impôts différés	10	4 134	3 664
Produits constatés d'avance	22	1 991	2 458
Total passif		58 267	54 378

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

1.2 Etats financiers (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidés établi selon les normes IFRS pour les exercices 2004, 2003 et 2002

en millions d'€	Note	2004	2003	2002
Bénéfice (perte) net		1 030	152	(299)
Part des intérêts minoritaires		203	66	33
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>				
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé		1 621	2 375	2 768
Ecart de réévaluation et reprise des réserves de conversion		(200)	263	177
(Produits) / Charges d'impôts différés		537	(138)	255
(Plus) / Moins-values sur cession des immos corp/activités et résultat des mises en équiv.		(96)	(274)	(227)
(Reprises) / Dotations aux provisions pour risques et charges		(237)	246	(845)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation		2 155	2 019	804
– Stocks, nets d'avances reçues		282	160	274
– Créances clients		(403)	168	895
– Dettes fournisseurs		756	116	(139)
– Autres actifs et passifs circulants		1 520	1 575	(226)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		5 013	4 709	2 666
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 017)	(2 672)	(2 213)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		36	47	120
Acquisitions de filiales (nettes de la trésorerie)	23	(100)	(92)	(19)
Produits de la cession de filiales (nets de la trésorerie)		0	32	84
Décaissements au titre de participations financières et autres actifs financiers		(482)	(728)	(1 115)
Produits de cession d'autres actifs financiers		492	346	735
Décaissements au titre des biens donnés en location		(656)	(279)	(101)
Produits de cession des biens donnés en location		74	8	120
Augmentation des créances sur contrats de location-financement		(261)	(443)	(749)
Diminution des créances sur contrats de location-financement		110	84	150
Dividendes versés par les sociétés consolidées par mise en équivalence		36	38	30
(Acquisitions) / Cessions de valeurs mobilières de placement		10	336	(264)
Accroissement / (Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre		9	(152)	5
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(3 749)	(3 475)	(3 217)
Accroissement net / (Diminution nette) des dettes financières	23	474	1 132	(774)
Distributions aux actionnaires d'EADS N.V.		(320)	(240)	(403)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires		(64)	(38)	(127)
Augmentations de capital		43	21	16
Achats d'actions propres		(81)	(31)	(156)
Autres mouvements divers relatifs aux activités de financement		0	8	(3)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		52	852	(1 447)
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de rééval.		(2)	(83)	(82)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie		1 314	2 003	(2 080)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		7 404	5 401	7 481
Trésorerie à la clôture de l'exercice		8 718	7 404	5 401

1.2 Etats financiers (suite)

Le tableau suivant fournit des informations complémentaires relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

en millions d'€	2004	2003	2002
Intérêts payés	(367)	(311)	(407)
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(302)	(383)	(318)
Intérêts perçus	329	338	403
Dividendes perçus	57	55	49

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

Pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note 23, "Tableau des flux de trésorerie consolidés"

1.2 Etats financiers (suite)

Tableau de variation des capitaux propres consolidés établi selon les normes IFRS pour les exercices 2004, 2003 et 2002

en millions d'€	Note	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Total capitaux propres consolidés
Solde au 31 décembre 2001		809	9 524	822	(1 278)	–	9 877
Augmentation de capital		2	14				16
Perte nette de l'exercice				(299)			(299)
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.				(403)			(403)
Achats d'actions propres						(156)	(156)
Variation des autres écarts de réévaluation à la juste valeur					3 730		3 730
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					(10)		
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					2 713		
dont variation des réserves de conversion					1 027		
Solde au 31 décembre 2002		811	9 538	120	2 452	(156)	12 765
Augmentation de capital		2	19				21
Bénéfice net de l'exercice				152			152
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.			(240)				(240)
Achats d'actions propres						(31)	(31)
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					3 482		3 482
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					154		
dont variation de la juste valeur des instruments de couverture					2 524		
dont variation des réserves de conversion					804		
Solde au 31 décembre 2003		813	9 317	272	5 934	(187)	16 149
Augmentation de capital	18	2	41				43
Bénéfice net de l'exercice				1 030			1 030
Distribution aux actionnaires d'EADS N.V.			(320)				(320)
Achats d'actions propres	18					(81)	(81)
Annulation d'actions propres	18	(5)	(86)			91	0
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur					152		152
dont variation de valeur de marché des valeurs mobilières de placement					33		
dont variation de la juste valeur des inst. de couvert.	26				478		
dont variation des réserves de conversion					(359)		
Solde au 31 décembre 2004		810	8 952	1 302	6 086	(177)	16 973

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

1. La Société

Les comptes consolidés ci-joints présentent les opérations de la société **European Aeronautic Defence and Space Company EADS N.V.** et de ses filiales (“EADS” ou le “Groupe”), société néerlandaise faisant appel public à l’épargne (naamloze Vennootschap), dont le siège social est situé à Amsterdam (Le Carré, Beechavenue 130-132, 1119 PR, Schiphol-Rijk, Pays-Bas). La principale activité d’EADS consiste en la construction d’avions commerciaux, d’hélicoptères civils, de lanceurs spatiaux commerciaux, de missiles, d’avions militaires, de satellites, de systèmes de défense et d’électronique de défense ainsi que toutes prestations de services associées à ces activités. Le Conseil d’administration d’EADS a procédé à l’arrêté de ces comptes établis et présentés en euros (“€”) le 8 mars 2005.

2. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces comptes consolidés sont présentées ci-dessous. Elles ont été appliquées invariablement à tous les exercices présentés, sauf indication contraire.

Référentiel comptable – Les comptes consolidés d’EADS ont été établis conformément aux normes internationales de présentation de l’information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*), approuvées par l’*International Accounting Standards Board* (“IASB”). Elles comprennent (i) les normes IFRS, (ii) les normes comptables internationales (“IAS”) et (iii) les interprétations émanant de l’*International Financial Reporting Interpretations Committee* (“IFRIC”) ou de l’ancien *Standing Interpretations Committee* (“SIC”).

Fin mars 2004, l’IASB a finalisé la 1^{ère} Phase de son projet en cours sur les regroupements d’entreprises et adopté la nouvelle norme IFRS 3 “Regroupements d’entreprises”, remplaçant et annulant la norme IAS 22 “Regroupements d’entreprises”, ainsi que les normes révisées IAS 36 “Dépréciation d’actifs” et IAS 38 “Immobilisations incorporelles”. EADS a décidé d’adopter de manière anticipée la norme IFRS 3, les normes révisées IAS 36 et IAS 38 et d’appliquer ces normes à compter du 1^{er} janvier 2004 essentiellement en raison de la suppression de l’amortissement des écarts d’acquisition. En conséquence, EADS a modifié ses règles et méthodes comptables concernant la comptabilisation des tests de dépréciation, des immobilisations incorporelles et des regroupements d’entreprises conclus après le 31 décembre 2003. Cette modification a été réalisée de manière prospective conformément aux dispositions transitoires prescrites par les normes IFRS 3, IAS 36 et IAS 38. Jusqu’au 31 décembre 2003, les écarts d’acquisition étaient amortis linéairement sur une durée de cinq à 20 ans et évalués pour déterminer toute indication de perte de valeur à chaque date de clôture.

A compter du 1^{er} janvier 2004, tout écart d’acquisition acquis dans un regroupement d’entreprises indépendamment du fait de savoir s’il a été constaté avant ou après le 31 décembre 2003, n’est plus amorti mais fait l’objet d’un test de dépréciation annuel ainsi que chaque fois qu’il existe une indication de perte de valeur. Il en va de même de tout écart d’acquisition résultant d’une participation dans une entité sous contrôle conjoint et des participations mises en équivalence. Le Groupe a réévalué les durées de vie utile des immobilisations incorporelles conformément aux dispositions de la norme IAS 38. Cette réévaluation n’a donné lieu à aucun ajustement.

Outre les révisions de treize normes IAS dans le cadre du projet d’améliorations (*Improvements Project* – publié en décembre 2003) l’IASB a émis en 2004 quatre nouvelles normes, cinq interprétations ainsi que des amendements/révisions des normes IAS 19, IAS 32 et IAS 39 et SIC 12, telles qu’elles sont énumérées ci-dessous :

Projet d’améliorations :

- IAS 1** Présentation des états financiers
- IAS 2** Stocks
- IAS 8** Méthodes comptables, changements d’estimations comptables et erreurs
- IAS 10** Evénements postérieurs à la date de clôture
- IAS 16** Immobilisations corporelles
- IAS 17** Contrats de location
- IAS 21** Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 24** Information relative aux parties liées
- IAS 27** Etats financiers consolidés et individuels
- IAS 28** Participations dans des entreprises associées
- IAS 31** Participations dans des coentreprises
- IAS 33** Résultat par action
- IAS 40** Immeubles de placement

Nouvelles normes :

- IFRS 2** Paiement fondé sur des actions
- IFRS 4** Contrats d’assurance
- IFRS 5** Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées
- IFRS 6** Exploration et évaluation de ressources minérales

Nouvelles interprétations :

- IFRIC 1** Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

IFRIC 2 Parts des membres dans des entités mutualistes et instruments similaires

IFRIC 3 Droits d'émission

IFRIC 4 Détermination si un accord contient une location

IFRIC 5 Droits aux intérêts liés aux fonds de démantèlement, remise en état et réhabilitation de l'environnement

Amendements / Révisions :

IAS 19 Avantages du personnel

Amendement (Décembre 2004) : Gains et pertes actuariels, régimes de groupe et informations à fournir

IAS 32 Instruments financiers : informations à fournir et présentation

Révision (Décembre 2003)

Amendement (Mars 2004)

IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation :

Révision (Décembre 2003)

Amendement (Mars 2004) : Comptabilité de couverture de juste valeur pour la couverture de portefeuille de risque de taux

Amendement (Décembre 2004) : Transition et comptabilisation initiale des actifs financiers et passifs financiers

SIC 12 Consolidation – Entités ad hoc

Amendement (Novembre 2004) : Portée de SIC 12

Alors que les normes IFRS 6 et les interprétations IFRIC 3 à IFRIC 5 et les amendements de décembre 2004 aux normes IAS 19 et IAS 39 ont une date d'entrée en vigueur ultérieure, toutes les autres Normes et Interprétations énumérées ci-dessus deviennent obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005. Mis à part les normes IFRS 3, IAS 36 et IAS 38, EADS a décidé de ne pas adopter de manière anticipée la moindre norme et interprétation nouvelle, révisée ou amendée avant qu'elle n'entre en vigueur.

Changement de méthode comptable – En 2003, EADS a changé de méthode comptable concernant la capitalisation des coûts de développement des produits, en application des règles prévues par la norme IAS 8 "Résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables". Au 31 décembre 2003, les coûts de développement liés aux produits qui, en règle générale, étaient auparavant inscrits en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils étaient encourus, ont été rétroactivement estimés et capitalisés sauf lorsque les

dépenses de développement se rattachant à des périodes antérieures n'ont pu être raisonnablement déterminées. En raison de la complexité de ses produits (notamment l'avion civil comme l'A 380), EADS considère que les processus mis en oeuvre au cours des diverses phases de recherche et développement sont tellement interdépendants qu'il est impossible d'identifier une véritable distinction entre les diverses phases de recherche et développement, et ce pas avant un stade très avancé du programme. En outre, en ce qui concerne les anciens programmes, l'identification des coûts de développement à capitaliser telle qu'exigée par la norme IAS 38 n'a pas été possible faute de système en place pour réunir les informations nécessaires. La politique en matière de capitalisation des coûts de développement des produits en immobilisations incorporelles est décrite ci-dessous. L'impact de l'application de la norme IAS 38, "Immobilisations incorporelles", est présenté dans la Note 11.

Méthode de consolidation – Les comptes consolidés incluent toutes les filiales sous le contrôle d'EADS. Les participations sur lesquelles EADS exerce une influence notable (les « participations ») sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. EADS applique la méthode de la consolidation par intégration proportionnelle pour les investissements dans des coentreprises importantes. Les incidences des opérations intra-Groupe sont éliminées.

Les regroupements d'entreprises conclus le ou avant le 31 décembre 2003 ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise, conformément à la norme IAS 22.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition d'entreprise conformément aux exigences de la norme IFRS 3 ; tous les éléments identifiables d'actif acquis, éléments de passif et d'engagements encourus ou pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit d'EADS (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire. Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué à la juste valeur des éléments d'actif apportés, des instruments de capitaux propres émis et des éléments de passif encourus ou pris en charge à la date de l'échange, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des engagements comptabilisés, est inscrit à l'actif et fait l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice et chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur. Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'identification et l'évaluation des éléments identifiables d'actif, de passif et des engagements est réévaluée

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

ainsi que l'évaluation du coût du regroupement. Tout écart résiduel est immédiatement comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les entités ad hoc sont consolidées, lorsque la nature des relations entre le Groupe et une entité ad hoc indique que l'entité ad hoc est réellement sous le contrôle du Groupe. Les entités ad hoc sont des entités créées en vue de réaliser un objectif limité et bien défini.

Devises étrangères – Les éléments d'actif et de passif des filiales étrangères pour lesquelles la monnaie de présentation est autre que l'euro, sont convertis en utilisant les taux de change de fin d'exercice, tandis que les comptes de résultat sont convertis en utilisant la moyenne des taux de change de l'exercice, considérée comme une approximation des taux de change aux dates des opérations. Les différences issues de la conversion sont incluses dans une rubrique spécifique des capitaux propres (autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés – « *Accumulated other comprehensive income* » ou « AOCI »).

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères à la date d'arrêt des comptes sont convertis en euros au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont constatés dans le compte de résultat consolidé. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises étrangères, qui sont inscrits au coût historique, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts d'acquisition (*goodwill*) et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments d'actif et de passif de la société acquéreuse et sont inscrits au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Reconnaissance du chiffre d'affaires – Les produits des ventes sont comptabilisés lors du transfert des risques et des bénéfices de la propriété à l'acquéreur et lorsque leur montant peut être déterminé de manière fiable. Les produits des prestations de service sont comptabilisés en fonction de l'état de réalisation des prestations à la date de l'arrêt des comptes. En ce qui concerne les contrats à long terme, lorsque leur réalisation peut être estimée de manière fiable, les produits sont comptabilisés selon l'avancement des travaux prévus au contrat. L'avancement des travaux d'un contrat peut être déterminé de plusieurs manières différentes. Selon la nature du contrat, les produits sont comptabilisés au fur et à mesure que les étapes convenues par contrat sont atteintes, que les

unités d'œuvre sont livrées ou que les travaux progressent. Les variations des taux de marge sont inscrites au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées. Les pertes éventuelles sur contrats sont analysées à chaque arrêté de comptes et des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiées.

Les primes relatives à la bonne exécution des contrats sont prises en compte dans les taux de marge estimés et sont comptabilisées lorsque la bonne exécution prévue du contrat est probable et peut être appréciée de manière fiable.

Les ventes d'avions qui comportent des engagements de garantie de valeur sont comptabilisées comme des contrats de location simple lorsque ces engagements sont jugés significatifs au regard de la juste valeur de l'avion correspondant. Les produits d'exploitation comprennent alors les loyers de ces contrats de location simple.

Frais indirects de vente – Les frais de publicité et de promotion des ventes et autres frais liés aux ventes sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Des provisions pour garanties sont constituées au moment de la comptabilisation de la vente correspondante.

Frais de recherche et développement – Les activités de recherche et développement peuvent être soit (a) engagées dans le cadre de contrats soit (b) lancées en interne.

a) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats), réalisées dans le cadre de contrats de recherche et développement subventionnés, sont inscrits en charges au fur et à mesure que les produits correspondants sont comptabilisés.

b) Les coûts liés aux activités de recherche et développement (lancées en interne) sont estimés afin de déterminer s'ils peuvent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles générées en interne. En plus des critères permettant la reconnaissance initiale d'une immobilisation incorporelle, les critères de qualification ne sont remplis que lorsque la faisabilité non seulement technique, mais également commerciale, peut être démontrée et que les coûts peuvent être déterminés de manière fiable. Il doit être également probable que l'immobilisation incorporelle permettra de dégager des avantages économiques futurs et qu'ils seront clairement identifiables et attribuables à un produit spécifique.

Une fois ces critères remplis, seuls les coûts qui se rattachent uniquement à la phase de développement d'un projet (lancé en interne) sont capitalisés. Tous les coûts qui sont classés comme relevant de la phase de recherche d'un projet sont inscrits en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Si la phase de

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

recherche ne peut être clairement distinguée de la phase de développement, les coûts liés à ce projet sont traités comme s'ils étaient encourus au cours de la phase de recherche uniquement.

Les coûts de développement qui ont été capitalisés sont généralement amortis sur le nombre estimé d'unités produites si aucune autre procédure ne reflète le schéma de consommation de manière plus adéquate. Ils font l'objet d'un test de dépréciation chaque année lorsque l'actif n'a pas encore été utilisé et ultérieurement lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur nette comptable de cet actif pourrait être supérieure à sa valeur économique.

Impôt sur les bénéfiques – Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

i) Les impôts courants correspondent au montant d'impôts sur les bénéfiques payables ou recouvrables au cours d'un exercice. Ils sont calculés en appliquant les taux d'impôt correspondants, aux bénéfiques imposables ou déficits fiscaux périodiques qui sont déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes. Un passif d'impôt courant est comptabilisé pour les impôts courants à payer au titre des périodes en cours ou antérieures. Un actif d'impôt courant est comptabilisé dans le cas où le montant d'impôt payé est supérieur au montant dû au titre de l'exercice en cours ou antérieur. L'économie d'un déficit fiscal qui peut être reporté en arrière pour recouvrer les impôts courants d'un exercice antérieur est comptabilisée comme un actif sous réserve que l'économie correspondante soit probable et puisse être déterminée de manière fiable.

ii) Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués en fonction des taux d'imposition fixés par les lois de finance applicables au bénéfice imposable des années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. L'effet d'un changement des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constaté dans les résultats de l'exercice au cours duquel la promulgation de la loi fiscale correspondante est officialisée. Compte tenu du fait que les actifs d'impôts différés permettent d'anticiper des économies d'impôts futures éventuelles, ceux-ci ne sont reconnus dans les comptes consolidés d'EADS que si la réalisation de ces

économies d'impôts futures éventuelles est probable. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Immobilisations incorporelles – Elles comprennent (i) les immobilisations incorporelles générées en interne, à savoir les logiciels développés en interne et autres immobilisations incorporelles générées en interne (voir ci-dessus : frais de recherche et développement), (ii) les immobilisations incorporelles acquises, et (iii) les écarts d'acquisition (voir ci-dessus : Méthode de consolidation).

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition et sont en général amorties sur leur durée d'utilité respective (3 à 10 ans) selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ainsi que chaque fois qu'il existe une indication que la valeur comptable est supérieure au montant économique de l'actif correspondant.

Immobilisations corporelles – Elles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de production, diminués de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation cumulée. La dotation aux amortissements est constatée principalement selon la méthode linéaire. Les coûts des équipements et installations produits en interne intègrent les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre et les charges indirectes de production applicables, notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunt ne sont pas immobilisés. Les durées de vie économique suivantes sont utilisées : constructions, de 6 à 50 ans ; agencements, de 6 à 20 ans ; matériel et outillage techniques, de 3 à 20 ans ; et les autres matériels, matériel d'usine et mobilier de bureau, de 2 à 10 ans. Les durées de vie économiques et méthodes d'amortissement appliquées aux immobilisations corporelles sont revues périodiquement et, si elles changent de manière significative, les dotations aux amortissements pour les périodes courantes et futures sont ajustées en conséquence. Si la valeur comptable d'un actif est supérieure à son montant économique, une dépréciation est immédiatement comptabilisée en résultat. A chaque date d'arrêté des comptes, une évaluation est effectuée afin d'identifier les indications éventuelles de perte de valeur des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles comprennent les coûts de développement immobilisés liés aux développements d'outillages spécialisés destinés à la production tels que gabarits et outils, à la conception, la construction et l'essai de prototypes et modèles. Si les critères de comptabilisation des immobilisations corporelles sont remplis, ces coûts sont

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

immobilisés et généralement amortis sur une durée de cinq ans en appliquant la méthode de l'amortissement linéaire ou, au besoin, en retenant comme base d'amortissement le nombre attendu d'unités d'œuvre ou unités similaires que les outillages spécialisés permettront de produire (méthode de l'amortissement proportionnel au nombre attendu d'unités à produire). En ce qui concerne notamment les programmes de construction aéronautique tels que l'Airbus A380, prévoyant un nombre estimé d'avions à construire au moyen de ces outillages spécialisés, la méthode précitée permet d'affecter effectivement la diminution de valeur des outillages spécialisés aux unités produites.

Placements immobiliers – Le Groupe comptabilise les placements immobiliers selon la méthode de la valeur d'acquisition. Les placements immobiliers sont constatés au bilan à leur valeur comptable, c'est-à-dire, à leur coût d'acquisition diminué de tout amortissement et toute dépréciation cumulés. La juste valeur des placements immobiliers est revue chaque année au moyen de modèles d'évaluation par les flux de trésorerie ou de détermination des prix du marché.

Dépréciation des actifs – Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une indication de perte de valeur d'un actif. En outre, les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie, les immobilisations incorporelles non encore disponibles à l'utilisation et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque exercice financier, indépendamment du fait de savoir s'il existe une indication de perte de valeur. Si la valeur nette comptable est supérieure au montant économique, l'actif correspondant ou les actifs compris dans des unités générant leur propre trésorerie sont ramenés à leur valeur économique.

La valeur économique d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie. Les taux d'actualisation utilisés sont cohérents avec les flux de trésorerie futurs estimés afin d'éviter une double comptabilisation ou de ne pas tenir compte de certains effets tels que l'inflation ou les impôts. Les taux d'actualisation utilisés pour déterminer la valeur d'un actif sont des taux avant imposition qui traduisent l'évaluation actuelle du marché de (i) la valeur temporelle de l'argent et (ii) le risque propre à l'actif pour lequel les estimations des flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées. Ces taux sont estimés à partir du taux implicite dans les opérations de marché courantes pour des

actifs similaires ou à partir du coût du capital moyen pondéré d'une entité cotée comparable. Les taux en question reflèteront le retour sur investissements que les investisseurs exigeraient pour l'actif examiné.

Les pertes de valeur comptabilisées pour les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises. Celles qui concernent des investissements dans des instruments de capitaux propres classés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente (voir ci-dessous : Investissements) sont inscrites parmi les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés. Pour tout autre actif, une dépréciation comptabilisée au cours des exercices antérieurs est reprise en résultat pour ramener l'actif à sa valeur économique sous réserve qu'il y ait eu une modification des estimations retenues pour déterminer la valeur économique de l'actif depuis que la dernière dépréciation a été comptabilisée. La valeur comptable de l'actif correspondant est augmentée à hauteur de sa valeur économique en prenant en compte tout amortissement ou dépréciation qui aurait été imputable sur la valeur comptable de l'actif depuis la dernière dépréciation comptabilisée.

Contrats de location – Le groupe est engagé dans des opérations de location d'actifs (tant comme bailleur que comme locataire), essentiellement dans le cadre du financement des ventes d'avions commerciaux. Les baux pour lesquels la quasi-totalité des risques et des bénéfices de la propriété sont transférés par le bailleur au locataire sont comptabilisés comme des contrats de location-financement. Tous les autres baux sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Les actifs détenus aux fins de location en vertu de contrats de location simple sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"). Les produits locatifs des contrats de location simple d'avions sont comptabilisés en produits d'exploitation sur la durée du bail. Les actifs loués aux termes de contrats de location-financement ne sont plus constatés au bilan après l'entrée en vigueur du bail. En revanche, une créance au titre des redevances de location-financement représentant les versements de loyers futurs actualisés à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie actualisée, est comptabilisée en actifs financiers à long terme (voir la Note 13, "Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme"). Les produits financiers constatés d'avance sont comptabilisés sur la durée du contrat en "Résultat financier". Le chiffre d'affaires et le coût des produits vendus correspondant sont comptabilisés à la date d'entrée en vigueur du contrat de location-financement.

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

Les actifs obtenus aux termes de contrats de location-financement sont inclus dans les immobilisations corporelles à leur valeur d'acquisition diminuée de tout amortissement cumulé (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"), à moins que ces actifs n'aient ensuite fait l'objet d'une sous-location ultérieure à des clients. Dans cette hypothèse, l'actif correspondant est qualifié, soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement, avec EADS pour bailleur (opération de bail principal et de sous-location) et comptabilisé en conséquence. En ce qui concerne la dette afférente aux contrats de location-financement, une information est fournie en Note 20, "Dettes financières". Lorsque EADS est locataire aux termes d'un contrat de location simple, les paiements de loyers sont comptabilisés au moment où ils deviennent exigibles (voir la Note 25, "Engagements hors bilan" pour les engagements futurs au titre des contrats de location simple). Ces contrats de location font souvent partie d'opérations de financement d'avions commerciaux pour les clients, la sous-location associée étant un contrat de location simple (opération de bail principal et de sous-location).

EADS considère ces opérations de bail principal et de sous-location qui sont essentiellement mises en place afin d'obtenir des avantages fiscaux et qui sont garanties par des dépôts bancaires (« defeased deposits ») qui correspondent à l'engagement contractuel au titre du bail principal, comme étant liées et comptabilise ces arrangements comme une seule et même transaction conformément à l'interprétation SIC 27 "Evaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location". Pour refléter la substance de la transaction, le Groupe compense par conséquent les obligations au titre des contrats de location-financement (principaux) avec le montant correspondant des dépôts bancaires (« defeased deposits »).

Investissements – Les investissements du Groupe comprennent les participations dans des sociétés associées (voir ci-dessus : Méthode de consolidation), les autres participations financières et actifs financiers à long terme ainsi que les investissements courants comme les valeurs mobilières de placement et disponibilités (voir ci-dessous : Disponibilités).

Au sein d'EADS toutes les participations dans des entités non consolidées sont classées comme des actifs financiers à long terme disponibles à la vente. Elles sont comprises sous la rubrique **autres participations financières et actifs financiers à long terme** au bilan consolidé.

Toutes les **valeurs mobilières de placement** du Groupe sont des titres de créance et sont classées comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. La direction détermine la classification adéquate au moment de l'achat et réexamine cette classification à chaque date d'arrêté des comptes. Les plus-values ou moins-values latentes sur ces actifs financiers disponibles à la vente sont constatées directement au sein d'une rubrique spécifique des capitaux propres (autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés ou « AOCI »), nettes des impôts différés. Dès que ces actifs sont vendus ou que leur juste valeur est jugée altérée, la plus-value ou moins-value cumulée antérieurement constatée dans les capitaux propres est incluse dans le "Résultat financier" au compte de résultat consolidé de l'exercice.

La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché actuels. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (et pour les valeurs non cotées), le Groupe établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation généralement acceptées sur la base d'informations de marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Les investissements dans des titres disponibles à la vente qui n'ont pas de cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation, telles que le modèle de la valeur actualisée des flux de trésorerie, sont évalués à leur coût d'acquisition, diminué de toute dépréciation cumulée. Toutes acquisitions et cessions de titres sont comptabilisées à la date de règlement selon les conventions applicables sur le marché considéré.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils interviennent lorsque le Groupe prête de l'argent, fournit des biens ou des services directement à un débiteur sans intention d'échanger la créance. Les prêts et créances sont classés comme **créances clients** et **autres créances**.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe une preuve objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est susceptible d'être déprécié. Les investissements financiers classés comme étant disponibles à la vente sont dépréciés en cas de baisse significative et prolongée de leur juste valeur en-dessous de leur coût d'acquisition. Toute dépréciation comptabilisée ou compte de résultat consolidé sur de tels investissements financiers n'est jamais reprise en résultat ultérieurement.

Stocks – Les stocks sont évalués au plus bas du coût d'acquisition ou de production ou de la valeur de réalisation nette. Les coûts de production comprennent tous les coûts qui sont directement attribuables au processus de production tels que les coûts directs de matières premières et de main-d'œuvre

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

et les frais indirects de production applicables (fondés sur une capacité d'exploitation normale), notamment les dotations aux amortissements. Les intérêts financiers sur emprunts ne sont pas capitalisés. Les stocks sont présentés au bilan consolidé, nets d'une partie des acomptes et avances clients reçues pour les contrats de construction, livraison ou de service.

Créances clients – Les créances clients comprennent les créances résultant de la reconnaissance du chiffre d'affaires qui ne sont pas encore réglées par le débiteur ainsi que les créances se rapportant à la reconnaissance du chiffre d'affaires en fonction de l'achèvement des travaux. Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, sous réserve qu'elles ne soient pas susceptibles d'être réalisées dans le délai d'un an, sont ultérieurement évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il est probable que le Groupe n'est pas en mesure de recouvrer toutes les sommes dues conformément aux conditions initiales des créances, une dépréciation doit être constatée. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial, à savoir le taux qui actualise exactement le flux attendu de paiements en espèces futurs jusqu'à l'échéance ou la prochaine date de refixation du prix fondée sur le marché, à la valeur comptable nette actuelle de l'actif financier. La valeur comptable de la créance client est réduite en utilisant un compte de provision pour dépréciation. La dotation aux provisions pour dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Disponibilités – Les disponibilités se composent des fonds en caisse, des soldes de comptes bancaires, des chèques à encaisser, des dépôts justifiant d'une échéance à court terme ainsi que des titres à court terme qui sont facilement convertibles en trésorerie et pour lesquels les risques de variation de valeur sont négligeables.

Instruments financiers dérivés – Au sein d'EADS, les instruments financiers dérivés sont (a) utilisés à des fins de couverture dans des stratégies de micro-couverture pour couvrir le risque du Groupe dans des opérations identifiables engagées et sont (b) un composant d'instruments financiers hybrides qui comprennent à la fois le dérivé et le contrat hôte (« Dérivés incorporés »).

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés au bilan consolidé au coût d'acquisition et sont par la suite évalués à leur juste valeur. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont constatés en « Autres créances et autres actifs »

et les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont constatés en « Provisions au titre des instruments financiers ».

a) Couverture : le Groupe cherche à appliquer la comptabilité de couverture à l'ensemble de ses activités. La comptabilité de couverture comptabilise de manière symétrique les effets de compensation sur le résultat net des variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert correspondant. Les critères retenus pour la qualification d'une telle relation de couverture comme entrant dans une logique de comptabilité de couverture sont les suivants :

- l'opération de couverture est censée être très efficace pour couvrir les variations de trésorerie imputables au risque couvert,
- l'efficacité de la couverture peut être déterminée de manière fiable,
- l'opération de couverture est étayée par une documentation adéquate dès le commencement de l'opération.

Selon la nature de l'élément couvert, EADS classe les relations de couverture entrant dans une logique de comptabilité de couverture soit comme des (i) couvertures de juste valeur d'éléments d'actif et de passif comptabilisés (« Couvertures de juste valeur »), soit comme (ii) des couvertures des variations de trésorerie imputables à des éléments d'actif et de passif comptabilisés, des opérations projetées hautement probables ou des engagements fermes non comptabilisés (« Couvertures de flux de trésorerie »), soit comme (iii) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère.

i) Couverture de juste valeur : la comptabilité de couverture de juste valeur est essentiellement appliquée à certains swaps de taux d'intérêt. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés utilisés aux fins d'opérations de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument dérivé sont comptabilisées simultanément au compte de résultat consolidé.

ii) Couverture de flux de trésorerie : le Groupe applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie généralement aux contrats dérivés en devises étrangères sur des ventes futures ainsi qu'à certains swaps de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur des instruments de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont constatées au sein d'une rubrique spécifique des capitaux propres (« AOCI »), nettes des impôts applicables, et constatées ultérieurement au compte de résultat consolidé comme un élément des opérations correspondantes, au moment de leur réalisation. Toute inefficacité de couverture est immédiatement

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

comptabilisée en « Résultat net ». Si les opérations couvertes sont annulées ou différées pour un temps relativement long, les plus-values et moins-values sur l'instrument de couverture qui étaient auparavant comptabilisées en capitaux propres sont généralement comptabilisées en résultat.

iii) Couverture d'investissement net : les couvertures d'investissements nets dans des entités étrangères sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Toute plus-value ou moins-value sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture est constatée au sein d'une rubrique des capitaux propres (« AOCI ») ; la plus-value ou moins-value se rapportant à la partie inefficace de la couverture est constatée immédiatement au compte de résultat consolidé.

Les plus-values et moins-values accumulées en AOCI sont incluses dans le compte de résultat consolidé lorsque l'entité étrangère est cédée.

Dans le cas où certaines opérations portant sur des instruments financiers dérivés, tout en assurant une couverture économique efficace conformément à la politique de gestion des risques du Groupe, ne rempliraient pas les critères de qualification pour la comptabilité de couverture aux termes des règles spécifiques de la norme IAS 39, les variations de la juste valeur de ces instruments financiers dérivés seraient immédiatement constatées en « Résultat net ».

b) Dérivés incorporés : les composants de dérivés incorporés dans un contrat hôte non dérivé sont comptabilisés séparément et évalués à la juste valeur s'ils répondent à la définition d'un dérivé et leurs risques et caractéristiques économiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en « Autres éléments du résultat financier ».

La description des stratégies de gestion des risques financiers du Groupe, la juste valeur des instruments financiers dérivés du Groupe, de même que les méthodes utilisées pour déterminer les justes valeurs sont présentées en Note 26 « Informations relatives aux instruments financiers ».

Provisions – Des provisions doivent être constituées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

Des provisions au titre des garanties financières accordées dans le cadre des ventes d'avions sont constituées pour refléter le risque sous-jacent pour le Groupe des garanties données lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement. Le montant de ces provisions est calculé de manière à couvrir la différence entre le risque encouru par le Groupe et la valeur estimée de la garantie.

Les coûts à payer sont provisionnés à hauteur de la meilleure estimation des sorties de fonds futures. Les provisions pour autres risques et charges se rapportent à des risques identifiables représentant des montants dont la réalisation est prévue.

Les provisions pour pertes à terminaison de contrats sont comptabilisées lorsqu'il devient probable que le total des coûts estimés pour un contrat excédera le total des produits probables relatifs au même contrat. Ces provisions sont comptabilisées en diminution des en-cours pour la partie des travaux qui est déjà achevée, et en provisions pour risques et charges pour la partie des travaux restant à réaliser. Les pertes sont déterminées sur la base des résultats estimés à l'achèvement des contrats et sont régulièrement actualisées.

Des provisions pour litiges et réclamations sont constituées si des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe qui seraient liées à des événements antérieurs, lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que des estimations fiables peuvent être faites quant au montant de cet engagement.

L'évaluation des **retraites et avantages postérieurs à l'emploi** classés comme des régimes à prestations définies est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Conformément à la méthode permise par la norme IAS 19.92, EADS ne comptabilise pas les écarts actuariels en produits ou en charges à moins que, pour chaque régime individuel, ils excèdent 10 % de la plus grande des deux valeurs suivantes : la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou la juste valeur des fonds de retraite gérés. Ces écarts actuariels sont différés et comptabilisés sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des salariés adhérant à chaque régime.

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

Des indemnités de fin de carrière sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié avant l'âge normal de départ à la retraite ou chaque fois qu'un salarié accepte de partir volontairement à la retraite en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail des salariés existants conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de carrière à titre d'incitation à un départ volontaire à la retraite.

Lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour retenir la comptabilité applicable aux prestations définies pour un régime multi-employeur à prestations définies, le Groupe comptabilise le régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies.

Dettes financières – Les dettes financières sont comptabilisées initialement en fonction des sommes reçues, nettes des coûts de transaction engagés. Les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, tout écart entre les sommes reçues (nettes des coûts de transaction engagés) et le montant de remboursement étant comptabilisé au « Résultat financier » sur la durée de la dette financière.

Avances remboursables – Des avances remboursables sont accordées au Groupe par certains gouvernements européens pour financer les activités de recherche et développement liées à certains projets sur la base d'un partage des risques. Elles doivent par conséquent être remboursées aux gouvernements européens en fonction de la réussite du projet considéré. En raison de ce principe de partage des risques, ces avances remboursables sont comptabilisées dans leur intégralité au poste "Autres éléments de passif".

Plans d'avantages en instruments de capitaux propres – EADS reconnaît deux catégories de plans d'avantages en instruments de capitaux propres : ceux ayant la nature d'un complément de rémunération et ceux n'ayant pas cette nature. Si un plan ne remplit pas les critères de qualification d'un complément de rémunération, aucune charge de personnel n'est comptabilisée au compte de résultat consolidé. En revanche, un plan d'avantages constituant un complément de rémunération peut donner lieu à la constatation d'une charge de personnel. Lors de l'adoption d'un nouveau plan d'avantages en instruments de capitaux propres, le Groupe détermine si le plan a la nature d'un complément de rémunération ou non. EADS considère tous les plans d'actionnariat des salariés comme ne constituant pas des compléments de rémunération

si, à la date d'attribution, l'avantage accordé n'excède pas une part significative du cours de marché de l'action et si le plan concerne la quasi-totalité des salariés du Groupe.

Le coût de rémunération des plans d'avantages en instruments de capitaux propres constituant un complément de rémunération est évalué à la date d'évaluation, qui est celle à laquelle tant le nombre d'actions, que le prix d'exercice, sont connus pour la première fois, en appliquant la méthode de comptabilisation selon la valeur intrinsèque. Si les modalités du plan ou de l'attribution prévoient que le nombre d'actions ou le prix d'exercice sont uniquement connus à la date d'attribution, la méthode de comptabilisation selon le régime fixe est appliquée. Si, en revanche, le nombre d'actions, le prix d'exercice ou les deux ne sont pas "figés" à la date d'attribution, c'est la méthode de comptabilisation selon le régime variable qui est appliquée.

La méthode de comptabilisation selon le régime fixe préconise le calcul du coût de rémunération à la date d'attribution. Lorsque le cours de l'action à la date d'attribution est significativement supérieur au prix d'exercice attribué, la rémunération doit être constatée à titre de charge de personnel sur la durée de la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération calculé ne peut être ajusté (en supposant qu'aucun événement futur n'entraînera la nécessité d'appliquer par la suite la méthode de comptabilisation selon le régime variable ou de réévaluer le coût de rémunération) pour tenir compte des variations futures de la valeur intrinsèque de l'attribution de rémunération en actions. D'autre part, la méthode de comptabilisation selon le régime variable exige de recalculer régulièrement le coût de rémunération jusqu'à ce que le nombre d'actions, de même que le prix d'exercice, soient connus (soit jusqu'à une date d'évaluation).

Litiges et réclamations – Diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe. Les litiges sont soumis à beaucoup d'aléas et l'issue de chaque affaire ne peut être prévue de manière certaine. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux existants ou éventuels. Il est raisonnablement possible que la résolution définitive de certaines de ces affaires puisse conduire le Groupe à engager des charges supérieures aux provisions constituées, et ce à un horizon assez lointain et pour des montants qui ne peuvent être précisément estimés. L'expression "raisonnablement possible" est utilisée dans le cadre des présentes Notes Annexes pour signifier que l'éventualité de la survenance d'une transaction ou d'un événement futur n'est pas infime mais seulement possible. La

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

résolution définitive de ces affaires pourrait avoir une incidence sur le résultat d'exploitation consolidé du Groupe de l'exercice au cours duquel la provision initialement estimée serait ajustée. Le Groupe estime cependant que ces ajustements éventuels ne devraient pas affecter de manière significative ses états financiers consolidés.

Utilisation d'estimations – L'établissement des états financiers du Groupe conformément aux normes IFRS oblige la direction à réaliser des estimations et émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits à l'actif et au passif, et à communiquer des informations sur les montants éventuels à la date de la clôture des comptes ainsi que sur les montants des produits et charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réalisés pourraient diverger par rapport à ces estimations.

3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation (31 décembre 2004) – Outre EADS N.V., le périmètre de consolidation recouvre :

- 250 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale,
- 23 sociétés qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
- 20 sociétés, qui sont des participations dans des entreprises associées et sont comptabilisées en utilisant la méthode de la mise en équivalence.

Les filiales, les sociétés associées et les coentreprises significatives sont énumérées dans l'annexe intitulée "Informations sur le périmètre de consolidation".

4. Acquisitions et cessions

a) Acquisitions

Le 4 octobre 2004, le Groupe a acquis RIG Holdings, Inc., Delaware/USA ainsi que ses filiales Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd. auprès de RIG Holdings, LLP, Delaware pour 105 M US\$ comptant et sans endettement. EADS a convenu avec les vendeurs une clause d'indexation sur les bénéfices futurs en vertu de laquelle le Groupe verse jusqu'à 25 M US\$ supplémentaires en contrepartie de prises de commande futures garanties jusqu'au 30 juin 2005. L'impact de cette acquisition sur les comptes consolidés n'est pas significatif. La comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprises est réalisée sur la base de ce prix provisoire.

En 2003, EADS a acquis la participation de 25 % (part économique de 27,5 %) de BAe Systems ("BAES") dans Astrium N.V. L'opération a été conclue le 30 janvier 2003 et

est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition d'entreprise. Le contrôle d'Astrium N.V. a été transféré à EADS à cette date. Lors de la réalisation de cette opération, EADS a acquis la participation de BAES dans Astrium N.V. pour M € 84. Avant la réalisation, EADS et BAES ont chacune apporté à Astrium N.V. M € 84 (soit un total de M € 168). En prenant en considération cet apport en espèces, la participation de BAES a été effectivement transférée à EADS sans contrepartie en espèces nette.

Le 21 octobre 2003, un membre de la famille Dornier actionnaire de Dornier GmbH a exercé une option de vente et offert 17,7 % de ses actions Dornier GmbH à DaimlerChrysler. DaimlerChrysler a exercé le droit de vendre ses actions à DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG ("DADC"), filiale d'EADS, à hauteur de M € 62. En conséquence, EADS détient indirectement par l'intermédiaire de DADC 94 % des actions Dornier GmbH (2002 : 76 %). Les actionnaires minoritaires de Dornier GmbH, une filiale de DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG, ont le droit, exerçable à tout moment, d'échanger leurs participations dans Dornier GmbH contre des espèces ou des participations dans Daimler Chrysler AG ou sa filiale DaimlerChrysler Luft- und Raumfahrt Holding Aktiengesellschaft. En décembre 2004, DADC, une filiale de EADS N.V. a signé une offre irrévocable avec Daimler Chrysler AG de prendre toutes les actions (3,5 %) qu'un membre de la famille Dornier a offertes à Daimler Chrysler AG conformément à un contrat d'option de vente. L'opération devrait être finalisée et entrer en vigueur en 2005.

Au 31 décembre 2003, EADS a obtenu le contrôle de ASL Aircraft Services Lemwerder GmbH. Les coûts d'acquisition pour cette société s'élèvent à M € 15.

Hormis les acquisitions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération d'acquisition significative du Groupe n'est à indiquer.

b) Cessions

En 2003, Nortel Networks et EADS ont réorganisé leurs activités de télécommunications conjointes en France et en Allemagne. Le 18 septembre 2003, EADS a échangé sa participation de 42 % dans Nortel Networks Germany GmbH & Co. KG et sa participation de 45 % dans Nortel Networks France S.A.S. contre une participation de 41 % dans EADS Telecom France S.A.S. ("ETF"), un versement supplémentaire net de M € 42 par Nortel Networks et

1.2 Etats Financiers (suite)

Annexe aux Etats financiers consolidés (IFRS)

Règles de présentation

l'abandon par Nortel Networks d'une créance financière de M € 72. A l'issue de ces opérations, EADS détenait 100 % des actions de ETF.

Hormis les cessions mentionnées ci-dessus, aucune autre opération de cession significative du Groupe n'est à indiquer.

c) *Modifications ultérieures de la valeur des éléments d'actif acquis et de passif pris en charge et des coûts d'acquisition*
Aucune modification ultérieure significative n'est à indiquer en 2004.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

5. Informations sectorielles

Le Groupe découpe son activité en 5 divisions (secteurs d'activité) reflétant la structure de gestion et d'organisation interne selon la nature des produits et services fournis :

- *Airbus* - Développement, production, commercialisation et vente d'avions commerciaux de ligne de plus de 100 sièges et développement et production d'avions destinés à un usage militaire.
- *Avions de Transport militaire* - Développement, production, commercialisation et vente d'avions de transport militaire et d'avions de mission spéciale.
- *Aéronautique* - Développement, production, commercialisation et vente d'hélicoptères civils et militaires, d'avions à turbopropulseurs et d'avions commerciaux légers régionaux ; et de services de conversion et de maintenance d'avions civils et militaires.
- *Systèmes de Défense et de Sécurité* - Développement, production, commercialisation et vente de systèmes de missiles ; d'avions militaires de combat et d'entraînement ; et fourniture de solutions d'électronique de défense, de télécommunications liées à la défense ; et services logistiques, de formation, d'essais, d'ingénierie et autres services associés
- *Espace* - Développement, production, commercialisation et vente de satellites, d'infrastructures et de lanceurs orbitaux ; et prestations de services spatiaux.

Les informations relatives aux différents secteurs d'activités du Groupe sont présentées dans les tableaux suivants. Les impacts de la consolidation, la fonction de holding du siège d'EADS et les autres activités qui ne peuvent pas être affectées aux divisions sont présentés dans la colonne "Siège/Élimin."

a) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004

en M €	Airbus	Avions de Transport militaire	Aéronautique	Systèmes de Défense et de Sécurité	Espace	Siège/Élimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	20 224	1 304	3 876	5 385	2 592	31	33 412
Chiffre d'affaires inter-segments	(621)	(227)	(356)	(424)	(10)	(13)	(1 651)
Chiffre d'affaires	19 603	1 077	3 520	4 961	2 582	18	31 761
EBIT hors amortissements des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous)	1 922	26	206	228	10	52	2 444
Résultat d'exploitation	1 796	13	202	212	0	(80)	2 143
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	0	0	3	0	78	88
Résultat des participations, intérêts et autres résultats financiers							(334)
Impôts sur les bénéfices							(664)
Résultat courant							1 233
Intérêts minoritaires							(203)
Résultat net consolidé							1 030
AUTRES INFORMATIONS							
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris écarts d'acquisition (goodwill)) ¹	32 408	1 159	4 234	8 998	4 239	4 383	55 421
Écarts d'acquisition	6 342	12	111	2 407	559	29	9 460
Participations mises en équivalence	0	0	9	24	0	1 705	1 738
Dettes des unités opérationnelles	19 290	940	3 153	6 481	4 027	709	34 600
Montants des investissements	2 778	49	177	174	423	72	3 673
Dotations aux amortissements	1 088	34	106	139	110	144	1 621
Frais de recherche et développement	1 734	26	68	185	61	52	2 126

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

1 Les actifs et passifs des unités opérationnelles excluent les actifs et les passifs d'impôts courants et différés

b) Informations sectorielles au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003

en M €	Airbus	Avions de Transport militaire	Aéronautique	Systèmes de Défense et de Sécurité	Espace	Siège/ Elimin.	Consolidés
Chiffre d'affaires total	19 048	934	3 803	5 165	2 424	81	31 455
Chiffre d'affaires inter-segments	(363)	(236)	(372)	(319)	(10)	(22)	(1 322)
Chiffre d'affaires	18 685	698	3,431	4 846	2 414	59	30 133
EBIT hors amortissements des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels (voir définition ci-dessous)	1 353	30	217	171	(400)	172	1 543
Résultat d'exploitation	809	15	203	19	(425)	(60)	561
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5	0	0	(6)	0	225	224
Résultat des participations, intérêts et autres résultats financiers							(93)
Impôts sur les bénéfices							(474)
Résultat courant							218
Intérêts minoritaires							(66)
Résultat net consolidé							152
AUTRES INFORMATIONS							
Actifs des unités opérationnelles identifiables (y compris, écarts d'acquisition (goodwill)) ¹	29 290	930	3 978	8 743	3 717	4 664	51 322
Écarts d'acquisition	6 342	0	111	2 321	545	53	9 372
Participations mises en équivalence	0	0	0	7	0	1 633	1 640
Dettes des unités opérationnelles	17 501	675	2 948	6 670	3 544	715	32 053
Montants des investissements	2 027	28	142	207	473	74	2 951
Dotations aux amortissements	1 628	31	136	287	134	159	2 375
Frais de recherche et développement	1 819	23	62	223	62	0	2 189

1 Les actifs et passifs des unités opérationnelles excluent les actifs et les passifs d'impôts courants et différés

Les cessions internes entre les unités opérationnelles se réalisent en règle générale à des conditions de marché et concernent principalement les divisions Aéronautique, Défense et Systèmes de sécurité et Airbus, dans la mesure où les divisions Aéronautique et Systèmes de Défense et de Sécurité interviennent comme fournisseurs des avions Airbus. En outre, Airbus intervient comme principal fournisseur concernant le programme A400 M qui est dirigé par la division Transport militaire.

Les montants d'investissement représentent l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (à l'exclusion de l'augmentation des écarts d'acquisition de 83 M €, essentiellement liés à l'acquisition de RIG Holdings Inc. ainsi que ses filiales Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd. au sein de la division Systèmes de Défense et de Sécurité) ; pour de plus amples détails, veuillez vous reporter à la Note e) "Dépenses d'investissement".

c) EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels

EADS utilise l'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels comme un indicateur clé de sa performance économique. L'expression "éléments exceptionnels" se réfère aux éléments tels que les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA, ainsi que les dépréciations constatées en résultat sur les écarts d'acquisition générés à l'occasion de ces transactions. L'EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels est pris en compte par la direction comme un indicateur clé pour mesurer les performances économiques des unités opérationnelles.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

en M €	2004	2003	2002
Résultat d'exploitation	2 143	561	160
Amortissements des écarts d'acquisition et dépréciations	0	567	936
Amortissements exceptionnels (immobilisations)	212	214	227
Amortissements exceptionnels (stocks)	5	15	16
Résultat des participations	84	186	87
EBIT hors amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels	2 444	1 543	1 426

Dans le cadre du projet PACE (Project Airbus Conversion in Euro) relatif à la conversion de la comptabilité du GIE Airbus en euros et de l'accord préalable sur les prix de transfert (Advance Pricing Agreement) associé, signé en avril 2004 avec les autorités fiscales (françaises, britanniques, allemandes et espagnoles), le GIE Airbus – dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain – a été absorbé par Airbus SAS – dont la monnaie fonctionnelle est l'euro – avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

En conséquence, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont, à compter du 1^{er} janvier 2004, considérées comme des “opérations en devises étrangères” et comptabilisées conformément aux principes comptables appliqués de façon constante par EADS. Avant la fusion, les opérations du GIE Airbus étaient comptabilisées au taux de change en vigueur de la période à l'exception de celles qui étaient couvertes par des instruments financiers. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les opérations de l'ancien GIE Airbus sont comptabilisées sur la base des taux de change historiques. Dès lors, aucune réserve de conversion supplémentaire (CTA) n'est générée par les opérations de l'ancien GIE Airbus. La partie de la réserve de conversion en cours au 31 décembre 2003, comptabilisée pour des éléments non-monétaires du bilan liés à des opérations futures à compter du 1^{er} janvier 2004, est progressivement reprise au fur et à mesure de la réalisation de ces opérations, à savoir les livraisons d'appareils.

d) Chiffres d'affaires par destination

en M €	2004	2003	2002
Allemagne	4 322	3 651	2 476
France	3 326	3 521	3 872
Royaume-Uni	2 653	2 121	2 452
Espagne	1 253	1 000	1 309
Autres pays européens	2 974	3 687	4 248
Amérique du nord	8 715	8 056	10 562
Asie/Pacifique	4 938	4 033	2 010
Moyen-Orient	2 286	2 873	1 258
Amérique latine	505	677	1 259
Autres pays	789	514	455
Consolidés	31 761	30 133	29 901

Les chiffres d'affaires sont répartis par zones géographiques en fonction du lieu d'implantation du client.

La plupart des actifs du Groupe sont situés dans l'Union européenne.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

e) Dépenses d'investissement

en M €	2004
France	986
Allemagne	823
Royaume-Uni	687
Espagne	195
Autres pays	326
Dépenses d'investissement hors biens loués	3 017
Biens loués	656
Dépenses d'investissement	3 673

6. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires en 2004 a atteint M € 31 761 contre M € 30 133 en 2003 et M € 29 901 en 2002. Le chiffre d'affaires en 2004 a augmenté par rapport à 2003 dans toutes les divisions. Malgré la baisse du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro et des couvertures moins favorables qu'en 2003, le chiffre d'affaires a augmenté essentiellement en raison de l'augmentation du nombre de livraisons et d'un mix d'avions plus favorable chez Airbus.

Le chiffre d'affaires se compose essentiellement des ventes de biens et de services ainsi que du chiffre d'affaires lié aux contrats à long terme comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, à la recherche et au développement (engagés dans le cadre de contrats) et aux activités de financement des ventes. Pour de plus amples détails sur la composition du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou région géographique, se reporter à la Note 5, "Informations sectorielles".

Détail du Chiffre d'affaires :

en M €	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires total	31 761	30 133	29 901
Dont provenant de la livraison de biens et services	26 208	25 110	25 832
Dont provenant des contrats à long terme (y compris activités de recherche et développement (engagées dans le cadre de contrats))	4 816	4 295	3 741

Le chiffre d'affaires des contrats à long terme a augmenté en 2004 essentiellement au sein de la division Avions de Transport Militaire dans le cadre du programme A400M et de la division Aéronautique dans le cadre des programmes Tigre et NH90, augmentation partiellement compensée par une diminution au sein de la division Espace liée à la fin de programmes de développement majeurs tels que Ariane 5 et le missile balistique M51.

7. Coûts par fonctions et autres charges

Les coûts des produits vendus et autres coûts par fonctions incluent **le coût des matières et fournitures** pour un montant de M €19 498 (2003 : M € 18 838, 2002 : M € 19 216).

Le **Coût des produits vendus** comprend les dotations aux amortissements des ajustements à la juste valeur d'actifs immobilisés et de stocks à hauteur de M € 217 (2003 : M € 229 ; 2002 : M € 243) se rapportant à la fusion EADS, à la création de la société Airbus intégrée et à la création de MBDA.

Les frais de commercialisation, les frais administratifs et autres charges comprennent :

en M €	2004	2003	2002
Frais de commercialisation	798	776	829
Frais administratifs	1 321	1 386	1 422
Autres charges	177	256	241
Dont pertes liées aux cessions d'actifs immobilisés	14	15	5
Dont mesures de restructuration	13	12	16
Total	2 296	2 418	2 492

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

Les frais de personnel se composent de :

en M €	2004	2003	2002
Traitements, salaires et cotisations sociales	7 605	7 238	7 147
Coût de retraite périodique net (voir Note 19 b)	327	359	319
Total	7 932	7 597	7 466

8. Autres produits d'exploitation

en M €	2004	2003	2002
Autres produits d'exploitation	314	196	248
dont produits locatifs	42	39	38
dont reprises de provisions	34	17	8
dont produits des cessions d'actifs immobilisés	20	7	89

Les autres produits d'exploitation en 2004 comprennent la reprise de la provision au titre de la réclamation VT 1 à hauteur de 106 M € (voir la note 24 "Litiges et réclamations").

Les produits liés à la cession d'actifs à long terme comprenaient en 2002 un gain lié à la cession de la participation de 50 % d'EADS dans Aircelle (M € 63).

9. Résultat financier

en M €	2004	2003	2002
Résultat des participations	84	186	87
Produits financiers/(charges financières), nets	(275)	(203)	(81)
Autres éléments du résultat financier	(55)	148	21
Total	(246)	131	27

Les résultats des participations en 2004 proviennent essentiellement des résultats de la mise en équivalence de Dassault Aviation de M € 78 (2003 : M € 225 ; 2002 : M € 111) partiellement compensés au cours des exercices antérieurs par la dépréciation des autres participations non consolidées (en 2003 : M € 30 pour CAC Systèmes et Hispasat ; en 2002 : M € 29 pour Arianeespace Participation S.A.).

Dans la mesure où aucune donnée financière selon les normes IFRS n'est disponible pour Dassault Aviation pour le deuxième semestre de l'exercice 2004, EADS a retenu le résultat net du deuxième semestre de l'exercice 2003 de Dassault Aviation comme meilleure estimation du résultat net pour le deuxième semestre de l'exercice 2004. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation comprend un

rattrapage négatif du résultat des exercices antérieurs conformément aux normes IFRS, qui s'élève à M € (33) (en 2003, il s'agissait d'un rattrapage positif de M € 77).

Les produits financiers/(charges financières), nets en 2004 comprennent des produits financiers de M € 352 (2003 : M € 371) et des charges financières de M € (627) (2003 : M € (574)). La présentation brute 2003 des produits financiers et charges financières a été retraitée de M € 85 afin de se conformer à la présentation actuelle. Est compris dans les produits financiers le rendement des disponibilités, des valeurs mobilières de placement et des actifs financiers tels que les prêts et les contrats de location-financement. Les charges financières comprennent les intérêts relatifs aux avances remboursables reçues de Gouvernements européens de M € 245 (2003 : M € 218) et sur les dettes financières. Les charges financières nettes en 2003 ont augmenté par rapport à 2002 essentiellement en raison de charges d'intérêts plus élevées sur les avances remboursables reçues des Gouvernements européens, d'un écart accru entre les taux d'intérêts servis sur les soldes positifs investis dans des instruments liquides à court terme et les taux d'intérêts portant sur les dettes financières.

Les Autres éléments du résultat financier en 2004 comprennent les charges financières liées à des impôts de M € (28) ainsi que l'impact de l'évaluation à la juste valeur de dérivés incorporés qui n'ont pas été utilisés dans le cadre de relations de couverture de M € (10) (en 2003 : M € 70, 2002 : M € 26).

10. Impôts sur les bénéfices

La (charge) économie d'impôts se présente ainsi :

en M €	2004	2003	2002
Charges d'impôts de l'exercice	(127)	(612)	(198)
Economie (charge) d'impôts différés	(537)	138	(255)
Total	(664)	(474)	(453)

La société mère du Groupe, EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, applique la loi fiscale néerlandaise qui prévoit un taux d'impôt sur les sociétés de 34,5 % au 31 décembre 2004, 2003 et 2002. En décembre 2004, une nouvelle loi fiscale a été adoptée réduisant le taux d'impôt sur les sociétés en 2005 à 31,5 %, en 2006 à 30,5 % et à partir de 2007 à 30 %. En conséquence, les actifs et les passifs d'impôts différés pour les entités néerlandaises du Groupe ont été calculés en utilisant les taux adoptés correspondants. Toutes les filiales étrangères appliquent toutefois leur taux d'imposition national, notamment la Grande-Bretagne 30 % et l'Espagne 35 %.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

En France, le taux d'impôt sur les sociétés en vigueur pour 2004, 2003 et 2002 était de 33 $\frac{1}{3}$ % auquel s'ajoutait une contribution additionnelle de 3 % et une contribution sociale de 3,3 %. En 2004, la Loi de finances pour 2005 a été adoptée donnant lieu à une réduction de la contribution additionnelle passant à 1,5 % en 2005 et zéro à partir de 2006. Par conséquent, les actifs et les passifs d'impôts différés pour les filiales françaises du Groupe ont été calculés au 31 décembre 2004 selon le nouveau taux adopté de 34,93 % pour les différences temporaires qui se renversent en 2005 et 34,43 % pour celles avec un renversement prévu après 2005 (35,43 % au 31 décembre 2003 et 2002).

En ce qui concerne les filiales allemandes du Groupe, les impôts sont calculés en appliquant un taux d'impôt fédéral sur les sociétés de 25 % pour le 31 décembre 2004, plus (i) une contribution de solidarité annuelle de 5,5 % sur le montant d'impôt fédéral sur les sociétés exigible et (ii) le taux de taxe professionnelle après impôt fédéral sur les sociétés de 12,125 % pour 2004. Au total, le taux d'impôt appliqué pour les impôts allemands sur les sociétés s'élève à 38,5 % en 2004 (40 % au 31 décembre 2003 et 38,5 % au 31 décembre 2002).

Le tableau ci-après présente un rapprochement de la charge d'impôt théorique – en appliquant le taux d'impôt sur les sociétés néerlandais de 34,5 % au 31 décembre 2004, au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002 – à la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement représentent, outre l'effet des différentiels et modifications des taux d'impôt, les effets d'impôt des économies non imposables ou des charges non-déductibles résultant des différences permanentes entre les assiettes d'imposition locales et les comptes présentés conformément aux normes IFRS.

en M €	2004 en % du Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires		2003	2002
	2004			
Bénéfice avant impôts et intérêts minoritaires	1 897		692	187
*Taux théorique d'impôt sur les sociétés	34,5 %		34,5 %	34,5 %
Economie (Charge) théorique d'impôts sur les bénéfices	(654)	34,5 %	(239)	(65)
Effet des différentiels des taux d'imposition étrangers et des modifications des législations fiscales	(36)	1,9 %	(26)	(35)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (<i>goodwill</i>) et dépréciations	3	(0,2)%	(191)	(321)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(11)	0,6 %	(119)	(11)
Crédit d'impôt au titre des frais de R&D	80	(4,2)%	69	53
Résultats des sociétés mises en équivalence	22	(1,2)%	76	28
Incidences fiscales sur les dépréciations des investissements	4	(0,2)%	(35)	(39)
Divers	(72)	3,8 %	(9)	(63)
Economie (charge) d'impôts constatée	(664)	35,0 %	(474)	(453)

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

Les impôts différés reflètent les différences d'évaluation temporaires de certains éléments d'actif et de passif entre leurs valeurs comptables et les assiettes fiscales correspondantes. L'incidence fiscale future des déficits fiscaux et des crédits d'impôt reportables est également prise en compte dans le calcul des impôts différés. Les impôts différés se rapportent principalement aux éléments d'actif et de passif suivants :

en M €	Actifs d'impôts différés 2004	Actifs d'impôts différés 2003	Passifs d'impôts différés 2004	Passifs d'impôts différés 2003	31 décembre, net, 2004	31 décembre, net, 2003
Immobilisations incorporelles	8	23	(97)	(37)	(89)	(14)
Immobilisations corporelles	37	7	(1 087)	(1 108)	(1 050)	(1 101)
Investissements et actifs financiers à long terme	33	25	(149)	(145)	(116)	(120)
Stocks	357	287	(191)	(273)	166	14
Créances et autres éléments de l'actif circulant	58	666	(3 557)	(3 159)	(3 499)	(2 493)
Charges constatées d'avance	1	8	(26)	(45)	(25)	(37)
Régimes de retraite	700	674	0	0	700	674
Autres provisions	607	729	(41)	(82)	566	647
Dettes	821	1 230	(305)	(505)	516	725
Produits différés	579	698	(29)	(21)	550	677
Déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables	1 260	817	–	–	1 260	817
Actifs (passifs) d'impôts différés avant compensation	4 461	5 164	(5 482)	(5 375)	(1 021)	(211)
Dépréciation des actifs d'impôts différés	(570)	(729)	–	–	(570)	(729)
Compensation des impôts différés actifs et passifs	(1 348)	(1 711)	1 348	1 711	–	–
Actifs (passifs) d'impôts différés, net	2 543	2 724	(4 134)	(3 664)	(1 591)	(940)
dont un an ou moins	858	1 237	(1 379)	(955)	(521)	282
dont plus d'un an	1 685	1 487	(2 755)	(2 709)	(1 070)	(1 222)

Le montant des provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés du Groupe repose sur l'estimation par la direction des actifs d'impôts différés qui seront effectivement réalisés. Pour les exercices futurs, en fonction des résultats financiers du Groupe, l'estimation faite par la direction du montant des actifs d'impôts différés jugés réalisables pourra évoluer et par conséquent les provisions pour dépréciation des actifs d'impôts différés pourront donc augmenter ou diminuer en conséquence.

Impôts différés sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables :

en M €	France	Allemagne	Espagne	Royaume- Uni	Autres pays	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Déficits fiscaux reportables	816	966	27	1 237	171	3 217	1 974
Moins-values						0	18
Reports de déficits relatifs à la taxe professionnelle		871				871	706
Reports de crédits d'impôt			181		5	186	131
Incidence fiscale	281	363	190	371	55	1 260	817
Dépréciations						(349)	(357)
Actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables						911	460

Les déficits fiscaux reportables, les moins-values et les reports de déficit relatifs à la taxe professionnelle sont illimités en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne. En Espagne, les déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables expirent au terme d'un délai de 15 ans. La première tranche des crédits d'impôts reportables (4 M €) expirera en 2014.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux comptes de résultat consolidés établis selon les normes IFRS

Suivi des impôts différés :

en M €	2004	2003
Actifs/(passifs) d'impôts différés nets à l'ouverture de l'exercice	(940)	978
Produits (charges) d'impôts différés au compte de résultat	(537)	138
Impôts différés comptabilisés directement en AOCI (IAS 39)	(300)	(1 762)
Autres	186	(294)
Actifs (passifs) d'impôts différés nets à la clôture de l'exercice	(1 591)	(940)

Les impôts différés comptabilisés directement en AOCI se présentent comme suit :

en M €	2004	2003
Investissements disponibles à la vente	4	5
Couvertures de flux de trésorerie	(3 109)	(2 810)
Total	(3 105)	(2 805)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

11. Immobilisations incorporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Coût En €m	Solde au 31 décembre 2003	Elimination de l'amortissement cumulé	Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Changements du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Ecart d'acquisition	12 710	(2 198)	10,512	(1)	83	13	0	0	10 607
Autres immobilisations incorporelles	650	0	650	(2)	364	6	6	(15)	1 009
Total	13 360	(2 198)	11 162	(3)	447	19	6	(15)	11 616

Amortissement/Dépréciation En €m	Solde au 31 décembre 2003	Elimination de l'amortissement cumulé	Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Dotation aux amortissements	Changements du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Ecart d'acquisition	(3 338)	2 198	(1 140)	(2)	0	(5)	0	0	(1 147)
Autres immobilisations incorporelles	(328)	0	(328)	0	(137)	(1)	(3)	8	(461)
Total	(3 666)	2 198	(1 468)	(2)	(137)	(6)	(3)	8	(1 608)

Valeur nette comptable En €m	Solde au 31 décembre 2003	Elimination de l'amortissement cumulé	Solde ajusté au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Changements du périmètre de consolidation	Reclassi- fications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Ecart d'acquisition	9 372	0	9 372	(3)	83	8	0	0	9 460
Autres immobilisations incorporelles	322	0	322	(2)	227	5	3	(7)	548
Total	9 694	0	9 694	(5)	310	13	3	(7)	10 008

Les écarts d'acquisition ont essentiellement augmenté en 2004 en raison de l'acquisition de RIG Holdings Inc. avec ses filiales Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd. (+M€76).

Dans la mesure où EADS a décidé d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 3 au 1^{er} janvier 2004, la valeur comptable de l'amortissement cumulé des écarts d'acquisition a été éliminée, avec une diminution corrélative des écarts d'acquisition. Au 31 décembre 2004, les dépréciations cumulées s'élèvent à M€1 147.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition

De manière analogue aux exercices précédents, EADS a réalisé des tests de dépréciation au niveau des Unités génératrices de trésorerie (au niveau du secteur d'activité ou au niveau inférieur suivant). Des tests de dépréciation sont effectués chaque année sur les écarts d'acquisition au quatrième trimestre de l'exercice en utilisant les projections de flux de trésorerie sur la base des prévisions d'exploitation existantes portant normalement sur une période de trois ans. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les écarts d'acquisition ont été attribués aux unités génératrices de trésorerie comme le résume le tableau suivant au niveau de chaque secteur :

en €m	Airbus	Avions de Transport militaire	Aéro- nautique	Défense & Systèmes de sécurité	Espace	Siège/ Conso.	Conso- lidés
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 2004	6 342	12	111	2 407	559	29	9 460
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 2003	6 342	0	111	2 321	545	53	9 372
Ecart	0	12	0	86	14	(24)	88

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

Les prévisions d'exploitation existantes tiennent compte des données économiques générales émanant d'études macro-économiques et financières extérieures. Les hypothèses de prévisions d'exploitation reflètent pour les périodes examinées les taux d'inflation spécifiques et les frais de personnel futurs dans les pays européens où les principales installations de production sont situées. En ce qui concerne les frais de personnel futurs attendus, une augmentation de 3 % en moyenne a été présumée. En outre, les taux d'intérêt futurs sont projetés pour l'Union Monétaire Européenne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

L'hypothèse de taux de croissance retenue pour calculer la valeur terminale s'élève en général à 2 %. Airbus utilise pour les nouveaux programmes les hypothèses spécifiques du marché concerné. Sur la base des prévisions et projections existantes des flux de trésorerie avant impôts, la valeur d'usage de ces Unités générant leurs propres flux de trésorerie a été déterminée en appliquant un taux d'actualisation avant impôt de l'ordre de 12,5 % à 14 %.

Airbus exerce dans un marché cyclique, néanmoins des signes de reprise sont apparus depuis 2003. Pour faire face à la demande croissante et au regard d'un carnet de commandes de 1 500 appareils, Airbus a prévu un programme de montée en production en vue d'un taux de production mensuel pouvant atteindre 30 avions à couloir unique et 8 avions long-courrier. Les bénéfices futurs d'Airbus devraient être essentiellement affectés par la croissance attendue, les hypothèses de taux de change, le portefeuille de couvertures (voir détails ci-dessous) et le programme d'économie de coûts Route 06. Toutes ces mesures devraient entraîner une amélioration de l'EBIT, que la mise en service de l'A380 devrait encore renforcer.

Pour la division Systèmes de Défense et de Sécurité, une augmentation attendue du chiffre d'affaires est attendue dans la prévision d'exploitation fondée notamment sur le carnet de commandes, les prises de commandes attendues ainsi que le niveau soutenu de livraisons d'Eurofighter basées sur la tranche deux qui stabilise le programme au-delà de 2007. La marge d'exploitation de la division en général devrait augmenter au cours de la période de prévision d'exploitation grâce aux bénéfices liés aux anciennes mesures de restructuration et à la croissance attendue, et devrait être partiellement compensée par un investissement auto-financé continu dans des campagnes et projets tels qu'Euromale.

Le carnet de commandes de la division Espace au 31 décembre 2004 (y compris satellites, lanceurs et missile balistique) explique l'augmentation modérée du chiffre d'affaires présumée pour cette division sur la période de prévision d'exploitation. Le développement actuel des satellites Skynet V pèse sur les flux de trésorerie spatiaux d'EADS, et ce jusqu'à ce que ces engins spatiaux soient lancés et exploités à pleine capacité d'ici 2008. Ils généreront alors une forte croissance du chiffre d'affaires provenant du MoD britannique. Le programme de restructuration spatial SARA a permis de redresser l'EBIT en 2004 et devrait jeter les bases pour des bénéfices supplémentaires.

EADS suit une politique active de couverture des risques de change. Au 31 décembre 2004, le portefeuille de couverture total avec des échéances courant jusqu'en 2011, s'élève à 40 milliards de US\$ et couvre la majeure partie du risque net attendu au cours de la période de la prévision d'exploitation (2005 à 2007). Le taux de couverture moyen US\$/€ du portefeuille de couverture total jusqu'en 2011 s'élève à 1,03 US\$/€. Pour la détermination de la prévision d'exploitation, la direction a présumé des taux de change futurs de 1,30 US\$/€ et 0,68 GBP/€ pour convertir en euros la partie des chiffres d'affaires libellés en US\$ et GBP futurs qui ne sont pas couverts. Le risque net résulte pour l'essentiel d'Airbus et dans une moindre mesure des divisions Aéronautique, Espace et Défense et Systèmes de sécurité.

Les montants recouvrables, basés sur la valeur d'utilité, excédaient la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie examinées, n'indiquant aucune dépréciation des écarts d'acquisition pour 2004 comme cela a été le cas pour 2003.

En 2002, une provision pour dépréciation de M € 350 a été constituée pour les unités génératrices de trésorerie Satellites et Communications et l'activité spatiale de Casa.

Coûts de développement

EADS a capitalisé un montant de M € 169 au 31 décembre 2004 (M € 4 au 31 décembre 2003) en immobilisations incorporelles générées en interne essentiellement au titre du programme Airbus A380.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

12. Immobilisations corporelles

Les tableaux donnant le détail des valeurs brutes, des amortissements cumulés et des valeurs nettes des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

Coût							
En €m	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Changements du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	4 869	(6)	252	18	409	(46)	5,496
Installations, matériels et outillages techniques	6 141	(76)	450	8	288	(129)	6,682
Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau	6 214	(211)	924	4	34	(644)	6,321
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	2 313	(15)	1 683	0	(731)	(14)	3,236
Total	19 537	(308)	3 309	30	(0)	(833)	21 735

Amortissements cumulés							
En €m	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Dotations aux amortissements	Changements du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	(1 739)	4	(251)	(7)	(19)	39	(1 973)
Installations, matériels et outillages techniques	(3 526)	27	(557)	(5)	8	119	(3 934)
Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau	(2 783)	85	(567)	(2)	12	376	(2 879)
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	(41)	0	(2)	0	(1)	0	(44)
Total	(8 089)	116	(1 377)	(14)	0	534	(8 830)

Valeur nette comptable							
En €m	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Acquisitions	Changements du périmètre de consolidation	Reclassifications	Cessions	Solde au 31 décembre 2004
Terrains, agencements et constructions y compris constructions sur sols d'autrui	3 130	(2)	1	11	390	(7)	3 523
Installations, matériels et outillages techniques	2 615	(49)	(107)	3	296	(10)	2 748
Autres matériels, matériels d'usine et mobilier de bureau	3 431	(126)	357	2	46	(268)	3 442
Acomptes versés relatifs aux installations de production et constructions en cours	2 272	(15)	1 681	0	(732)	(14)	3 192
Total	11 448	(192)	1 932	16	(0)	(299)	12 905

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les **immobilisations corporelles** comprennent les constructions, les outillages techniques et autres matériels comptabilisés en immobilisations aux termes de contrats de location-financement à hauteur de montants de M € 103 et M € 122, nets d'amortissements cumulés de M € 336 et M € 317. La dotation aux amortissements correspondante pour 2004 s'est élevée à M € 19 (2003 : M € 22 ; 2002 : M € 23).

En ce qui concerne les placements immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, voir la Note 29.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

La ligne “Autres matériels, matériels d’usine et mobilier de bureau” recouvre les avions loués aux termes de contrats qualifiés de location simple représentant une valeur nette comptable de M € 2 743 et M € 2 771 aux 31 décembre 2004 et 2003 respectivement, l’amortissement cumulé correspondant s’élevant à M € 1 604 et M € 1 702. La dotation aux amortissements correspondante pour 2004 s’est élevée à M € 327 (2003 : M € 439, 2002 : M € 263).

Les “avions livrés au titre de contrats de location simple” comprennent :

(i) L’activité de financement des ventes du Groupe prenant la forme d’avions qui ont été loués aux clients au titre de contrats qualifiés de location simple : ils sont présentés nets des amortissements cumulés et des provisions pour perte de valeur. Ces opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une hypothèque prise sur l’avion objet des financements. (voir la Note 25, “Engagements hors bilan” pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les montants de loyers futurs sur contrats non résiliables (non actualisés) dus par des clients, à inclure dans les produits futurs, sont les suivants au 31 décembre 2004 :

en M €	
en 2005 au plus tard	156
après 2005 et au plus tard en 2009	372
après 2009	219
Total	747

(ii) Les transactions qui ont été comptabilisées comme des contrats de location simple car les avions correspondants ont été vendus selon des modalités comprenant des engagements de garantie de valeur dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l’avion (estimé comme étant sa juste valeur). Lors de la vente initiale de ces avions au client, leur coût total comptabilisé auparavant dans les stocks est transféré au poste “Autres matériels, matériels d’usine et mobilier de bureau” et amorti sur la durée de vie économique estimée des appareils, les montants perçus du client étant constatés en produits constatés d’avance (voir la Note 22, “Produits constatés d’avance”).

La valeur nette comptable totale des avions faisant l’objet de contrats de location simple est la suivante :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
(i) Valeur nette comptable des avions livrés au titre de contrats de location simple avant provisions pour perte de valeur	1 981	1 856
Provisions pour perte de valeur	(532)	(590)
Valeur nette des avions livrés au titre de contrats de location simple	1 449	1 266
(ii) Avions livrés au titre de contrats de location simple dont la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 %	1 294	1 505
Valeur nette totale des avions livrés au titre de contrats de location simple	2 743	2 771

13. Participations mises en équivalences, autres participations financières et actifs financiers à long terme

Le tableau ci-après indique le détail des Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Participations mises en équivalence	1 738	1 640
Titres non consolidés	459	560
Autres actifs financiers	1 893	1 929
dont prêts liés au financement des appareils	635	812
dont créances au titre des contrats de location-financement liés au financement des appareils	965	898
Autres	293	219
Total	4 090	4 129

Aux 31 décembre 2004 et 2003, les **participations mises en équivalence** dans les sociétés associées comprennent la participation d’EADS dans Dassault Aviation (46,22 % au 31 décembre 2004, 46,03 % au 31 décembre 2003) pour un montant de M € 1 705 et M € 1 633 respectivement. Dans la mesure où aucune donnée financière selon les normes IFRS n’est disponible pour Dassault Aviation pour le deuxième semestre de l’exercice 2004, EADS a retenu le résultat net du deuxième semestre de l’exercice 2003 de Dassault Aviation selon les normes IFRS comme meilleure estimation du résultat net pour le deuxième semestre de l’exercice. La quote-part de mise en équivalence de Dassault Aviation comprend à la fois un rattrapage négatif lié à l’incorporation des éléments de situation nette correspondant aux exercices précédents

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

conformément aux normes IFRS, rattrapage qui s'élève à M € (33) (contre en 2003 un rattrapage positif de M € 77), se rapportant aux produits des investissements (voir la Note 9, « Résultat financier ») et, en outre, M € 38 (en 2003 : M € 69) comptabilisés en Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés.

Une liste des principales participations dans les sociétés associées et le pourcentage de participation correspondant figurent dans l'Annexe relative aux « Informations sur le périmètre de consolidation ».

Les **titres non consolidés** concernent les participations d'EADS dans diverses sociétés non-consolidées, dont les plus significatives au 31 décembre 2004 sont les participations dans Embraer pour M € 72 (2003 : M € 86) et Patria pour M € 50 (2003 : M € 42).

Les **autres actifs financiers** comprennent essentiellement les activités de financement des ventes du Groupe sous la forme de créances au titre des contrats de location-financement et les prêts liés au financement des appareils. Ils sont indiqués ici nets de provisions pour dépréciation. Ces opérations de financement des ventes d'avions sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'appareil objet du financement (voir la Note 25, "Engagements hors bilan" pour de plus amples détails sur les opérations de financement des ventes).

Les prêts liés au financement des appareils sont accordés aux clients pour financer la vente d'appareils. Ces prêts sont à long terme et ont normalement une échéance de remboursement qui est liée à la période d'utilisation de l'avion par le client. Le calcul de la valeur nette comptable est le suivant :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Montant brut des prêts en cours aux clients	946	1 080
Amortissements cumulés	(311)	(268)
Valeur nette comptable totale des prêts	635	812

Les créances au titre des contrats de location-financement dans le cadre du financement des appareils sont les suivantes :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Créances sur loyers minimums	1 299	1 262
Produits financiers constatés d'avance	(179)	(201)
Provision pour dépréciation	(155)	(163)
Valeur nette comptable totale des créances au titre des contrats de location-financement	965	898

Les créances sur loyers minimums à recevoir dans le cadre de contrats de location-financement sont les suivantes (montants non actualisés) :

en M €	
Au plus tard en 2005	177
Après 2005 et au plus tard en 2009	358
Après 2009	764
Total	1 299

Les autres actifs financiers comprennent M € 293 et M € 219 d'autres prêts aux 31 décembre 2004 et 2003 respectivement, tels que par exemple les prêts aux salariés.

Les dépôts bancaires sur compte séquestre liés aux financements des appareils de M € 1 089 et M € 1 131 respectivement aux 31 décembre 2004 et 2003 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations concernées (voir la Note 2 : "Principales règles et méthodes comptables").

14. Stocks, nets des avances et acomptes reçus

Les stocks, nets des avances et acomptes reçus aux 31 décembre 2004 et 2003 comprennent les éléments suivants :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Matières premières et fournitures de production	987	938
En-cours de production	8 505	8 088
Produits finis, pièces et marchandises détenues aux fins de revente comptabilisés au plus bas du coût ou de la valeur de réalisation nette	1 039	1 804
Avances versées aux fournisseurs	1 803	1 799
	12 334	12 629
Moins : Avances et acomptes reçus	(9 259)	(9 350)
Total	3 075	3 279

L'augmentation des en-cours de production de M € 417 est essentiellement due à Airbus. Les produits finis, les pièces et marchandises détenues aux fins de revente ont diminué de M € 765, reflétant le taux de livraison plus élevé d'Airbus, par rapport à son taux de production.

La valeur au coût historique des produits finis, pièces et marchandises détenues aux fins de revente s'élève à M € 1 354 en 2004 (2003 : M € 2 158).

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

Les avances et acomptes reçus se composent d'une partie des avances et acomptes reçus pour les contrats de construction, livraison et services.

15. Créances clients

Les créances clients aux 31 décembre 2004 et 2003 sont les suivantes :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Créances sur ventes de biens et de services	4 784	4 335
Provisions pour créances douteuses	(378)	(334)
Total	4 406	4 001

Les créances clients sont considérées comme des actifs courants. Aux 31 décembre 2004 et 2003, des créances clients s'élevant respectivement à M € 77 et M € 223 avaient une échéance supérieure à un an.

En application de la méthode à l'avancement, au 31 décembre 2004 un montant de M € 1 313 (en 2003 : M € 972) au titre des contrats à long terme est inclus dans les créances clients, net d'avances et acomptes reçus.

16. Autres créances et autres actifs d'exploitation

Les autres créances et autres actifs d'exploitation aux 31 décembre 2004 et 2003 comprennent les éléments suivants :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Créances sur sociétés affiliées	121	171
Créances sur sociétés liées	333	479
Justes valeurs positives des instruments financiers dérivés	8 948	7 964
Transactions avec le Gouvernement allemand, capitalisées	287	315
Créances au titre de la taxe sur la valeur ajoutée	462	386
Créances au titre des impôts sur les bénéfices	303	332
Autres	651	633
Total	11 105	10 280

Les transactions signées avec le Gouvernement allemand concernent des avances remboursables (subventions d'investissement) qui sont amorties au compte de résultat (en coût des produits vendus) au fur et à mesure de la livraison des avions correspondants.

Le montant résiduel des autres créances et autres actifs d'exploitation aux 31 décembre 2004 et 2003 (soit, respectivement, M € 651 et M € 633) comprend la juste valeur de marché positive des dérivés incorporés à des contrats d'achat s'élevant à M € 86 et M € 96, respectivement.

Les autres créances et autres actifs d'exploitation ayant une échéance inférieure à un an s'élevant à M € 4 583 au 31 décembre 2004 (M € 4 664 au 31 décembre 2003) et sont considérés comme des actifs courants.

17. Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement du Groupe s'élève à M € 466 et M € 468 aux 31 décembre 2004 et 2003, respectivement. Il comprend uniquement les titres de créance "Disponibles à la vente".

18. Capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres consolidés est détaillée dans le Tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'actions en circulation :

Nombre d'actions	2004	2003
Emises au 1^{er} janvier	812 885 182	811 198 500
Emises dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP)	2 017 822	1 686 682
Emises dans le cadre des options exercées	362 747	0
Annulées	(5 686 682)	0
Emises au 31 décembre	809 579 069	812 885 182
Actions propres au 31 décembre	(10 028 775)	(11 927 934)
En circulation au 31 décembre	799 550 294	800 957 248

Les actions d'EADS sont exclusivement des actions ordinaires d'une valeur nominale de € 1 chacune. Le capital social autorisé consiste en 3 000 000 000 d'actions. Dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) 2004 (voir la Note 27, "Rémunération en actions"), EADS a émis 2 017 822 actions (en 2003 : 1 686 682), représentant une valeur nominale globale de 2 017 822 € (en 2003 : € 1 686 682).

L'Assemblée Générale des Actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 6 mai 2003, a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Annuelle du 17 mai 2002 de racheter des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital social émis de la Société. Au

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

10 octobre 2003, le Conseil d'Administration du Groupe a également pris la décision de lancer et mettre en oeuvre des plans de rachat portant sur un nombre maximum de 2 027 996 actions dans les limites approuvées par l'assemblée générale des actionnaires d'EADS.

Le 6 mai 2004, l'Assemblée Générale des Actionnaires d'EADS a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration de racheter les actions de la Société dès lors que, du fait de ce rachat, la Société ne détient pas plus de 5 % du capital social émis de la Société. Le Conseil d'Administration du Groupe a décidé le 8 octobre 2004 de lancer et de mettre en oeuvre des plans de rachat d'actions portant sur un nombre maximum de 4 909 000 actions.

En outre, l'Assemblée générale des actionnaires a autorisé à la fois le Conseil d'Administration et les directeurs généraux, avec pouvoir de substitution, d'annuler jusqu'à un nombre maximum de 5 727 515 actions. Le 20 juillet 2004, les directeurs généraux ont décidé d'annuler 5 686 682 actions propres.

Au total, en 2004, EADS a racheté 3 787 523 (en 2003 : 1 686 682) de ses propres actions et annulé 5 686 682 actions, donnant lieu à un montant de 10 028 775 actions propres au 31 décembre 2004 (en 2003 : 11 927 934).

Le 6 mai 2004, l'Assemblée générale des actionnaires a également décidé de distribuer un dividende en espèces au titre du résultat 2003 d'un montant brut de € 0,40 par action, qui a été mis en paiement le 4 juin 2004.

Le capital social comprend le montant nominal des actions en circulation. L'augmentation du capital social de l'exercice représente l'apport des salariés de € 2 017 822 (en 2003 : € 1 686 682) dans le cadre du plan d'actionnariat des salariés (ESOP) 2004 et des options exercées de € 362 747 (en 2003 : € 0) conformément aux plans de stock option mis en oeuvre.

Les réserves contiennent les primes d'émission et les réserves de consolidation, les bénéfices non distribués ainsi que le résultat net de l'exercice. Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI) comprennent l'ensemble des montants constatés directement dans les capitaux propres résultant des variations de la juste valeur des instruments financiers considérés comme étant disponibles à la vente ou qui font partie des relations de couverture dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie efficaces ainsi que des écarts de conversion des comptes des sociétés étrangères. Le montant des actions propres représente le montant versé par la société pour le rachat de ses propres actions auto-détenues.

19. Provisions

Les provisions comprennent les éléments suivants :

en M	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Régimes de retraite (voir la Note 19 b)	3 876	3 718
Rémunération différée (voir la Note 19 a)	71	54
Régimes de retraite et obligations assimilées	3 947	3 772
Instruments financiers (voir la Note 19 c)	181	100
Autres provisions (voir la Note 19 d)	4 445	4 854
Total	8 573	8 726

Aux 31 décembre 2004 et 2003, des provisions pour régimes de retraite et obligations assimilées pour un montant de M € 3 680 et M € 3 533 respectivement, des provisions pour instruments financiers pour un montant de M € 137 et M € 1 et d'autres provisions pour un montant de M € 2 813 et M € 2 844 ont une échéance à plus d'un an.

a) Provisions pour rémunération différée

Ce montant représente des obligations qui apparaissent si les salariés décident de convertir tout ou partie de leur rémunération variable ou prime en un engagement équivalent de rémunération différée. Contrairement aux régimes de retraite, la rémunération différée est versée sous la forme d'une somme forfaitaire lors du départ à la retraite du salarié.

b) Régimes de retraite

Lorsque les salariés du Groupe partent en retraite, ils perçoivent des indemnités qui sont stipulées dans des accords de retraite, conformément aux réglementations et usages des pays où le Groupe exploite ses activités.

La loi française prévoit que les salariés reçoivent des indemnités de départ à la retraite calculées en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

En Allemagne, EADS a introduit un nouveau régime de retraite (P3) pour ses salariés non cadres en 2004. Dans le contexte de ce nouveau régime, l'employeur verse des cotisations pendant la période d'activité qui sont fonction du salaire au cours des années de cotisation et d'activité. Ces cotisations sont converties en composants qui font partie des engagements de retraite cumulés à la fin de l'exercice. Les prestations cumulées dans le cadre de l'ancien régime sont prises en compte dans le cadre d'un ajustement initial. Les prestations totales sont calculées en tant que moyenne de carrière sur l'intégralité de la durée d'activité. D'une manière générale, l'application de ce nouveau régime n'a pas eu d'impact significatif sur les charges de retraite pour 2004.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

Certains salariés qui ne sont pas couverts par le nouveau régime perçoivent des indemnités de retraite qui sont calculées sur la base du salaire au cours de la dernière année d'activité ou sur une moyenne des trois dernières années d'activité. En ce qui concerne les cadres, les prestations sont fonction du salaire final au moment du départ à la retraite et de la durée d'activité en tant que dirigeant.

Des évaluations actuarielles sont régulièrement effectuées pour déterminer le montant des obligations du Groupe au titre des indemnités de retraite. Ces évaluations reposent sur des hypothèses relatives aux évolutions de salaire, aux âges de départ à la retraite et aux taux d'intérêt à long terme. Elles incluent toutes les charges que le Groupe devra payer pour remplir ces obligations.

Les hypothèses moyennes pondérées retenues pour calculer les valeurs actuarielles des régimes de retraite sont les suivantes :

en %	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Hypothèses			
Taux d'actualisation	4,75-5,0	5,0-5,25	5,0-5,75
Taux d'augmentation des salaires	3,0	3,0	3,0
Taux d'inflation	1,5-2,0	1,25-2,0	1,75
Rendement attendu des actifs gérés	6,5	6,5	6,5

Les gains ou pertes actuariels de l'exercice ne sont pas comptabilisés en résultat mais ajoutés au solde des gains ou pertes actuariels nets non comptabilisés. Si le montant cumulé des gains et pertes nets non comptabilisés au début de l'exercice excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ou 10 % de la juste valeur des fonds de retraite gérés de chaque entité juridique correspondante, cet excédent est amorti linéairement en résultat sur la durée de vie active résiduelle moyenne des salariés adhérant à chaque plan.

Le montant comptabilisé en provision au bilan peut être déterminé de la manière suivante :

en M €	2004	2003	2002
Variation des obligations de retraite à prestations définies			
Obligations de retraite à prestations définies à l'ouverture de l'exercice	4 735	4 287	3 880
Accroissement de la période	125	122	124
Charge d'intérêt	243	241	229
Modifications du régime	0	14	0
Exclusions du régime	(4)	0	0
Pertes actuarielles	281	9	201
Acquisitions et autres	3	237	8
Prestations versées	(185)	(175)	(155)
Obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice	5 198	4 735	4 287

en M €	2004	2003	2002
Modifications des fonds de retraite gérés			
Juste valeur des fonds gérés à l'ouverture de l'exercice	619	532	571
Rendement effectif des fonds gérés	52	27	(35)
Cotisations	45	16	42
Acquisitions/autres	0	92	0
Prestations versées	(58)	(48)	(46)
Juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice	658	619	532

En se fondant sur l'expérience passée, EADS prévoit un rendement effectif des fonds gérés de 6,5 %.

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003	31 décembre 2002
Excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds ¹	4 540	4 116	3 755
Pertes nettes actuarielles non comptabilisées	(659)	(384)	(398)
Coût des droits acquis au cours de l'exercice non comptabilisé	(5)	(14)	0
Montant net comptabilisé en provision	3 876	3 718	3 357

¹ Ecart entre les obligations de retraite à prestations définies et la valeur de marché des fonds gérés à la fin de l'exercice.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

Les obligations de retraite à prestations définies à la clôture de l'exercice sont constituées par la valeur actuelle, sans déduction d'aucun fonds géré, des paiements futurs attendus pour éteindre l'obligation résultant de l'ancienneté du salarié au cours de l'exercice en cours et des exercices précédents. L'augmentation des pertes actuarielles non comptabilisées résulte essentiellement de la diminution du taux d'actualisation pour les engagements de retraite en Allemagne de 5,25 % à 4,75 %, partiellement compensée par l'augmentation présumée du taux d'inflation pour l'Allemagne de 1,25 % à 1,5 %.

La juste valeur des fonds gérés à la clôture de l'exercice comprend les actifs détenus à long terme par les fonds de pensions pour le personnel qui existent uniquement pour payer ou financer les prestations au personnel. Les fonds gérés ne sont pas entièrement exposés aux fluctuations des cours de bourse, dans la mesure où la majeure partie des fonds gérés est placée dans des instruments à revenu fixe.

Le montant net de M € 3 876 (2002 : M € 3 718) représente le montant comptabilisé en provision au bilan. La provision contient l'excédent des obligations de retraite sur la valeur des fonds, ajusté en fonction des gains/pertes nets actuariels qui n'ont pas à être comptabilisés parce qu'ils ne répondent pas aux critères de comptabilisation. Les gains et pertes nets actuariels comprennent à la fois les gains/pertes actuariels liés aux obligations de retraite à prestations définies et l'écart entre le rendement effectif et le rendement attendu des fonds gérés.

Les éléments de la charge de retraite périodique nette compris dans le "Résultat d'exploitation", se décomposent comme suit :

En M €	2004	2003	2002
Accroissement de la période	125	122	124
Charge d'intérêts	243	241	229
Rendement attendu des fonds gérés	(41)	(33)	(42)
Perte actuarielle nette	0	29	8
Charge de retraite périodique nette	327	359	319

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la provision pour engagements de retraite :

Variation des provisions pour engagements de retraite en 2004 En M €	2004	2003
Provision pour engagements de retraite à l'ouverture de l'exercice	3 718	3 357
Charge de retraite périodique nette	327	359
Cotisations	(45)	(16)
Consommation (prestations versées)	(127)	(127)
Acquisitions et autres	3	145
Provisions pour engagements de retraite à la clôture de l'exercice	3 876	3 718

c) Instruments financiers

Les provisions au titre des instruments financiers s'élèvent à M € 181 au 31 décembre 2004 (M € 100 au 31 décembre 2003) et représentent la juste valeur de marché négative des contrats de change à terme synthétiques et swaps de taux d'intérêt (voir la Note 26 (c) « Juste valeur des instruments financiers »).

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

d) Autres provisions

Les mouvements des provisions au cours de l'exercice se présentent comme suit :

En M €	Solde au 1 ^{er} janvier 2004	Gains ou pertes de change	Dotations	Reclassements/ Variation de périmètre	Utilisation	Reprise	Solde au 31 décembre 2004
Provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions	1 021	(2)	97	(1)	(124)	(52)	939
Provisions pour charges sur contrats en cours	883	0	408	(48)	(308)	(74)	861
Provisions pour pertes à terminaison	439	1	91	(34)	(96)	(36)	365
Provisions pour charges fiscales courantes	339	0	47	0	(166)	(18)	202
Provisions pour garanties	160	0	69	1	(51)	(21)	158
Provisions pour litiges et réclamations	220	0	97	0	(3)	(112)	202
Provisions pour charges de personnel	365	0	278	0	(148)	(17)	478
Provisions pour mesures de restructuration	445	0	83	(2)	(232)	(23)	271
Provisions pour obligations au titre des contrats de services et de maintenance	189	0	81	0	(14)	(1)	255
Autres provisions pour risques et charges	793	(5)	208	(6)	(195)	(81)	714
Total	4 854	(6)	1 459	(90)	(1 337)	(435)	4 445

Les provisions pour risques sur le financement des ventes d'avions couvrent entièrement, conformément à la politique du Groupe relative aux risques de financement des ventes, le risque net lié au financement des avions de M € 466 (M € 583 au 31 décembre 2003) et les risques liés à la valeur des actifs de M € 473 (M € 438 au 31 décembre 2003) correspondant à Airbus et ATR (voir la Note 25 "Engagements hors bilan").

L'utilisation de la provision pour mesures de restructuration correspond essentiellement à la division Espace.

La provision pour litiges et réclamations couvre diverses actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées à l'avenir contre le Groupe.

La principale reprise au titre des "Litiges et réclamations" correspond au règlement de la réclamation VT 1 (M € 106).

"Reclassements/Variation de périmètre" comprend essentiellement des reclassements en dettes fournisseurs.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

20. Dettes financières

En 2004, la BEI (Banque Européenne d'Investissement) a octroyé un prêt à long terme à EADS à hauteur de M € 309 portant un taux d'intérêt fixe de 5,1 %. Sont inclus en dettes financières, M € 546 qui ont été tirés dans le cadre d'une facilité bancaire à long terme pour financer Skynet V avec un intérêt de 3 M-Libor transformé en taux d'intérêt fixe de 4,8 %. EADS a emprunté en 2003 € 1,5 milliard par le biais de deux émissions d'euro-obligations dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Notes* (euro-obligations à moyen terme)). La première émission d'un milliard d'euros porte intérêt au taux de 4,625 % qui a été transformé en un taux variable de 3 M-Euribor + 1,02 % et ultérieurement plafonné à 4 %. La deuxième émission de 0,5 milliard d'euros arrivant à échéance en 2018 porte intérêt au taux de 5,5 %.

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Obligations	23	21
Dettes à l'égard d'établissements financiers	145	314
Dettes à l'égard de sociétés affiliées	110	90
Prêts	45	84
Dettes au titre des contrats de location-financement	52	82
Autres	345	387
Dettes financières à court terme (exigibles à moins d'un an)	720	978
Obligations	1 648	1 640
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 1 511 (31 décembre 2003 : 1 598)</i>		
Dettes à l'égard d'établissements financiers	1 629	1 075
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 1 369 (31 décembre 2003 : 570)</i>		
Dettes à l'égard de sociétés affiliées	0	6
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 0 (31 décembre 2003 : 3)</i>		
Prêts	911	799
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 672 (31 décembre 2003 : 541)</i>		
Dettes au titre des contrats de location-financement	218	269
<i>Dont part exigible à plus de cinq ans : 46 (31 décembre 2003 : 47)</i>		
Dettes financières à long terme	4 406	3 789
Total	5 126	4 767

Sont incluses sous le poste "Autres" les dettes financières à l'égard des associés des coentreprises.

Les dettes financières sans recours enregistrées chez Airbus (risque à la charge des tiers extérieurs) s'élèvent à M € 988 (M € 679 en 2003).

Les dépôts bancaires sur compte séquestre liés au financement des appareils de M € 1 089 et M € 1 131 respectivement aux 31 décembre 2004 et 2003 ont été compensés avec les dettes financières relatives aux opérations concernées.

Les montants globaux d'engagements financiers qui viendront à échéance au cours des cinq prochains exercices et au-delà sont les suivants :

en M €	Dettes financières
2005	720
2006	326
2007	142
2008	175
2009	165
Années suivantes	3 598
Total	5 126

21. Dettes fournisseurs et autres dettes

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Dettes fournisseurs	5 860	5 117
Autres dettes d'exploitation	13 240	11 318
<i>Dont avances versées par les clients</i>	5 610	3 807
<i>Dont avances remboursables de gouvernements européens</i>	5 119	4 851
<i>Dont dettes fiscales y compris taxe sur les salaires</i>	612	833
<i>Dont dettes à l'égard des sociétés affiliées</i>	35	50
<i>Dont dettes à l'égard des sociétés liées</i>	74	31
Autres	1 790	1 746
Total	19 100	16 435

L'augmentation des avances remboursables de gouvernements européens se rapporte pour l'essentiel aux intérêts cumulés. En ce qui concerne les charges financières liées aux avances remboursables (subventions d'investissement) reçues de Gouvernements européens, voir la Note 9 « Résultat financier ». En raison de leur nature spécifique, à savoir un principe de partage des risques et du fait que ces avances sont généralement consenties à EADS sur la base de projets de développement significatifs, les avances remboursables des Gouvernements européens sont comptabilisées par EADS en « Autres dettes d'exploitation » au bilan y compris les intérêts cumulés.

Echéances – Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2004 comprennent des échéances à plus d'un an pour un montant de M € 155 (31 décembre 2003 : M € 46). Les "autres dettes" comprennent des échéances à moins d'un an pour un montant

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux bilans consolidés établis selon les normes IFRS

de M € 5 082 (31 décembre 2003 : M € 4 135) et à plus de cinq ans pour un montant de M € 3 918 (31 décembre 2003 : M € 4 264).

22. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont pour l'essentiel liés aux ventes d'avions Airbus et ATR qui comprennent des engagements de garantie de valeur comptabilisés comme des contrats de location simple (M € 1 567 et M € 2 009 aux 31 décembre 2004 et 2003, respectivement). La diminution provient essentiellement de la renégociation d'Airbus au titre de certaines des garanties de valeur résiduelles, ayant donné lieu à une reconnaissance du chiffre d'affaires à hauteur de M € 298.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés établis selon les normes IFRS

23. Tableau des flux de trésorerie consolidés

Au 31 décembre 2004, sont inclus dans la situation de trésorerie d'EADS (figurant sous le poste « Trésorerie » dans le Tableau des flux de trésorerie consolidés) M € 687 (31 décembre 2003 et 2002 : M € 273 et M € 227) représentant la trésorerie d'Airbus gérée par BAES. Sont en outre inclus des montants de M € 602, M € 613 et M € 596 aux 31 décembre 2004, 2003 et 2002 respectivement, qui représentent la part d'EADS de la trésorerie de MBDA gérée par BAES et Finmeccanica. Ces montants sont à la disposition immédiate d'EADS sur demande.

En ce qui concerne la présentation du bilan consolidé au 31 décembre 2002 et du tableau de flux de trésorerie consolidé pour 2002, EADS a considéré comme faisant partie de la situation de trésorerie (soit la trésorerie et certains titres traités comme éléments de trésorerie), entre autres, un montant de M € 160 relatif à Astrium. Conformément à la méthode de l'intégration proportionnelle appliquée pour Astrium en 2002, ce montant correspond aux avances de trésorerie réalisées au profit d'Astrium dont EADS pourrait réclamer le remboursement auprès de BAES, conformément au pacte d'actionnaires d'Astrium.

Le changement concernant les dettes financières en 2004 résulte de nouvelles dettes financières à hauteur de M € 1 302 et de remboursements de M € (828).

Le tableau ci-après fournit de plus amples détails relatifs aux acquisitions (donnant lieu à des actifs acquis et des passifs consolidés supplémentaires) et cessions de filiales et unités opérationnelles :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Prix de cession (acquisition) total, net	(108)	32
dont partie réglée avec la trésorerie	(108)	32
Trésorerie totale au titre des acquisitions/(cessions) de filiales et unités opérationnelles, nette	8	(3)
Flux de trésorerie provenant des cessions (acquisitions) nettes, nets de la trésorerie	(100)	29

Est inclus dans le prix d'acquisition total cumulé reçu en 2004 de M € (100) essentiellement l'acquisition de RIG Holding Inc. avec ses filiales Racal Instruments US et Racal Instruments Group Ltd.

En M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Immobilisations corporelles	(2)	62
Actifs financiers	6	5
Stocks, nets des avances et acomptes reçus	11	115
Créances clients	5	126
Trésorerie	8	3
Actif	28	311
Provisions	(4)	(235)
Dettes fournisseurs	2	(143)
Dettes financières	(2)	(109)
Autres actifs et autres dettes	1	(14)
Passif	(3)	(501)
Juste valeur des actifs nets	25	(190)
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions	83	164
Moins trésorerie propre liée aux filiales cédées/(achetées)	(8)	(3)
Flux de trésorerie provenant des acquisitions/(cessions) nettes, nets de la trésorerie	100	(29)

Le poste "Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles/activités et résultat des mises en équivalence" dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend le résultat des participations mises en équivalence (M € 88, M € 246 et M € 134 en 2004, 2003 et 2002, respectivement).

En 2003, des apports supplémentaires en espèces ont été effectués dans les filiales suivantes déjà consolidées selon la méthode de l'intégration globale : Dornier GmbH (M € 62), Aeronautica Industrial (M € 12), EADS Telecom France (M € 10) et Gesellschaft für Flugziieldarstellung (M € 7).

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

24. Litiges et réclamations

EADS est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités. EADS estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux généraux et spécifiques, existants ou éventuels.

EADS (plus précisément Euromissile GIE) a obtenu gain de cause fin 2002 dans une procédure d'arbitrage intentée par Thales et s'est vu octroyer des dommages-intérêts sur le fondement de sa demande reconventionnelle dont le montant principal s'élève au total à 108 millions d'euros. Dans ce contexte, les sommes ont été versées à Euromissile le 17 février 2003 et Thales a interjeté appel de cette sentence arbitrale visant à obtenir son annulation. Le 18 novembre 2004, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la sentence arbitrale. Dans la mesure où cette décision n'a pas fait l'objet d'un pourvoi en Cassation, ce litige est désormais clos. Par conséquent, la provision correspondante a été reprise en 2004.

DaimlerChrysler est devenue partie prenante à des procédures judiciaires et d'arbitrage avec l'un des actionnaires de la famille Dornier, un actionnaire minoritaire de Dornier GmbH, filiale indirecte de EADS. Ces procédures concernent des réclamations relatives à des droits d'acquisition allégués pour un prix inférieur à la valeur du marché concernant une partie des biens immobiliers de Dornier GmbH à Oberpfaffenhofen susceptibles d'avoir un impact économique pour Dornier GmbH.

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS fournissant des équipements aux termes d'un contrat commercial qui a pris fin il y a plusieurs années. EADS estime avoir des arguments de défense solides, tant sur le fond que sur la forme, pour contester cette réclamation. A ce stade de la procédure, le risque financier ne peut être évalué dans la mesure où en juin 2003, il a été notifié à EADS que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant.

EADS n'a connaissance d'aucun autre élément exceptionnel ou procédure judiciaire ou arbitrale en instance ou susceptible d'être intentée qui aurait, ou aurait pu, au cours d'un exercice récent, avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière, les activités ou les résultats du Groupe, mis à part les éléments indiqués ci-après.

EADS comptabilise des provisions pour litiges et réclamations lorsque (i) le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance ou susceptibles d'être intentées

à l'avenir contre le Groupe, (ii) il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et (iii) une estimation fiable de ce montant peut être faite. Pour connaître le montant provisionné pour les risques liés aux litiges et réclamations, veuillez vous reporter à la Note 19 (d) : "Autres provisions".

25. Engagements hors bilan

Passif hors bilan

Financement des ventes – Au regard de ses activités Airbus et ATR, EADS s'engage à réaliser des opérations de financement des ventes auprès de certains clients sélectionnés. Les opérations de financement des ventes sont généralement garanties par une sécurité prise sur l'avion objet des financements. En outre, Airbus et ATR bénéficient de clauses de sauvegarde et de la constitution de sécurités adaptées en fonction du risque perçu et du contexte juridique. EADS estime que la juste valeur estimée de l'avion pris en garantie de ses engagements couvre largement les éventuelles pertes correspondantes. Tout écart résiduel entre le montant des engagements de financement donnés et la valeur de garantie de l'avion financé donne lieu à une dépréciation de l'actif correspondant, s'il peut être imputé à un élément spécifique, ou à une provision constituée au titre du risque financier sur les avions. Le calcul de cette dépréciation repose sur un modèle de détermination du coût des risques, qui est appliqué lors de chaque clôture pour suivre de près la valeur résiduelle de l'avion.

Les actifs liés au financement des ventes sont comptabilisés au **bilan** en fonction du contractant qui assume les risques et les bénéfices de la propriété de l'avion financé aux termes d'une opération de financement, soit (i) comme un contrat de location simple (voir la Note 12, "Immobilisations corporelles"), soit (ii) comme un prêt lié au financement des appareils, soit (iii) comme une créance au titre d'un contrat de location-financement (voir la Note 13, "Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme"), soit enfin (iv) comme un élément de stock. Au 31 décembre 2004, la provision correspondante s'élève à M € 532 (2003 : M € 590) pour les contrats de location simple, M € 466 (2003 : M € 431) pour les prêts et contrats de location-financement. Un montant de M € 33 (2003 : M € 38) est comptabilisé en provisions au titre du risque de financement des ventes d'avions (voir la Note 19d, "Autres provisions").

Certaines opérations de financement des ventes comportent une opération de cession-bail de l'avion auprès d'un bailleur tiers aux termes d'un contrat de location simple. Tant que le Groupe n'a pas revendu les engagements au titre des contrats

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

de location simple correspondants à des tiers, qui prennent en charge les paiements, il est exposé à des paiements de loyers futurs. Les **loyers nominaux futurs au titre des contrats de location simple** résultant des opérations de financement des ventes d'avions sont enregistrés en engagements hors bilan et se présentent comme suit :

En M €	
Au plus tard en 2005	170
Après 2005 et au plus tard en 2009	724
Après 2009	935
Total	1 829
Dont engagements lorsque l'opération a été revendue à des tiers	1 124
Total des engagements au titre des contrats de location d'avions lorsque EADS supporte le risque (non actualisé)	705

Le montant total d'engagements au titre des contrats de location d'avions de M € 1 829 au 31 décembre 2004 résulte de baux principaux portant sur les avions et est généralement couvert par les produits correspondants de la sous-location auprès des clients d'un montant de M € 1 378. Une grande partie de ces engagements à recevoir au titre des contrats de location (M € 1 124 au 31 décembre 2004) résulte des opérations ayant donné lieu à une revente aux tiers, qui prennent en charge le recouvrement des loyers correspondants. EADS détermine son risque brut pour ces contrats de location simple comme la valeur actualisée des flux de paiements correspondants. L'écart entre le risque brut et la valeur estimée de l'avion pris en garantie, soit le risque net, est entièrement provisionné dans le cadre de la provision pour risques de financement des ventes d'avions à hauteur de M € 433 au 31 décembre 2004 (voir la Note 19d, "Autres provisions").

Aux 31 décembre 2004 et 2003, le risque total consolidé au bilan et hors bilan au titre du financement des ventes d'avions commerciaux se présente comme suit (Airbus 100 % et ATR 50 %) :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Risque brut total	3 681	4 225
Juste valeur estimée de la garantie (avion)	(2 216)	(2 594)
Risque net (entièrement provisionné)	1 465	1 631

Détail des provisions / dépréciations cumulées :

en M €	31 décembre 2004	31 décembre 2003
Provision pour perte de valeur sur les contrats de location simple (voir Note 12 : « Immobilisations corporelles »)	532	590
Dépréciation cumulée sur les prêts liés au financement des appareils et contrats de location-financement (voir Note 13 : « Participations mises en équivalence, autres participations financières et actifs financiers à long terme »)	466	431
Dépréciation cumulée sur les stocks	1	27
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement au bilan) (voir Note 19d : « Autres provisions »)	33	38
Provisions au titre du risque lié au financement des avions (engagement hors bilan) (voir Note 19d : « Autres provisions »)	433	545
Total provisions/amortissements cumulés au titre du risque lié au financement des ventes	1 465	1 631

Garanties de valeur des actifs – Certains contrats peuvent inclure l'obligation d'une garantie de valeur d'actif en vertu de laquelle Airbus et ATR garantissent une partie de la valeur d'un appareil à une date spécifiée après sa livraison. La direction estime que les risques financiers associés à ces garanties peuvent être raisonnablement appréhendés et estimés. Trois facteurs contribuent à cette appréciation : (i) la garantie couvre uniquement une tranche de la valeur future estimée de l'avion et son niveau est jugé prudent par rapport à la valeur future estimée de chaque avion ; (ii) le risque lié à la garantie de valeur de l'actif est réparti sur un grand nombre d'avions et de clients ; et (iii) les dates de mise en oeuvre des garanties de valeur des actifs en cours s'étalent jusqu'à 2018. Si la valeur actualisée de la garantie est supérieure à 10 % du prix de vente de l'avion, la vente de l'avion sous-jacent est comptabilisée comme un contrat de location simple (voir les Notes 12 « Immobilisations corporelles » et 22 « Produits constatés d'avance »). En outre, la responsabilité d'EADS peut être éventuellement engagée si des garanties de valeur des actifs de moins de 10 % sont accordées aux clients dans le cadre des ventes d'avions. Des contre-garanties sont négociées avec des tiers et permettent de réduire le risque auquel le groupe est exposé. Au 31 décembre 2004, la valeur nominale des garanties de valeur des actifs fournies aux compagnies aériennes qui ne dépasse pas le critère des 10 %, s'élève à M € 810, à l'exclusion de M € 413 pour lequel le risque est

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

jugé infime. Dans de nombreux cas, le risque est limité à une partie spécifique de la valeur résiduelle de l'avion. La valeur actualisée du risque lié aux garanties de valeur des actifs données lorsqu'un règlement est jugé probable est entièrement provisionnée et incluse dans le montant total des provisions pour risques de valeur des actifs de M € 473 (voir la Note 19d : « Autres provisions »). Cette provision couvre un déficit attendu éventuel entre la valeur estimée de l'avion à la date à laquelle la garantie peut être mise en jeu et la valeur garantie sur la base de l'opération en prenant en considération les contre-garanties.

Comme les dates de mise en jeu des garanties de valeur des actifs ont lieu en moyenne au cours de la 10^{ème} année suivant la livraison de l'avion, les garanties de valeur des actifs émises en 2004 ne pourront pas, d'une manière générale, être exercées avant 2014, et, par conséquent, aucune augmentation du risque à court terme n'est prévue.

Malgré la garantie sous-jacente, si Airbus se trouvait dans l'impossibilité d'honorer ses obligations au titre des opérations de financement des ventes et des garanties de valeur des actifs, certaines sociétés du groupe EADS et BAES seraient conjointement et solidairement responsables des risques liés au financement des ventes encourus par Airbus avant le 1^{er} janvier 2001. En revanche, après le 1^{er} janvier 2001, les risques pour EADS au regard des engagements encourus par Airbus doivent être appréciés au titre de sa qualité d'actionnaire d'Airbus S.A.S. En ce qui concerne ATR, chaque associé est conjointement, solidairement et indéfiniment responsable à l'égard des tiers. Entre les associés, la responsabilité est proportionnelle à la quote-part détenue par chaque associé.

Bien que des **engagements de crédits relais** destinés à fournir un financement au titre des carnets de commandes d'Airbus et d'ATR soient également donnés, ils ne sont pas jugés comme faisant partie du risque brut tant que le financement n'est pas en place, ce qui ne se produit qu'au moment de la livraison de l'avion. Cela résulte du fait que (i) au regard de l'expérience passée, il est vraisemblable qu'ils ne seront pas tous réellement mis en place, tout comme il est possible que des clients ne bénéficiant d'aucun engagement requièrent une assistance de Financement préalable à la livraison de leur appareil (ii) jusqu'à la livraison de l'avion, Airbus ou ATR conserve la propriété de l'actif et n'encourt aucun risque particulier sur cet actif et (iii) certains tiers peuvent participer au financement. Afin d'atténuer l'exposition d'Airbus et ATR au titre d'engagements de crédits

inacceptables, les contrats prévoient généralement des conditions financières que les parties garanties doivent remplir pour en bénéficier.

Engagements de financement des retraites – EADS participe à plusieurs participations communes avec BAES, dont les plus importantes en termes de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAES demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite de BAES, qui remplissent actuellement les critères de régimes de retraite à prestations définies. Conformément à la norme comptable FRS 17 applicable au Royaume-Uni, BAES a annoncé pour ses régimes de retraite au Royaume-Uni et aux Etats-Unis une dette au titre des engagements de retraite (après impôt) nette au 31 décembre 2004 de M GBP 2 990. En tant qu'affiliées aux régimes de BAES, les participations communes d'EADS pourraient potentiellement être affectées par un tel déficit. Toutefois, les accords d'actionnaires entre EADS et BAES ont pour effet de plafonner les cotisations que la participation commune doit verser au régime de retraite pendant une certaine durée (soit, jusqu'en 2011 pour Airbus). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAES. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à une augmentation des cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. A l'heure actuelle, EADS ne dispose que d'informations très limitées sur l'impact que ce sous-financement pourrait avoir sur les participations conjointes à l'expiration de la période de plafonnement des cotisations. Par conséquent, EADS inscrit en charges les cotisations versées au titre du régime de retraite comme s'il s'agissait de régimes à cotisations définies.

Autres engagements – Les autres engagements comprennent des garanties contractuelles et des garanties de bonne fin vis-à-vis de certains de ses clients ainsi que des engagements au titre des investissements futurs.

Les **loyers nominaux futurs** (exigibles auprès d'EADS en qualité de locataire) au titre des contrats de location simple et des contrats de location-financement (qui ne se rapportent pas au financement des ventes d'avions) s'élèvent à M € 976 au 31 décembre 2004 et se rapportent pour l'essentiel aux frais généraux (à titre d'exemple, baux portant sur les installations, locations de véhicules). Les échéances sont les suivantes :

En M €	
au plus tard en 2005	97
après 2005 et au plus tard en 2009	296
après 2009	583
Total	976

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

26. Informations relatives aux instruments financiers

a) Gestion des risques financiers

En raison de la nature des activités qu'il exerce, le Groupe EADS est exposé à de multiples risques financiers, notamment des risques de taux de change et des risques de taux d'intérêt, tels qu'ils seront développés ci-après. La gestion et la limitation de ces risques financiers chez EADS sont généralement prises en charge par le service central de trésorerie au siège d'EADS conformément à des politiques arrêtées par le Conseil d'Administration. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient aux comités de trésorerie mis en place et aux Divisions et unités opérationnelles du Groupe.

Risque de marché

Risque de change – EADS gère un portefeuille de couverture à long terme avec une échéance de plusieurs années couvrant son risque net sur les ventes en dollars américains, provenant principalement des activités d'Airbus. Ce portefeuille de couverture recouvre la majorité des opérations hautement probables du Groupe.

Une partie significative des produits d'EADS est exprimée en dollars américains bien que la majeure partie de ses dépenses soit engagée en euros et dans une moindre mesure en GBP. Par conséquent, dès lors qu'EADS n'utilise pas d'instruments financiers pour se couvrir d'un risque de change actuel ou futur, ses bénéfices seront affectés par les fluctuations du taux de change euro-dollar américain. L'intention du Groupe étant de générer des résultats uniquement au travers de ses activités d'exploitation et non en spéculant sur des mouvements de taux des devises étrangères, EADS utilise des stratégies de couverture pour gérer et minimiser l'impact des variations des taux de change sur ses résultats.

Pour les besoins de la présentation des informations financières, EADS désigne une partie des flux de trésorerie futurs fermes comme la position couverte pour couvrir son risque en devises étrangères, comme le décrit le paragraphe suivant, en utilisant essentiellement des contrats de devises à terme et des contrats d'option, comme instruments de couverture.

EADS s'efforce de couvrir la majeure partie de son risque de change encouru au titre des engagements fermes de commandes et des opérations prévues. Pour les produits tels que les avions, EADS couvre de manière générale les ventes prévues en dollars américains de l'exercice suivant jusqu'à 2011. Les éléments couverts se définissent comme étant les premières rentrées de trésorerie futures hautement probables prévues au titre d'un mois considéré sur la base des règlements

totaux à la livraison des appareils. Le montant des rentrées à couvrir est arrêté par un comité de trésorerie et peut couvrir jusqu'à 100 % de l'équivalent du risque net en dollars américains. Pour EADS, une opération prévue est jugée hautement probable si la livraison future est comprise dans le carnet de commande ferme ou s'il est tout à fait probable qu'elle se réalise au regard de documents contractuels. Le ratio de couverture est ajusté pour prendre en compte les mouvements macro-économiques affectant les cours au comptant (spot) et les taux d'intérêts, le cas échéant.

La société a également des instruments dérivés en devises étrangères incorporés dans certains contrats, d'acquisition et de location, libellés dans une autre devise que la monnaie fonctionnelle des parties significatives au contrat, essentiellement USD et GBP. Les gains ou pertes liés à ces dérivés en devises incorporés sont présentés en autre résultat financier.

Risque de taux d'intérêt – Le Groupe utilise une approche bilantielle avec l'objectif de limiter son risque de taux d'intérêt. Le Groupe s'efforce de faire concorder le profil de risque de ses actifs avec la structure de passif correspondante. Le risque de taux d'intérêt net résiduel est géré à travers plusieurs types de dérivés de taux d'intérêt afin de minimiser les risques et impacts financiers.

Les instruments de couverture qui sont affectés spécifiquement aux instruments de dettes ont au maximum les mêmes montants nominaux ainsi que les mêmes dates d'échéance que l'élément couvert. En ce qui concerne la trésorerie, EADS investit essentiellement dans des instruments à court terme et/ou des instruments qui sont liés à un indice d'intérêts variable afin de minimiser davantage tout risque de taux d'intérêt dans sa trésorerie et son portefeuille de valeurs.

Risque de prix – La trésorerie et le portefeuille de valeurs mobilières du Groupe sont investis essentiellement dans des instruments financiers non spéculatifs, pour l'essentiel fortement liquides, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme et soumis uniquement à un risque de prix négligeable. Par conséquent, le Groupe évalue son exposition au risque de prix comme étant minime.

Risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition suffisamment de trésorerie à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs. Cela est rendu possible grâce au montant total disponible de trésorerie du Groupe, supporté en outre par un montant non-négligeable de lignes de crédit

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

non consommées (€ 2 milliards au 31 décembre 2004). Toute trésorerie excédentaire est quotidiennement investie par EADS essentiellement dans des instruments financiers fortement liquides et non spéculatifs, tels que des certificats de dépôt, des dépôts à un jour, des billets de trésorerie et d'autres instruments du marché monétaire avec une échéance généralement à court terme.

Risque de crédit

EADS est exposé à des risques de crédit liés au risque de défaillance soit de ses clients (par exemple les compagnies aériennes) soit de ses contreparties concernant les instruments financiers. Toutefois, le Groupe a mis en place des procédures destinées à éviter la concentration du risque de crédit et à limiter le risque de crédit. Les ventes de produits et de services sont faites aux clients solvables. Les opérations de trésorerie ainsi que les instruments dérivés qui y sont rattachés sont limitées aux établissements financiers bénéficiant d'une très bonne notation de crédit. EADS a mis en place un système de limites de crédit pour gérer activement et limiter son risque de crédit. Ce système de limites affecte des lignes de risque maximum aux contreparties dans des opérations financières, basées au minimum sur leurs notations telles que publiées par Standard & Poors, Moody's et Fitch IBCA. Les limites correspondantes sont régulièrement suivies et mises à jour.

Afin de soutenir les ventes, essentiellement chez Airbus et ATR, EADS peut accepter de participer au financement des clients, au cas par cas, soit directement, soit à travers des garanties fournies aux tiers. Pour déterminer le montant et les modalités de l'opération de financement, Airbus et ATR prennent en compte la notation de crédit de la compagnie aérienne ainsi que les facteurs de risques propres à l'environnement d'exploitation prévu de l'avion et sa valeur future attendue. Les rendements du marché et les pratiques bancaires actuellement en vigueur servent également à évaluer les modalités de financement offertes aux clients, y compris le prix.

b) Montants notionnels

Les montants contractuels ou notionnels des instruments financiers dérivés indiqués ci-dessous ne représentent pas forcément les montants échangés entre les parties et donc, ne sont pas nécessairement une mesure adaptée de l'exposition du Groupe liée à l'utilisation de produits dérivés.

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2004 en M €	Jusqu'à 1 an	Durée résiduelle 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	7 780	19 829	1 277	28 886
Contrat à terme en USD structuré :				
Achats d'options d'achat « call » en USD	180	452	0	632
Achats d'options de vente « put » en USD	180	452	0	632
Ventes d'options d'achat « call » en USD	180	452	0	632
Contrats de swap de change	189	102	0	291

Exercice clos le 31 décembre 2003 en M €	Jusqu'à 1 an	Durée résiduelle 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de change :				
Contrats de vente à terme nets	7 104	22 581	3 604	33 289
Achats d'options de vente « put » en USD	285	0	0	285
Contrats de swaps en USD	1 800	0	0	1 800

Les montants notionnels des contrats de taux sont les suivants, indiqués selon leur année prévisible d'échéance :

Exercice clos le 31 décembre 2004 en M €	Jusqu'à 1 an	Durée résiduelle 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux :				
	30	298	2 818	3 146

Exercice clos le 31 décembre 2003 en M €	Jusqu'à 1 an	Durée résiduelle 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de taux :				
	0	802	2 964	3 766

Sont inclus dans les contrats de taux, les swaps de taux d'intérêt et les garanties de taux plafond.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

c) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix auquel un tiers accepterait de prendre en charge les droits et/ou obligations d'un autre tiers. Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées en se référant aux informations du marché disponibles à la date de clôture et aux méthodologies d'évaluation détaillées ci-dessous. En tenant compte du caractère variable des facteurs de détermination de leur valeur et du volume des instruments financiers, il se peut que les justes valeurs présentées ici ne soient pas forcément une bonne indication des montants que le Groupe aurait pu réaliser sur le marché des changes.

Les courbes de taux d'intérêt suivantes sont retenues pour la détermination de la juste valeur concernant les instruments financiers au 31 décembre 2004 et 2003 :

31 décembre 2004 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	2,25	2,78	4,78
1 an	2,45	3,12	4,79
5 ans	3,16	4,00	4,86
10 ans	3,75	4,64	4,86

31 décembre 2003 Taux d'intérêt en %	EUR	USD	GBP
6 mois	2,19	1,18	4,16
1 an	2,33	1,42	4,35
5 ans	3,73	3,77	4,95
10 ans	4,52	4,90	5,04

Les valeurs nettes comptables et les justes valeurs des instruments financiers du Groupe sont les suivantes :

En M €	31 décembre 2004 Valeur nette comptable	31 décembre 2004 Juste valeur	31 décembre 2003 Valeur nette comptable	31 décembre 2003 Juste valeur
Instruments financiers au bilan				
Actif :				
Participations et actifs financiers à long terme	2 352	2 352	2 489	2 489
Valeurs mobilières de placement	466	466	468	468
Trésorerie	8 718	8 718	7 404	7 404
Passif :				
Dettes financières	5 126	5 411	4 767	4 776
Instruments financiers dérivés				
Contrats de devises avec des justes valeurs positives	8 925	8 925	7 932	7 932
Contrats de devises avec des justes valeurs négatives	(95)	(95)	(18)	(18)
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs positives	23	23	32	32
Contrats de taux d'intérêt avec des justes valeurs négatives	(86)	(86)	(82)	(82)
Dérivés de devises incorporés avec des justes valeurs positives	86	86	96	96

La juste valeur des dettes financières au 31 décembre 2004 a été estimée en incluant tous les versements d'intérêts futurs et reflète également le taux d'intérêt tel que présenté dans les tableaux ci-dessus.

Les avances remboursables des Gouvernements européens de M € 5 119 (en 2003 : M € 4 851) sont évaluées au coût amorti ; une juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable en raison de leur nature incluant un partage des risques et de l'incertitude relative aux dates de remboursement.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

L'évolution des instruments de couverture de taux de change comptabilisés en AOCI aux 31 décembre 2004 et 2003 se présente comme suit :

en M €	Capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total
1^{er} janvier 2003	1 498	416	1 914
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes	3 292	776	4 068
Imputation au compte de résultat consolidé, net	(768)	(177)	(945)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture, nette	2 524	599	3 123
31 décembre 2003/ 1^{er} janvier 2004	4 022	1 015	5 037
Plus-values et moins-values latentes liées aux évaluations, nettes	1 596	390	1 986
Imputation au compte de résultat consolidé, net	(1 118)	(258)	(1 376)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture, nette	478	132	610
31 décembre 2004	4 500	1 147	5 647

Instruments financiers au bilan – Les justes valeurs reposent sur des estimations élaborées en utilisant diverses techniques d'évaluation, telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, les méthodes et les hypothèses suivies pour présenter les informations décrites dans ces notes sont fondamentalement discrétionnaires et comportent diverses limitations et estimations aux 31 décembre 2004 et 2003, qui ne sont pas obligatoirement une bonne indication des montants que la Société comptabiliserait à la cession/résiliation ultérieure des instruments financiers.

Les méthodologies retenues sont les suivantes :

Placements à court terme, disponibilités, prêts à court

terme, fournisseurs – Les montants nets comptables reflétés dans les comptes annuels sont des estimations raisonnables de la juste valeur en raison du délai relativement court entre la création de l'instrument et sa réalisation prévue.

Dettes à long terme, dettes à court terme – Les dettes à long terme et à court terme ne sont pas considérées comme des dettes détenues à des fins de transaction.

Valeurs mobilières de placement – La juste valeur des titres de placement figurant dans les titres disponibles à la vente est estimée en fonction de leur cours du marché à la date de l'arrêté des comptes. Si aucun cours du marché n'est disponible, la juste valeur est déterminée en fonction des méthodes d'évaluation généralement admises sur la base des informations du marché disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

Contrats de devises et de taux d'intérêt – La juste valeur de ces instruments dérivés est le montant estimé que la Société recevrait ou verserait pour liquider les contrats existants aux 31 décembre 2004 et 2003.

27. Rémunérations en actions

a) Plans d'options de souscription d'actions

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par les assemblées générales des actionnaires (voir les dates ci-dessous), le Conseil d'Administration du Groupe a approuvé (voir les dates ci-dessous) des plans d'options de souscription d'actions en 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000. Ces plans attribuent aux membres du Comité Exécutif et aux cadres dirigeants du Groupe des options de souscription portant sur des actions d'EADS.

Pour le plan de souscription d'actions pour 2004, de manière analogue à tous les plans d'options de souscription d'actions déjà en vigueur d'EADS, le prix d'exercice attribué était supérieur au cours de l'action à la date d'attribution. Par conséquent, aucune charge de rémunération n'a été reconnue au titre de ce plan.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans les tableaux suivants :

	Première Tranche	Deuxième Tranche	Troisième Tranche
Date de l'Assemblée Générale des actionnaires	24 mai 2000	24 mai 2000	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'Administration (date d'attribution)	26 mai 2000	26 octobre 2000	12 juillet 2001
Nombre d'options attribuées	5 324 884	240 000	8 524 250
Nombre d'options en circulation	4 635 900	238 000	7 490 225
Nombre total de salariés éligibles	850	34	1 650
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels.		
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquisition des droits	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %	Acquis à 100 %
Prix d'exercice	20,90 euros	20,90 euros	24,66 euros
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	90 500	0	0

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

	Quatrième Tranche	Cinquième Tranche	Sixième Tranche
Date de l'assemblée générale des actionnaires	10 mai 2001	6 mai 2003	6 mai 2004
Date de la réunion du Conseil d'Administration (date d'attribution)	9 août 2002	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options attribuées	7 276 700	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options en circulation	6 777 828	7 456 440	7 777 280
Nombre total de salariés éligibles	1 562	1 491	1 495
Date d'exercice	50 % des options peuvent être exercées au terme d'une période d'indisponibilité de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à la troisième date anniversaire à compter de la date d'attribution des options ; en outre, les options ne peuvent être exercées pendant une période de 3 semaines précédant chaque assemblée générale annuelle des actionnaires ou la date de l'annonce des résultats annuels ou semestriels ou des chiffres trimestriels. En ce qui concerne la sixième tranche, une partie des options attribuées aux plus hauts dirigeants d'EADS est liée à la performance.		
Date d'expiration	Dixième date anniversaire à compter de la date d'attribution de l'option		
Droit de conversion	Une option pour une action		
Acquisition des droits	50 %	0 %	0 %
Prix d'exercice	16,96 euros	15,65 euros	24,32 euros
Conditions du prix d'exercice	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution	110 % de la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution
Nombre d'options exercées	262 647	9 600	0

Le tableau suivant résume l'évolution du nombre d'options de souscription d'actions :

	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
Première & deuxième tranches					
2000	5 564 884	–	–	(189 484)	5 375 400
2001	–	5 375 400	–	–	5 375 400
2002	–	5 375 400	–	–	5 375 400
2003	–	5 375 400	–	(75 000)	5 300 400
2004	–	5 300 400	(90 500)	(336 000)	4 873 900

	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
Troisième tranche					
2001	8 524 250	–	–	(597 825)	7 926 425
2002	–	7 926 425	–	–	7 926 425
2003	–	7 926 425	–	(107 700)	7 818 725
2004	–	7 818 725	–	(328 500)	7 490 225

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

Quatrième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2002	7 276 700	–	–	(600)	7 276 100
2003	–	7 276 100	–	(70 125)	7 205 975
2004	–	7 205 975	(262 647)	(165 500)	6 777 828

Cinquième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2003	7 563 980	–	–	–	7 563 980
2004	–	7 563 980	(9 600)	(97 940)	7 456 440

Sixième tranche	Nombre d'options				
	Options attribuées	Solde au 1 ^{er} janvier	Exercées	Annulées	Solde au 31 décembre
2004	7 777 280	–	–	–	7 777 280
Total	36 707 094	–	(362 747)	(1 968 674)	34 375 673

b) Plan d'actionnariat des salariés (ESOP)

En 2004, le Conseil d'Administration a approuvé un plan d'actionnariat supplémentaire à la suite des quatre autres plans qui ont été mis en place en 2003, 2002, 2001 et 2000. Les salariés éligibles ont pu acquérir chacun un nombre maximum de 500 actions non encore émises dans le cadre du plan ESOP 2004. L'offre a été fractionnée en deux tranches entre lesquelles chacun des salariés a pu choisir. Le prix de souscription pour la tranche A était de € 18. Le prix de souscription pour la tranche B était le plus élevé entre le prix de souscription de la tranche A ou 80 % du cours moyen du marché à l'ouverture pour les actions EADS à la bourse de Paris au cours des vingt jours de bourse qui ont précédé le 8 octobre 2004, donnant ainsi un prix de souscription de € 18.

Pendant une période d'indisponibilité d'au moins un an dans le cadre de la tranche A ou de cinq ans dans le cadre de la tranche B, les salariés ne peuvent vendre les actions, mais ils ont le droit de percevoir tous les dividendes versés et ont également la possibilité de voter aux assemblées générales annuelles des actionnaires. EADS a vendu 2 017 822 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 € dans le cadre des deux tranches. Aucune charge de rémunération n'a été reconnue dans le cadre du plan ESOP 2004.

28. Opérations entre parties liées

Parties liées – Le Groupe a conclu diverses opérations avec des sociétés liées en 2004, 2003 et 2002 qui ont toutes été réalisées dans le cours normal des activités. Conformément à la politique du Groupe, toutes les opérations entre parties liées doivent être réalisées aux conditions de marché. Les opérations avec des parties liées incluent l'Etat français, DaimlerChrysler, Lagardère, et SEPI (Etat espagnol). A l'exception des opérations avec l'Etat français, les opérations ne sont pas jugées significatives pour le Groupe, au plan individuel comme au plan global. Les opérations avec l'Etat français incluent essentiellement les ventes réalisées par les divisions Aéronautique, Défense & Systèmes de sécurité et Espace.

Rémunération – La rémunération et les coûts associés des administrateurs en exercice et les pensions de retraite et autres montants versés aux administrateurs à la retraite se sont élevés à M € 8,79 au 31 décembre 2004 (2003 : M € 8,01). La rémunération précitée n'inclut pas le coût de rémunération lié aux rémunérations en actions, dans la mesure où les prix d'exercice des options attribuées aux administrateurs étaient supérieurs au cours de l'action à la date de l'attribution. EADS n'a accordé aucun prêt, ni avances, ni garanties pour le compte des administrateurs en exercice ou à la retraite. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez vous reporter à la Note 27 "Rémunérations en actions" ci-dessus et à la Note 8 « Rémunération » des notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

29. Placements immobiliers

Le Groupe détient des placements immobiliers comptabilisés en immobilisations corporelles, essentiellement apportés par Dasa à EADS, qui sont loués à des tiers. Les placements immobiliers apportés par Dasa ont été comptabilisés à leur juste valeur au 1^{er} juillet 2000. Pour les besoins de la communication des informations financières conformément à la norme IAS 40 « Immeubles de placement », EADS a établi les justes valeurs des placements immobiliers sur la base des valeurs au bilan d'ouverture d'EADS.

Les justes valeurs ont été déterminées au moyen de multiples fondés sur le marché pour l'estimation du revenu locatif ou des prix de marché lorsque disponibles.

Les immeubles détenus en tant que placements immobiliers sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile de 20 ans. Les valeurs attribuées aux biens immobiliers sont les suivantes :

en M €	Coût historique	Amortissements cumulés au 31 décembre 2003	Valeur comptable au 31 décembre 2003	Amortissements	Cessions	Transfert	Amortissements cumulés au 31 décembre 2004	Montant net au 31 décembre 2004
Valeur comptable des placements immobiliers	283	(42)	241	(50)	(9)	(23)	(92)	159

La juste valeur des placements immobiliers du Groupe s'élève à M € 159 au 31 décembre 2004. Les loyers perçus en 2004 se sont élevés à M € 9, les charges d'exploitation directes relatives à ces biens immobiliers se sont élevées à M € 5.

Les amortissements comprennent une perte de valeur de M € 40 comptabilisée en coût des produits vendus.

30. Participations à des coentreprises

Les principales participations du Groupe à des coentreprises et les pourcentages de participation figurent à l'Annexe "Informations sur le périmètre de consolidation". Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les montants ci-après représentent la quote-part globale du Groupe au titre des éléments d'actif et de passif et des produits et charges relatifs aux coentreprises :

en M €	2004	2003
Actifs immobilisés	589	572
Actifs courants	1 805	1 745
Provisions	187	176
Dettes	1 671	1 599
Chiffre d'affaires	1 732	1 471
Résultat des activités ordinaires	99	88
Résultat net	78	76

31. Résultat par action

Résultat par action de base – Cette information se calcule en divisant le résultat (perte) net distribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires achetées par le Groupe et détenues comme actions propres.

	2004	2003	2002
Résultat net (perte) attribuable aux actionnaires	1 030 M €	152 M €	(299)M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	801 035 035	800 957 248	804 116 877
Bénéfice/(Perte) par action de base	1,29 €	0,19 €	(0,37)€

1.2 Etats financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Autres informations

Résultat par action dilué – Pour leur calcul, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est ajusté pour prendre en compte l'effet de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles. La seule catégorie d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe est constituée par les options de souscription d'actions. En 2004, le prix moyen de l'action d'EADS excédait le prix d'exercice des options de souscription d'actions en vertu des 4^{ème} et 5^{ème} plans. Dès lors, 3 047 837 actions ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice par action dilué. En 2002 et 2003, il n'y a eu aucun impact de dilution des actions dans le cadre des plans d'option de souscription d'actions existants. En conséquence, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation était le même pour le calcul du bénéfice par action, tant de base, que dilué.

	2004	2003	2002
Résultat net (perte) attribuable aux actionnaires	1 030 M €	152 M €	(299)M €
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation	804 082 872	800 957 248	804 116 877
Bénéfice/(Perte) par action dilué (e)	1,28 €	0,19 €	(0,37)€

32. Effectif

L'effectif au 31 décembre 2004 était de 110 662 salariés par rapport à 109 135 au 31 décembre 2003.

33. Evénements postérieurs à la clôture

En février 2005, EADS a vendu son Enterprise Telephony Business à Aastra. Cette activité de téléphonie d'entreprise a généré un chiffre d'affaires de M € 164 au sein de la division Défense & Systèmes de sécurité en 2004.

Les comptes ont été définitivement arrêtés et approuvés par le Conseil d'administration le 8 mars 2005.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

	2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
Airbus						
	F	80,00	F	80,00	128829 Canada Inc.	Canada
	F	80,00	F	80,00	A 320 Financing limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	AA Credit Aircraft Leasing Limited	Ile de Man
	F	80,00	F	80,00	AFC USA 1 inc	USA
	F	80,00	F	80,00	AFS (Cayman) Ltd	Irlande
	F	80,00	F	80,00	AFS Cayman 11 Limited	Iles Caïmans
	F	80,00	F	80,00	AFS Cayman Aerospace Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	AI leasing Inc.	U.S.A.
	F	80,00	F	80,00	AI Participations S.A.R.L.	Blagnac (France)
	F	80,00	F	80,00	AIFI LLC	Ile de Man
	F	80,00	F	80,00	AIFS (Cayman) Ltd.	Iles Caïmans
	F	80,00	F	80,00	AIFS Cayman Liquidity Ltd.	Iles Caïmans
	F	80,00	F	80,00	AIFS Leasing Company Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	AINA Inc.	U.S.A.
	F	80,00	F	80,00	Airbus China limited	Hong-Kong
	F	80,00	F	80,00	Airbus Deutschland GmbH	Hambourg (Allemagne)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Espana SL	Madrid (Espagne)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Finance Company Ltd	Dublin (Irlande)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Financial Service Holdings ltd.	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Airbus Financial Service ltd.	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Airbus France S.A.S	Toulouse (France)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Holding SA	France
	F	80,00	F	80,00	Airbus Industrie Financial Service Holdings B.V.	Pays-Bas
			F	80,00	Airbus Industrie G.I.E.	Blagnac (France)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Invest	Toulouse (France)
	F	80,00	F	80,00	Airbus North America engineering (in 2003: Wichita)	U.S.A.
	F	80,00	F	80,00	Airbus North American Holdings Inc. (AINA)	U.S.A.
	F	80,00	F	80,00	Airbus S.A.S	Toulouse (France)
	F	80,00	F	80,00	Airbus Service Company Inc. (ASCO)	U.S.A.
	F	80,00	F	80,00	Airbus Transport International S.N.C. (ATI)	Blagnac (France)
	F	80,00	F	80,00	Airbus UK Limited	RU
	F	80,00	F	80,00	Aircabin GmbH	Laupheim (Allemagne)
	E	16,00	E	16,00	Alexandra Bail G.I.E	France
	F	80,00	F	80,00	Avaio Aerospace Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Avaio Aviation Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Avaio International Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Avaio Leasing Limited	Irlande
	F	80,00	F	80,00	Avaio Limited	Ile de Man

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
F	80,00	F	80,00	Aviateur Aerospace Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Eastern Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Finance Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur International Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Leasing Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Aviateur Limited	Irlande
P	26,40			Avion Capital Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	Avion Finance Limited	Irlande
F	80,00	F	80,00	AVSA Canada Inc.	Canada
F	80,00	F	80,00	AVSA SARL	Blagnac (France)
F	80,00	F	80,00	KID-Systeme GmbH	Buxtehude (Allemagne)
F	80,00	F	80,00	Norbus	U.S.A.
F	80,00	F	80,00	Star Real Estate SAS	Boulogne (France)
F	80,00	F	80,00	Total Airline Service Company	Emirats arabes unis

45 structures ad hoc sont également consolidées

Systemes de Défense et de Sécurité

F	100,00	F	100,00	Aircraft Services Lemwerder GmbH	Lemwerder (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	ALKAN	Valenton (France)
F	100,00	F	100,00	Apsys	France
F	99,99	F	99,99	ARC	CA, USA
F	55,00	F	55,00	Aviation Defense Service S.A.	Saint-Gilles (France)
P	50,00	P	50,00	Bayern-Chemie Gesellschaft für flugchemische Antriebe mbH	Aschau/Inn (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Cogent Defence & Security Networks	Newport, Pays de Galles (RU)
F	100,00	F	100,00	Dornier Flugzeugwerft GmbH	Manching (Allemagne)
F	93,58	F	93,58	Dornier Services GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	93,58	F	93,58	Dornier Verteidigung und Zivile Systeme	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS CASA Military Aircraft	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Defence & Security Systems SA	Velizy (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Military Aircraft TB 51	Munich (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – VA (Restaktivitäten)	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Verteidigung und Zivile Systeme	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Operations & Services UK	RU
F	100,00	F	100,00	EADS Services	Boulogne (France)
F	100,00	F	100,00	EADS System & Defence Electronics Belgium	Oostkamp (Belgique)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Benelux	Bruxelles (Belgique)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Danmark	Copenhague (Danemark)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Deutschland GmbH	Unterschleissheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Espana	Madrid (Espagne)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Federal Systems Division	San Antonio, TX, USA
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Inc	Dallas, Texas (USA)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Mexico SA de CV	Mexico DF (Mexique)
F	98,95	F	98,95	EADS Telecom North America Inc	Dallas, Texas (USA)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom SAS	Bois d'Arcy (France)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom Spa	Milan (Italie)
F	100,00	F	100,00	EADS Telecom UK Ltd	Newport, Pays de Galles (RU)
F	100,00	F	100,00	EUROBRIDGE Mobile Brücken GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Ewation GmbH	Ulm (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	Fairchild Controls Corporation	Frederick Maryland (USA)
F	100,00	F	100,00	FmElo Elektronik- und Luftfahrtgeräte GmbH	Ulm (Allemagne)
P	50,00	P	50,00	Forges de Zeebrugge S.A.	Herstal-Liege (Belgique)
F	100,00	F	100,00	Germantown Holding Company	Frederick Maryland (USA)
F	100,00	F	100,00	Gesellschaft für Flugzielandarstellung mbH	Allemagne
F	100,00	F	100,00	Hagenuk Marinekommunikation GmbH	Flintbek (Allemagne)
F	98,95	F	98,95	Intecom Holding ULC	Dallas, Texas (USA)
F	100,00	F	100,00	International Test & Services	Velizy (France)
F	81,25	F	81,25	LFK – Lenkflugkörpersysteme GmbH	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	LFK Objekt Nabern GmbH & Co.KG	Unterschleißheim (Allemagne)
F	100,00	F	100,00	M.C.N. SAT HOLDING	Velizy (France)
F	100,00	F	100,00	M.P. 13	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Maîtrise d'Oeuvre SyStème	Issy les Moulineaux (France)
F	100,00	F	100,00	Manhattan Beach Holdings Co.	Frederick Maryland (USA)
P	37,50	P	37,50	Marconi Oversight Ltd.	Chelmsford (RU)
F	100,00	F	100,00	Matra Aerospace Inc.	Frederick Maryland (USA)
F	100,00	F	100,00	Matra Défense	Velizy (France)
P	37,50	P	37,50	Matra Electronique	La Croix Saint-Ouen (France)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
F	100,00	F	100,00	Matra Holding GmbH	Francfort (Allemagne)
P	37,50	P	37,50	MBDA France	Velizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Holding	Velizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Inc	Westlack, CA (USA)
P	37,50	P	37,50	MBDA Italy SpA	Rome (Italie)
P	37,50	P	37,50	MBDA M S.A.	Chatillon sur Bagneux (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA SAS	Velizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Services	Velizy (France)
P	37,50	P	37,50	MBDA Treasury	Jersey (RU)
P	37,50	P	37,50	MBDA UK Ltd.	Stevenage, Herts (RU)
		F	100,00	MULTICOMS	Vélizy (France)
F	100,00	F	100,00	Operations Services Germany	Unterschleißheim (Allemagne)
F	80,00	F	80,00	Pentastar Holding	Paris (France)
F	100,00	F	100,00	Proj2	Paris (France)
P	50,00	P	50,00	Propulsion Tactique S.A.	La Ferte Saint Aubin (France)
F	98,95	F	98,95	Pyderion Contact Technologies Inc.	Dallas, Texas (USA)
F	100,00			Racal Instruments US	San Antonio, Texas (USA)
F	100,00			Racal Instruments UK	Wimborne, Dorset, RU
E	33,00	E	33,00	Reutech Radar Systems (Pty) Ltd.	Stellenbosch (Afrique du Sud)
E	18,75	E	18,75	Roxel	Saint-Médard-en-Jalles (France)
F	100,00	F	100,00	Sycomore S.A.	Boulogne-Billancourt (France)
F	67,00	F	67,00	TAURUS Systems GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
P	50,00	P	50,00	TDA – Armements S.A.S	La Ferte Saint Aubin (France)
F	98,00	F	98,00	TDW- Ges. für verteidigungstechnische Wirksysteme GmbH	Schrobenhausen (Allemagne)
E	25,00	E	25,00	Telefunken (in 2003: EADS Radio Communication Systems GmbH & Co. KG)	Ulm, Allemagne
F	100,00	F	100,00	TYX Corp.	Reston, VA, USA
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors France SAS	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithic Semiconductors Holding	Orsay (France)
E	50,00	E	50,00	United Monolithics Semiconductor GmbH	Ulm (Allemagne)
F	90,00			UTE CASA A.I.S.A.	Madrid (Espagne)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

	2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
Espace						
	F	100,00	F	100,00	Computadoras, Redes e Ingenieria SA (CRISA)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium GmbH	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium Jersey Ltd.	Jersey (RU)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium Ltd.	Stevenage (RU)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium N.V.	La Haye (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Astrium SAS	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA Espacio S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Space Services	Munich (Allemagne)
	F	68,40	F	68,40	EADS Dornier Raumfahrt Holding GmbH	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Space B.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00			EADS Space Management & Services SAS	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation (Holding) SAS	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation GmbH	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS Space Transportation SAS	Les Muraux (France)
	F	100,00	F	100,00	Global DASA LLC	New York (USA)
	F	100,00			Infoterra GmbH	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	Infoterra Ltd	Southwood (RU)
	F	100,00	F	100,00	Matra Marconi Space UK Ltd.	Stevenage (RU)
	F	100,00	F	100,00	MMS Systems Ltd	Stevenage (RU)
	E	47,40	E	47,40	Nahuelsat S.A.	Buenos Aires (Argentine)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications (Holding) Ltd.	Stevenage (RU)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Secure Communications Ltd	Stevenage (RU)
	F	100,00	F	100,00	Paradigm Services Ltd	Stevenage (RU)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom Geschäftsführung GmbH	Backnang (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	TESAT-Spacecom GmbH & Co. KG	Backnang (Allemagne)
Avions de Transport Militaire						
	F	76,12	F	76,12	Airbus Military S.L.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA North America, Inc	Chantilly/Virginia (USA)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Unit: EADS CASA Military Transport Aircraft)	Madrid (Espagne)
	F	75,00			EADS PZL "WARSZAWA-OKECIE" S.A.	Varsovie (Pologne)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

	2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
Aéronautique						
	F	80,00	F	80,00	Aerobail GIE	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	American Eurocopter Corp.	Dallas, Texas (USA)
	F	60,00	F	60,00	American Eurocopter LLC	Dallas, Texas (USA)
	P	50,00	P	50,00	ATR Eastern Support	Singapour (Singapour)
	P	50,00	P	50,00	ATR GIE	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR International SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATR North America Inc	Washington D.C. (USA)
	P	50,00	P	50,00	ATR Training Center SARL	Toulouse (France)
	P	50,00	P	50,00	ATRIam Capital Ltd	Dublin (Irlande)
	F	50,10	F	50,10	Composites Aquitaine S.A.	Salaunes (France)
	F	50,00	F	50,00	Composites Atlantic Ltd.	Halifax (Canada)
	F	88,00	F	88,00	EADS Aeroframe services LLC	Lake Charles, Louisiana (USA)
	F	100,00	F	100,00	EADS ATR S.A.	Toulouse (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS EFW Beteiligungs- und Verwaltungsgesellschaft GmbH	Munich (Allemagne)
	E	49,99	F	100,00	EADS Revima APU S.A.	Caudebec en Caux (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Revima S.A.	Tremblay en France (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Seca S.A.	Le Bourget (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Socata S.A.	Le Bourget (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS Sogerma S.A.	Mérignac (France)
	F	50,10	F	50,10	EADS Sogerma Tunisie	Monastir (Tunisie)
	F	100,00	F	100,00	Elbe Flugzeugwerke GmbH	Dresde (Allemagne)
	F	75,00	F	75,00	Eurocopter South East Asia	Singapour (Singapour)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Canada Ltd.	Ontario (Canada)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Deutschland GmbH	Donauwörth (Allemagne)
	F	100,00			Eurocopter España S.A.	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter Holding S.A.	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	Eurocopter S.A.	Marignane (France)
	F	76,52	F	76,52	Helibras – Helicopteros do Brasil S.A.	Itajuba (Brésil)
	F	100,00	F	100,00	Maroc Aviation S.A.	Casablanca (Maroc)
	F	100,00	F	100,00	Noise Reduction Engineering B.C.	Washington D.C. (USA)
	F	100,00	F	100,00	Socata Aircraft Inc.	Miami, Floride (USA)
	F	100,00	F	100,00	Sogerma America Barfield B.C.	Miami, Floride (USA)
	F	100,00	F	100,00	Sogerma Drawings S.A.	Mérignac (France)

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés IFRS – Périmètre de consolidation

	2004	% d'intér.	2003	% d'intér.	Société	Siège
<i>41 structures ad hoc sont consolidées</i>						
Siège						
	F	100,00	F	100,00	Airbus Financial Company Holding B.V.	Dublin (Irlande)
	F	75,00	F	75,00	DADC Luft- und Raumfahrt Beteiligungs AG	Munich (Allemagne)
	E	46,22	E	46,03	Dassault Aero Service	
	E	46,22	E	46,03	Dassault Assurances Courtage	
	E	46,22	E	46,03	Dassault Aviation	Paris (France)
	E	46,22	E	46,03	Dassault Falcon Jet and subsidiaries	Teterboro NJ (USA)
	E	46,22	E	46,03	Dassault Falcon Service	
	E	46,22	E	46,03	Dassault International France	Vaucresson (France)
	E	46,22	E	46,03	Dassault International Inc	Paramus NJ (USA)
	F	93,58	F	93,58	Dornier Zentrale	Friedrichshafen (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS CASA S.A. (Headquarters)	Madrid (Espagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH – Zentrale	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, FO – Forschung	Munich (Allemagne)
	F	100,00	F	100,00	EADS Deutschland GmbH, LO – Liegenschaften OTN	Munich (Allemagne)
	F	100,00			EADS Finance B.V	Amsterdam (Pays-Bas)
	F	100,00	F	100,00	EADS France	Paris (France)
	F	100,00	F	100,00	EADS North America Inc.	Washington (USA)
	F	100,00	F	100,00	EADS Raumfahrt Beteiligungs GmbH	Ottobrunn (Allemagne)
	F	93,58			EADS Real Estate Dornier Grundstücke GmbH & Co. KG	Taufkirchen (Allemagne)
	E	46,22	E	46,03	IPS	
	E	46,22	E	46,03	Société Toulouse Colomiers	
	E	46,22	E	46,03	Sogitec Industries	Suresnes (France)

F : consolidation par intégration globale

P : consolidation par intégration proportionnelle

E : Mise en équivalence

Le pourcentage de participation indiqué est représentatif de la participation directe dans chacune des sociétés du périmètre.

1.2 Etats Financiers (suite)

Rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés établis selon les normes IFRS

Rapport des auditeurs

Introduction

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints d'EADS N.V., Amsterdam ("EADS" ou "la Société"), au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004 et établis selon les normes IFRS. Ces états financiers consolidés établis selon les normes IFRS relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés établis selon les normes IFRS fondée sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers consolidés. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers consolidés pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers consolidés établis selon les normes IFRS donnent une image sincère et fidèle de la situation financière consolidée d'EADS au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux financiers consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales ("IFRS").

Rotterdam, le 8 mars 2005
KPMG Accountants N.V.

Amsterdam, le 8 mars 2005
Ernst & Young Accountants

1.2 Etats Financiers (suite)

1.2.2. Etats financiers (Principes comptables néerlandais)

1.2.2.1. Etats financiers consolidés (Principes comptables néerlandais)

Comptes de résultats consolidés (Principes comptables néerlandais) pour les exercices 2004, 2003, 2002

en millions d'€	Note	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires		31 761	30 133	29 901
Coût des produits vendus		(25 510)	(24 594)	(24 465)
Marge brute		6 251	5 539	5 436
Frais commerciaux		(798)	(776)	(829)
Frais administratifs		(1 321)	(1 386)	(1 422)
Frais de recherche et développement		(2 126)	(2 189)	(2 096)
Autres produits		314	196	248
Autres charges	4	(769)	(823)	(1 177)
<i>dont amortissement des écarts d'acquisition et dépréciations associées</i>	4	(592)	(567)	(936)
Résultat d'exploitation		1 551	561	160
Résultats des participations	5	58	186	87
<i>dont résultats des sociétés mises en équivalence</i>	5	62	224	108
Charges financières		(275)	(203)	(81)
Autres éléments du résultat financier		(55)	148	21
Résultat financier		(272)	131	27
Impôts sur les bénéfices		(664)	(474)	(453)
Résultat (bénéfice ou perte) courant		615	218	(266)
Intérêts minoritaires	6	(128)	(66)	(33)
Bénéfice (perte) net		487	152	(299)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

1.2 Etats Financiers (suite)

Bilans consolidés (Principes comptables néerlandais) aux 31 décembre 2004 et 2003

en millions d'€	Note	2004	2003
Actif			
Immobilisations incorporelles	4	9 416	9 694
Immobilisations corporelles		12 905	11 448
Participations mises en équivalence	5	1 712	1 640
Autres participations financières et actifs financiers à long terme		2 352	2 489
Actif immobilisé		26 385	25 271
Stocks, nets d'avances reçues		3 075	3 279
Créances clients		4 406	4 001
Autres créances et autres actifs d'exploitation		11 105	10 280
Valeurs mobilières de placement		466	468
Disponibilités		8 718	7 404
Actif circulant		27 770	25 432
Impôts différés		2 543	2 724
Charges constatées d'avance		951	951
Total actif		57 649	54 378
Passif			
Capital social		810	813
Réserves consolidées		9 711	9 589
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés		6 086	5 934
Actions propres		(177)	(187)
Capitaux propres		16 430	16 149
Intérêts minoritaires	6	2 295	2 179
Provisions		8 573	8 726
Dettes financières		5 126	4 767
Dettes fournisseurs		5 860	5 117
Autres dettes d'exploitation		13 240	11 318
Dettes		24 226	21 202
Impôts différés		4 134	3 664
Produits constatés d'avance		1 991	2 458
Total passif		57 649	54 378

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

1.2 Etats Financiers (suite)

Tableau des flux de trésorerie consolidés (Principes comptables néerlandais) pour les exercices 2004, 2003 et 2002

en millions d'€	2004	2003	2002
Bénéfice (perte) net	487	152	(299)
Part des intérêts minoritaires	128	66	33
<i>Retraitements pour rétablir la concordance entre le résultat net et les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :</i>			
Dotations aux amortissements et aux provisions sur actif immobilisé	2 213	2 375	2 768
Ecarts de réévaluation et reprise des réserves de conversion	(200)	263	177
(Produits)/Charges d'impôts différés	537	(138)	255
(Plus)/Moins-values sur cession des immos corp/activités et résultat des mises en équiv.	(70)	(274)	(227)
(Reprises)/Dotations aux provisions pour risques et charges	(237)	246	(845)
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	2 155	2 019	804
– Stocks, net d'avances reçues	282	160	274
– Créances clients	(403)	168	895
– Dettes fournisseurs	756	116	(139)
– Autres actifs et passifs circulants	1 520	1 575	(226)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 013	4 709	2 666
– Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 017)	(2 672)	(2 213)
– Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	36	47	120
– Acquisitions de filiales (nettes de la trésorerie)	(100)	(92)	(19)
– Produits de la cession de filiales (nets de la trésorerie)	0	32	84
– Décaissements au titre de participations financières et autres actifs financiers	(482)	(728)	(1 115)
– Produits de cession d'autres actifs financiers	492	346	735
– Décaissements au titre des biens donnés en location	(656)	(279)	(101)
– Produits de cession des biens donnés en location	74	8	120
– Augmentation des créances sur contrats de location-financement	(261)	(443)	(749)
– Diminution des créances sur contrats de location-financement	110	84	150
– Dividendes versés par les sociétés consolidées par mise en équivalence	36	38	30
(Acquisitions)/Cessions de valeurs mobilières de placement	10	336	(264)
Accroissement/(Diminution) de la trésorerie liée aux variations de périmètre	9	(152)	5
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 749)	(3 475)	(3 217)
Accroissement net/(Diminution nette) des dettes financières	474	1 132	(774)
Distributions aux actionnaires d'EADS N.V.	(320)	(240)	(403)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(64)	(38)	(127)
Augmentations de capital	43	21	16
Achats d'actions propres	(81)	(31)	(156)
Autres mouvements divers relatifs aux activités de financement	0	8	(3)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	52	852	(1 447)
Incidence sur la trésorerie des variations des taux de change et des autres écarts de rééval.	(2)	(83)	(82)
Augmentation (diminution) nette des comptes de trésorerie	1 314	2 003	(2 080)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	7 404	5 401	7 481
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 718	7 404	5 401

Le tableau suivant fournit des informations complémentaires relatives aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :

en millions d'€	2004	2003	2002
Intérêts payés	(367)	(311)	(407)
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(302)	(383)	(318)
Intérêts perçus	329	338	403
Dividendes perçus	57	55	49

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés (principes comptables néerlandais)

1. Règles et méthodes comptables retenues en application des principes comptables admis aux Pays-Bas

Les comptes sociaux d'EADS N.V. et les comptes consolidés inclus dans cette section sont établis conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas ("principes comptables admis aux Pays-Bas"). Ces principes comptables sont pour l'essentiel en conformité avec les règles et méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés de la Société tels qu'ils sont établis conformément aux normes internationales de présentation de l'information financière IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Les notes annexes aux comptes consolidés établis conformément aux normes IFRS font partie intégrante des comptes statutaires établis conformément à la réglementation applicable aux Pays-Bas et intégrés dans cette section. Les différences significatives entre les normes IFRS et les principes comptables admis aux Pays-Bas sont présentées séparément dans cette section.

Les écarts d'acquisition, qui représentent l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets acquis, sont amortis linéairement sur les périodes d'utilisation attendues, sans pouvoir excéder 20 ans, conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas. La Société évalue le caractère récupérable de tels écarts d'acquisition en testant si le solde non amorti des écarts d'acquisition peut être justifié sur la base des flux futurs de trésorerie d'exploitation des activités acquises. Le montant de la perte de valeur sur les écarts d'acquisition, le cas échéant, est évalué en fonction des flux futurs de trésorerie d'exploitation actualisés.

2. Présentation des comptes

Conformément à l'Article 362:4 du Code Civil néerlandais, la présentation des comptes statutaires dans cette section relative aux principes comptables admis aux Pays-Bas ne se conforme pas entièrement à la réglementation néerlandaise dans la mesure où ils sont présentés pour se conformer fidèlement aux comptes établis selon les normes IFRS, y compris les notes annexes afférentes. En outre, cette présentation est conforme à celle retenue au titre des exercices antérieurs.

3. Rapprochement avec les principes comptables admis aux Pays-Bas

Les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes consolidés établis selon les normes IFRS diffèrent sur certains points des principes généralement admis aux Pays-Bas. En ce qui concerne la détermination du résultat net et des

capitaux propres conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas, il convient de prendre en compte la différence suivante par rapport aux normes IFRS :

EADS a décidé d'adopter de manière anticipée la norme IFRS 3 et les normes révisées IAS 36 et IAS 38 et d'appliquer ces normes à compter du 1^{er} janvier 2004, essentiellement en raison de la suppression de l'amortissement systématique des écarts d'acquisition. En conséquence, les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS, mais font l'objet d'un test de dépréciation, annuel ou lorsqu'il existe une indication de perte de valeur. Selon les principes comptables admis aux Pays-Bas, les écarts d'acquisition doivent être amortis linéairement sur une période ne devant pas excéder 20 ans. En conséquence, les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition présentent des montants différents par rapport à celles retenues dans le cadre des normes IFRS.

Réconciliation du résultat net établi selon les normes IFRS pour se conformer aux principes comptables admis aux Pays-Bas :

en M€	2004	2003
Résultat net dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS	1 030	152
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(543)	
Résultat net conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas	487	152

Bénéfice par action:

en euros	2004	2003
De base	0,61	0,19
Dilué	0,61	0,19

Réconciliation des capitaux propres consolidés établis selon les normes IFRS pour se conformer aux principes comptables admis aux Pays-Bas :

en M€	2004	2003
Capitaux propres dans les comptes consolidés établis selon les normes IFRS	16 973	16 149
Amortissements des écarts d'acquisition	(543)	
Capitaux propres conformément aux principes comptables admis aux Pays-Bas	16 430	16 149

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux états financiers consolidés (principes comptables néerlandais)

4. Autres charges d'exploitation/Immobilisations incorporelles

Pour plus d'informations, se reporter aux notes annexes 7 et 11 aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

En M€	Ecarts d'acquisition	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde net au 31 décembre 2003	9 372	322	9 694
Acquisitions	83	364	447
Dotations aux amortissements	(592)	(137)	(729)
Cessions	–	(7)	(7)
Autres mouvements	5	6	11
Solde net au 31 décembre 2004	8 868	548	9 416

La différence de € 592 millions en 2004 entre les normes IFRS et les principes comptables admis aux Pays-Bas concerne les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition et est due au fait que les écarts d'acquisition ne sont plus amortis systématiquement conformément aux normes IFRS.

5. Résultat des participations/Participations dans des sociétés associées

Pour plus d'informations, se reporter aux notes annexes 9 et 13 aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

Les variations des participations dans des sociétés associées s'analysent comme suit :

En M€	Participations dans des sociétés associées
Solde net au 31 décembre 2003	1 640
Acquisitions	87
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(26)
Autres/Reclassements	11
Solde net au 31 décembre 2004	1 712

La différence de € 26 millions en 2004 entre les normes IFRS et les principes comptables admis aux Pays-Bas concerne la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition des sociétés associées consolidées par mise en équivalence.

6. Intérêts minoritaires

La différence de € 75 millions générée en 2004 entre les normes IFRS et les principes comptables admis aux Pays-Bas concerne la part des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition affectée aux tiers minoritaires.

1.2 Etats Financiers (suite)

1.2.2.2 Comptes sociaux d'EADS N.V. (principes comptables néerlandais)

Bilans statutaires (Principes comptables néerlandais)

en M€	Note	Au 31 décembre 2004	Au 31 décembre 2003
Actif			
Ecart d'acquisition	2	4 091	4 354
Actifs financiers	2	10 927	9 647
Prêts	2	695	–
Actif immobilisé		15 713	14 001
Créances clients et autres actifs d'exploitation	3	2 248	3 778
Valeurs mobilières de placement	4	304	307
Disponibilités	4	6 985	6 117
Actif circulant		9 537	10 202
Total actif		25 250	24 203
Passif			
Capital social		810	813
Réserves		15 620	15 336
Capitaux propres	5	16 430	16 149
Passifs financiers		309	194
Autres dettes d'exploitation	6	8 511	7 860
Dettes		8 820	8 054
Total passif		25 250	24 203

Comptes de résultat sociaux (Principes comptables néerlandais)

en M€	2004	2003
Produits des participations	763	398
Autres charges	(276)	(246)
Résultat net de l'exercice	487	152

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

1. Généralités

EADS N.V., dont le siège social est situé à Amsterdam, aux Pays-Bas, a pour objet de détenir, coordonner et gérer des participations et autres intérêts financiers, de financer et d'assumer les obligations financières, de se porter caution et/ou de garantir les dettes d'entités juridiques, de sociétés de personnes, d'organisations à but commercial et d'entreprises qui interviennent dans l'industrie aéronautique, de la défense, de l'espace et/ou des communications ou des activités qui sont complémentaires, accessoires ou contribuent aux dites industries.

La description des activités de la société et de la structure du groupe, telle qu'elle est donnée dans les notes annexes aux comptes consolidés établis selon les normes IFRS, s'applique aussi aux comptes sociaux de la société. Conformément à l'article 402 du Livre 2 du Code civil néerlandais, le compte de résultat social est présenté sous forme synthétique.

2. Immobilisations

Les variations des immobilisations s'analysent comme suit :

En M€	Ecarts d'acquisition	Actifs financiers Participations	Prêts	Total
Solde net au 31 décembre 2003	4 354	9 647	-	14 001
Acquisitions	-	683	695	1 378
Dotations aux amortissements	(263)	-	-	(263)
Produits nets des participations	-	763	-	763
Variation de la juste valeur des instruments financiers/autres mouvements	-	142	-	142
Dividendes perçus	-	(308)	-	(308)
Solde net au 31 décembre 2004	4 091	10 927	695	15 713

La variation de la juste valeur des instruments financiers/autres mouvements reflète essentiellement l'impact sur les autres écarts de réévaluation à la juste valeur (other comprehensive income) des actifs financiers liés à l'application de la norme IAS 39.

Les prêts accordés l'ont été aux sociétés affiliées.

3. Créances et autres actifs d'exploitation

En M€	2004	2003
Créances sur les filiales	2 104	3 561
Créances sur les sociétés liées	42	57
Autres actifs d'exploitation	102	160
Total créances et autres actifs d'exploitation	2 248	3 778

Les créances sur les filiales comprennent essentiellement des créances liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein de EADS N.V.

Les créances et autres actifs d'exploitation ont tous une échéance à moins d'un an.

4. Valeurs mobilières, Disponibilités

Les valeurs mobilières se composent principalement de "Titres de placement" disponibles à la vente.

Les titres de placement à court terme pour lesquels le risque de variation de valeur économique est négligeable sont classés sous la rubrique "Disponibilités".

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

5. Capitaux propres

en M €	Capital social	Prime d'émission au titre des apports	Prime d'émission au titre de la trésorerie	Ecarts de réévaluation à la juste valeur cumulés (AOCI)	Actions propres	Réserve légale	Report à nouveau	Total
Solde au 31 décembre 2002	811	8 459	1 079	2 452	(156)	280	(160)	12 765
Augmentation de capital	2		19					21
Résultat net							152	152
Distributions aux actionnaires			(240)					(240)
Affectation à la réserve légale						190	(190)	
Achats d'actions propres					(31)			(31)
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur				3 482				3,482
Solde au 31 décembre 2003	813	8 459	858	5 934	(187)	470	(198)	16 149
Augmentation de capital	2		41					43
Résultat net							487	487
Distributions aux actionnaires			(320)					(320)
Transfert à la réserve légale						181	(181)	
Rachats d'actions propres					(81)			(81)
Annulation d'actions	(5)		(86)		91			
Autres écarts de réévaluation à la juste valeur				152			-	152
Solde au 31 décembre 2004	810	8 459	493	6 086	(177)	651	108	16 430

Pour de plus amples informations relatives aux capitaux propres, se reporter à la note 18 des comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

Les écarts de conversion cumulés dégagés lors de la conversion des états financiers des sociétés étrangères établis dans une devise différente de l'euro sont inclus dans le poste "autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés".

Les autres écarts de réévaluation à la juste valeur cumulés se rapportent essentiellement aux variations constatées sur les justes valeurs des instruments financiers affectés aux filiales.

La réserve légale telle que requise par la loi néerlandaise est liée à la quote-part d'EADS des résultats non distribués des participations à hauteur de € 482 millions (2003 : € 466 millions) et aux coûts de développement générés en interne et capitalisés pour € 169 millions (2003 : € 4 millions).

6. Autres dettes

en M €	2004	2003
Dettes à l'égard des filiales	7 745	6 999
Dettes à l'égard des sociétés liées	680	765
Autres dettes	86	96
Total	8 511	7 860

Les dettes à l'égard des filiales comprennent essentiellement des dettes liées à la gestion centralisée de la trésorerie au sein d'EADS N.V.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

7. Engagements hors bilan

Des garanties ont été données pour le compte de sociétés du Groupe pour un montant total de € 25 millions.

8. Rémunérations

La rémunération totale et les coûts associés aux membres du Conseil d'administration en exercice et aux membres à la retraite en 2004 se présentent de la manière suivante :

en euros	2004	2003
Part fixe	3 949 425	3 981 000
Part variable (relative à l'exercice courant)	4 549 050	3 821 930
Jetons de présence	290 000	205 000
Total	8 788 475	8 007 930

Rémunération individuelle versée aux membres du Conseil d'administration :

2004	Part fixe en euros	Part variable en euros relative à l'exercice 2004	Jetons de présence en euros	Total en euros
Membres du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	200 000	110 000	370 000
Arnaud Lagardère	40 000	200 000	80 000	320 000
Philippe Camus	1 093 942	1 096 345	–	2 190 287
Rainer Hertrich	1 093 942	1 096 345	–	2 190 287
Noël Forgeard	1 079 153	1 119 751	–	2 198 904
Hans-Peter Ring	462 388	482 440	–	944 828
François David	–	66 667	20 000	86 667
Rüdiger Grube	–	66 667	35 000	101 667
Michael Rogowski	30 000	100 000	20 000	150 000
Anciens membres				
Eckhard Cordes	30 000	33 334	10 000	73 334
Pedro Ferreras	30 000	54 167	15 000	99 167
Jean-René Fourtou	30 000	33 334	–	63 334
Total :	3 949 425	4 549 050	290 000	8 788 475

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

2003	Part fixe en euros	Part variable en euros relative à l'exercice 2003	Jetons de présence en euros	Total en euros
Membres du Conseil d'administration				
Manfred Bischoff	60 000	153 000	70 000	283 000
Arnaud Lagardère ¹	–	102 000	40 000	142 000
Philippe Camus	1 114 500	916 309	–	2 030 809
Rainer Hertrich	1 114 500	916 309	–	2 030 809
Noël Forgeard	1 097 000	1 067 949	–	2 164 949
Hans-Peter Ring	310 000	322 113	–	632 113
Eckhard Cordes	30 000	76 500	25 000	131 500
Pedro Ferreras	30 000	76 500	25 000	131 500
Jean-René Fourtou	30 000	76 500	10 000	116 500
Michael Rogowski	30 000	76 500	25 000	131 500
Anciens membres				
Jean-Luc Lagardère ¹	60 000	38 250	10 000	108 250
Axel Arendt	105 000	–	–	105 000
Total :	3 981 000	3 821 930	205 000	8 007 930

¹ Les parts variables de M. Jean-Luc Lagardère et M. Arnaud Lagardère sont incluses au pro rata selon leur participation au Conseil d'administration.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

Le tableau ci-après indique les options de souscription d'actions EADS attribuées aux membres du Conseil d'administration :

	Nombre d'options		au 31 décembre 2004	Prix d'exercice en euros	Date d'expiration
	au 1 ^{er} janvier 2004	attribuées en 2004			
Philippe Camus	135 000	–	135 000	20,90	8 juillet 2010
	135 000	–	135 000	24,66	12 juillet 2011
	135 000	–	135 000	16,96	8 août 2012
	135 000	–	135 000	15,65	9 octobre 2013
		135 000	135 000	24,32	7 octobre 2014
Rainer Hertrich	135 000	–	135 000	20,90	8 juillet 2010
	135 000	–	135 000	24,66	12 juillet 2011
	135 000	–	135 000	16,96	8 août 2012
	135 000	–	135 000	15,65	9 octobre 2013
		135 000	135 000	24,32	7 octobre 2014
Noël Forgeard	110 000	–	110 000	20,90	8 juillet 2010
	88 000	–	88 000	24,66	12 juillet 2011
	108 000	–	108 000	16,96	8 août 2012
	108 000	–	108 000	15,65	9 octobre 2013
		108 000	108 000	24,32	7 octobre 2014
Hans-Peter Ring	10 000	–	10 000	20,90	8 juillet 2010
	28 000	–	28 000	24,66	12 juillet 2011
	37 000	–	37 000	16,96	8 août 2012
	50 000	–	50 000	15,65	9 octobre 2013
		50 000	50 000	24,32	7 octobre 2014
Total :	1 619 000	428 000	2 047 000		

La valeur des options de souscription d'actions accordées aux membres du Comité Exécutif par ailleurs membres du Conseil d'administration s'élève à € 15 millions. Pour tous les autres membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe, la valeur des options de souscription d'actions accordées s'élève à € 233 millions. Cette valorisation, liée à l'appréciation des options de souscription d'actions, repose sur le modèle Black-Scholes, qui est généralement retenu dans le cadre des réglementations comptables internationales. Pour de plus amples détails, se reporter à la note 27 des comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

Les engagements de retraite relatifs aux membres du Comité Exécutif également membres du Conseil d'administration s'analysent de la manière suivante :

Les membres du Comité Exécutif membres du Conseil d'administration bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuel au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif d'EADS, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 et 65 ans. Dans le cas des Présidents exécutifs, l'âge de la retraite est 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'EADS.

Ces régimes de retraite complémentaire ont été mis en place et financés au travers de plans de retraite collectifs destinés aux cadres dirigeants en France et en Allemagne. Ces engagements de retraite complémentaire sont également régis par des règles qui leurs sont propres, à titre d'exemple, l'ancienneté minimum et d'autres conditions requises aux fins de conformité aux réglementations nationales.

1.2 Etats Financiers (suite)

Notes annexes aux comptes sociaux d'EADS N.V.

Les montants présentés ci-dessus pour les membres du Comité Exécutif ne tiennent pas compte des avantages en nature auxquels ils ont également droit, ni des incidences fiscales et sociales nationales.

Les membres du Comité Exécutif ont également droit à une voiture de fonction. M. Rainer Hertrich bénéficie également d'un logement de fonction mis à sa disposition en France.

EADS n'a accordé aucun prêt, avances ou garanties pour le compte des actuels ou anciens membres du Conseil d'administration.

1.2 Etats Financiers (suite)

Informations supplémentaires

1. Rapport des auditeurs statutaires

Introduction

Nous avons audité les états financiers ci-joints d'EADS N.V., Amsterdam ("EADS" ou "la Société"), pour l'exercice clos le 31 décembre 2004. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Champ d'intervention

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit généralement admises aux Pays-Bas. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers donnent une image sincère et fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis aux Pays-Bas et conformément aux dispositions relatives à la présentation de l'information financière reprises au Chapitre 9 du 2ème Tome du Code Civil néerlandais.

Rotterdam, le 8 mars 2005
KPMG Accountants N.V

Amsterdam, le 8 mars 2005
Ernst & Young Accountants

2. Affectation du résultat

Les articles 30 et 31 des Statuts stipulent que le Conseil d'administration détermine la part du résultat qui sera affectée aux réserves. L'Assemblée Générale des Actionnaires ne peut décider d'une distribution des réserves que sur proposition du Conseil d'administration et dans la mesure où cela est en accord avec la loi et les Statuts. Les dividendes ne doivent être versés qu'après l'arrêté des comptes annuels statutaires et dans la mesure où ceux-ci font apparaître que les capitaux propres de la société sont supérieurs à la fraction du capital émis et libéré, augmentée des réserves légales.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires que le bénéfice net de € 487 millions, tel que résultant du compte de résultat de l'exercice 2004, soit ajouté au report à nouveau et qu'un montant brut de € 0,50 par action soit versé aux actionnaires par prélèvement sur les réserves ou primes distribuables.

3. Evénements postérieurs à la clôture

Pour de plus amples informations, se reporter à la note 33 des comptes consolidés établis selon les normes IFRS

1.3 Honoraires des Auditeurs

Honoraires des auditeurs et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe pour les exercices 2004 et 2003.

	KPMG				Ernst & Young			
	2004 Montant (en milliers €)	%	2003 Montant (en milliers €)	%	2004 Montant (en milliers €)	%	2003 Montant (en milliers €)	%
Audit								
- Audit légal et certification des comptes annuels et consolidés	5 073	57,3	4 514	65,1	4 795	70,0	4 263	64,2
- Missions accessoires	3 048	34,5	2 133	30,7	1 747	25,5	1 108	16,7
Sous-total	8 121	91,8	6 647	95,8	6 542	95,5	5 371	80,9
Autres Prestations								
- Juridique, fiscal, social	729	8,2	294	4,2	294	4,3	1 105	16,7
- Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	28	0,4
- Autres	-	-	-	-	13	0,2	132	2,0
Sous-total	729	8,2	294	4,2	307	4,5	1 265	19,1
Total	8 850	100,0	6 941	100,0	6 849	100,0	6 636	100,0

1.4 Facteurs de Risque

EADS est soumise à de nombreux risques et incertitudes qui sont susceptibles d'affecter sa performance financière. L'activité, la situation financière ou le résultat des activités d'EADS pourraient être affectés de manière significative par les risques décrits ci-après. Ces risques ne sont pas les seuls encourus par EADS. D'autres risques dont EADS n'a pas connaissance à ce jour ou qu'elle considère au jour du présent document comme non significatifs pourraient également affecter défavorablement l'activité de la Société.

1.4.1 Risques de Marché

Exposition au Risque de Change

La majeure partie du chiffre d'affaires d'EADS est réalisée en dollars U.S. tandis qu'une part importante de ses coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, dans la mesure où EADS n'utiliserait pas d'instruments financiers pour couvrir son exposition au risque découlant d'un décalage entre ces devises, ses résultats seraient affectés par les fluctuations des taux de change sur le marché euro-dollar U.S. et livre sterling-dollar U.S. Par conséquent, EADS a mis en oeuvre une stratégie de change afin de gérer et minimiser l'incidence d'un tel risque. Afin de sécuriser les taux auxquels le chiffre d'affaires libellé en dollars U.S. (essentiellement généré par Airbus et par le marché commercial du satellite) est converti en euros ou en livres sterling, EADS gère un portefeuille de couverture à long terme. Il est très difficile de déterminer la probabilité et le moment de la réalisation du risque de change encouru par EADS, en particulier compte tenu des possibles variations imprévisibles du chiffre d'affaires suite à des annulations ou à des reports de commandes. De plus, puisqu'une part importante du risque de change encouru par EADS est couverte par le biais d'accords contractuels avec des tiers, EADS est exposée à un risque de non-exécution de ses quelques 40 co-contractants en charge de la couverture du risque de change. Voir « 1.1.8 Gestion des Risques de Marché – Risque de Taux de Change ». Rien ne peut garantir que la stratégie de couverture du risque de change mise en oeuvre par EADS la protégera intégralement contre les fluctuations importantes de taux de change du dollar U.S. par rapport à l'euro et à la livre sterling et que ces fluctuations n'affecteront pas le résultat de ses activités et sa situation financière.

Le chiffre d'affaires consolidé, les coûts, les éléments d'actif et de passif d'EADS libellés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros pour l'établissement de ses comptes. Dans la mesure où la stratégie de couverture du risque de change d'EADS vise à couvrir ses flux de trésorerie et, dans une large mesure, l'EBIT*, les fluctuations de valeur de ces devises par rapport à l'euro auront un impact sur la valeur en

euros du chiffre d'affaires, des coûts, des éléments d'actif et de passif, ainsi que, dans une moindre mesure, de l'EBIT* publiés par EADS.

Les fluctuations des monnaies autres que le dollar U.S. dans lesquelles EADS engage ses principales dépenses de fabrication (principalement l'euro) risquent d'avoir un effet de distorsion sur la concurrence entre EADS et ceux de ses concurrents dont les dépenses sont établies dans d'autres monnaies. Cette situation est tout particulièrement véridique s'agissant des fluctuations par rapport au dollar U.S., dans la mesure où la plupart des produits d'EADS et de ses concurrents (par exemple sur le marché de l'exportation en matière de Défense Nationale) sont facturés dans cette monnaie. EADS risque donc de voir sa capacité à concurrencer ses adversaires réduite si l'une quelconque des principales monnaies qu'elle utilise s'apprécie face aux principales monnaies de ses concurrents.

Voir « 1.1.4 Mesure des Performances de la Direction – Niveau de l'EBIT* par Division – Impact des opérations de couverture sur l'EBIT* » et « 1.1.8 Gestion des Risques de Marché – Risque de Change » pour obtenir des informations chiffrées sur le risque de change encouru par EADS et sa politique de couverture de taux de change. Voir « 1.1.3 Principales Caractéristiques, Principes et Estimations Comptables – Comptabilisation dans les Etats Financiers des Opérations de Couverture en Devises Etrangères » où figure une synthèse du traitement comptable par EADS des opérations de couverture en devises.

Autres Fluctuations des Risques Liés aux Marchés Financiers

EADS est non seulement exposée à un risque de taux de change, mais également à un risque de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité et à d'autres risques liés aux marchés financiers. Pour plus de précisions sur ces risques et la façon dont ils sont gérés par EADS, voir « 1.1.8 Gestion des Risques de Marché ».

Exposition au Risque Lié au Financement des Ventes

Afin de soutenir ses ventes, EADS (essentiellement par le biais d'Airbus et d'ATR) peut convenir de participer au financement de ses clients. Par conséquent, EADS possède un portefeuille significatif composé de contrats de location et d'autres contrats de financement des compagnies aériennes. Les risques découlant des opérations de financement des ventes d'EADS se classent en deux catégories : (i) le risque de crédit portant sur la capacité d'un client à remplir ses obligations au titre d'un contrat de financement et (ii) le risque sur la valeur d'un appareil, qui a principalement trait à la diminution imprévue de sa valeur future. Parmi les mesures prises par EADS pour atténuer l'effet de ces risques figurent des structures

1.4 Facteurs de Risque (suite)

financières et juridiques optimisées, la diversification pratiquée envers un certain nombre d'avions et de clients, l'analyse du crédit des contreparties de financement, la passation de provisions pour risque de crédit et de valeur des actifs ainsi que le transfert du risque d'exposition auprès de tiers. Rien ne permet de garantir que ces mesures protégeront intégralement EADS en cas de défaillances de ses clients ou en cas de baisse importante de la valeur d'un appareil faisant l'objet d'un tel financement sur le marché de l'occasion.

Les contrats de financement des ventes d'EADS l'exposent à un risque sur la valeur de l'appareil parce que la Société conserve un intérêt au moyen d'un nantissement sur l'appareil en question afin de s'assurer que ses clients rempliront leurs obligations financières envers EADS et parce qu'EADS garantit une part de la valeur de marché de l'appareil pendant une période de temps limitée après leur livraison à ses clients. En cas de conjoncture défavorable, le marché des appareils d'occasion pourrait perdre sa liquidité et la valeur de marché des appareils d'occasion pourrait être largement inférieure aux montants envisagés. En cas de défaillance d'un client ayant bénéficié d'un contrat de financement à une période où la valeur de marché d'un appareil d'occasion a diminué de manière inattendue, EADS se trouverait pénalisée par la différence qu'il existerait entre le montant à échoir du prêt et la valeur de marché de l'appareil. De même, si la baisse inattendue de la valeur de marché d'un appareil donné coïncidait avec la fenêtre d'exercice d'une garantie de valeur des actifs s'agissant de cet appareil, EADS risquerait de perdre la différence entre la valeur de marché de l'appareil en question et le montant de la garantie de valeur des actifs. Rien ne permet de garantir que les mesures prises par EADS seront suffisantes pour couvrir ces défaillances potentielles. Voir « 1.1.8 Gestion des Risques de Marché – Risque lié au Financement des Ventes ».

Par l'intermédiaire de la Division de gestion des actifs d'Airbus ou suite à des opérations de financement antérieures, EADS est propriétaire d'appareils d'occasion (ce qui n'est pas le cas avec des contrats de location), ce qui l'expose directement aux fluctuations de valeur de marché de ces appareils.

1.4.2 Risques Liés à l'Activité d'EADS

Caractère Cyclique du Marché de l'Aviation

En 2004, le chiffre d'affaires combiné d'Airbus et ATR a représenté plus des deux tiers environ du chiffre d'affaires consolidé d'EADS. Le marché des avions commerciaux affectés au transport de passagers a traditionnellement montré des tendances cycliques découlant en partie de l'influence de la croissance du produit intérieur brut (PIB) sur la demande du marché du transport aérien. La croissance des activités d'EADS

dans le domaine de l'aviation commerciale est donc liée à celle du PIB. D'autres facteurs jouent néanmoins un rôle important, tels que (i) le vieillissement et l'obsolescence technique de la flotte par rapport aux avions nouveaux, (ii) le nombre et les caractéristiques des appareils retirés du marché et immobilisés dans l'attente d'une éventuelle remise en service, (iii) les taux de remplissage, (iv) la politique tarifaire des compagnies aériennes, (v) la santé financière des compagnies aériennes et (vi) la déréglementation du secteur.

EADS et la Division Airbus se sont dotées d'une organisation très souple au niveau de la fabrication des appareils, qui leur permet de s'adapter aux changements cycliques de la demande. Voir « Partie 2/1.1.2 Airbus – Marché ». Toutefois, EADS prévoit que le marché des avions de passagers continuera à être cyclique et que les périodes de conjoncture économique difficile, telles que celles traversées à l'heure actuelle, pourraient affecter le résultat de ses activités et sa situation financière futurs.

Impact des Actes de Terrorisme, des Epidémies et des Catastrophes Aériennes sur le Marché de l'Aviation

Comme en attestent les attentats terroristes perpétrés à New York et Madrid ainsi que l'épidémie par le virus du SRAS, le terrorisme et les épidémies peuvent avoir des effets négatifs sur la perception qu'ont les voyageurs de la sécurité et du confort du transport aérien et, de ce fait, sur la demande de transport aérien et d'avions commerciaux. En outre, les accidents d'avions ont un impact négatif sur la perception que les voyageurs ou les autorités de réglementation ont de la sécurité d'une catégorie d'avion donnée, de sa technique de conception ou d'une compagnie aérienne en particulier. Suite à des attentats, épidémies ou autres catastrophes, une compagnie aérienne peut être confrontée à une diminution soudaine de la demande de son trafic aérien et peut être contrainte de prendre des mesures coûteuses de sécurité et de sûreté. En réaction à de tels événements et à leur impact négatif sur le secteur aérien ou sur certaines compagnies aériennes en particulier, EADS peut être pénalisée par un recul de la demande de tous ou certains types de ses appareils et les clients d'EADS peuvent être amenés à différer la livraison des nouveaux avions, voire à annuler des commandes.

Un Marché Dépendant des Investissements Consacrés à la Défense

En 2004, 24 % environ du chiffre d'affaires consolidé d'EADS a été généré par des dépenses militaires. Quel que soit le marché considéré, les investissements dans le domaine de la Défense Nationale dépendent d'un ensemble complexe de considérations géopolitiques, de contraintes budgétaires et de

1.4 Facteurs de Risque (suite)

L'aptitude des forces armées à faire face à des menaces spécifiques et à accomplir certaines missions. Les dépenses militaires de défense peuvent connaître des fluctuations importantes d'une année sur l'autre. Des conditions économiques et politiques défavorables ou une conjoncture difficile sur les marchés de la Défense Nationale sur lesquels EADS est présente peuvent donc avoir des conséquences négatives sur le résultat des activités et la situation financière futurs d'EADS.

Dans l'hypothèse où plusieurs pays se lancent conjointement dans des contrats d'approvisionnement pour la défense nationale, toute contrainte d'ordre économique, politique et/ou budgétaire dans l'un de ces pays peut avoir un effet négatif sur la capacité d'EADS à conclure ou à exécuter ces contrats.

Emergence de Partenariats Public – Privé et d'Initiatives de Financement Privé

Les clients du domaine de la défense nationale, en particulier au Royaume-Uni, exigent de plus en plus de propositions et de contrats d'attribution en vertu de plans qualifiés de partenariats associant secteurs public et privé (« PPP ») ou d'initiatives de financement privé (« IFP »). Les PPP et les IFP se distinguent nettement des ventes traditionnelles d'équipements militaires, dans la mesure où ils intègrent souvent les éléments suivants :

- la fourniture de services opérationnels complets tout au long de la durée de vie de l'équipement militaire,
- la propriété et le financement du matériel concerné par un tiers autre que le client, notamment le fournisseur de l'équipement militaire,
- la conformité obligatoire aux exigences spécifiques requises par le client s'agissant des règles de comptabilité publique ou des réglementations gouvernementales applicables en matière
- les modalités autorisant le fournisseur de services à rechercher de nouveaux clients pour absorber les capacités non utilisées.

EADS est partie prenante à différents contrats de type PPP ou IFP notamment par le biais de Paradigm avec Skynet 5 et les services de télécommunications qui y sont associés et est également impliquée dans d'autres offres de type IFP, telles que le projet Avion Ravitailleur Stratégique (FSTA). L'une des complexités afférentes aux contrats de type IFP se situe dans la répartition des risques entre les différentes parties ainsi que dans le calendrier de cette répartition sur la durée de vie du projet.

Sachant que cette participation à des PPP ou IFP est nouveau pour EADS, rien ne permet de garantir dans quelle mesure EADS pourra efficacement (i) postuler pour les futurs programmes PPP ou IFP, (ii) accomplir les services prévus en vertu desdits contrats, (iii) financer l'acquisition du matériel et la fourniture régulière des services y afférents ou (iv) avoir accès aux marchés pour y commercialiser ses excédents. EADS ne dispose en outre d'aucune certitude lui permettant de savoir si elle ne va pas se trouver confrontée à des risques politiques, budgétaires, réglementaires ou concurrentiels non prévus au cours de la durée des programmes PPP et IFP.

Concurrence et Accès au Marché

La plupart des activités d'EADS font l'objet d'une très vive concurrence, notamment sur le marché de l'aviation commerciale où, par le passé, Airbus a connu de fortes pressions sur les prix. EADS estime que certaines causes de cette guerre des prix ont été atténuées par les restructurations en cours dans le secteur de l'aéronautique et de la défense. Toutefois, le récent fléchissement de la demande a créé une pression supplémentaire de la part des clients, ce qui a stimulé la concurrence sur un certain nombre de paramètres tels que le prix et les modalités de paiement. Rien ne permet de garantir que la concurrence ne va pas s'intensifier, particulièrement dans le contexte d'une phase de repli prolongée.

De plus, beaucoup de contrats visant des produits de l'aéronautique et de la défense sont attribués, implicitement ou explicitement, sur la base d'une préférence nationale. Bien qu'EADS constitue un regroupement multinational assis sur un large marché domestique, EADS risque de se trouver en situation de désavantage concurrentiel dans certains pays, notamment hors d'Europe, face à certains fournisseurs locaux. Compte tenu de l'importance stratégique et de la sensibilité politique des secteurs de l'aéronautique et de la défense, les considérations politiques continueront de peser sur de nombreux produits dans un avenir prévisible.

Financements Publics

Dans le passé, EADS et ses principaux concurrents ont bénéficié de financements publics pour la recherche et le développement de leurs produits et EADS a récemment bénéficié des financements de certains gouvernements pour le programme A380. Rien ne peut garantir que de tels financements perdureront dans l'avenir. Depuis 1992, l'Union européenne et les Etats-Unis ont agi dans le cadre d'un accord fixant les modalités et conditions de l'aide financière que les gouvernements peuvent apporter aux fabricants d'avions civils. La dénonciation unilatérale de cet accord fin 2004 par le gouvernement américain a entraîné une nouvelle phase de

1.4 Facteurs de Risque (suite)

négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Il est possible que les modalités et conditions de tout nouvel accord puissent limiter l'accès d'Airbus aux fonds de partage des risques pour des projets de grande envergure ou puissent placer EADS dans une position défavorable par rapport à ses concurrents américains en matière d'accès à des fonds publics.

Produits et Services de Haute Technologie

EADS conçoit et fabrique des produits qui sont, pour la plupart, à la pointe de la technologie et parfois totalement nouveaux. La plupart de ces produits sont destinés à fonctionner dans des conditions d'utilisation très exigeantes. Bien que la conception et les méthodes de fabrication et d'essai des produits d'EADS soient particulièrement sophistiquées, il ne peut être garanti que ces produits seront développés ou exploités avec succès, ou qu'ils présenteront les performances prévues.

Certains des contrats conclus par EADS stipulent l'abandon d'une partie du bénéfice escompté, une réduction des paiements, la fourniture d'un lanceur ou d'un autre produit ou service de remplacement ou une réduction de prix pour des ventes ultérieures au même client au cas où ses produits ne seraient pas livrés à temps ou lorsque leurs performances ne répondraient pas aux attentes. EADS a contracté des engagements au titre de contrats portant sur la fabrication de satellites de télécommunications qui ont été signés à une période où des calendriers de livraison serrés étaient prévus mais la pratique de marché autorisait alors à rallonger les délais de livraison afin de répondre à des exigences technologiques toujours plus complexes. Rien ne permet de garantir que des pénalités pour défaut de performance ou pour annulation de contrats ne seront pas imposées si EADS ne respectait pas ses délais de livraison ou autres obligations contractuelles.

Comme dans d'autres entreprises, il arrive que certains produits d'EADS aient des défaillances ou des problèmes, y compris en ce qui concerne certains de ses lanceurs et satellites. Rien ne permet de garantir que de tels problèmes ne se reproduiront pas dans l'avenir. Outre les coûts éventuels liés à la garantie des produits, à l'exécution du contrat ou aux opérations nécessaires pour y remédier, ces défaillances peuvent entraîner des coûts ou induire des pertes de chiffre d'affaires et peuvent également avoir des conséquences négatives importantes sur la réputation des produits EADS. Voir « - Risques Juridiques - Responsabilité du Fait des Produits et Actions en Garantie ».

Principaux Programmes de Recherche et Développement

Bon nombre des principaux secteurs d'activité d'EADS sont caractérisés par des dépenses importantes de recherche et développement, et requièrent par conséquent des investissements initiaux considérables. Les plans d'activité qui déterminent ces investissements prévoient une période longue avant que ces investissements soient rentables. Il ne peut être donné aucune garantie que les hypothèses de marché, commerciales et techniques sous-jacentes à ces plans d'activité et par conséquent la période d'amortissement ou les taux de rentabilité envisagés par ces plans d'activité, se vérifieront.

Engagements de Financement de Retraite au Royaume-Uni

EADS détient plusieurs participations communes avec BAE SYSTEMS, dont les plus importantes en terme de personnel sont Airbus et MBDA. En ce qui concerne chaque participation commune, tant que BAE SYSTEMS demeure actionnaire, les salariés britanniques peuvent rester affiliés aux régimes de retraite des BAE SYSTEMS qui remplissent actuellement les critères des régimes de retraite à prestations définies. BAE SYSTEMS a annoncé un déficit concernant les fonds de retraite gérés par rapport aux obligations de retraite correspondantes qui s'élève à 2 099 millions de livres sterling. Ce montant aurait été comptabilisé dans les comptes de BAE SYSTEMS si la nouvelle norme comptable FRS 17 qui sera applicable du Royaume-Uni avait été mise en œuvre. En leur qualité d'affiliés aux régimes de BAE SYSTEMS, les participations communes détenues par EADS pourraient être potentiellement affectées par ce déficit. Toutefois, les accords d'actionnaires qui ont été signés entre EADS et BAE SYSTEMS ont pour effet de plafonner les cotisations que la participation commune doit verser au régime de retraite pendant une période donnée (soit, jusqu'en 2011 pour Airbus et jusqu'en 2008 pour MBDA). Toute cotisation supplémentaire serait versée par BAE SYSTEMS. EADS n'est, par conséquent, pas exposée à un risque d'augmentation de ses cotisations résultant du sous-financement du régime de retraite au cours de la période de plafonnement des cotisations. A l'heure actuelle, EADS ne dispose que d'informations limitées sur l'impact que ce sous-financement pourrait avoir sur les investissements après l'expiration de la période de plafonnement des cotisations.

Le 1^{er} novembre 2003, EADS a mis en place un nouveau régime de retraite pour Astrium UK. Le montant des prestations devant être versées selon ce nouveau régime, qui est calculé en supposant que tous les salariés choisissent de transférer leurs prestations, s'élève à 117 millions de livres sterling. Les actifs sur lesquels sont basés ce régime de retraite sont comptabilisés à hauteur de 65 millions de livres sterling,

1.4 Facteurs de Risque (suite)

ce qui entraîne un passif net de 52 millions de livres sterling couvrant le risque maximum lié à la mise en place de ce nouveau régime. Voir « Notes Annexes aux Bilans Consolidés IFRS – Note 19(b) Régimes de Retraite ».

1.4.3 Risques Juridiques

Importance des Sociétés Communes et des Participations Minoritaires

EADS, dont une part importante du chiffre d'affaires provient de consortiums, de sociétés communes et de participations, estime que ses alliances et partenariats représentent un atout concurrentiel majeur. Ces accords et participations comprennent notamment :

- le consortium Eurofighter ;
- deux principales sociétés communes : MBDA et ATR ;
- des participations majoritaires : (a) Airbus ; (b) Dornier GmbH ; (c) LFK et
- une participation dans une société affiliée : Dassault Aviation.

La conclusion de partenariats et d'alliances avec d'autres acteurs du marché fait partie intégrante de la stratégie d'EADS et la part du chiffre d'affaires générée par des consortiums, des sociétés communes et des participations pourrait encore augmenter à l'avenir. Cette stratégie peut entraîner des modifications dans la structure organisationnelle ou un réajustement du contrôle exercé par EADS dans ces sociétés communes existantes.

Le degré de contrôle exercé par EADS sur les consortiums, sociétés communes et participations qu'elle détient est variable et susceptible d'évoluer. Dans la mesure où EADS participe à des sociétés communes à égalité avec ses partenaires, le risque de désaccord ou d'impasse, inhérent à toute entité conjointement contrôlée, existe notamment dans celles pour lesquelles toutes les décisions importantes doivent être prises à l'unanimité de leurs membres, ou au niveau desquelles il existe des droits de sortie limités. Par ailleurs, les autres parties associées dans ces entités peuvent également être des concurrentes d'EADS et, en conséquence, avoir des intérêts divergents de ceux d'EADS.

En outre, EADS ne peut avoir qu'un accès limité à la comptabilité et aux informations des entités dans lesquelles elle possède une participation minoritaire. Elle ne peut donc qu'avoir une connaissance limitée de leurs activités et de leurs résultats, par rapport aux entités dans lesquelles elle détient une participation majoritaire ou dans la gestion desquelles elle est quotidiennement impliquée.

Responsabilité du Fait des Produits et Actions en Garantie

EADS conçoit, développe et fabrique un certain nombre de produits haut de gamme d'une importante valeur unitaire, notamment les avions civils et militaires et les équipements spatiaux. EADS court donc un risque en matière de responsabilité et peut faire l'objet d'actions en garantie en cas de défaillance d'un produit. Bien qu'EADS s'estime suffisamment assurée pour couvrir ces risques et qu'elle n'ait fait l'objet d'aucune réclamation importante par le passé, aucune garantie ne saurait toutefois être donnée que des réclamations ne seront pas formulées à l'avenir contre EADS, ou que la couverture de ses assurances sera suffisante.

Contrôle des Exportations et Autres Réglementations

Les marchés à l'exportation ont une grande importance pour EADS. De plus, bon nombre de produits à usage militaire conçus et fabriqués par EADS sont considérés comme ayant un intérêt stratégique national. En conséquence, l'exportation de ces produits hors des marchés domestiques d'EADS risque d'être limitée ou soumise à l'obtention de licences et de contrôles à l'exportation imposés notamment par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Espagne où EADS exerce ses principales activités militaires, ainsi que par d'autres pays où les fournisseurs proviennent notamment des Etats-Unis. Rien ne permet de garantir (i) que les contrôles à l'exportation auxquels EADS est soumise ne s'alourdiront pas, (ii) que de nouvelles générations de produits développés par EADS ne feront pas également l'objet de contrôles similaires, voire plus rigoureux, (iii) que des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation pour certains clients ou ne réduiront pas la capacité d'EADS à exécuter des contrats préalablement signés. Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation risquerait d'avoir une incidence négative sur l'activité, la situation financière et le résultat des activités d'EADS.

EADS est également soumise à diverses autres réglementations nationales susceptibles d'affecter ses activités et sa situation financière, par exemple en matière de protection de l'environnement, d'utilisation de ses produits, de politique de l'emploi et de rapports avec les autorités étrangères. En outre, la possibilité pour EADS de commercialiser de nouveaux produits et d'accéder à de nouveaux marchés peut dépendre de l'obtention de certifications et d'autorisations gouvernementales en temps utile.

1.4 Facteurs de Risque (suite)

Faits Exceptionnels et Litiges

EADS est partie à un certain nombre de contentieux et d'arbitrages dans le cadre de la conduite normale de ses affaires. EADS estime avoir comptabilisé des provisions adéquates en vue de la couverture des risques de litiges en cours ou prévisibles, généraux ou spécifiques.

EADS (ou plus précisément Euromissile GIE) a récemment obtenu, en défense, gain de cause lors d'une procédure d'arbitrage initiée par Thales et a obtenu le versement, fin 2002, de dommages et intérêts sur la base d'une demande reconventionnelle dont le montant principal s'élève à 108 millions d'euros. Dans ce contexte, les sommes ont été versées à Euromissile le 17 février 2003 et Thales a fait appel de cette décision pour en obtenir l'annulation. Le 18 novembre 2004, la Cour d'appel de Paris a confirmé la sentence arbitrale. Etant donné que le jugement n'a pas été porté devant la Cour de Cassation, ce litige est à présent clos. En conséquence, la provision comptable correspondante a été annulée en 2004.

DaimlerChrysler fait face à plusieurs procédures judiciaires et arbitrales l'opposant à l'un des actionnaires de la famille Dornier, un actionnaire minoritaire de Dornier GmbH, une filiale indirecte d'EADS. Ces procédures concernent des plaintes relatives à de prétendus droits d'acquisition d'une partie du patrimoine immobilier de Dornier GmbH à Oberpfaffenhofen à un prix inférieur à la valeur du marché et pourraient avoir un impact économique sur Dornier GmbH.

Fin 2002, une demande d'arbitrage a été déposée à l'encontre d'une filiale d'EADS qui intervient dans la fourniture d'équipements au sujet d'un contrat commercial qui avait été exécuté plusieurs années auparavant. EADS estime disposer d'une défense solide, tant sur les moyens de procédure que sur le fond, pour contrer cette plainte. A ce stade de la procédure, le risque financier ne peut être évalué puisque, au mois de juin 2003, EADS a été informée que la procédure d'arbitrage était suspendue à la demande du requérant.

Suite à leur dénonciation unilatérale de l'Accord Etats-Unis - UE sur le Commerce d'Avions Commerciaux Gros Porteurs de 1992, les Etats-Unis ont déposé une requête en date du 6 octobre 2004 afin d'initier une procédure de règlement devant l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En réponse, l'UE a initié une procédure parallèle devant l'OMC contre les Etats-Unis relativement aux subventions de Boeing. Le 11 janvier 2005, l'UE et les Etats-Unis ont accepté de suspendre leurs procédures respectives devant l'OMC pendant une période de 3 mois avec pour but de parvenir à un nouvel accord relatif au financement public des avions commerciaux gros porteurs. Cependant, au 11 avril 2005, les parties

n'étaient toujours pas parvenues à un accord satisfaisant. En conséquence, il existe un risque que les procédures légales intentées devant l'OMC reprennent. Bien qu'EADS ne soit pas directement partie à ce litige commercial, la survenance d'un accord éventuel ou d'une décision de l'OMC aura des conséquences pour EADS.

A la connaissance d'EADS, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels, procédures judiciaires ou arbitrales en cours ou futures, pouvant avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, l'activité ou les résultats du Groupe dans son ensemble, à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus.

EADS comptabilise des provisions pour litiges (i) lorsqu'elle est y est tenue par des engagements émanant d'actions en justice, d'enquêtes gouvernementales, de procédures et d'autres réclamations résultant d'événements passés en instance ou qui pourraient être intentées ou revendiquées à l'avenir à l'encontre du Groupe, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour régler ces engagements et (iii) lorsqu'une estimation fiable du montant de tels engagements peut être effectuée. Le montant des provisions pour litiges figure dans les « Notes Annexes aux Bilans Consolidés IFRS - Notes 19(d) : Autres Provisions ».

1.4.4 Risques Industriels et Liés à l'Environnement

Comme toutes les autres sociétés des principaux secteurs industriels dans lesquels elle opère, EADS est soumise à de nombreuses lois et réglementations européennes, nationales, régionales et locales en matière d'environnement concernant les émissions dans la nature, dans les nappes d'eau de surface et phréatiques ainsi que l'enlèvement et le traitement de toutes sortes de déchets. EADS estime que ses activités actuelles sont conformes aux réglementations en vigueur dans ce domaine. EADS estime actuellement être en mesure de se conformer à des normes environnementales plus rigoureuses que celles actuellement en vigueur, ce qui comprend celles de plus en plus rigoureuses concernant la qualité des produits en matière de protection de l'environnement qui seront mises en application dans les prochaines années, sans avoir pour autant à engager d'importantes dépenses d'équipement. Il ne peut cependant être garanti que l'augmentation de ces dépenses d'équipement et des coûts d'exploitation résultant de la mise en conformité avec ces nouvelles réglementations environnementales sera sans conséquence néfaste sur le résultat des activités et la situation financière d'EADS.

Pour plus d'informations, voir « Partie 2/2.3.3 Protection de l'Environnement ».

1.4 Facteurs de Risque (suite)

1.4.5 Assurance

Le département de gestion des risques d'assurance (« IRM ») d'EADS, centralisé au niveau d'EADS, est responsable de toutes les activités d'assurance et de protection du Groupe. Cela comprend l'identification, l'évaluation, la prévention et la protection des risques assurables. Les techniques d'assurance sont utilisées pour protéger les éléments d'actif et de passif d'EADS contre les conséquences financières résultant d'événements imprévus. Des polices et normes d'assurance harmonisées sont mises en oeuvre pour l'ensemble des risques d'assurance souscrits par le Groupe.

Un système d'information et de reporting est en place afin de permettre à l'IRM, en étroite coopération avec les directeurs de l'assurance désignés par les Divisions et les Unités Opérationnelles du Groupe, de réagir à tous les risques liés à l'assurance du Groupe. EADS poursuit une stratégie de gestion des risques d'assurance qui comprend des procédures opérationnelles strictes, ainsi que des règles en matière de contrats d'approvisionnement et de vente. Une procédure systématique d'examen et de suivi des systèmes de protection applicables à chacun des sites d'EADS est mise en place et permet une identification globale et à temps des risques et des ajustements nécessaires de la couverture d'assurance.

Les programmes d'assurance sont identifiés en risque élevé et stratégique (risque majeur) ou en risque de faible exposition (risque accessoire).

Les polices d'assurance couvrant les risques majeurs, souscrites par IRM pour le compte du Groupe EADS, se rapportent à des risques tels que :

- Dommages aux Biens et Pertes d'exploitation ;
- Responsabilité civile Aéronautique, y compris la responsabilité civile produits aéronautiques ;
- Assurance Aviation Corps ;
- Responsabilité civile Espace, y compris la responsabilité civile produits spatiaux ;
- Responsabilité civile générale, y compris la responsabilité civile produits hors activités Aviation et Espace et responsabilité pour les risques environnementaux ; et
- Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants.

Les sinistres relatifs aux Dommages aux Biens sont couverts à hauteur d'un montant maximum de 2 milliards d'euros par sinistre et par année d'assurance. La Responsabilité civile aéronautique est couverte pour un montant maximum de 2 milliards d'euros par sinistre avec un plafond total cumulé par année d'assurance de 2 milliards d'euros pour la responsabilité civile produits aéronautiques. Quelques sous-limites sont applicables pour les types d'assurance couvrant des risques majeurs, comme évoqué ci-dessus.

Les polices d'assurance couvrant des risques accessoires se rapportent aux risques suivants :

- Accidents personnels ;
- Assurance flotte automobile de la Société ;
- Biens et personnes lors des déplacements d'affaires ; et
- Assurance-vie.

Les lignes d'assurances couvrant des risques accessoires couvrent les montants assurés à hauteur des sommes assurées et valeurs à neuf respectives.

EADS suit une politique visant à obtenir une couverture d'assurance externe pour tous les risques principaux et individuels qui peuvent être assurés à des taux raisonnables, selon des modalités et des limites satisfaisantes offertes sur le marché international de l'assurance. Toutes les polices d'assurance doivent satisfaire aux standards obligatoires d'EADS en matière d'assurance.

Afin de contrebalancer, jusqu'à un certain point, la volatilité des marchés d'assurance, EADS a recours aux possibilités offertes par le système de captive d'assurance dans le cadre du Programme Dommage aux Biens et Interruption d'Activité. La captive est suffisamment capitalisée et protégée pour garantir un remboursement des sinistres sans limiter l'étendue de la couverture des polices d'assurance initiales.

Le secteur de l'assurance s'efforce toujours de réduire son exposition globale aux risques. Parmi ces efforts figurent l'augmentation des primes d'assurance, la hausse des montants des franchises et la limitation de l'étendue de la couverture du risque. En outre, le nombre d'assureurs acceptant de souscrire des risques industriels est en baisse. Rien ne permet de garantir qu'EADS sera en mesure de maintenir, dans l'avenir, les niveaux actuels d'assurance en présence de conditions financières similaires.

Chapitre 2 Gouvernement d'Entreprise

2.1 Direction et Contrôle

2.1.1 Conseil d'Administration, *Chairmen* et *Chief Executive Officers*

En vertu des Statuts de la Société, le Conseil d'administration est chargé de la gestion et des affaires de la Société.

Le Conseil d'administration comprend onze membres au plus, qui sont nommés et révoqués par l'assemblée des actionnaires. Le Conseil d'administration a adopté un règlement d'ordre intérieur (le « **Règlement Intérieur** ») lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 juillet 2000. Le Règlement Intérieur a été modifié lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 5 décembre 2003 afin de prendre en compte des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise. Le Règlement Intérieur précise la composition, le rôle et les principales responsabilités du Conseil d'administration. Il établit le mode de désignation et les responsabilités des *Chairmen* et des *Chief Executive Officers*. Le Règlement Intérieur prévoit également la création de deux comités (le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations) dont il fixe la composition, les rôles et les règles de fonctionnement.

Le Conseil d'administration a également adopté les Règles relatives au Délit d'Initié, qui imposent à ses membres des restrictions concernant la négociation des actions EADS dans certaines circonstances (pour plus d'informations, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).

Les parties au *Participation Agreement* sont convenues que les droits de vote attachés aux Actions Indirectes EADS seront exercés par EADS Participations B.V. de façon à ce que le Conseil d'administration d'EADS soit composé des administrateurs d'EADS Participations B.V., ainsi que de deux administrateurs indépendants qui ne sont ni dirigeant, administrateur, salarié ou agent des groupes DaimlerChrysler, SOGEP, Lagardère ou de l'Etat et qui n'ont aucun lien professionnel ou commercial significatif avec ces derniers. En vertu du *Participation Agreement*, le premier Conseil d'administration comprend dix membres dont :

- quatre désignés par DaimlerChrysler ;
- quatre désignés par SOGEADE ; et
- deux administrateurs indépendants, dont l'un désigné par DaimlerChrysler et l'autre par SOGEADE.

En outre, bien que SEPI n'ait plus le droit de désigner un administrateur depuis le 8 juillet 2003, le Conseil d'administration d'EADS a décidé, sur la base d'une proposition de DaimlerChrysler et SOGEADE, de proposer à l'assemblée des actionnaires d'EADS qui doit se tenir le

11 mai 2005 la nomination d'un administrateur espagnol supplémentaire, portant ainsi à onze le nombre total d'administrateurs.

Conformément aux Statuts, le mandat des membres du premier Conseil d'administration expirera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2005. Les membres du Conseil d'administration seront élus lors de cette assemblée générale, puis tous les cinq ans lors de l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée des actionnaires peut décider, à tout moment, de suspendre ou de révoquer un membre du Conseil d'administration. Le nombre de mandats successifs pour lesquels un administrateur peut être nommé n'est pas limité.

Le Conseil d'administration a nommé deux *Chairmen*, l'un choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler, l'autre choisi parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

Les *Chairmen* assurent le bon fonctionnement du Conseil d'administration, en particulier dans ses relations avec les *Chief Executive Officers* à qui ils apporteront leurs concours en ce qui concerne les discussions stratégiques de haut niveau avec les partenaires extérieurs.

Le Conseil d'administration a également nommé deux *Chief Executive Officers* qui sont responsables de la direction au quotidien de la Société, dont l'un a été choisi parmi les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et l'autre parmi les administrateurs désignés par SOGEADE.

La Société est représentée par le Conseil d'administration ou par les deux *Chief Executive Officers* agissant conjointement. En outre, la Société a donné à chacun des deux *Chief Executive Officers* un pouvoir général pour pouvoir représenter chacun individuellement la Société.

En cas de désaccord entre les deux *Chief Executive Officers*, la question objet du désaccord sera soumise aux deux *Chairmen*.

Les *Chief Executive Officers* ne concluront pas d'opérations qui relèvent des responsabilités principales du Conseil d'administration à moins que ces opérations n'aient été approuvées par ce dernier.

Les responsabilités principales du Conseil d'administration comprennent entre autres :

- l'approbation de toute modification dans la nature et le domaine d'activité du Groupe ;
- l'approbation de la stratégie d'ensemble et du plan stratégique du Groupe ;

2.1 Direction et Contrôle (suite)

- l'approbation du business plan et du budget annuel du Groupe ;
- la fixation des principaux objectifs de performance du Groupe ;
- la nomination des membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous) et du Secrétaire Général (*Corporate Secretary*) ;
- l'approbation des propositions de nomination des membres du Comité des Associés et du Comité Exécutif d'Airbus et des présidents du conseil de surveillance (ou organes équivalents) et *chief executive officers* (ou fonction équivalente) des principales Unités Opérationnelles et importantes sociétés du Groupe ;
- l'approbation des modifications importantes de la structure organisationnelle du Groupe ;
- l'approbation des principales décisions relatives aux investissements, projets, produits ou désinvestissements du Groupe, prévus au business plan et dont la valeur est supérieure à 200 000 000 d'euros ;
- l'approbation des alliances stratégiques et partenariats majeurs du Groupe ;
- l'approbation de toute décision importante affectant l'activité missiles balistiques du Groupe ;
- l'approbation des questions relatives à la politique actionnariale et des mesures ou annonces importantes vis-à-vis du marché ; et
- l'approbation d'autres mesures et activités d'une importance fondamentale pour le Groupe ou impliquant un niveau de risque inhabituel.

Le Conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2004 et a été régulièrement tenu informé de l'évolution des différents sujets au moyen de rapports d'activités présentés par les *Chief Executive Officers* comprenant des calendriers prévisionnels et des plans stratégiques et opérationnels. Le taux moyen de participation aux réunions a été de 88 %. Parmi les sujets ayant fait l'objet de discussions intenses et les activités autorisées dans le cadre de ces réunions figurent la stratégie d'EADS, les réorganisations (telles que la poursuite des restructurations des Divisions Espace et Systèmes de Défense et de Sécurité), les grands projets d'investissements (tels que la décision de lancement de l'A350, le contrat Eurofighter Tranche 2, l'impact de l'évolution du dollar U.S. sur les activités d'EADS, la revue des programmes UAV d'EADS, l'acquisition de Racal Instruments Defence Group aux Etats-Unis), l'approbation des plans opérationnels, des budgets, de la politique de couverture, de la rémunération (y compris un plan d'options de

souscription d'actions et un plan d'actionnariat salarié) ainsi que les résultats financiers et les prévisions du Groupe. Le Conseil d'administration a également abordé des sujets concernant les ressources humaines et le personnel, tels que la gestion de la qualification mais aussi l'attrait, la rétention et le développement de cadres à haut potentiel dans le but d'assurer la qualité future de la direction d'EADS et le caractère international de sa structure de direction.

Suite aux modifications en matière de gouvernement d'entreprise applicables à EADS décidées en 2003 à la lumière des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise établies dans les pays où EADS est implantée, le Conseil d'administration a veillé à la mise en œuvre de telles décisions au cours de l'exercice 2004. Entre autres, le thème de l'accès des actionnaires à l'information a été traité, notamment par la mise en ligne de pages consacrées au gouvernement d'entreprise sur le site Internet d'EADS (telles que des pages sur les principes de gouvernement d'entreprise, les Règles Relatives au Délit d'Initié et le Règlement Intérieur), disponibles sur www.eads.com.

Outre le Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du 10 décembre 2004, des directives internes à l'intention de ses administrateurs (les « **Directives des Administrateurs** ») conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise, constituées d'une charte des Administrateurs (la « **Charte des Administrateurs** ») définissant les droits et obligations des membres du Conseil d'administration, d'une charte du Comité d'Audit (la « **Charte du Comité d'Audit** ») et d'une charte du Comité de Rémunération et des Nominations (la « **Charte des Rémunérations et des Nominations** ») ; ces deux dernières chartes décrivant le rôle respectif renforcé de ces Comités.

La Charte des Administrateurs définit les principes fondamentaux qui lient tous les administrateurs ; ce qui leur impose, notamment, d'agir dans l'intérêt de la Société et de toutes les personnes ayant un intérêt dans celle-ci en consacrant le temps ainsi que l'attention nécessaires à l'exécution de leurs fonctions et en évitant tout conflit d'intérêt.

Au cours de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2004, François David et Rüdiger Grube ont été nommés membres du Conseil d'administration en remplacement de, respectivement, Jean-René Fourtou et Eckhard Cordes dont les démissions ont pris effet à la fin de cette même assemblée des actionnaires. Par ailleurs, Pedros Ferreras a démissionné de son mandat de membre du Conseil d'administration avec effet à compter du 12 juillet 2004.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Messieurs Philippe Camus et Rainer Hertrich ont été nommés administrateurs par l'assemblée des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 10 mai 2000 et ont été nommés en qualité de *Chief Executive Officers* lors de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le même jour. Manfred Bischoff et Jean-Luc Lagardère ont été nommés administrateurs par l'assemblée des actionnaires d'EADS qui s'est tenue le 19 juin 2000 et leur nomination a pris effet le 7 juillet 2000 ; ils ont été nommés *Chairmen* lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 juillet 2000. En tant que successeur de Jean-Luc Lagardère, Arnaud Lagardère a été désigné comme l'un des *Chairmen* du Conseil d'administration et membre du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations et des Nominations, lors d'une réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mars 2003 ; ces nominations prenant effet immédiatement à la date de sa nomination comme administrateur lors de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 6 mai 2003.

Chaque administrateur dispose d'une voix, étant entendu toutefois qu'en cas de vacance au sein du Conseil d'administration d'un poste d'administrateur désigné par DaimlerChrysler ou par SOGEADE, les administrateurs désignés par DaimlerChrysler et qui sont présents ou représentés lors de la réunion disposeront ensemble du même nombre de voix que les administrateurs désignés par SOGEADE et qui sont présents ou représentés à la réunion et vice versa. Toutes les décisions prises par le Conseil d'administration doivent être approuvées par au moins sept administrateurs votant en personne ou par procuration.

Lors des réunions du Conseil d'administration, le quorum est d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler.

Dans l'hypothèse d'une situation de blocage au sein du Conseil d'administration d'EADS, autre qu'une de celles donnant droit à DaimlerChrysler d'exercer la promesse d'achat qui lui sera consentie par SOGEADE (voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les Principaux Actionnaires – Promesse d'Achat »), il en sera référé à Arnaud Lagardère (ou à toute personne désignée par Lagardère) en tant que représentant de SOGEADE et au Président de DaimlerChrysler. S'il apparaît qu'une situation de blocage, y compris relevant de celles donnant droit à DaimlerChrysler d'exercer ladite promesse d'achat (mais en ce cas avec l'accord de SOGEPA et de DaimlerChrysler), est de la compétence de l'assemblée des actionnaires d'EADS, une telle assemblée sera convoquée à l'effet d'en délibérer ; les droits de vote de DaimlerChrysler, SOGEADE et SEPI étant neutralisés lors de ladite assemblée.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'administration a le pouvoir de constituer des comités composés de certains de ses membres. Outre le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a la possibilité de constituer d'autres comités auxquels il pourra déléguer certaines fonctions mineures ou accessoires ; cette délégation ne dégageant cependant pas l'ensemble des administrateurs de leur responsabilité collective. Le quorum pour l'examen des questions figurant à l'ordre du jour de toute réunion des comités sera d'au moins un administrateur désigné par SOGEADE et un administrateur désigné par DaimlerChrysler. Toutes les décisions des comités seront prises à la majorité simple.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Composition du Conseil d'Administration

Nom	Age	Début de mandat	Fin de mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe	Fonction principale exercée en dehors du Groupe
Manfred Bischoff	62	2000	2005	Chairman d'EADS	Délégué de DaimlerChrysler pour les Activités Aérospatiales
Arnaud Lagardère	44	2003	2005	Chairman d'EADS	Gérant et Associé Commandité de Lagardère
Philippe Camus	56	2000	2005	Chief Executive Officer d'EADS	Vice-Président et Vice-Directeur Général Délégué de Arjil Commanditée – Arco (Gérant et Associé Commandité de Lagardère)
Rainer Hertrich	55	2000	2005	Chief Executive Officer d'EADS	Président de l'association allemande des industries aérospatiales, BDLI
Hans Peter Ring	54	2003	2005	Chief Financial Officer d'EADS	Membre du Conseil de Surveillance (Aufsichtsrat) et du Comité des Actionnaires de M+W Zander – D.I.B.Facility Management GmbH
Noël Forgeard	58	2000	2005	Président et Chief Executive Officer d'Airbus	Membre du Conseil d'Administration d'Arcelor
Louis Gallois	61	2000	2005	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président de la SNCF
Rüdiger Grube	53	2004	2005	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Membre du Directoire de DaimlerChrysler
François David	63	2004	2005	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président Directeur Général de la Coface
Michael Rogowski	66	2000	2005	Membre du Conseil d'administration d'EADS	Président du Conseil de Surveillance de J.M. Voith AG

Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société

Manfred Bischoff. Le Dr. Manfred Bischoff a rejoint Daimler-Benz AG en 1976. Après avoir occupé différents postes au sein de la société, le Dr Bischoff fut le premier *Chief Financial Officer* (Directeur financier) de Dasa AG – l'une des trois sociétés fondatrices d'EADS – en 1989 avant de devenir Président et *Chief Executive Officer* de Dasa AG de 1995 à 2000. Le Dr. Bischoff fut également membre du

Directoire de DaimlerChrysler, au sein duquel il fut chargé des activités Aérospatiales et Industrielles de 1995 à fin 2003. Il est actuellement Délégué de DaimlerChrysler pour les activités aérospatiales. Il est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat (Dr. rer. pol.) en économie de l'université de Heidelberg.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- *Chairman of the Board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président du Conseil de surveillance de Dasa AG ;
- Président du Conseil de surveillance de DCLRH ;
- Membre du Conseil de surveillance de Bayerische Hypo- und Vereinsbank AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de Fraport AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de Gerling-Konzern Versicherungs-Beteiligungs-AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de Royal KPN N.V ;
- Membre du Conseil de surveillance de Lagardère ;
- Membre du Conseil d'administration de Nortel Networks Corp. et de Nortel Networks Ltd ; et
- Membre du Conseil de surveillance de J.M. Voith AG.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Arnaud Lagardère. M. Arnaud Lagardère est Gérant et Associé Commandité de Lagardère depuis 2003. Il débute sa carrière en 1986 en qualité de Directeur général de MMB, société holding de Hachette et Europe 1. En 1987, il est nommé Vice-président du Conseil de surveillance de la banque Arjil, avant d'être nommé responsable des activités émergentes et des supports électroniques de Matra. En 1994, il devient *Chief Executive Officer* de Grolier Inc. aux Etats-Unis. Il est Gérant de Lagardère depuis 1998. En 1999, il accède aux fonctions de Président de Lagardère Media et de Lagardère Active. Arnaud Lagardère est diplômé en économie de l'université Paris Dauphine.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- *Chairman of the Board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président de Lagardère Active ;
- Président délégué de Lagardère Active Broadcast ;
- Président de Lagardère Active Broadband ;
- Président assumant les fonctions de Directeur général de Lagardère Thématiques SA ;
- Président de Lagardère Images SAS ;
- Président de Lagardère SAS ;
- Président assumant les fonctions de Directeur général de Lagardère Media (Hachette SA) ;
- Président assumant les fonctions de Directeur général de Lagardère Capital & Management ;
- Président de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Vice-président du Conseil de surveillance de la Banque Arjil & Cie ;
- Président assurant les fonctions de Directeur général d'Arjil Commanditée - ARCO ;
- Représentant permanent de Lagardère Active Publicité au Conseil d'administration de Lagardère Active Radio International ;
- Représentant de Hachette SA au Conseil de gérance de SEDI TV-TEVA ;
- Membre du Conseil d'administration de Lagardère Ressources ;
- Membre du Conseil d'administration de LVMH ;
- Membre du Conseil d'administration de France Télécom ;
- Membre du Conseil d'administration Hachette Livre ;
- Membre du Conseil d'administration de Hachette Distribution Services ;
- Membre du Conseil d'administration de Fimalac ;
- Membre du Conseil d'administration de Hachette Filipacchi Médias ;
- Membre du Conseil de surveillance de Virgin Stores ;
- Membre du Conseil de surveillance de DaimlerChrysler ;
- Président du « Club des entreprises Paris 2012 » ;
- Président de l'« Association des Amis de Paris Jean Bouin C.A.S.G. » ; et
- Membre du Comité Honoraire France Chine.

Philippe Camus. M. Philippe Camus est l'ancien Président du Directoire d'Aérospatiale Matra. Entré dans le Groupe Lagardère en 1982 à la Direction Générale où il a été Président du Comité financier du Matra jusqu'en 1992, il est ensuite nommé Président et Directeur général du Comité Financier du Groupe Lagardère en 1993 et co-gérant de Lagardère en 1998. M. Camus est ancien élève diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Paris et diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il est également agrégé de Physique et en Sciences actuarielles.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- *Chief Executive Officer and member of the Board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président de GIFAS - Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales ;
- Représentant permanent de Lagardère au Conseil d'administration de Hachette SA ;
- Représentant permanent de Hachette SA au Conseil d'administration de Hachette Distribution Services ;
- Président et membre du Conseil d'administration d'EADS France ;
- Membre du Conseil d'administration de Dassault Aviation ;
- Membre du Conseil d'administration de Lagardère Active Broadcast ;
- Membre du Conseil d'administration de Hachette Filipacchi Médias SA ;
- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** ») ;
- Membre du Conseil d'administration de La Provence SA ;
- Membre du Conseil d'administration de Nice Matin ;

2.1 Direction et Contrôle (suite)

- Membre du Conseil de surveillance des Editions P. Amaury ; et
- Membre du Comité des Associés et du Comité des Rémunérations d'Airbus.

Rainer Hertrich. M. Rainer Hertrich a démarré sa carrière en 1977 chez *Messerschmitt-Bölkow-Blohm* (MBB). En 1994, il est nommé à la direction en tant que Vice-président du contrôle de gestion de *Deutsche Aerospace AG*. En 1996, il devient Directeur de la Division Moteurs Aéronautiques de *Dasa AG* et *Chief Executive Officer* de *MTU*, une filiale de *Dasa AG*. En 2000, il devient Président et *Chief Executive Officer* de *Dasa AG*. Fin 2001, il est élu Président de *BDLI*, l'Association Allemande de l'Industrie Aérospatiale. M. Hertrich a étudié la gestion d'entreprise à l'université technique de Berlin et à l'université de Nuremberg et est titulaire d'une licence de commerce.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Directeur de la Division Aéronautique d'EADS ;
- *Chief Executive Officer and member of the Board of directors* d'EADS Participations B.V. ;
- Président de *BDLI* (l'association allemande des industries aérospatiales) ;
- Président du Conseil de surveillance de *EADS Deutschland GmbH* ;
- Président du Conseil de surveillance d'*Elbe Flugzeugwerke GmbH* ;
- Président du Comité de surveillance d'*Eurocopter S.A.S.* ;
- Président du Conseil d'administration d'*EADS Space B.V.* ; et
- Président du Comité des Associés et membre du Comité des Rémunérations d'Airbus.

M. Hans Peter Ring. M. Hans Peter Ring a débuté sa carrière chez *MBB* en 1977. En 1987, il est nommé Directeur du contrôle de gestion de l'activité Missiles de la société. Il est ensuite devenu Directeur du contrôle de gestion de la Division Aviation et Systèmes de Défense de *Dasa AG*. De 1992 à 1995, M. Ring a occupé les fonctions de Directeur financier et d'administrateur de *Dornier Luftfahrt*, filiale de *Dasa AG*. En 1996, il a été nommé Vice-président en charge du contrôle de gestion de *Dasa*, puis d'*EADS*. M. Hans Peter Ring a été nommé *Chief Financial Officer* d'*EADS* en 2002. Il est diplômé en gestion des entreprises.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Comité des Associés d'Airbus ;
- Membre du Conseil d'administration d'*EADS Space B.V.* ;
- Membre du Conseil de surveillance d'*Eurocopter* ;
- Membre du Conseil de surveillance d'*Eurocopter Holding* ;
- Membre du Conseil d'administration d'*EADS CASA* ;
- Membre du Conseil d'administration d'*EADS North America* ; et
- Membre du Conseil consultatif de *Deutsche Bank* (région de Munich) ;
- Représentant d'*EADS* à l'Assemblée des membres d'*ATR*.

Noël Forgeard. M. Noël Forgeard a rejoint le Groupe *Matra* en 1987 en qualité de Vice-président en charge des activités Défense et Espace. En 1992, il est nommé Directeur général du Groupe *Lagardère* et *Chief Executive Officer* de *Matra Hautes Technologies*. En 1998, il rejoint *Airbus Industrie* en qualité de Directeur général, avant de devenir en 2001 le Président et *Chief Executive Officer* de la société intégrée *Airbus*. M. Forgeard est ancien élève de l'Ecole Polytechnique et Ingénieur des Mines de Paris.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Président assumant les fonctions de Directeur général d'*Airbus Holding SA* ;
- Président du Conseil d'administration d'*Airbus France* ;
- Président du Conseil d'administration d'*Airbus España, SL* ;
- Président du Conseil de surveillance d'*Airbus Deutschland GmbH* ;
- Président du Conseil d'administration d'*Airbus Military, SL* ;
- Membre du Conseil d'administration d'*Airbus U.K. Ltd* ;
- Membre du Conseil d'administration d'*EADS CASA* ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique ; et
- Membre du Conseil d'administration de *France Galop*.

Louis Gallois. M. Louis Gallois est Président de la *SNCF* depuis 1996. Il a occupé divers postes au sein des ministères de l'Economie et des Finances, de la Recherche et de l'Industrie et de la Défense depuis 1972. En 1989, il est nommé Président-Directeur général de *SNECMA* puis, en 1992, Président-Directeur général d'*Aérospatiale*. Il est diplômé

2.1 Direction et Contrôle (suite)

de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) en sciences économiques et est ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de Thales ; et
- Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures.

Rüdiger Grube. Le Dr. Rüdiger Grube est membre du Directoire de DaimlerChrysler AG responsable du *Corporate Development* depuis 2002 et par ailleurs, responsable du Résultat (*Profit and Loss*) chez Greater China Business depuis 2004. Il a débuté sa carrière en 1989 chez MBB. En 1995, il est nommé Directeur de la Planification d'entreprise et de la Technologie (*Corporate Planning and Technology*) de Deutsche Aerospace AG. En 1996, il est nommé Vice-président et Directeur de la Stratégie d'entreprise (*Corporate Strategy*) de Daimler-Benz AG et, par la suite, de DaimlerChrysler AG. En 2000, il est nommé Vice-président chargé du Développement d'entreprise (*Corporate Development*). Le Dr. Grube est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en construction et en ingénierie aéronautique de l'Université de Hambourg et d'un doctorat en sciences de l'industrie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Président du Conseil de surveillance de MTU Friedrichshafen GmbH et de DaimlerChrysler Off-highway GmbH ;
- Président du Conseil d'administration de DaimlerChrysler China limited, Beijing ;
- Membre du Conseil d'administration de Mitsubishi Motors Corporation ;
- Membre du Conseil d'administration de McLaren Group Ltd ; et
- Membre du Conseil de surveillance de DaimlerChrysler Services AG.

François David. M. François David est depuis 1994 Président-Directeur Général de la Coface, société d'assurance-crédit et de services de credit management. Il a débuté sa carrière en 1969 au ministère des Finances français comme Administrateur civil à la Direction des Relations Economiques Extérieures où il a assumé diverses responsabilités. En 1986, il est nommé Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur. En 1987, il est nommé Directeur des Relations Economiques

Extérieures au ministère de l'Economie, des Finances et du Budget. En 1990, il est nommé Directeur général d'Aérospatiale. M. David est ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une licence en sociologie.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** ») ;
- Président et *Chief Executive Officer* de Coface Scrl ;
- Président du Conseil d'administration de Viscontea Coface (Italie) ;
- Président du Conseil de surveillance d'AK Coface (*Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface*) (Allemagne) ;
- Membre du Conseil d'administration de Rexel ;
- Membre du Conseil d'administration de Vinci ; et
- Membre du Conseil d'administration de l'association Coface Trade Aid.

Michael Rogowski. Le Dr. Michael Rogowski est Président du Conseil de Surveillance de J.M. Voith AG depuis 2000 et a également présidé l'Association de l'Industrie Allemande de 2000 à 2004. Le Dr. Michael Rogowski a intégré J.M. Voith GmbH en 1974 où il était alors chargé des ressources humaines et de la gestion du matériel. En 1982, il devient responsable de la Division de l'ingénierie de la transmission d'énergie et est nommé Président du Directoire de J.M. Voith GmbH en 1986, puis de J.M. Voith AG en 1997. Il a étudié l'ingénierie économique et a obtenu un doctorat à l'université de Karlsruhe en 1969.

Mandats en cours, en plus des mandats énumérés dans le tableau ci-dessus :

- Membre du Conseil d'administration de Stichting Administratiekantoor EADS (la « **Fondation** ») ;
- Vice-président de la Fédération Allemande des Industries, BDI ;
- Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Messe AG ;
- Membre du Conseil de surveillance de Talanx AG/HDI Versicherung ;
- Membre du Conseil de surveillance de IKB Deutsche Industrie-Bank AG ; et
- Membre du Conseil de surveillance de KSB AG.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Les mandats de tous les administrateurs expirent à l'assemblée générale des actionnaires d'EADS qui se tiendra le 11 mai 2005. Sur la base des propositions des principaux actionnaires d'EADS, DaimlerChrysler et SOGEADE (Lagardère et l'Etat), le Conseil d'administration a décidé, le 8 mars 2005, de proposer à ladite assemblée générale des actionnaires de nommer, pour une durée de cinq ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010, les nouveaux membres suivants au Conseil d'administration : Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère (en tant que *Chairmen*), Thomas Enders et Noël Forgeard (en tant que *Chief Executive Officers*), Jean-Paul Gut et Hans Peter Ring (en tant qu'administrateurs membres du Comité Exécutif), Juan Manuel Eguiagaray Ucelay, Louis Gallois et Rüdiger Grube (en tant qu'administrateurs non-membres du Comité Exécutif) et François David et Michael Rogowski (en tant qu'administrateurs indépendants).

La Société n'a pas nommé de censeurs au Conseil d'administration. Conformément à la loi néerlandaise en vigueur, les salariés ne sont pas autorisés à élire un administrateur. Les administrateurs ne sont soumis à aucune obligation de détention minimale d'actions de la Société.

Administrateurs Indépendants

Les deux administrateurs indépendants nommés dans le respect des critères d'indépendance énoncés plus haut sont François David et Michael Rogowski.

Evaluation de la Performance du Conseil d'administration

L'autoévaluation menée l'année précédente à compter de janvier 2004 par les *Chairmen* du Conseil d'administration a été effectuée sur la base des réponses fournies par les administrateurs à un questionnaire. Les *Chairmen* ont évalué ensemble les réponses des administrateurs et ont discuté des conclusions à en tirer lors de la séance du Conseil d'administration du 5 mars 2004.

L'autoévaluation comprenait une évaluation générale des réunions et des procédures suivies par le Conseil d'administration ainsi qu'une revue des activités du Conseil d'administration et de ses Comités au cours de l'année écoulée. Le questionnaire abordait des sujets tels que la fréquence et l'attention apportée à la préparation des réunions ainsi que le contenu des délibérations. Les administrateurs devaient également évaluer le fonctionnement et la composition du Conseil d'administration, la qualité des débats et l'ouverture d'esprit qui y règne, l'indépendance des opinions exprimées, l'aptitude à prendre une décision à partir de positions divergentes ainsi que l'accès aux informations essentielles dont disposent les administrateurs.

Les conclusions de la première autoévaluation ont révélé que la performance globale du Conseil d'administration est très satisfaisante.

Globalement, la qualité des travaux des Comités du Conseil d'administration a également été jugée satisfaisante. Le 5 décembre 2003, le Conseil d'administration a conféré au Comité d'Audit et au Comité des Rémunérations et des Nominations des pouvoirs supplémentaires conformes aux nouveaux standards de gouvernement d'entreprise applicables dans les pays où EADS est implantée.

Depuis la dernière autoévaluation en 2004, qui avait déjà fait ressortir des résultats positifs, de nouveaux progrès ont été réalisés grâce à la mise en œuvre des mesures d'amélioration ainsi décrites. De même, les administrateurs se sont montrés plus assidus en 2004 que l'année précédente aux réunions du Conseil d'administration de même que les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations aux réunions du Comité des Rémunérations et des Nominations.

L'amélioration continue et l'efficacité de la gouvernance et de la gestion du Groupe restent à la fois les axes et les facteurs déterminants du succès d'EADS.

2.1.2 Comité d'Audit

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité d'Audit est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration quant à la nomination des auditeurs et la fixation de leur rémunération et quant à l'approbation des comptes annuels et des comptes intermédiaires, de s'entretenir avec les auditeurs sur leur programme d'audit et sur les résultats de leur contrôle des comptes et de s'assurer du suivi du caractère adéquat des contrôles internes du Groupe, de ses principes comptables et de ses procédures d'information financière. Le Comité d'Audit a la responsabilité de s'assurer du bon déroulement des activités d'audit interne et externe ainsi que de veiller à ce qu'il soit accordé l'importance nécessaire aux questions d'audit lors des réunions du Conseil d'administration. Les règles et attributions du Comité d'Audit sont détaillées dans la Charte du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit revoit les comptes annuels, semestriels et trimestriels sur la base des documents préalablement distribués et de ses discussions avec les auditeurs. Le responsable de la comptabilité et le *Chief Financial Officer* sont présents aux réunions du Comité d'Audit afin de répondre à toutes les questions soulevées.

Le Comité d'Audit est présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère et comprend, en outre, Rüdiger Grube et Louis Gallois.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Le Comité d'Audit se réunit deux fois par an ou plus fréquemment selon les circonstances. Le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises en 2004 avec un taux de participation de 65 %, pour revoir les comptes 2003 et les comptes semestriels 2004 de la Société. Tel que décidé par le Conseil d'administration le 5 décembre 2003, le rôle du Comité d'Audit a été élargi avec de nouvelles attributions telles que, notamment, la revue des comptes trimestriels. Il a également largement débattu de certains aspects ayant un impact positif sur les résultats d'EADS, qui ont été notamment déclenché par le nouveau positionnement d'Airbus mais aussi par l'influence des taux de change sur les activités d'EADS.

2.1.3 Comité des Rémunérations et des Nominations

Conformément au Règlement Intérieur, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé de formuler des recommandations au Conseil d'administration concernant la nomination des membres du Comité Exécutif, des présidents de conseil de surveillance (ou des organes équivalents), des *chief executive officers* (ou fonctions équivalentes) des principales sociétés et Unités Opérationnelles du Groupe et du Secrétaire Général, la politique des ressources humaines et des rémunérations ainsi que les plans de rémunération à long terme (il joue notamment un rôle central dans la détermination et la révision de la part variable de la rémunération des membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif). Il approuve les contrats de travail et les autres questions contractuelles intéressant les membres du Conseil d'administration et du Comité Exécutif. Les règles et attributions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont détaillées dans la Charte des Rémunérations et des Nominations. Le Comité des Rémunérations et des Nominations, présidé par Manfred Bischoff et Arnaud Lagardère, comprend, en outre, Philippe Camus, Rainer Hertrich, Rüdiger Grube et Louis Gallois.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit deux fois par an, ou plus fréquemment selon les circonstances. Il s'est réuni à quatre reprises en 2004, avec un taux de participation moyen de 96 %, pour examiner la politique de rémunération (notamment les régimes de retraite), le versement des primes au titre de l'exercice 2003, le plan d'options de souscription d'actions et le plan d'actionnariat salarié pour 2004 et proposer la nomination du *chief executive officer* d'EADS Deutschland GmbH et des *chief executive officers* d'EADS Sogerma Services, des Unités Opérationnelles Aviation Militaire et Electronique de Défense ainsi que d'Eurofighter

GmbH. En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations a proposé au Conseil d'administration la nomination d'un nouveau membre au Comité Exécutif d'Airbus.

2.1.4 Comité Exécutif

Les *Chief Executive Officers*, assistés par un Comité Exécutif (le « **Comité Exécutif** »), sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la Société. Le Comité Exécutif, présidé par les *Chief Executive Officers*, comprend également les dirigeants des grandes Divisions fonctionnelles du Groupe. Le Comité Exécutif s'est réuni onze fois en 2004.

Sont débattues au sein du Comité Exécutif, entre autres, les questions suivantes :

- la définition et le contrôle de la mise en oeuvre de la stratégie des activités d'EADS;
- la gestion, l'organisation et la structure juridique du Groupe;
- le niveau de performance des activités et des fonctions de support du Groupe; et
- toutes les questions liées à l'activité de la Société, y compris le plan opérationnel du Groupe ainsi que de ses Divisions et Unités Opérationnelles.

L'organisation interne du Comité Exécutif est définie en fonction de la répartition des tâches entre ses membres sous la supervision des *Chief Executive Officers*. Nonobstant les responsabilités collectives définies ci-dessus, chaque membre du Comité Exécutif est responsable, à titre personnel, de la gestion de sa Division ou Unité Opérationnelle et est tenu de se conformer aux décisions prises par les *Chief Executive Officers* ou par le Comité Exécutif, selon les cas.

Les *Chief Executive Officers* s'efforcent de trouver un consensus sur les questions débattues entre les membres réunis au sein du Comité Exécutif. Faute de parvenir à un consensus, les *Chief Executive Officers* sont autorisés à trancher la question. En cas de divergence sur une question fondamentale ou présentant un intérêt substantiel, le membre du Comité Exécutif ayant exprimé son désaccord sur cette question pourra demander aux *Chief Executive Officers* qu'ils soumettent la question à l'avis des *Chairmen*.

La durée du mandat des membres du Comité Exécutif est de cinq ans.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Composition du Comité Exécutif

Nom	Age	Début de mandat	Fin de mandat	Fonction principale
Philippe Camus	56	2000	2005	Chief Executive Officer
Rainer Hertrich	55	2000	2005	Chief Executive Officer
François Auque	48	2000	2005	Chief Executive Officer en charge de la Division Espace
Ralph Crosby	57	2002	2007	Président et Chief Executive Officer d'EADS North America
Thomas Enders	46	2000	2005	Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité
Francisco Fernández Sáinz	59	2002	2007	Directeur de la Division Avions de Transport Militaire
Noël Forgeard	58	2000	2005	Président et Chief Executive Officer d'Airbus
Jean-Louis Gergorin	58	2000	2005	Directeur de la Coordination Stratégique
Jean-Paul Gut	43	2000	2005	Directeur d'EADS International
Gustav Humbert	55	2000	2005	Chief Operating Officer d'Airbus
Jussi Itävuori	49	2002	2007	Directeur des Ressources Humaines
Hans Peter Ring	54	2002	2007	Chief Financial Officer

Philippe Camus, Chief Executive Officer

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

Rainer Hertrich, Chief Executive Officer et Directeur de la Division Aéronautique

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

François Auque, Chief Executive Officer en charge de la Division Espace

M. Auque a rejoint Aerospatiale Matra en 1991 en qualité de Directeur Financier, après une carrière au sein du Groupe Suez et de la Cour des Comptes. Il a exercé les fonctions de Vice-président chargé des finances et de la stratégie d'Aerospatiale Matra, de Directeur financier et de Directeur général du Groupe en charge des Satellites et a été membre du Directoire d'Aerospatiale Matra. M. Auque est diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP) et est un ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA).

Ralph D. Crosby Jr., Président et Chief Executive Officer d'EADS North America

Ancien Président et fondateur de la branche Systèmes Intégrés de Northrop Grumman Corporation, Vice-président et Directeur Général de la Division Aviation Commerciale et de la Division B-2 de la société. Titulaire d'une licence en sciences de la Military Academy aux Etats-Unis, d'une maîtrise

en relations internationales de l'Institut Supérieur des Etudes Internationales à Genève et d'une autre en administration publique de l'université de Harvard.

Thomas Enders, Directeur de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité

M. Enders a rejoint MBB/Dasa AG en 1991 après avoir exercé diverses fonctions auprès de différents instituts de recherche internationaux, du parlement allemand et du centre d'analyse et de prévision du ministère allemand de la Défense. Après plusieurs années au sein de la direction marketing de la société, il est nommé Secrétaire général de Dasa AG en 1995. A partir de 1996, il est chargé de la Fonction Stratégie et Technologie du Groupe et, depuis 2000, de la Division Systèmes de Défense et de Sécurité. M. Enders est diplômé de l'université de Bonn et de l'université UCLA en Californie.

Francisco Fernández Sáinz, Directeur de la Division Avions de Transport Militaire

Ancien Directeur général de Airbus España, M. Fernández Sáinz est entré chez CASA en 1971 comme ingénieur et a ensuite occupé les diverses fonctions de Directeur de la Production (1975), Directeur de projet (1979), Directeur du développement technique à la Direction technique (1982), Vice-président en charge de la Production (1984) et Vice-président exécutif responsable des programmes (1997). M. Fernández Sáinz est diplômé de l'ICADE (maîtrise en gestion des entreprises) et est un ingénieur aéronautique de haut rang.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Noël Forgeard, Président et *Chief Executive Officer* d'Airbus

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

Jean-Louis Gergorin, Directeur de la Coordination Stratégique

M. Gergorin a débuté sa carrière au service du gouvernement français, devenant Directeur de Prévision au ministère des Affaires Etrangères et membre du comité franco-allemand en charge de la sécurité et de la défense. Il a ensuite rejoint le secteur privé où il a occupé des postes de direction stratégiques chez Matra, Lagardère et d'Aérospatiale Matra. M. Gergorin est un ancien élève de l'Ecole Polytechnique (Paris) et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA). Il fait également partie des anciens élèves du Stanford Executive Program.

Jean-Paul Gut, Directeur d'EADS International

Avant juillet 2000, M. Gut occupait les fonctions de Président exécutif d'Aérospatiale Matra Lagardère International et de Directeur général du Groupe Aérospatiale Matra en charge de la Défense et du Transport Spatial. En mars 1998, M. Gut est nommé Directeur général du Directoire du Groupe Lagardère, en charge des Opérations Internationales et du secteur des Hautes Technologies. M. Gut est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP) et titulaire d'une maîtrise d'économie.

Gustav Humbert, *Chief Operating Officer* d'Airbus

Ancien membre du Directoire de Dasa AG en charge de la Division Avions Commerciaux, M. Humbert est entré chez MBB en 1980 avant de devenir Président et *Chief executive officer* de Daimler Benz Aerospace Airbus GmbH en 1994. Il est titulaire d'un diplôme de l'Université Technique de Hanovre en mécanique et technique de production et d'un Doctorat en ingénierie du département d'ingénierie mécanique de l'Université de Hanovre.

Jussi Itävuori, Directeur des Ressources Humaines

M. Itävuori a rejoint EADS en septembre 2001. Entré chez Kone Corporation en 1982, il est nommé en 1989 Directeur des Ressources Humaines et membre du comité exécutif de Kone Elevators. En 1995, il devient membre du comité exécutif et Directeur des Ressources Humaines de Kone Corporation. Il a servi en tant que pilote et officier dans l'Armée de l'Air Finlandaise. Il est titulaire d'une maîtrise d'économie de la Vaasa School en Finlande.

Hans Peter Ring, *Chief Financial Officer*

Voir « 2.1.1 Notice Biographique et Autres Mandats et Fonctions Exercés par les Membres du Conseil d'Administration dans Toute Société ».

2.1.5 Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques

2.1.5.1 Présentation

L'une des missions fondamentales de la Direction consiste à favoriser l'émergence d'un environnement favorable au contrôle interne (« **CI** ») et à la gestion des risques (« **GR** ») au sein d'EADS, en conformité avec les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Consciente que l'évolution récente des diverses législations et réglementations applicables à EADS (Pays-Bas, France, Allemagne, Espagne) nécessite une approche stratégique du CI et de la GR, EADS a lancé début 2004 un projet CI/GR. Ce projet, coordonné par la Direction Financière d'EADS et soutenu par d'autres fonctions du siège ainsi que des consultants externes, a pour objectif :

- d'assurer le respect par le Groupe des réglementations actuelles et futures ;
- de permettre à EADS de gérer et de minimiser les risques de gestion et de contrôle au sein du Groupe et
- d'identifier les faiblesses des procédures de CI et de GR mises en place au sein du Groupe ainsi que proposer des améliorations de celles-ci.

Ci-après figure une description des systèmes de CI et GR du Groupe, qui reflète les résultats du projet CI/GR en cours. Quelle que soit la qualité de leur conception, les systèmes de CI et de GR comportent des limites, telles que leur vulnérabilité à des manœuvres visant à contourner ou enfreindre les contrôles en vigueur. Par conséquent, il n'est pas possible de garantir la pleine efficacité des procédures de CI et de GR d'EADS, malgré tous les soins et efforts déployés en ce sens.

Le Conseil d'administration a approuvé la présente section dans le cadre de l'approbation de l'intégralité du document de référence.

Interaction avec les Principes de Gestion en Vigueur au sein d'EADS

La responsabilité générale de l'environnement du CI et du GR du Groupe incombe au Conseil d'administration. Les *Chief Executive Officers* (les « **CEOs** ») pour les besoins de cette section 2.1.5) d'EADS et le *Chief Financial Officer* (le « **CFO** ») pour les besoins de cette section 2.1.5) d'EADS sont chargés de veiller à l'application des procédures de CI et de GR dans l'ensemble du Groupe, sous la supervision du Comité d'Audit.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

L'un des principes directeurs de gestion d'EADS est la délégation des responsabilités et pouvoirs aux Unités Opérationnelles. Par conséquent, l'exercice quotidien des fonctions de CI et de GR est délégué aux Divisions d'EADS (Airbus, ATM, DS, Aéronautique, Espace) et à leurs Unités Opérationnelles respectives (les « **UO** » pour les besoins de cette section 2.1.5), dont les directions respectives sont responsables de l'application et du suivi des systèmes de CI et de GR.

Ce principe de subsidiarité implique une nette séparation des responsabilités entre le siège d'EADS et les Divisions ou les UO. Le siège d'EADS définit les objectifs stratégiques et opérationnels d'EADS et assume la responsabilité ultime des orientations suivies par EADS. Les Divisions et UO conservent la responsabilité de l'ensemble des décisions opérationnelles et des activités entrant dans leur périmètre d'intervention.

2.1.5.2 Système de Gestion du Risque

Le risque est un élément inhérent à l'activité de toute entreprise. Afin de satisfaire les attentes de ses actionnaires, EADS doit rechercher des opportunités qui impliquent un certain degré de risque. Voir « 1.4.1 Facteurs de Risque » et « 1.1.8 Gestion des Risques de Marché » pour plus d'informations sur certains risques auxquels le Groupe est exposé.

Une identification précoce et une gestion professionnelle de ces risques sont cruciales pour le succès de l'activité. EADS admet ce postulat et a toujours géré les risques à tous les niveaux de son organisation.

Afin de répondre aux évolutions récentes de la législation en matière de gouvernement d'entreprise, EADS procède actuellement à l'harmonisation des procédures de GR existantes au niveau du Groupe afin de s'assurer que les risques sont constamment et invariablement (i) identifiés, (ii) analysés, (iii) maîtrisés, (iv) suivis et (v) signalés.

Le système de GR permet d'identifier les risques, d'évaluer la probabilité de leur réalisation ainsi que l'ampleur possible des dommages causés tels qu'habituellement mesurés par leur effet sur le résultat d'exploitation.

Les responsables des Divisions et des UO sont chargés de définir et d'appliquer des mesures appropriées pour éviter, réduire ou couvrir la probabilité et/ou l'impact des risques identifiés.

Les informations relatives aux risques sont régulièrement regroupées et mises à jour afin de fournir aux responsables des Divisions et des UO une analyse actualisée des risques majeurs au sein du Groupe et des informations relatives aux mesures prises pour les atténuer ou les éviter.

Le suivi de l'évolution des risques majeurs et le développement des mesures prises pour les contrer sont régulièrement contrôlés par les responsables des Divisions et des UO qui, à leur tour, en rendent compte aux CEOs et au CFO.

Le système de GR englobe tous les risques auxquels EADS est exposée, y compris les risques inhérents au déroulement des activités quotidiennes du Groupe. Le système de CI d'EADS, tel que décrit ci-dessous, est conçu pour gérer ces risques inhérents aux activités. Les risques pertinents sont soumis à une procédure d'examen par la Direction au niveau du Groupe.

2.1.5.3 Cadre du Contrôle Interne

EADS a traditionnellement mis en œuvre diverses procédures de CI visant à garantir de manière raisonnable au Conseil d'administration, aux CEOs et au CFO que les risques liés aux activités du Groupe étaient gérés de manière efficace. Suite à un examen complet et à une procédure d'évaluation, les procédures de CI d'EADS en place ont été plus amplement développées dans un cadre intégré de CI global à l'échelle du Groupe, qui comprend les politiques et procédures d'EADS destinés à :

- permettre au Groupe d'identifier et de réagir face à des risques significatifs opérationnels, financiers ou liés au respect de procédures et réglementations dans l'ensemble de la Société ;
- assurer la qualité du reporting des informations financières, notamment grâce à la conception et la mise en œuvre de procédures destinées à favoriser des flux d'informations pertinentes, fiables et transmises en temps utile ; et
- assurer la conformité avec les lois et réglementations applicables au Groupe, ainsi qu'avec les politiques internes du Groupe.

Cadre, Sources et Normes des Procédures de CI

Les politiques, procédures et seuils qui constituent l'environnement du CI d'EADS sont communiqués à l'ensemble du Groupe au moyen :

- d'aides-mémoire (ex. « Principes et responsabilités de gestion d'EADS », « Aide-mémoire de contrôle financier ») ;
- de manuels (ex. « Procédures relatives à la trésorerie », « Manuel de comptabilité », « Manuel de présentation des rapports ») et
- de directives (ex. « Politique de financement »).

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Des règles internes écrites régissent le fonctionnement des principaux organes responsables du cadre du CI d'EADS, à savoir le Conseil d'administration et son Comité d'Audit. Les procédures de CI suivies par certaines filiales et entreprises communes proviennent des pactes d'actionnaires applicables à ces entités.

Parmi les normes externes qui ont influencé le cadre du CI d'EADS figurent le « Contrôle interne – Cadre général » défini par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) ainsi que des normes spécifiques au secteur industriel définies par l'*International Standards Organization*.

Développement du Cadre du CI

Sur la base d'une analyse des activités d'EADS, seize procédures de haut niveau ont été sélectionnées et classées en procédures fondamentales (recherche et développement, production, ventes, service après-vente et gestion de programmes), en procédures de support (achats, ressources humaines, comptabilité, immobilisations, trésorerie, informatique, fusions & acquisitions et juridique) et en procédures de gestion (audit interne, supervision et contrôles de gestion).

Un modèle spécial de CI décrivant les objectifs de contrôle pertinents dérivés du cadre du CI d'EADS a été développé pour chacune de ces procédures. Lors de la préparation des modèles, un accent particulier a été mis sur les objectifs de contrôle liés au reporting financier.

Afin de garantir une approche complète du CI dans l'ensemble du Groupe, les modèles de CI ont été diffusés aux niveaux du siège, des Divisions et des UO du Groupe. Sur la base de seuils d'importance significative définis au niveau central, les Divisions et UO ont été chargées d'identifier et de sélectionner les branches d'activité ressortant de leur responsabilité qui appliqueront les modèles dans le cadre de leurs activités courantes. Certaines filiales comme Airbus et des entreprises communes telles que MBDA ont mis en place des procédures de CI spécifiquement adaptées à leurs activités et conçues en conformité avec le cadre général du CI d'EADS. La continuité avec le cadre du CI est garantie, entre autres, par la « présence » d'EADS aux organes de surveillance et de direction de ces filiales (ex. Comité des Associés d'Airbus, conseil d'administration de MBDA).

Suivi des Contrôles Internes

La responsabilité du fonctionnement du système de CI incombe aux responsables des Divisions et des UO ainsi qu'aux services compétents du siège d'EADS. Ceux-ci veillent

à l'établissement des dispositifs appropriés pour atteindre les objectifs de contrôle définis dans les modèles de CI ainsi qu'à leur fonctionnement efficace et régulier.

Dans le cadre du développement du cadre du CI, EADS a mis en œuvre un mécanisme formalisé d'autoévaluation qui doit être appliqué régulièrement par chaque détenteur de procédure. À partir des résultats de ces autoévaluations détaillées, les responsables de chaque Division, UO et service du siège prépareront des déclarations formelles traitant de l'adéquation et de l'efficacité des contrôles internes dans leur périmètre de responsabilité.

Outre le processus d'autoévaluation, le cadre du CI repose sur des examens objectifs menés par le service d'audit interne d'EADS. À partir de 2005, les résultats communs de l'examen des risques liées aux opérations du Groupe mené par le service d'audit interne d'EADS et par les auditeurs fourniront au Comité d'Audit et au Conseil d'administration un point de vue indépendant sur l'efficacité du système de CI du Groupe.

Procédure d'Approbation par la Direction

Sur la base du cycle de reporting en cours, une procédure formalisée d'approbation est mise en œuvre par laquelle les CEOs et le CFO d'EADS confirmeront au Conseil d'administration qu'à leur connaissance :

- le système de CI est structuré de manière adéquate pour assurer la fiabilité du reporting financier au sein d'EADS ;
- les activités de contrôle en place sont décrites de manière exhaustive et précise dans les modèles de CI et/ou dans d'autres documents pertinents et directives de procédure ;
- le détenteur de chaque activité de contrôle est clairement identifié ; et
- les contrôles en place sont adaptés aux activités d'EADS et conformes aux objectifs du contrôle définis.

Les déclarations des CEOs et du CFO relatives au CI soumises au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit se fonderont sur les processus d'autoévaluation et d'examen décrits ci-dessus, ainsi que sur des déclarations similaires faites par les responsables des Divisions et des UO aux CEOs et au CFO.

À partir du cycle de reporting pour 2005, il est envisagé que la procédure d'approbation comprendra une évaluation de l'efficacité des contrôles internes du Groupe par les CEOs et le CFO.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

2.1.5.4 Procédures couvertes par le Cadre du Contrôle Interne

L'un des objectifs initiaux du projet de revue du CI était la documentation et l'évaluation des procédures de CI mises en place pour chacune des seize procédures de haut niveau identifiées au sein d'EADS. Ci-après figure une description de certaines de ces procédures et des procédures de CI correspondantes qui couvrent les risques pouvant affecter de manière significative la situation financière et les résultats des activités du Groupe.²

Comptabilité

Le cœur du cadre de CI d'EADS repose sur des procédures et des contrôles comptables destinés à assurer la fiabilité des comptes et des autres informations financières utilisés par la Direction et communiqués aux investisseurs et à d'autres parties ayant un intérêt dans EADS. Ces procédures et contrôles s'inscrivent dans le cadre d'un modèle de contrôle financier englobant la planification stratégique, la planification opérationnelle, les évaluations et le reporting, les décisions et actions ainsi que la communication financière. Cette approche intégrée de la planification et du reporting vise à améliorer la communication interne et la transparence entre services et UO d'EADS qui sont essentielles à la préparation d'états financiers exacts et fiables.

Procédures de Consolidation – Reporting Financier Externe

Le modèle de contrôle financier d'EADS définit les procédures de planification et de reporting applicables à l'ensemble des UO du Groupe ainsi que les responsabilités du CFO chargé du développement, de l'application et de la surveillance de ces procédures. L'une des principales tâches incombant au CFO consiste à superviser la préparation des comptes consolidés d'EADS, effectuée sous le contrôle direct du *Chief Accounting Officer* (« CAO » pour les besoins de cette section 2.1.5). Ce dernier est chargé de l'application des systèmes et règles de consolidation du Groupe et de la définition des politiques comptables, des règles de reporting et des directives financières au niveau du Groupe permettant d'assurer la cohérence et la qualité des informations financières transmises par les UO et les Divisions. Les pratiques comptables d'EADS sont décrites dans un manuel de comptabilité agréé par les auditeurs de la Société. Toute modification du manuel de comptabilité d'EADS est soumise à l'approbation du CAO et, lorsqu'il

s'agit de modifications importantes, du CFO ou du Conseil d'administration (sur la base des recommandations du Comité d'Audit).

Le contrôle du reporting financier est assuré, non seulement par l'élaboration de systèmes et de politiques comptables à l'échelle du Groupe, mais également par une procédure organisée de remontée ponctuelle d'informations fiables en provenance des UO soumises au reporting. Le processus de reporting d'EADS est décrit brièvement ci-dessous :

Les services comptables des UO enregistrent les informations en utilisant le logiciel de consolidation comptable d'EADS et en suivant les politiques définies par les services centraux d'EADS telles que conformes aux normes comptables IFRS qui sont les standards comptables appliqués au sein de l'ensemble du Groupe. Les comptables du siège d'EADS, qui sont responsables de chaque Division, assurent le contrôle et la vérification du travail des services comptables des UO concernées. Les comptables des Divisions fournissent également un appui direct aux UO afin de veiller à ce que les pratiques comptables d'EADS soient appliquées de manière satisfaisante.

Au cours de chaque cycle de reporting, les CFO des UO rencontrent fréquemment le CAO d'EADS afin de s'entretenir des informations financières communiquées par les UO.

Avant d'être communiqués au public et d'être ensuite soumis à l'approbation des actionnaires, les comptes consolidés sont vérifiés par les auditeurs de la Société, examinés par le Comité d'Audit puis soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

Contrôle

La fonction de contrôle a mis au point une méthodologie et un système d'évaluation économique et financière de l'entreprise axés sur la création de valeur, dans la lignée des références du secteur. Les tâches fondamentales de planification, de suivi et de reporting qui incombent au service de contrôle offrent à celui-ci une vision d'ensemble du Groupe. De ce fait, le service du contrôle est également appelé à interagir avec d'autres services du siège afin de s'assurer que des activités telles que les opérations de fusions, d'acquisitions et d'approvisionnement sont menées conformément aux politiques et stratégies du Groupe. Cette vision d'ensemble confère au contrôle une place à part dans le processus d'évaluation des risques.

² Ce rapport ne constitue par conséquent pas une description exhaustive de l'ensemble des procédures de CI du Groupe.

2.1 Direction et Contrôle (suite)

Les pratiques et procédures de reporting financier d'EADS, telles que décrites ci-dessus, sont également conçues pour fournir à la Direction (au moins une fois par mois) des informations actualisées de gestion orientées vers la prise de décisions dans le cadre du contrôle de la performance opérationnelle du Groupe. Lesdites informations comprennent des rapports réguliers sur les liquidités et la trésorerie, de même que d'autres informations financières utilisées pour la planification d'opérations stratégiques ainsi que pour le contrôle et la supervision des risques économiques liés aux activités du Groupe.

Trésorerie

Les procédures de gestion de trésorerie définies par le service central de trésorerie d'EADS au siège du Groupe améliorent la capacité de la Direction à identifier et évaluer les risques de liquidité, de change ainsi que les risques de taux d'intérêt. Les filiales contrôlées au sein du Groupe sont soumises aux procédures de gestion centralisée de la trésorerie. A titre d'exemple, en plus des contacts réguliers au niveau opérationnel, des réunions du Comité de Trésorerie d'Airbus auxquelles participent le Trésorier du Groupe EADS, le CFO ou le trésorier d'Airbus et le trésorier de BAE (et/ou son représentant), se tiennent régulièrement afin de contrôler l'exposition d'Airbus aux risques de change et de taux d'intérêt ainsi que ses pratiques de couverture, de financement, de ventes et de financement de projets. Des procédures de contrôle analogues sont en vigueur au sein des entités détenues conjointement comme MBDA.

Gestion des Liquidités

Le maintien de liquidités destinées au financement de l'activité constitue l'une des principales missions du service central de la trésorerie d'EADS. La planification de l'état de la trésorerie et les rapports du service central de la trésorerie établis tous les mois, en association avec le service du contrôle de gestion, fournissent à la Direction les informations nécessaires pour contrôler l'état de la trésorerie du Groupe et mettre en œuvre les mesures nécessaires permettant d'assurer sa liquidité globale.

Afin d'assurer les niveaux de liquidité visés et de protéger sa trésorerie, EADS a instauré un système de mise en commun de la trésorerie (*cash pooling*) alimenté par un système de collecte quotidienne des liquidités des filiales contrôlées vers des comptes gérés pour le Groupe. Des procédures de prévention de fraude sur les paiements ont été établies au sein de l'ensemble du Groupe.

Gestion de Couverture

Les opérations commerciales donnent lieu à de fortes expositions aux risques de change et de taux d'intérêt. Une politique de couverture au sein du Groupe est définie et mise à jour régulièrement par le Conseil d'administration. Afin de veiller à ce que les opérations de couverture soient réalisées conformément à la politique de couverture du Groupe, celles-ci sont effectuées par le service central de la trésorerie. Ce service effectue une analyse permanente du risque et propose des mesures appropriées aux Divisions et aux UO en matière de gestion des risques de change et de taux d'intérêt. Il incombe aux filiales de calculer, de mettre à jour et de surveiller leur exposition aux risques de change et de taux d'intérêt et d'en rendre compte chaque mois au service central de la trésorerie d'EADS, conformément aux procédures de trésorerie établies.

Une part importante de l'exposition du Groupe au risque de change est liée aux activités d'Airbus, dont la politique de couverture est placée sous la responsabilité du Comité des Associés d'Airbus. Le Comité de Trésorerie d'Airbus assure le suivi de l'exposition aux risques de change et décide de la mise en œuvre détaillée de la politique de couverture d'Airbus. Cependant, les opérations de couverture elles-mêmes sont exécutées par la Trésorerie Centrale d'EADS.

Financement des Ventes

Dans le cadre de certains contrats commerciaux, EADS peut être amenée à conclure des accords de financement de ventes. S'agissant du financement des ventes d'Airbus, un budget annuel de financement des ventes, établi selon le processus de planification opérationnelle d'EADS, est validé par le Comité des Associés d'Airbus. Le Comité de Trésorerie d'Airbus approuve les opérations de financement des ventes au cas par cas, conformément à ses directives d'évaluation des risques.

Procédures de Surveillance des Obligations Hors-Bilan

Au sein d'EADS, les engagements hors-bilan proviennent principalement de contrats de bail, de prorogations de garanties et de contentieux en cours ou probables. Les Divisions et les UO sont tenues d'enregistrer ou de fournir des informations sur toutes les garanties financières pour alimenter un système destiné à en assurer le suivi. Les garanties dont les montants dépassent un certain seuil prédéfini doivent être approuvées par le CFO, les CEOs ou le Conseil d'administration, selon le cas.

La Direction a mis en place des procédures de suivi du niveau d'exposition lié à certains engagements hors-bilan dans l'ensemble du Groupe. En particulier, un système spécifique de

2.1 Direction et Contrôle (suite)

suivi des garanties a été mis en œuvre afin de surveiller l'exposition aux risques encourus au titre des garanties consenties dans le Groupe.

Pour Airbus et les entreprises communes telles que MBDA qui font l'objet d'un contrôle conjoint, le siège d'EADS se procure des informations de synthèse sur son exposition au titre des engagements hors-bilan liés aux garanties consenties, à partir de rapports réguliers portant sur cette exposition dont il est débattu aux comités financiers d'Airbus et de MBDA.

Ventes

Les contrats commerciaux des filiales opérationnelles d'EADS sont susceptibles d'exposer le Groupe à des risques financiers, d'exploitation et juridiques importants. Afin de maîtriser ces risques, la Direction a élaboré des procédures d'examen des propositions de contrat afin d'éviter qu'EADS ne se soit partie à des contrats commerciaux importants l'exposant à un risque trop élevé ou incompatible avec les objectifs globaux du Groupe. Ces procédures comprennent : (i) des seuils et des critères établis par le Conseil d'administration visant à déterminer le profil de risque et de rentabilité des contrats envisagés et (ii) un processus de validation préalable des contrats jugés à haut risque.

Les contrats d'un montant inférieur au seuil défini doivent être approuvés par le CFO. Ceux qui sont réputés à haut risque doivent être soumis à un Comité Commercial permanent (au sein duquel le CFO et le responsable d'EADS International siègent en qualité de membres permanents). Ce comité est chargé d'examiner les propositions et de recommander une décision aux CEOs. Son rôle et ses responsabilités spécifiques sont définis dans un ensemble de règles internes adoptées par le Comité Exécutif d'EADS.

Dans le cas d'Airbus, les contrats sont approuvés conformément à une politique de gouvernement d'entreprise propre à Airbus, inspirée des directives d'EADS. Certains contrats d'Airbus sont cependant examinés par le Comité Commercial d'EADS si leur montant dépasse des seuils spécifiques. En règle générale, dès lors qu'EADS partage le contrôle d'une filiale avec un tiers, le Comité Commercial est chargé de déterminer la position d'EADS au sujet des contrats commerciaux proposés.

Fusions et Acquisitions

S'agissant des opérations de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements du Groupe, la Direction a mis en place des procédures d'examen et d'approbation centralisées au niveau du siège d'EADS. Les procédures de CI imposent que soient examinées, avant leur approbation, toutes les opérations de

fusions et d'acquisitions par un Comité des Fusions et Acquisitions. Le Comité des Fusions et Acquisitions est présidé par le Directeur de la Coordination Stratégique et comprend le CFO et les directeurs responsables des opérations de fusions et d'acquisitions et du contrôle de gestion au niveau du siège du Groupe. La Direction Juridique est représentée de façon permanente au Comité des Fusions et Acquisitions et des représentants d'autres services sont invités ponctuellement à participer à des réunions.

Les projets qui ne sont pas considérés comme stratégiques et qui portent sur des opérations d'un montant inférieur à un seuil prédéfini sont soumis à l'examen et à l'approbation du Comité des Fusions et Acquisitions. Les projets stratégiques portant sur des opérations d'un montant élevé doivent en outre être approuvés soit par les CEOs, soit par le Conseil d'administration. Cette procédure d'examen et d'approbation des projets est mise en œuvre lors des quatre étapes critiques de la procédure de revue de toute opération de fusion ou d'acquisition. Cette procédure débute par une analyse de l'opportunité stratégique de l'opération et de la définition de son cadre juridique et s'achève par un examen final de l'ensemble de l'opération.

Lois et Réglementations

EADS est soumise à de nombreux régimes juridiques dans chacune des juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. La Direction Juridique d'EADS, en collaboration avec les services juridiques des différentes Divisions et UO, est chargée de veiller à la bonne application des procédures destinées à garantir que les activités d'EADS sont exercées dans le respect des lois, réglementations et autres obligations applicables. Elle supervise également toutes les procédures contentieuses affectant le Groupe et s'assure que les actifs du Groupe, notamment ceux qui portent sur la propriété intellectuelle, sont efficacement protégés d'un point de vue juridique.

La Direction Juridique joue, avec le Secrétaire Général de la Société, un rôle essentiel dans la création et l'administration (i) des procédures fixant le cadre du gouvernement d'entreprise au sein d'EADS et (ii) de la documentation juridique qui est relative aux délégations de pouvoirs et de responsabilités et qui détermine le cadre de la gestion et du CI en vigueur au sein d'EADS.

Audit Interne

Le service de l'Audit Interne d'EADS, sous la direction du Secrétaire Général, fournit à la Direction une évaluation relative au risque lié à l'efficacité des procédures de CI du Groupe. Se fondant sur un plan d'audit annuel approuvé et sur une évaluation globale des risques auxquels sont exposées

2.1 Direction et Contrôle (suite)

les activités du Groupe, le service d'Audit Interne (i) examine des procédures d'exploitation afin d'identifier des moyens d'améliorer la gestion des risques et l'efficacité opérationnelle et (ii) veille au respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et procédures régissant les processus en vigueur (par exemple, conformité avec les procédures comptables d'EADS). L'Audit Interne comprend également des vérifications *ad hoc*, effectuées sur demande de la Direction, visant les risques actuels (par exemple, soupçons d'activités frauduleuses) et futures (par exemple, gestion des contrats).

Approvisionnement

Un groupe de la taille et de la complexité d'EADS requiert une politique d'approvisionnement commune afin de tirer le meilleur parti des synergies et de minimiser les inefficacités du processus d'approvisionnement. Pour que l'approvisionnement du Groupe puisse être assuré efficacement et dans le respect des règles d'éthique, un ensemble de procédures d'achats groupés s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie d'approvisionnement commune a été établi et mis en oeuvre par le Responsable de l'Approvisionnement du Groupe et par le Comité des Directeurs Chargés de l'Approvisionnement.

2.1.5.5 Perspectives d'Avenir des Systèmes de Contrôle Interne et de GR d'EADS

S'appuyant sur les résultats du processus complet d'examen et d'évaluation du CI et de la GR amorcé en 2004, EADS évaluera de manière critique la mise en oeuvre du cadre du CI et du système de GR dans le courant de l'année 2005. En réponse aux conclusions tirées du suivi permanent de l'efficacité et de la fonctionnalité des systèmes de CI et de GR qui reposent sur les autoévaluations menées en 2004 et sur les résultats de l'examen de l'Audit Interne, des améliorations et des modifications supplémentaires seront probablement apportées aux systèmes de CI et de GR tout au long de l'année 2005. Ces améliorations et modifications viseront à garantir qu'EADS continue à exercer ses activités dans le respect des meilleures pratiques globales en matière de CI et de GR.

2.2 Intérêts des Administrateurs et des Dirigeants

2.2.1 Rémunération et Avantages en Nature Accordés aux Administrateurs et aux Principaux Dirigeants

La politique de rémunération d'EADS vise à attirer et fidéliser les talents qui contribueront au succès commercial du Groupe. La politique de rémunération d'EADS est dès lors conçue pour privilégier ce que le Groupe désire valoriser et récompenser.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs non-membres du Comité Exécutif et d'administrateurs membres du Comité Exécutif.

Rémunération des Administrateurs

Les administrateurs non-membres du Comité Exécutif reçoivent une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 900 000 euros pour une année pleine. Cette rémunération cible se compose (i) d'une part fixe s'élevant à 30 000 euros par administrateur et 60 000 euros par *Chairman*, (ii) de jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration et aux réunions des Comités du Conseil d'administration (si ces réunions de Comités ont lieu à des dates différentes de celles du Conseil d'administration) à hauteur de 5 000 euros par administrateur et de 10 000 euros par *Chairman*, par réunion et (iii) d'une part variable composée d'une participation aux résultats calculée, à compter de 2004, sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) de 50 000 euros par administrateur et de 100 000 euros par *Chairman* en cas de réalisation à 100 % des objectifs. Les règles de calcul des participations aux résultats des administrateurs non-membres du Comité Exécutif sur la base de l'EBIT* du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) sont les mêmes que pour les membres du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des Membres du Comité Exécutif »). Les administrateurs non-membres du Comité Exécutif ne bénéficient pas d'indemnités de départ.

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ne reçoivent ni jetons de présence pour participation aux réunions du Conseil d'administration, ni aucune rémunération spécifique en qualité d'administrateur en sus de leur rémunération perçue en qualité de membre du Comité Exécutif (voir ci-dessous « Rémunération des Membres du Comité Exécutif »). Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont le droit de souscrire aux plans d'options de souscription d'actions (voir « 2.3.3 Options Consenties aux Salariés ») et de participer aux plans d'actionnariat salarié en leur qualité de salariés éligibles

(voir également « 2.3.2 Offres d'Actions aux Salariés »). En outre, les administrateurs membres du Comité Exécutif ont droit à une retraite.

Les montants des différents éléments constitutifs de rémunérations versées aux administrateurs membres du Comité Exécutif et aux administrateurs non-membres du Comité Exécutif au cours de l'exercice 2004, ainsi que certaines informations supplémentaires telles que le nombre d'options de souscription d'actions octroyées et les droits à la retraite auxquels peuvent prétendre les administrateurs membres du Comité Exécutif sont présentés dans les « Notes Annexes aux Comptes Sociaux d'EADS N.V. – Note 8 : Rémunérations ».

Les administrateurs membres du Comité Exécutif ont également droit à des primes en cas de départ initié par la Société. Le montant de ces primes de départ varie en fonction du type de contrat (contrats à durée déterminée de cinq ans donnant droit à une rémunération intégrale jusqu'à la fin de la période contractuelle à laquelle s'ajoute une indemnité d'un montant maximum de 18 mois de rémunération cible ou contrats à durée indéterminée donnant droit à une indemnité d'un montant maximum de 24 mois de rémunération cible).

Rémunération des Membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif, comprenant les administrateurs membres du Comité Exécutif mais également les membres du Comité Exécutif non-membres du Conseil d'administration, perçoivent au titre de l'exercice 2004 une rémunération cible totale cumulée d'un montant de 12 589 231 euros sur la base d'une année pleine. Cette rémunération cible se compose à 50 % d'une part fixe et à 50 % d'une part variable (en pratique, la part variable peut représenter plus de 50 % de la rémunération totale en cas de dépassement des objectifs). La part variable est calculée, à compter de l'exercice 2004, sur la base de deux composants égaux : (i) une participation aux résultats calculée sur la base du résultat d'exploitation avant impôts et charges d'intérêt (EBIT*) du Groupe (pour 75 %) et des résultats de trésorerie du Groupe (pour 25 %) et (ii) un bonus correspondant à la réalisation d'objectifs personnels.

Le montant total des rémunérations versées de manière directe ou indirecte par EADS et toutes les sociétés du Groupe aux deux *Chief Executive Officers* de la Société, M. Philippe Camus et M. Rainer Hertrich, au cours de l'exercice 2004, s'élève à 2 010 251 euros chacun.

2.2 Intérêts des Administrateurs et des Dirigeants (suite)

2.2.2 Options Accordées aux Deux Chief Executive Officers

Voir ci-dessous « 2.3.3 Options Consenties aux Salariés ».

2.2.3 Conventions Réglementées

EADS étant une société de droit néerlandais, les articles L.225-38 à L.225-43 et L.225-86 à L.225.91 du Code de commerce français relatifs aux conventions réglementées ne lui sont pas applicables.

L'Article 2 :146 du code civil néerlandais prévoit les dispositions suivantes :

« Sauf stipulation contraire des statuts, une société (*naamloze vennootschap*) sera représentée par les membres de son conseil de surveillance pour toutes les questions donnant lieu à un conflit d'intérêt entre la société et un ou plusieurs des membres de son conseil d'administration. L'assemblée des actionnaires aura à tout moment pouvoir de désigner une ou plusieurs personnes à cette fin ». Dans le cas d'EADS, les Statuts prévoient des dispositions différentes puisqu'ils autorisent le Conseil d'administration à représenter la Société pour toutes les questions où elle se trouve en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2004, aucune convention n'a été conclue entre la Société et l'un des membres de son Conseil d'administration ou de ses principaux dirigeants ou encore avec un actionnaire détenant plus de 5 % des droits de vote de la Société, autres que des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Pour une description des relations entre la Société et ses principaux actionnaires, voir « Partie 2/3.3.2 Relations avec les Principaux Actionnaires ».

Comme stipulé au paragraphe « Partie 2/3.1.3.1 Obligations d'Information Permanente », la Société a l'obligation, en vertu de la loi financière 44/2002 du 25 novembre 2002 relative aux mesures de réforme du système financier (*Ley 44/2002, de 25 de noviembre, sobre Medidas de Reforma del Sistema Financiero*) (la « **Loi Financière** ») et du Décret du Ministère de l'Economie du 15 septembre 2003, de transmettre à la CNMV (*Comisión Nacional del Mercado de Valores*) certaines informations relatives à toute opération réalisée avec toute partie intéressée (cela outre la description des opérations avec des parties intéressées incluses dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise devant être présenté chaque année à la CNMV (le « **Rapport Annuel sur le gouvernement d'entreprise** ») en vertu du Décret n° 3722/2003 du 26 décembre 2003 du Ministère de l'Economie (le « **Décret Ministériel** »)).

2.2.4 Prêts et Garanties

EADS n'a accordé aucun prêt à ses administrateurs ni aux membres de son Comité Exécutif.

2.3 Participation et Intéressement

2.3.1 Plans de Participation et d'Intéressement Existant en Faveur des Salariés

La politique de rémunération d'EADS est étroitement liée à la réalisation des objectifs des salariés individuellement et de l'entreprise, tant au niveau des Divisions qu'au niveau du Groupe. Un plan d'options de souscription d'actions pour les dirigeants du Groupe a été mis en place (voir « - Options Consenties aux Salariés ») et les salariés se sont vus offrir des actions à des conditions favorables au moment de l'introduction en bourse de la Société (voir « - Offres d'Actions aux Salariés »).

Conformément à la législation française, EADS France met en oeuvre des accords de participation et des accords d'intéressement spécifiques afin d'octroyer des primes aux salariés sur la base de l'amélioration de la productivité ou sur la base d'objectifs administratifs ou techniques.

La politique salariale d'EADS Deutschland GmbH est, dans une large mesure, marquée par une grande souplesse et est fortement liée à l'EBIT* de la société, à l'augmentation de valeur de cette dernière et à la réalisation d'objectifs individuels.

Il n'existe actuellement aucune disposition légale ou aucun accord de participation en faveur des salariés d'EADS CASA. Par ailleurs, le personnel technique et l'équipe dirigeante perçoivent une rémunération liée aux bénéfices de l'entreprise, sous réserve de la réalisation des objectifs de la société et des objectifs de performance individuels.

2.3.2 Offres d'Actions aux Salariés

Dans le cadre de son introduction en bourse, EADS a offert à ses salariés éligibles environ 1,5 % de son capital social après introduction en bourse. Cette offre aux salariés, portant sur un maximum de 12 222 385 actions, comprenait une formule permettant aux salariés éligibles de bénéficier d'un effet de levier. Dans le cadre de cette formule, l'investissement était constitué par l'apport personnel payé par le salarié plus un montant résultant d'un contrat de swap de la société gestionnaire des fonds pour cette formule égal à neuf fois le montant payé. Les salariés éligibles se sont vus offrir des actions au prix de 15,30 euros, soit le prix de l'offre au public, moins une décote de 15 %.

L'offre réservée aux salariés était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient titulaires de contrats de travail français, allemand ou espagnol ; et

- étaient salariés de sociétés de droit français, allemand ou espagnol dans lesquelles EADS détenait (i) la majorité du capital, ou (ii) au moins 10 % du capital social, pour autant qu'EADS ait désigné ces sociétés à participation minoritaire comme éligibles.

Suivant que le salarié a acquis les actions par le biais d'un plan français, allemand ou espagnol, directement ou par le biais d'un FCPE, le salarié n'a pas le droit de vendre ses actions pour une des périodes de blocage suivantes : 18 mois, trois ans, cinq ans ou six ans.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 11 769 259 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 21 septembre 2000.

En octobre 2001, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 017 894 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB (ancienne dénomination de l'AMF (Autorité des marchés financiers)) le 8 octobre 2001, sous le n° 01-1200 et note d'opération définitive visée par la COB, le 13 octobre 2001, sous le n° 01-1209) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Afrique du Sud, en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 10,70 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 894 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2001.

2.3 Participation et Intéressement (suite)

En octobre 2002, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 022 939 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre aux salariés (note d'opération préliminaire visée par la COB le 30 septembre 2002, sous le n° 02-1062 et note d'opération définitive visée par la COB le 11 octobre 2002, sous le n°02-1081) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, au Mexique et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 8,86 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 7,93 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 022 939 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 4 décembre 2002.

En octobre 2003, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 027 996 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

L'offre réservée aux salariés (note d'opération visée par la COB le 25 septembre 2003 sous le numéro 03-836) était ouverte aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas et à Singapour.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.
- Les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 12,48 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 1 686 682 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 5 décembre 2003.

En octobre 2004, EADS a offert à ses salariés éligibles un maximum de 0,25 % de son capital social avant ladite offre. Cette offre aux salariés portait sur un montant maximum de 2 018 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

L'offre aux salariés (note d'opération visée par l'AMF le 10 septembre 2004 sous le n° 04-755) était réservée aux salariés qui :

- avaient un minimum de trois mois d'ancienneté ;
- étaient employés par (i) EADS ou (ii) l'une de ses filiales ou (iii) une société dans laquelle EADS détient au moins 10 % du capital social, dans laquelle elle exerce une influence déterminante sur la gestion et dont le siège social se situe en Allemagne, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Irlande, au Mexique, aux Pays-Bas, à Singapour, en Australie et en Finlande.

L'offre a été divisée en deux tranches :

- les actions souscrites par les salariés éligibles dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe ont été offertes au prix de 18 euros par action ;
- les actions souscrites directement par les salariés éligibles ont été offertes au prix de 18 euros par action.

En général, les salariés ne sont pas autorisés à vendre les actions offertes dans cette offre aux salariés avant un délai d'un an et parfois plus dans certains pays.

Les salariés ont souscrit un nombre total de 2 017 822 actions dans le cadre de l'offre qui leur était réservée. Les actions ont été livrées le 3 décembre 2004.

2.3 Participation et Intéressement (suite)

2.3.3 Options Consenties aux Salariés

Lors de ses réunions du 26 mai 2000, du 20 octobre 2000, du 12 juillet 2001, du 9 août 2002, du 10 octobre 2003 et du 8 octobre 2004, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage des habilitations qui lui ont été données par les assemblées générales d'actionnaires du 24 mai 2000, du 10 mai 2001 et du 6 mai 2003, a approuvé l'octroi d'options de souscriptions d'actions de la Société. Les principales caractéristiques de ces options sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Première tranche	Deuxième tranche
Date de l'assemblée générale	24 mai 2000	24 mai 2000
Date de la réunion du Conseil d'administration	26 mai 2000	20 octobre 2000
Nombre d'options octroyées	5 324 884	240 000
Nombre d'options restantes en circulation	4 545 400	227 000
dont : actions pouvant être souscrites par des administrateurs et des membres de l'équipe dirigeante	720 000	60 000
Nombre total de salariés éligibles	Environ 850	34
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	€ 20,90	€ 20,90
Nombre d'options exercées	123 000	6 000

2.3 Participation et Intéressement (suite)

	Troisième Tranche	Quatrième Tranche
Date de l'assemblée générale	10 mai 2001	10 mai 2001
Date de la réunion du Conseil d'administration	12 juillet 2001	9 août 2002
Nombre d'options octroyées	8 524 250	7 276 700
Nombre d'options restantes en circulation	7 421 725	6 676 216
dont : actions pouvant être souscrites par :		
– M. Philippe Camus*	135 000	135 000
– M. Rainer Hertrich*	135 000	135 000
– les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice 2001 (troisième tranche) et de l'exercice 2002 (quatrième tranche)	738 000	808 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	Environ 1 650	Environ 1 562
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	€ 24,66	€ 16,96
Nombre d'options exercées	0	352 009

2.3 Participation et Intéressement (suite)

	Cinquième Tranche	Sixième Tranche
Date de l'assemblée générale	6 mai 2003	6 mai 2003
Date de la réunion du Conseil d'administration	10 octobre 2003	8 octobre 2004
Nombre d'options octroyées	7 563 980	7 777 280
Nombre d'options restantes en circulation	7 444 520	7 777 280
dont : actions susceptibles d'être souscrites par :		
– M. Philippe Camus*	135 000	135 000
– M. Rainer Hertrich*	135 000	135 000
– les 10 salariés auxquels il a été attribué le plus grand nombre d'options au cours de l'année 2003 (cinquième tranche) et 2004 (sixième tranche)	808 000	808 000
Nombre total de bénéficiaires éligibles	Environ 1 491	Environ 1 495
Date à partir de laquelle les options peuvent être exercées	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).	50 % des options peuvent être exercées à l'issue d'une période de deux ans et quatre semaines à compter de la date d'attribution des options ; 50 % des options peuvent être exercées à partir du troisième anniversaire de l'attribution des options, le cas échéant, sous réserve de certains objectifs de performance (sous réserve des dispositions particulières contenues dans les Règles relatives au Délit d'Initié, voir « Partie 2/3.1.3 Droit Applicable – Réglementation Néerlandaise »).
Date d'expiration	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options	Dixième anniversaire de la date d'attribution des options
Prix d'exercice	€ 15,65	€ 24,32
Nombre d'options exercées	9 600	0
Nombre d'options annulées au cours de l'année 2003 (cinquième tranche) et de l'année 2004 (sixième tranche)	108 460	0

* Pour plus d'information sur les options accordées aux administrateurs également membres du Comité Exécutif, se reporter à la « Notes Annexes aux Comptes Sociaux d'EADS N.V. – Note 8 : Rémunérations ».

3.1 Perspectives Financières pour 2005

Chiffre d'affaires

Pour 2005, EADS vise un chiffre d'affaires consolidé d'environ 33 milliards d'euros, contre 31,8 milliards d'euros pour 2004. Cet objectif reflète l'impact prévu de la faiblesse du dollar américain au cours de l'année (avec pour hypothèse un taux moyen du marché de 1 euro = 1,30 dollar américain pour 2005, à comparer avec la moyenne réelle de 1 euro = 1,24 dollar américain en 2004). Le chiffre d'affaires global des activités de défense devrait progresser de 10 % par rapport à 2004.

EADS prévoit la livraison de 350 à 360 appareils par Airbus en 2005. Le chiffre d'affaires d'Airbus devrait augmenter grâce à l'augmentation des livraisons d'avions de la famille mono-couloirs. La répartition des types d'appareils sera probablement moins favorable en 2005 qu'en 2004.

Le chiffre d'affaires de la division ATM devrait connaître une croissance sensible en 2005, essentiellement sous l'impulsion de la montée en puissance du programme A400M. Les autres activités, notamment le lancement du contrat australien de ravitailleur stratégique A330 MRTT, les livraisons d'avions de petite et moyenne capacité et la modernisation du P3 Orion brésilien, devraient réaliser un chiffre d'affaires légèrement supérieur à celui de 2004.

Dans la Division Aéronautique, les nouveaux modèles militaires, comme l'hélicoptère de transport NH90 et l'hélicoptère de combat Tigre devraient arriver sur le marché. Parallèlement, les avions régionaux turbopropulsés (ATR-42/ATR-72), les avions polyvalents (TBM) et les activités de conversion ou de maintenance d'appareils sont confrontés à la pression de la concurrence sur un marché qui reste étroit. Les activités d'aérostructures de la Division devraient continuer à bénéficier de la reprise du marché de l'aviation civile. Globalement, le chiffre d'affaires devrait connaître une nette augmentation en 2005, principalement sous l'impulsion d'Eurocopter.

La solidité du carnet de commandes actuel de la Division DS offre une bonne visibilité en matière de chiffre d'affaires à venir pour les activités Missiles et Aviation Militaire. Globalement, le chiffre d'affaires 2005 de la Division DS pourrait subir l'impact négatif de la récente cession des activités Multicom et Téléphonie d'Entreprise.

La Division Espace s'est adaptée à l'évolution des marchés sur lesquels elle opère. Tout en restructurant ses propres opérations, elle a joué un rôle capital dans la consolidation de l'ensemble du secteur européen de l'espace et offert à ses clients de nouveaux services dans le domaine des communications sécurisées. Malgré une conjoncture difficile

(parité euro/dollar américain, morosité du marché des satellites de télécommunications, strictes limitations imposées aux agences nationales et européennes), le carnet de commandes actuel permet de prévoir une augmentation modérée du chiffre d'affaires en 2005.

EBIT*

L'EBIT* consolidé d'EADS devrait dépasser 2,6 milliards d'euros (+6 %) en 2005, du fait de l'augmentation de la performance dans toutes les divisions, partiellement compensée par des couvertures de change moins favorables et la faiblesse du dollar américain pour les couvertures restant à mettre en place.

L'EBIT* 2005 d'Airbus devrait s'inscrire en progression par rapport à 2004. Il devrait bénéficier essentiellement d'une augmentation des livraisons et de la matérialisation progressive des effets du plan d'économies Route 06. Ces facteurs devraient largement compenser (i) l'impact négatif d'une proportion légèrement réduite des livraisons de gros porteurs et (ii) l'effet de la faiblesse du dollar américain induit par les quelques appareils dont la couverture reste à mettre en place et l'arrivée à échéance de couvertures moins favorables. Les activités de recherche et de développement autofinancées devraient se maintenir à un niveau approximativement inchangé, principalement en raison de la poursuite du développement de l'A380 ; il est prévu que les versions passagers et cargo entrent respectivement en service en 2006 et 2008. Le nouveau projet de l'A350 n'aura qu'un impact négligeable sur le budget de recherche et de développement 2005, mais il devrait augmenter dans les prochaines années. L'impact comptable positif induit par l'absorption d'Airbus GIE par Airbus SAS devrait être moindre en 2005.

Pour la Division ATM, la hausse du chiffre d'affaires et les premiers effets positifs de la restructuration contribueront à un EBIT* plus élevé en 2005.

L'EBIT* 2005 de la Division Aéronautique devrait refléter la poursuite de l'amélioration de la performance d'Eurocopter, compensée par l'impact d'un dollar américain plus faible et des efforts en cours pour redresser certaines activités, notamment au sein de Sogerma.

L'EBIT* 2005 de la Division DS reflétera la poursuite de l'amélioration de la rentabilité des activités récurrentes, malgré la poursuite des dépenses autofinancées dans des projets stratégiques et des plans de restructuration destinés à rationaliser davantage la Division. L'EBIT* 2005 ne bénéficiera pas de l'effet positif exceptionnel de 106 millions d'euros enregistrés en 2004 et relatif à la reprise d'une provision pour contentieux.

3.1 Perspectives Financières pour 2005 (suite)

En outre, EADS Espace – pleinement opérationnelle après une refonte complète – est désormais bien positionnée pour réaliser une amélioration progressive de sa marge opérationnelle à partir de 2005.

Trésorerie

Le flux de trésorerie disponible avant financement client et avant dépenses liées à l'investissement dans le programme Paradigm devrait être positif en 2005.

Résultat par action

En 2005, le résultat de base par action devrait augmenter de 5 % à 1,36 euro, calculé sur la base d'un nombre moyen de 803 millions d'actions en circulation.

3.2 Calendrier Prévisionnel de Communication Financière

Annnonce des résultats annuels 2004 : 9 mars 2005

Annnonce des résultats du premier trimestre 2005 : 9 mai 2005

Assemblée générale annuelle : 11 mai 2005

Forum des analystes et des investisseurs institutionnels (*Global Investor Forum*) : juin 2005

Annnonce des résultats du premier semestre 2005 : 27 juillet 2005

Annnonce des résultats du troisième trimestre 2005 : 9 novembre 2005

Table de Concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture de ce document déposé comme partie intégrante du Document de Référence EADS pour l'exercice 2004, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Attestations des Responsables	Partie 2 Sections	Analyse des Risques du Groupe EADS	Partie 1 Sections
Attestation des Responsables du Document de Référence	5.2	Facteurs de Risques	
Attestation des Contrôleurs Lègaux des Comptes	5.3.2	Risques de Marché	1.1.8 – 1.4.1
Politique d'Information	5.4	Risques Particuliers Liés à l'Activité d'EADS	1.4.2
Renseignements de Caractère Général sur EADS et son Capital	Partie 2 Sections	Risques Juridiques	1.4.3
Droit et Réglementation Applicables à EADS	3.1.3 – 3.1.11 – 3.1.12	Risques Industriels et Liés à l'Environnement	1.4.4
Capital Social		Assurances et Couverture de Risques	1.4.5
Modifications du Capital Social ou des Droits Attachés aux Actions	3.2.1	Actif Net – Situation Financière – Résultats	Partie 1 Sections
Capital Social émis	3.2.2	Etats Financiers Consolidés et Annexes	1.2.1
Capital Social Autorisé	3.2.3	Engagements Hors-Bilan	1.1.8
Tableau d'évolution du Capital Social sur Cinq Ans	3.2.5	Honoraires des Auditeurs	1.3
Marchés de Titres		Comptes Sociaux et Annexes	1.2.2
Tableau d'évolution des Cours et Volumes Depuis Janvier 2003	3.4	Gouvernement d'Entreprise	Partie 1 Sections
Dividendes	3.5	Composition et Fonctionnement des Organes d'Administration	2.1.1
Capital Social et Droits de Vote		Composition et Fonctionnement des Comités	2.1.2 – 2.1.3
Répartition Actuelle du Capital Social et des Droits de Vote	3.3.1	Rémunérations et Avantages Accordés aux Principaux Dirigeants	2.2.1 – 2.3.3
Modifications de la Répartition du Capital Social de la Société Depuis sa Constitution	3.3.4	Dix premiers Salariés Non Mandataires Sociaux	2.3.3
Relations avec les Principaux Actionnaires	3.3.2	Conventions Réglementées	2.2.3
Activités du Groupe EADS	Partie 2 Sections	Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques	2.1.5
Organisation du Groupe EADS (relations entre EADS et ses filiales)	1.1.1	Responsabilité Sociale	Partie 1 Chapitre 2
Chiffres clés du Groupe EADS	1.1.1	Evolution Récente	Partie 2 Section
Informations par Divisions	1.1.1 à 1.1.6		1.2
Marchés et Positionnement Concurrentiel d'EADS	1.1.2 à 1.1.6	Perspectives d'Avenir	Partie 1 Section
Politique d'Investissement	1.1.7		3.1



**European Aeronautic
Defence and Space
Company EADS N.V.**
Le Carré, Beechavenue 130-132
1119 PR Schiphol-Rijk
Pays-Bas

www.eads.com

**Ce document est
également disponible
aux adresses suivantes :**
European Aeronautic Defence
and Space Company EADS N.V.

En France
37, boulevard de Montmorency
75781 Paris cedex 16 - France

En Allemagne
81663 Munich - Allemagne

En Espagne
Avenida de Aragón 404
28022 Madrid - Espagne

Image de couverture
Airbus A340-300